



REVUE: CIRCULA, NUMÉROS 21-22 : NÉGOCIER LA NORME : DISCOURS, USAGES, IDÉOLOGIES / NEGOTIATING THE STANDARD: DISCOURSES, USAGE, IDEOLOGIES

DIRECTIONS: BENJAMIN PETER, UNIVERSITÉ DE KIEL ET VERENA WEILAND, UNIVERSITÉ DE BONN

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 1 - 245

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23718](https://hdl.handle.net/11143/23718)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23718](https://doi.org/10.17118/11143/23718)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Table des matières

Introduction. Négocier la norme : discours, usages, idéologies	2
Benjamin Peter, Université de Kiel et Verena Weiland, Université de Bonn	
« J'aime right ton accent » : approches de la linguistique anthropologique pour la conceptualisation des normes linguistiques	10
Benjamin Peter, Université de Kiel	
Hostilité et ambivalence entre la langue et la norme dans le discours normatif des remarqueurs et chroniqueurs de langue.....	33
Sybille Große, Université de Heidelberg	
« On fent bien que c'eft-là du plus <i>Haut-Allemand</i> » : les dénominations de langues comme formules évaluatives dans le genre des <i>remarques</i>	59
Karina Slunkaite, Université de Heidelberg	
Entre « bon usage » et <i>colloquialisation</i> : analyse des recommandations d'un manuel de journalisme contemporain	83
Mirjam Sigmund, Universität Tübingen	
Cartographier la langue : frontières linguistiques, traduction, colonialisme.....	109
Arianne des Rochers, Université de Moncton	
Normes linguistiques à l'épreuve du numérique : une étude comparative des discours en ligne.....	134
Elmar Eggert, Université de Kiel	
Le discours sur les normes épistolaires: oscillations, transitions et interactions entre la description et la prescription	154
Katharina Fezer, Universität Tübingen	
« Ne dites pas... Dites avec élégance... » : la construction de l'autorité déontique dans le discours prescriptif des premières chroniques de langage belges (1922-1956).....	174
Franz Meier, Université d'Augsburg	
Du Vocabulaire de Marc et Philippe au Dictionnaire Acajun de Marc à Paul à Jos : Entreprises populaires de description du parler de la Baie Sainte-Marie	195
Chantal White, Université Sainte-Anne	

Attitudes face à la réforme de la politique linguistique au Mali	
Analyse des discours sur X	219
Luana Sommer, Université de Giessen et Marc Chalier, Sorbonne Université	
Baldi, Benedetta (2023), <i>Le parole del sessismo</i> («Pillole. Linguistica», 17),	
Firenze, Cesati, 2023, 136 p. [ISBN: 979-12-5496-102-5]	237
Giuseppe Zarra, Università degli Studi di Bari “Aldo Moro”	
Gheno, Vera (2024), <i>Grammamanti. Immaginare futuri con le parole</i>, Torino, Einaudi, 142 p.	
[ISBN: 9788806260224]	243
Marco Gargiulo, Universitetet i Bergen	



TITRE: INTRODUCTION. NÉGOCIER LA NORME : DISCOURS, USAGES, IDÉOLOGIES

TITLE: NEGOTIATING THE STANDARD: DISCOURSES, USAGE, IDEOLOGIES

AUTEURS: BENJAMIN PETER, UNIVERSITÉ DE KIEL ET VERENA WEILAND, UNIVERSITÉ DE BONN

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 1 - 8

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23706](https://hdl.handle.net/11143/23706)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23706](https://doi.org/10.17118/11143/23706)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Introduction. Négocier la norme : discours, usages, idéologies

Benjamin Peter, Université de Kiel
benjamin.peter@romanistik.uni-kiel.de

Verena Weiland, Université de Bonn
vweiland@uni-bonn.de

La langue est indissociable des dynamiques sociales dans lesquelles elle s'inscrit. Elle ne se réduit jamais à un simple instrument de communication, mais fonctionne comme un objet symbolique chargé de valeurs, de tensions et de représentations. À chaque moment de l'histoire linguistique, les normes qui régissent l'usage sont soumises à des négociations. Ces négociations apparaissent notamment lorsque des règles en vigueur perdent de leur légitimité ou de leur adéquation à de nouvelles pratiques sociales, comme dans le cas des débats sur l'orthographe, ou lorsque des besoins émergents appellent à l'élaboration de nouveaux référents normatifs, par exemple autour du langage inclusif ou sensible au genre.

Ces processus s'élaborent par la langue elle-même. Ils se donnent à voir dans des discours métapragmatiques ou dans des usages différenciés qui mobilisent l'indexation sociale, c'est-à-dire la capacité des formes linguistiques à évoquer des identités sociales, des postures idéologiques ou des appartенноances culturelles (Agha 2006 ; Silverstein 2003). En cela, la langue constitue à la fois l'objet et le moyen de la négociation. Elle permet d'articuler des positions, de formuler des désaccords, de justifier des choix, mais aussi d'imposer des règles. La norme linguistique se construit donc toujours dans l'usage, mais aussi dans les discours qui l'entourent et la rendent visible (Felder 2013).

Les normes linguistiques constituent un objet de recherche particulièrement fécond, tant pour l'analyse des usages que pour l'étude des discours qui les accompagnent. Selon Lebsanft et Tacke (2020), cette double perspective — linguistique et métalinguistique — permet de saisir à la fois les structures normatives en vigueur et les représentations qui les soutiennent. Cela inclut les normes grammaticales et orthographiques, les pratiques langagières liées au genre ou encore les régulations implicites des registres de langue. Par ailleurs, l'analyse porte également sur les effets des discours normatifs sur les pratiques langagières réelles, telles qu'elles sont observées ou revendiquées (Schmid 2020).

Ce double numéro de *Circula : revue d'idéologies linguistiques* s'intéresse à ces phénomènes sous l'angle des discours sur les normes. Il examine les modalités discursives de leur construction, les stratégies de cadrage idéologique mobilisées, ainsi que les positionnements sociaux des actrices et acteurs engagés dans les débats. La linguistique du discours propose à cet égard un ensemble de cadres théoriques et méthodologiques particulièrement riches. Certaines approches mettent l'accent sur les épistémologies discursives et les ancrages sociaux des locuteurs (Johnstone 2013 ; Peter 2020 ; Paulsen 2022), tandis que d'autres se concentrent sur la constitution linguistique des discours eux-mêmes, en analysant leur structure, leur lexique, leurs implicites et leur cohérence argumentative (Spitzmüller et Warnke 2011 ; Roth et Spiegel 2013 ; Weiland 2020). Des recherches comparatives interlinguales permettent enfin d'observer les particularités des discours normatifs dans différents contextes linguistiques (Rocco et Schafroth 2019).

Les recherches récentes sur la mise en registre des variétés linguistiques (*enregisterment*) et sur le rôle des discours métapragmatiques dans la négociation des normes montrent l'importance d'intégrer une dimension critique. Ces approches prennent en compte les rapports de pouvoir, les ressources symboliques mobilisées et les intérêts divergents des parties impliquées. Elles éclairent notamment les discours visant à infléchir les traditions de la parole ou de l'écriture, et qui contribuent à modifier les comportements linguistiques attendus dans certains groupes sociaux (Schlieben-Lange 1983).

Dans cette perspective, l'analyse de la construction discursive des variétés et des registres linguistiques devient essentielle. Les processus de légitimation et de délégitimation s'appuient souvent sur des distinctions entre ce qui est considéré comme « bon » français, les variétés québécoises, ou les usages du français dans les pays africains. Il s'agit d'interroger ce qui est perçu comme l'usage « normal » de la langue, de comprendre comment certaines pratiques sont qualifiées de correctes, authentiques ou légitimes, tandis que d'autres sont marquées comme fautives, inadéquates ou inappropriées. Il convient aussi de porter attention aux usages et aux groupes sociaux qui ne sont pas simplement rejetés, mais rendus invisibles ou négligés.

La réflexion sur les normes linguistiques doit par ailleurs inclure les conditions de leur énonciation scientifique. La manière dont les normes sont décrites, catégorisées et modélisées par les chercheurs n'est jamais neutre. Les actrices et acteurs de la recherche linguistique participent, souvent sans en avoir pleinement conscience, à la diffusion et à la légitimation de certaines représentations normatives. C'est pourquoi l'analyse des discours sur les normes nécessite également une vigilance métadiscursive et épistémologique (Sinner 2020).

Ce numéro thématique rassemble des contributions qui examinent les formes contemporaines de la négociation des normes linguistiques, en articulant analyse discursive, observation des usages et critique idéologique. Il s'intéresse à la matérialité linguistique des discours normatifs, à leurs cadres d'interprétation, ainsi qu'aux valeurs sociales indexées par les unités linguistiques concernées. En croissant différents contextes géographiques, institutionnels et culturels, les études réunies ici montrent que la norme n'est jamais simplement imposée, mais toujours débattue, reformulée et disputée. Ce

faisant, ce volume entend contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes par lesquels la langue devient un enjeu social, un instrument de régulation symbolique, mais aussi un terrain de résistance et d'innovation.

La première section de ce numéro double s'attache à poser les bases théoriques et méthodologiques nécessaires à une compréhension fine des discours sur les normes linguistiques. Elle réunit des contributions qui explorent les conditions sociales, idéologiques et interactionnelles dans lesquelles ces normes sont négociées, discutées ou contestées. L'objectif est de dégager les cadres analytiques qui permettent d'aborder les normes non pas comme des objets figés, mais comme des configurations dynamiques, constamment reformulées dans et par les discours.

C'est à cette réflexion que se rattache le premier article de ce numéro, proposé par **Benjamin Peter** (Université de Kiel). Il y confronte deux traditions théoriques dans la conceptualisation des normes linguistiques : la linguistique structurale, qui tend à séparer l'usage effectif des locuteurs des structures normatives abstraites, et la linguistique anthropologique, qui envisage les normes comme des dispositifs sociaux et idéologiques ancrés dans le contexte. En se fondant sur l'exemple de l'énoncé « J'aime right ton accent » en français acadien, l'auteur illustre comment certaines formes hybrides peuvent faire l'objet de réflexions métapragmatiques et révéler les fonctions sociales des normes. L'article plaide ainsi pour une compréhension des normes linguistiques comme des structures de régulation sociale, où les signes sont porteurs de valeurs, d'identités et d'enjeux idéologiques.

Le deuxième article, signé par **Sybille Große** (Université de Heidelberg), s'intéresse aux tensions discursives entre la langue et la norme, en analysant les formes d'hostilité et d'ambivalence qui traversent les discours normatifs. L'auteure montre que cette relation ne se réduit pas à une polarité entre description et prescription, mais qu'elle peut être mise en scène comme une relation conflictuelle. À partir d'un corpus allant des *Remarques sur la langue française* des XVII^e et XVIII^e siècles aux chroniques et critiques du XX^e siècle, l'analyse met en évidence comment certaines représentations de la norme, investies d'une charge hostile, révèlent les enjeux idéologiques de la hiérarchisation des usages. L'article interroge ainsi la manière dont ces discours, en dévalorisant certaines pratiques langagières, contribuent à construire des rapports sociaux différenciés et à légitimer des positions inégales.

Dans une perspective diachronique, **Karina Slunkaitė** (Université de Heidelberg) examine la fonction normative des dénominations de langues dans les remarques linguistiques du XVII^e siècle et dans les *Remarques sur les germanismes* d'Éléazar de Mauvillon (1753 [1747], 1754). L'analyse montre que des termes apparemment descriptifs comme *françois* ou *pas françois* remplissent en réalité une fonction évaluative. Le degré de prescriptivité varie selon le statut des langues : les langues classiques et romanes sont majoritairement valorisées, sauf le gascon, tandis que les langues germaniques sont traitées de façon plus ambivalente.

Le quatrième article, signé par **Mirjam Sigmund** (Université de Tübingen), interroge la question de la colloquialisation dans le langage de la presse française contemporaine. Partant de l'hypothèse d'une diglossie persistante entre écrit et parlé, ainsi que d'une norme prescriptive réputée stable, l'auteure considère qu'un changement massif paraît peu probable. Toutefois, elle suggère qu'une évolution vers une plus grande inclusion de phénomènes oraux, non perçus comme des déviations normatives, est envisageable. À travers l'analyse du *Manuel de journalisme* d'Yves Agnès, Sigmund explore comment ce dernier articule les recommandations entre exigences de lisibilité, respect du bon usage et ouverture à l'innovation linguistique. L'étude révèle un équilibre subtil entre purisme et permissivité, soulignant la complexité des normes en situation médiatique.

Le cinquième article, signé par **Arianne Des Rochers** (Université de Moncton), propose une exploration théorique de la notion de frontière linguistique dans le contexte colonial canadien, en lien avec l'idéologie européenne de la langue. Remettant en question l'idée selon laquelle la traduction découlerait de ces frontières, l'auteure avance plutôt que la traduction constitue l'une des pratiques principales qui les créent et les maintiennent. Après avoir analysé la place centrale accordée à la frontière dans la définition dominante de la traduction, l'article retrace les contours du régime discursif colonial sur la langue et examine le rôle de la traduction dans la (re)production des frontières linguistiques. Il ouvre enfin des perspectives pour une redéfinition de la traduction, ancrée dans une démarche postlinguistique et décoloniale.

Avec la contribution d'Arianne Des Rochers s'achève la première section de ce numéro, centrée sur les fondements théoriques et méthodologiques de l'étude des normes linguistiques. La deuxième section, quant à elle, met l'accent sur des études de cas, qui examinent de manière empirique la négociation des normes dans des contextes sociaux et médiatiques concrets.

Le premier article de ce deuxième volume, proposé par **Elmar Eggert** (Université de Kiel), s'intéresse aux espaces numériques interactifs comme lieux de discussion et de confrontation autour des usages linguistiques. En analysant les commentaires en ligne sur la variation, l'auteur montre qu'ils ne portent pas seulement sur la langue, mais aussi sur les individus qui l'emploient. Les plateformes apparaissent ainsi comme des arènes publiques de négociation, où des positions normatives affirmées sont défendues et discutées. L'article présente un projet comparatif mené à l'Université de Kiel, qui met en évidence à la fois la remise en cause de l'autorité des instances traditionnelles et l'émergence de revendications normatives fondées sur des arguments sociaux. Ce déplacement reflète un processus de normativisation désormais façonné par des dynamiques participatives et transnationales, dont les enjeux sont examinés à partir d'un cadre théorique explicite.

Le deuxième article de cette section, signé par **Katharina Fezer** (Université de Tübingen), porte sur le discours métalinguistique et méta-épistolaire au XVII^e et au début du XVIII^e siècle. En analysant six manuels épistographiques à l'aide du modèle du discours normatif élaboré par Sybille Große, l'auteure examine la manière dont ces textes articulent normes descriptives et prescriptives, ainsi que leurs évolutions diachroniques. L'étude met en évidence la richesse des formulations employées, dont la portée prescriptive ne se laisse saisir qu'à la lumière du contexte, et souligne une tendance des manuels plus récents à recourir plus explicitement à la prescription. L'article esquisse enfin les pistes d'une analyse quantitative assistée par ordinateur, qui permettrait de prolonger et d'affiner ces résultats.

Le troisième article, proposé par **Franz Meier** (Université d'Augsburg), examine les chroniques de langage en Belgique francophone, considérées comme un lieu privilégié de rectification langagière au XX^e siècle. À partir d'un corpus de chroniques prescriptives publiées entre 1922 et 1956 par Joseph Deharveng et Philippe Baiwir, l'auteur analyse la construction discursive de l'autorité déontique et les moyens linguistiques mobilisés pour prescrire ou proscrire certains usages. L'étude montre comment ces chroniques ont contribué à nourrir un rapport conflictuel avec le français de Belgique, en définissant les usages comme obligatoires, facultatifs, permis ou interdits, et en légitimant certaines pratiques au détriment d'autres.

L'article de **Chantal White** (Université Sainte-Anne) s'intéresse à la construction identitaire du français parlé dans la région de la Baie Sainte-Marie, en Nouvelle-Écosse. En s'appuyant sur *Le Parler de la Baie Sainte-Marie : le vocabulaire de Marc et Philippe* de Félix Thibodeau (1988) et d'autres initiatives relevant du métalangage populaire, l'article analyse le processus d'enregistrement qui a permis d'isoler et de figer certains traits linguistiques comme caractéristiques de cette variété, désormais reconnue sous le nom d'acadjonne. À travers l'étude de quatre descriptions linguistiques populaires publiées depuis 1976, l'auteure explore comment ces traits sont devenus des marqueurs symboliques de l'identité et de la culture acadienne locale.

Le quatrième article, rédigé par **Luana Sommer** (Université de Giessen) et **Marc Chalier** (Sorbonne Université), analyse les réactions suscitées par la réforme de la politique linguistique au Mali en 2023, qui a remplacé le français dans la constitution par treize langues nationales. Sur la base d'un corpus de 1003 commentaires publiés sur le réseau social X, les auteurs mettent en évidence un large soutien au président de la transition, Assimi Goïta, ainsi qu'une forte valorisation de la souveraineté nationale et du panafricanisme. Si la langue n'apparaît pas comme le thème central des échanges, elle est néanmoins présente à travers le rejet du français, associé au passé colonial, les débats sur les langues nationales et les préoccupations quant à leur représentation équitable.

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des auteur·e·s pour leurs contributions remarquables à ce double numéro, qui apportent des perspectives nouvelles et éclairantes sur la négociation des normes linguistiques. Nous adressons également nos remerciements les plus sincères aux rédacteurs en chef de *Circula*, Wim Remysen et Franz Meier, pour leur confiance et leur soutien généreux, ainsi que pour avoir permis l'inclusion de ce projet au sein de leur revue, offrant ainsi un cadre privilégié à sa diffusion scientifique.

Références

- Agha, Asif (2006), *Language and Social Relations*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Felder, Ekkehard (2013), « Faktizitätsherstellung mittels handlungsleitender Konzepte und agonaler Zentren. Der diskursive Wettkampf um Geltungsansprüche », dans Ekkehard Felder (dir.), *Faktizitätsherstellung in Diskursen. Die Macht des Deklarativen*, Berlin/Boston, de Gruyter, p. 13–28.
- Johnstone, Barbara (2013), *Speaking Pittsburghese, The Story of a Dialect*, Oxford, Oxford University Press.
- Lebsanft, Franz et Felix Tacke (dir.) (2020), *Manual of Standardization in the Romance Languages*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Paulsen, Ingrid (2022), *The Emergence of American English as a Discursive Variety. Tracing Enregisterment Processes in Nineteenth-Century U.S. Newspapers*, Berlin, Language Science Press.
- Peter, Benjamin (2020), *L'andalú. Sprache, Dialekt oder lokale Mundart? Zur diskursiven Konstruktion des Andalusischen*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Rocco, Goranka et Elmar Schafroth (dir.) (2019), *Vergleichende Diskurslinguistik. Methoden und Forschungspraxis*, Berlin, Lang.
- Roth, Kersten Sven et Carmen Spiegel (2013). *Angewandte Diskurslinguistik: Felder, Probleme, Perspektiven*, Berlin, Akademie Verlag. <https://doi.org/10.1524/9783050061054>
- Schlieben-Lange, Brigitte (1983), *Traditionen des Sprechens: Elemente einer pragmatischen Sprachgeschichtsschreibung*, Stuttgart, Kohlhammer.
- Schmid, Hans Jörg (2020), *The Dynamics of the Linguistic System. Usage, Conventionalization, and Entrenchment*, Oxford, Oxford University Press.
- Silverstein, Michael (2003), « Indexical Order and the Dialetics of Sociolinguistic Life ». *Language & Communication* 23/3,4, p. 193–229.
- Sinner, Carsten (2020), « Linguistic Norm in Sociolinguistics », dans Franz Lebsanft/Felix Tacke (dir.), *Manual of Standardization in the Romance Languages*, Berlin/Boston, de Gruyter, p. 145–164.
- Spitzmüller, Jürgen et Ingo Warnke (2011), *Diskurslinguistik. Eine Einführung in Theorien und Methoden der transtextuellen Sprachanalyse*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Weiland, Verena (2020), *Sprachwissenschaftliche Zugriffe auf Diskurse. Ein korpuslinguistischer Ansatz am Beispiel des Themas « Sicherheit und Überwachung » in Frankreich*, Heidelberg, Winter.



TITRE: « J'AIME RIGHT TON ACCENT » : APPROCHES DE LA LINGUISTIQUE ANTHROPOLOGIQUE POUR LA CONCEPTUALISATION DES NORMES LINGUISTIQUES

TITLE: “J'AIME RIGHT TON ACCENT”: APPROACHES IN LINGUISTIC ANTHROPOLOGY FOR THE CONCEPTUALIZATION OF LINGUISTIC NORMS

AUTEUR: BENJAMIN PETER, UNIVERSITÉ DE KIEL

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 9 - 31

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23721](https://hdl.handle.net/11143/23721)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23721](https://doi.org/10.17118/11143/23721)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

« J'aime right ton accent » : approches de la linguistique anthropologique pour la conceptualisation des normes linguistiques

Benjamin Peter, Université de Kiel
benjamin.peter@romanistik.uni-kiel.de

Résumé : L'objectif général de cet article est de mettre en contraste les différentes théorisations des normes linguistiques. En partant des branches de la linguistique structurale, l'article montre comment les normes linguistiques sont conçues dans la linguistique anthropologique. Alors que la première sépare l'usage linguistique des locuteurs et locutrices et tente de décrire et d'analyser les structures linguistiques qui composent les différentes normes linguistiques, la linguistique anthropologique ainsi que la sociolinguistique qualitative et la pragmatique se concentrent sur les fonctions sociales liées au contexte et sur les implantations idéologiques des signes linguistiques. Ainsi, dans la linguistique anthropologique les normes linguistiques peuvent être conçues plus largement comme des normes de conceptualisation et de structuration du comportement social, dont le comportement linguistique fait partie intégrante. C'est donc la fonctionnalité sociale des normes et les signes qui les composent qui sont théorisés dans cet article. Afin de démontrer leur fondement social, l'exemple « J'aime right ton accent » en français acadien est analysé de façon détaillée.

Mots-clés : Normes linguistiques, linguistique structurelle, linguistique anthropologique, français acadien, culture de la langue, idéologies linguistiques, pragmatique du signe linguistique

Abstract : The overall goal of this article is to contrast the different theorisations of norms in linguistics. Starting from the branches of structural linguistics, the article shows how linguistic norms are conceived in anthropological linguistics. Whereas the former separates linguistic usage from the speakers and tries to describe and analyse the linguistic structures which form different linguistic norms, the fields of anthropological linguistics as well as qualitative sociolinguistics and pragmatics focus on the contextually bound social functions and ideological implementations of the linguistic signs that linguistic norms consist of. This way, linguistic norms can be understood more broadly as norms of conceiving and structuring social behaviour of which linguistic behaviour forms an integral part. Consequently, the social functionality of norms and the signs they consist of are theorised in this article. In order to demonstrate their social underpinning, the example « J'aime right ton accent » in Acadian French will be analysed in more detail.

Keywords : Linguistic norms, structural linguistics, anthropological linguistics, Acadian French, language culture, language ideologies, pragmatics of the linguistic sign

1. Introduction

Les normes ont souvent été l'objet de recherche et de discussions en linguistique (entre autres Bigot et Papen, 2013 ; Bigot, 2020 ; Chalier, 2021 ; Moreau, 2002 ; Pöll, 2017a ; Pöll, 2018) parce qu'elles présentent en tant que « comportement linguistique normal » des difficultés de caractérisation et classification. Même si les concepts et théorisations de normes ont souvent été débattus de façon positiviste, les discussions sur les normes en linguistique n'ont guère été examinées en tant qu'objet d'analyse métapragmatique étant donné que la fonction socio-pragmatique des signes linguistiques est ignorée. Cet article vise donc à revenir sur les discussions et conceptualisations actuelles pour analyser comment les normes en tant qu'objet social sont créées discursivement.¹ Selon la philosophe Bicchieri (2006), les normes peuvent même être considérées comme étant la « grammaire de la société ». L'article s'inscrit donc dans le domaine de la linguistique anthropologique qui analyse entre autres choses la fonctionnalité des langues et pratiques au sein de la société, la création des catégories d'analyse, l'inclusion et l'exclusion de différents groupes de locutrices et locuteurs spécifiques ainsi que leur rôle pour le cadrage idéologique des unités subsumées par ces catégories.² Les normes linguistiques en tant que « normalités » des pratiques linguistiques jouent un rôle dans presque tous les domaines de la linguistique même si souvent elles ne sont pas thématisées de façon explicite parce que la « normalité » des structures linguistiques analysées est présupposée.³ En fait, il est même nécessaire que ces structures soient considérées comme étant normales, sinon elles ne feraient pas partie de la « langue ». Il faut également distinguer « la norme » comprise comme la langue standard ou le « bon usage » des normes linguistiques.

Dans ce qui suit, les conceptualisations « traditionnelles » des normes en linguistique seront présentées puis comparées aux approches de la linguistique anthropologique dans une perspective de synthèse pour montrer les avantages d'une analyse socio-contextuelle par rapport à une analyse purement structurelle. A titre d'exemple seront ensuite analysées des pratiques linguistiques du français acadien dites « structurellement hybrides » pour illustrer qu'au-delà de leur description traditionnelle, une caractérisation ancrée dans la linguistique anthropologique peut dévoiler d'autres niveaux de

1. Ce n'est pas une approche de la linguistique du discours tout court mais le « parler du parler » ou « talk about talk » (Johnstone, 2013 ; Rymes, 2020) où se trouvent les constructions discursives des normes en tant que concepts. Par conséquent, c'est la construction du savoir sur les normes dans le discours métapragmatique en linguistique qui joue un rôle fondamental ici et ne pas la formation du discours en soi.

2. La linguistique anthropologique utilise des théories, des méthodes et des théorèmes de la sociolinguistique qualitative et critique, de la pragmatique et de l'analyse du discours pour analyser la fonctionnalité sociale des langues et de leur utilisation dans la société. Elle ne s'intéresse donc pas tant à la manière de caractériser et de classifier les structures de l'usage des langues qu'à la manière dont ces structures sont utilisées par des groupes spécifiques pour atteindre des objectifs sociaux spécifiques.

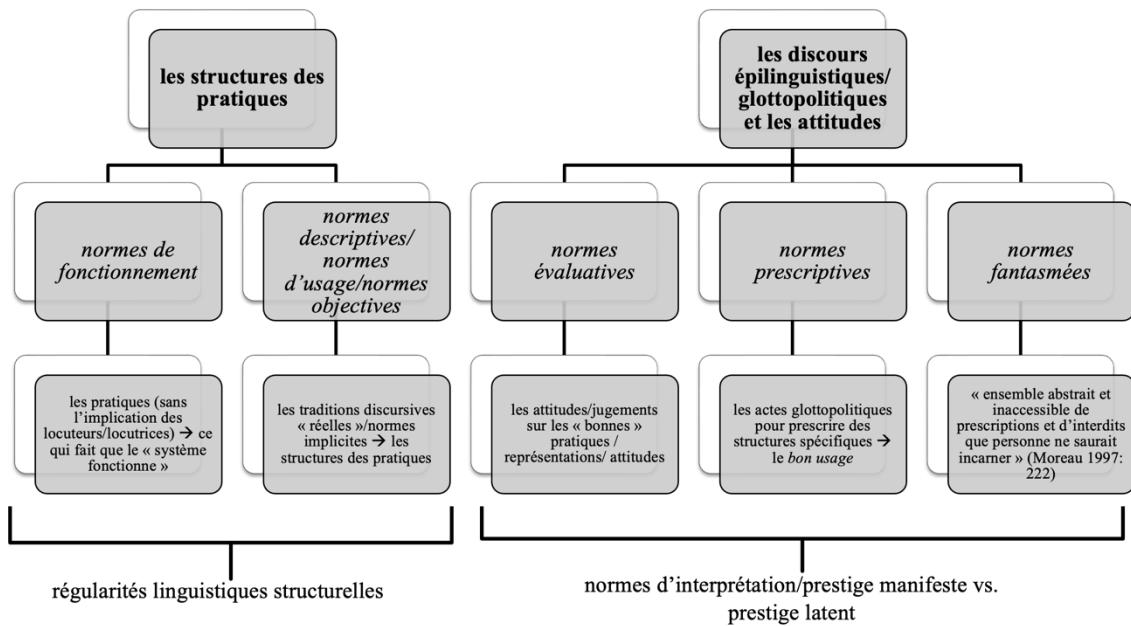
3. Dans leur manuel traitant des processus de standardisation dans les langues romanes, Lebsanft et Tacke (2020) présentent et discutent également la façon de concevoir les normes dans les différentes branches de la linguistique (les normes dans la sociolinguistique, dans la linguistique du discours, dans la linguistique cognitive, dans la linguistique de la pragmatique, etc.). Le volume de Mortensen et Kraft (2022) inclut des articles sur les normes linguistiques et leur importance dans les tissus sociaux des sociétés et communautés.

compréhension ignorés auparavant. Cette analyse permettra par exemple de voir que les pratiques linguistiques « hybrides » et « normales » en Acadie peuvent certes être distinguées au niveau de la structure de la langue entre leurs composantes « anglaise » et « française », mais que cette distinction presuppose au niveau de l’idéologie linguistique, sur le plan méthodologique et conceptuel, que les locuteurs et locutrices fassent une quelconque distinction entre ces composantes. S’éloignant de l’idée si souvent présente chez les linguistes que les deux langues sont séparées en deux systèmes linguistiques différents (Flikeid, 1989 ; Perrot, 1995 ; Thibault, 2011 ; Petraş, 2016), l’analyse de l’exemple permet de montrer que les locuteurs et locutrices perçoivent différentes structures linguistiques comme « normales », indépendamment de la catégorisation externe des linguistes (Pavlenko et Blackledge, 2004 ; Pavlenko, 2005). La remise en question de cette normalité peut déclencher des réactions repoussant la présupposition de structures séparées selon la langue. Les structures « hybrides » peuvent alors être utilisées par les locuteurs et locutrices comme outils sociaux pour légitimer leurs propres pratiques linguistiques. L’article conclura par une discussion sur l’utilité des approches traditionnelles et modernes pour faire avancer la discussion sur la façon d’appréhender les différentes conceptualisations dans une optique critique, car les normes sont souvent traitées comme allant de soi et fournissant des catégories « faciles » plutôt que des constructions théoriques à questionner dans le travail sociolinguistique (Blommaert, 2006, p. 520).

2. Les conceptualisations des normes linguistiques traditionnelles

Même si les normes sont toujours implicitement impliquées même dans les études des structures linguistiques à tous les niveaux descriptifs, c'est la sociolinguistique quantitative qui a été la première à les analyser de façon empirique. En essayant de définir et circonscrire ce qu'est une communauté linguistique (*speech community*), Gumperz (1968, p. 381) disait que les variétés linguistiques employées dans une communauté spécifique formaient un système plus abstrait étant donné que les variétés représentaient un ensemble de normes sociales partagées, alors que Labov (1972, p. 120 f.) caractérisait la communauté linguistique comme la participation aux ensembles de normes partagés par cette communauté. La focalisation sur les normes en sociolinguistique ne surprend pas étant donné que toutes les normes sont forcément sociales et supra-individuelles car elles présentent des systèmes de signification qui doivent être reconnus par les membres de la communauté linguistique. L'un des modèles les plus différenciés et appliqués est celui créé par Moreau (1997) qui a, entre autre, été aussi appliqué par Reinke et Ostiguy (2016) ou Pöll (2017b ; 2017a). Selon ce modèle, il y a cinq possibilités de différencier et de concevoir les normes : les *normes de fonctionnement*, les *normes descriptives*, les *normes évaluatives*, les *normes prescriptives* et les *normes fantasmées*. Même si Moreau ne les a pas explicitement conçues en ayant recours à des catégories plus abstraites, on peut les diviser entre les concepts de normes qui concernent les structures des pratiques linguistiques et les concepts de normes qui rejoignent les discours métapragmatiques et glottopolitiques ainsi que les attitudes envers les pratiques. Le graphique suivant montre une typologie des normes basée sur les

types de normes identifiés par Moreau (1997) qui se prête en particulier pour différencier les différents composants des normes qui traditionnellement ont été utilisées dans la linguistique :



GRAPHIQUE 1 : PRÉSENTATION PROPRE DE LA TYPOLOGIE DES NORMES À LA BASE DE MOREAU (1997)

Selon ce modèle qui comprend des éléments de la linguistique structurelles ainsi que de la socio-linguistique, les structures des pratiques peuvent donc être subdivisées entre les normes de fonctionnement et les normes descriptives. Ces dernières sont aussi souvent caractérisées comme étant des normes d'usage ou des normes objectives. Il s'agit de régularités linguistiques qui permettent et assurent le bon fonctionnement des interactions entre les locuteurs et locutrices. En linguistique structurelle, ce sont souvent les normes de fonctionnement en tant que pratiques linguistiques qui sont analysées parce qu'elles font en sorte que le système « fonctionne ». Ce type de normes fait concrètement référence aux structures générales d'une langue ou d'une variété et comprend les restrictions régulatives de l'usage de chaque langue ou variété alors que les normes descriptives sont celles qui ont été identifiées par ceux et celles (normalement les linguistes) qui décrivent l'usage des langues et en font l'abstraction (cf. Coseriu, 1974). Les normes descriptives comprennent les traditions discursives⁴ qui déterminent les structures d'usage concrètement choisies (par exemple, « bonjour » au singulier en français et « buenos días » au pluriel en espagnol alors que d'un point de vue systémique, il n'y a rien qui empêcherait les locuteurs et locutrices de dire « beaux jours »).⁵ Les normes

4. Cf., entre autres, Oesterreicher (1997), Koch (1997) et Kabatek (2018).

5. Selon la typologie de Coseriu (1952), la norme est plutôt ce qui est « normal » ou « traditionnel » dans une langue ou variété et donc la réalisation « normale » du système. Il l'oppose à la notion de « système » qui comprend toutes les options possibles du système – « un ensemble de possibilités de réalisations » (Coseriu, 2001, p. 246) – alors que la norme détermine lesquelles de ces possibilités et combinaisons systémiques sont « vraiment » choisies et que la notion de « parole » a recours aux énonciations observables concrètes.

descriptives sont aussi souvent appelées « normes objectives » parce que c'est l'usage qui est décrit et le système linguistique qui en est abstrait sans faire de commentaires normatifs. Dans cette perspective, les normes sont identifiées et abstraites de façon « neutre » comme étant un agrégat social qui se matérialise sur l'interaction linguistique. Par conséquent, les normes de fonctionnement ainsi que les normes descriptives peuvent être caractérisées comme étant des régularités linguistiques structurelles. Décrire l'usage en tant que produit séparé des locuteurs et locutrices constitue donc une approche de la linguistique « interne ». Bonnet (2007, p. 83) résume que

[...] le linguiste analyse la parole en tant qu'elle est un ergon, puis par des procédures de généralisation (reconnaissance des caractères communs entre plusieurs objets singuliers), reconstruit la norme individuelle, qu'il peut dépasser, et par une même procédure, confronter aux autres normes individuelles afin de déterminer la norme sociale, pour enfin aboutir aux faits fonctionnels, et donc, au système.

Selon ce cadrage idéologique⁶ des normes, la langue est conçue comme un « système ». Il faut également ajouter que les études visant à décrire les structures linguistiques (par exemple, les études de syntaxe, de morphologie, etc.) ainsi que les études de sociolinguistique quantitative traitent aussi souvent des normes sans le dire explicitement étant donné que ce sont souvent des catégories sociales et des modèles de la structure sociétale très abstraits qui sont utilisés pour réaliser des analyses quantitatives. Comme les catégories et modèles en question sont, eux aussi, des notions théoriques et méthodologiques qui se basent implicitement sur des normes sociales et conceptualisations du social, ces études révèlent aussi des normes linguistiques ne serait-ce qu'implicitement.

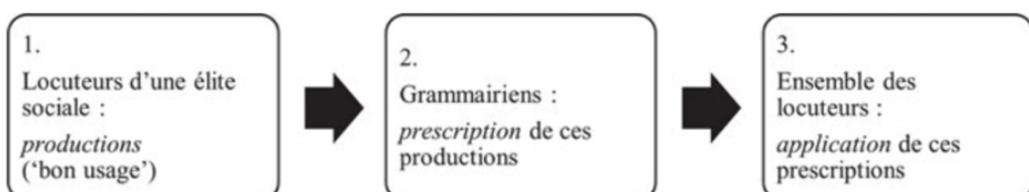
La deuxième branche de la typologie concerne les normes d'interprétation et donc la façon dont l'usage est traditionnellement interprété par un groupe social spécifique. Dans ce contexte, ce sont souvent les discours épilinguistiques qui forment nos idéologies sur les normes. Les « normes évaluatives » sont construites par les attitudes et jugements sur les « bonnes » pratiques et elles se retrouvent donc dans les représentations linguistiques de l'usage fait par les locuteurs et locutrices. Les « normes prescriptives » sont celles qui sont conçues par des acteurs sociaux puissants voulant prescrire l'usage. Par conséquence, elles sont « créées » en tant qu'ensemble de traits linguistiques spécifiques pour influencer les pratiques des locuteurs et locutrices en vue d'homogénéiser leur comportement linguistique (par exemple, les dictionnaires, les grammaires, etc.). Ce n'est pas l'usage qui est créé mais l'ensemble normatif (par exemple, la « langue standard ») comprenant des traits spécifiques. Dans cette perspective, les « autres » traits deviennent idéologiquement périphériques et illégitimes dans des situations dans lesquelles l'ensemble normatif est censé être imposé. Ce sont les variétés discursives (des registres selon Agha 2003 ; 2007) qui sont créées et liées à des contextes spécifiques (cf. entre autres, Peter, 2020 ; Paulsen, 2022). Les contextes « formels » sont façonnés comme

6. Ce sont aussi les « idéologies linguistiques » des linguistes qui façonnent la manière de « penser » et « concevoir » ce qui est une langue (cf., entre autres, Barrett, 2014 ; Silverstein, 1979 ; Irvine et Gal, 2000). Par conséquent, l'idéologie linguistique selon laquelle la langue est un système n'est pas neutre mais une façon de la concevoir parmi d'autres.

étant plus « centraux » que d'autres contextes ; ceux-ci deviennent donc les contextes dans lesquels « la langue » est utilisée « neutrement ». Selon cette idéologie linguistique, c'est donc le contexte « formel » qui est plus central et règlementé que les autres contextes moins « formels ». Par conséquent, la formalité est liée à l'ensemble des traits linguistiques normatifs prescrits. Ce sont donc des contextes plutôt vécus par l'élite sociale qui déterminent la langue légitime (cf. Bourdieu, 1982) en tant qu'artefact discursif. Les contextes sont alors hiérarchisés et idéologiquement neutralisés pour ensuite les cadrer comme étant les contextes neutres par excellence. Les contextes formels sont donc ceux qui sont associés à la langue standard réservant cette dernière à une sphère à laquelle plusieurs couches sociales n'ont pas accès. Selon cette perspective, les autres contextes « moins formels » ou « informels » sont eux réduits aux sphères privées dans lesquelles les locuteurs et locutrices ont une « liberté » linguistique plus grande.

En revanche, les « normes fantasmées » ne se basent pas sur l'usage réel, car elles s'appuient surtout sur les perceptions des pratiques linguistiques et leur « fausse » abstraction.⁷ Ce sont donc des structures imaginées comme faisant partie des pratiques –souvent pour émettre des discours métapragmatiques destinés à thématiser les pratiques pour les ridiculiser ou discriminer, elles et leurs émetteurs et émettrices– alors qu'en réalité ces pratiques ne font pas partie des pratiques des gens dont l'usage est thématisé dans le discours. Il s'agit donc de normes qui se basent sur l'interprétation et la perception de l'usage, de sa thématisation dans le discours et de son prestige manifeste ou latent.

Pour classer les différentes façons de traiter l'usage et les normes qui en sont abstraites, Chalier (2021, p. 18 f.) différencie entre le « modèle autoritaire » ou « élitiste » et le « modèle démocratique ». Pour le modèle élitiste, il y a trois composants qui sont centraux pour la conceptualisation des normes dans la francophonie :

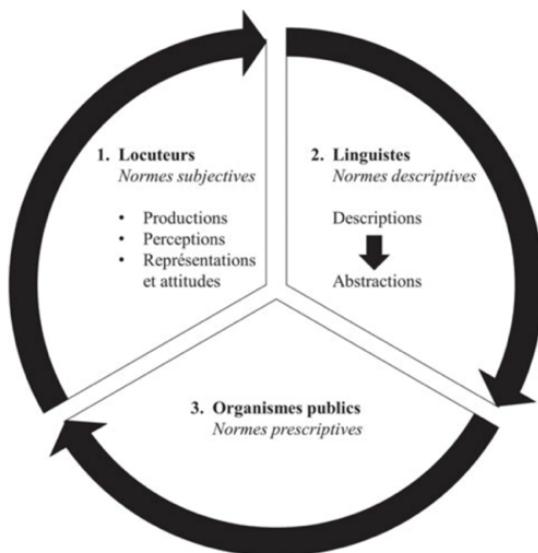


GRAPHIQUE 2 : MODÈLE ÉLITISTE (CHALIER, 2021, P. 18)

Selon ce modèle, c'est l'usage d'une élite sociale qui est surtout décrit par les grammairiens et grammairiennes (qui font souvent partie de cette élite et qui décrivent donc de quelque façon leurs propres pratiques). Par conséquent, ce sont les pratiques de(s) groupe(s) dominant(s) qui forment la base des données pour identifier les normes. Ces grammairiens et grammairiennes en abstraient des « règles » structurelles qui sont ensuite prescrites au sein de la société. Par conséquent, en se basant

7. Par exemple, l'abstraction « fausse » du français acadien parlée à la Baie Sainte-Marie selon laquelle les pratiques seraient « moitié anglais, moitié français » (Flikeid, 1989 ; Fritzénkötter, 2015).

sur leur propres intuitions, les grammairiens et linguistes seraient les électeurs de l'autorité normative (Chalier, 2021, p. 59). En se basant partiellement sur les normes identifiées par Moreau (1997), le modèle « démocratique » montre les autres acteurs sociaux structurant les normes :



GRAPHIQUE 3 : MODÈLE DÉMOCRATIQUE (CHALIER, 2021, P. 19)

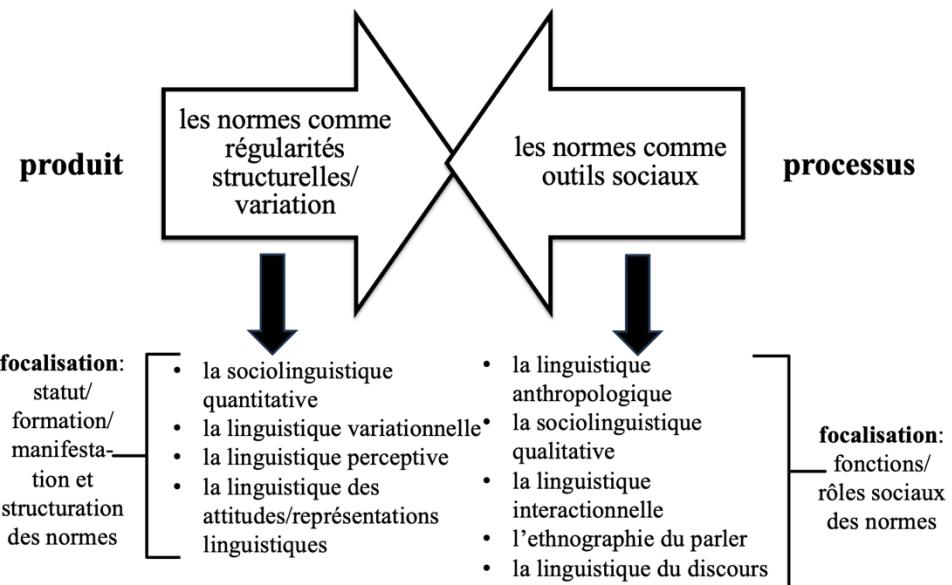
Le modèle est conçu comme un cycle car tous les éléments s'influencent mutuellement. Tout d'abord, il y a les locuteurs et locutrices (conceptuellement séparés des linguistes comme si ces derniers n'étaient pas eux aussi des locuteurs) dont les productions, perceptions, représentations et attitudes forment les normes subjectives. L'avantage de cette conceptualisation est la référence aux locuteurs et locutrices (même si l'on considère que les linguistes constituent un groupe à part, mais qu'ils sont bien entendu aussi des locuteurs), ce modèle ne permet pas d'établir un lien entre les deux, car ce sont eux qui produisent le langage, qui le perçoivent, qui s'en font une idée (les représentations) et qui l'évaluent (les attitudes). Ce sont donc les pratiques des locuteurs et locutrices « en général » qui constituent la base de données à analyser pour identifier les normes. Le deuxième composant du modèle se base sur les linguistes qui décrivent les pratiques des locuteurs et locutrices de façon « neutre » pour en faire des abstractions. Ces abstractions constituent les « normes descriptives ». Dans cette modularisation, les linguistes forment encore une fois un groupe central séparés des locuteurs et locutrices et sont dotés d'un statut spécial sans que ce statut ou l'impact réel des linguistes soient vraiment décrit de façon plus précise. Comme selon ce modèle les linguistes ne font que décrire l'usage de façon « neutre », leurs abstractions se basent sur la « majorité » des locuteurs et locutrices et ce sont donc les corpus ou des données recueillies dans la perspective de la linguistique perceptive qui servent de base pour l'analyse et le façonnement des normes (Chalier, 2021, p. 59). Les « organismes publics » constituent le troisième composant du modèle. Selon le modèle, ce sont ceux-ci qui déterminent les « normes prescriptives » et imposent leurs modèles de parler –et surtout d'écrire– « correctement ».

Même s'il y a une multitude d'approches essayant de saisir et modéliser les normes dans les différentes philologies, la plupart séparent conceptuellement les pratiques, perceptions et attitudes des locuteurs et locutrices. Dans la philologie allemande, par exemple, ce sont aussi souvent les linguistes et experts de la langue qui sont identifiés comme étant un composant important de la conceptualisation et modélisation des normes linguistiques. C'est ainsi qu'on trouve chez Ammon (1995, p. 73) les composants suivants : les « autorités normatives » qui corrigent les pratiques, les « codificateurs langagiers », les « locuteurs-modèles/scripteurs-modèles » qui produisent des modèles de texte à suivre, les « experts de la langue » qui donnent leur jugement sur les pratiques et la base du modèle constituée par la majorité de la population. En revanche, Hundt (2009, p. 123) différencie tout d'abord entre la diffusion indirecte et inconsciente des normes langagières par la majorité de la population et l'intervention directe et consciente sur les pratiques linguistiques par les codificateurs langagiers et les autorités normatives. Selon lui, les locuteurs-modèles et scripteurs-modèles ainsi que les experts de la langue se trouvent entre ces deux pôles.

Même si dans ces approches les locuteurs et locutrices sont déjà des « producteurs langagiers », les normes sont conceptualisées comme formant des systèmes linguistiques et les locuteurs et locutrices restent quand même passifs. À première vue, cela peut sembler paradoxal étant donné qu'il faut produire les sons linguistiques activement, mais selon ces modèles les locuteurs et locutrices ne sont pas conceptualisés comme des personnes actives qui se servent des différentes normes existantes dans la communauté ou société à des fins identitaires. Par conséquent, ces modèles reposent quand même sur l'idée du système linguistique et non pas sur les locuteurs et locutrices et leurs intentions communicatives. En outre, les modèles se basent souvent sur la langue majoritaire d'une société mais très rarement aussi sur les communautés minoritaires ou « périphériques » alors que celles-ci pourraient nous fournir des éclaircissements sur la fonctionnalité sociale des normes et des structures et pratiques linguistiques. Comme les normes sont souvent conçues et perçues comme des régularités à plusieurs niveaux de la description linguistique incluant la grammaire, la prononciation, le lexique etc. dans la linguistique structurelle ou « interne » (cf. Thomas et Wareing, 1999, p. 192), l'analyse des normes descriptives fournit une présentation de ce qui peut être considéré comme « normal » dans une langue spécifique en relevant des modèles de comportement observables de l'extérieur (Agha, 2007, p. 126). Le problème inhérent de la séparation entre les « structures internes » et les processus sociaux « externes » et la supposition des normes descriptives, c'est qu'il y a quand même des éléments d'idéalisat ion, car ces modèles et concepts ne sont jamais des représentations exactes des phénomènes auxquels ils font référence. La société est donc imaginée comme un agrégat social sans faire attention aux processus de différenciation internes et aux tensions entre les différents groupes et acteurs au sein de la société.

3. Les conceptualisations anthropologiques des normes linguistiques

En linguistique anthropologique mais aussi dans d'autres branches de la linguistique mettant l'accent sur l'action à travers les structures linguistiques et non sur les formes structurelles elles-mêmes, les normes ne sont plus vues comme étant des produits linguistiques mais plutôt des processus, comme le montre le graphique suivant :



GRAPHIQUE 4 : LES NORMES LINGUISTIQUES COMME PRODUIT OU PROCESSUS

En raison des limites de l'article, il n'est pas possible de mettre en évidence les subtilités des différences et des recoulements entre les orientations sociales de la linguistique, mais il faut garder à l'esprit que cet article s'intéresse à ce que ces orientations ont en commun : la socialité des signes linguistiques et la façon dont les locuteurs les utilisent de manière procédurale dans le discours pour obtenir des effets spécifiques. Les branches de la linguistique focalisant les structures en tant que produit et les branches plus « sociales » diffèrent dans la focalisation des composants des normes : pour les branches classiques c'est plutôt leur statut « stable », leur formation, manifestation et structuration qui sont analysés, alors que pour les branches plus ancrées dans le social, le contexte et l'interaction, ce sont les fonctions et rôles sociaux des normes qui forment les centres d'intérêt. Les normes ne sont donc plus considérées principalement comme étant des formes de variation, mais comme étant des outils sociaux dont les locuteurs et locutrices peuvent se servir. Par conséquent, lors de l'analyse. Les structures des pratiques ainsi que leurs fonctions sociales sont prises en considération. Dans la perspective de la linguistique anthropologique, c'est paradoxalement l'« instabilité » du signe linguistique qui est, pour ainsi dire, la « zone zéro » de toute expérience normative, car la signification est toujours émergeante dans l'emploi du trait linguistique en tant que signe linguistique et de son activation

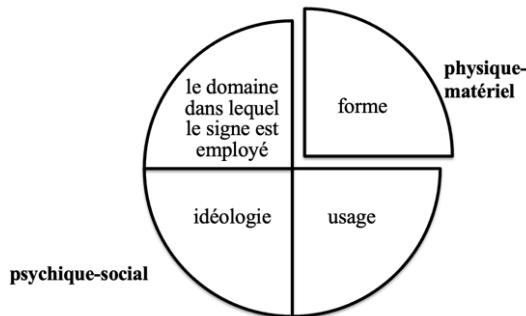
contextuelle.⁸ Les normes sont donc un phénomène émergeant car elles s'actualisent en fonction du contexte et leur fonction sociale concrète est également conditionnée par le contexte. Dès lors, elles ne « sont » pas mais elles changent constamment et peuvent acquérir des fonctions sociales très diverses dans des contextes différents.

L'exclusion des processus de négociation du pouvoir et des questions d'identité dans le façonnement des normes est un problème, car ce sont des facteurs majeurs pour la formation des normes linguistiques. Dans la description linguistique interne, les normes sont souvent un phénomène variationnel et/ou diaphasique, même si cela reste implicite et si ce qui varie suit les normes ou « doit » être normé. Il y a donc des différences entre ce qui est normal pour (presque) tous et toutes et ce qui est « normal », c'est-à-dire usuel dans des circonstances précises et pour des groupes spécifiques. Par conséquent, ce qui est « normal » pour qui et dans quelles circonstances varie énormément dans les sociétés modernes. Les tentatives de démarcation et de construction discursive des normes se font en fonction de certaines notions : les concepts de « langue (standard) », « dialecte », « variété », « registre », « traditions discursives » etc. sont souvent mobilisés pour construire des structures du « comportement langagier normal » etc. (cf. Sinner, 2014). Très souvent, le niveau discursif et agentif de l'acte de démarcation délibérée de la part des locuteurs et locutrices est ignoré en linguistique (cf. Eckert, 2000 ; Eckert, 2012) et la description des normes est réalisée de manière positiviste. Dans cette perspective, les normes sont conçues comme des entités objectivement descriptibles d'une réalité ontologique tout en naturalisant idéologiquement les hiérarchies sociales sans problématiser leurs implications pour les locuteurs et locutrices dominés (cf. Bock, 2014).⁹ Non seulement la domination sociale au moyen des normes linguistiques est ignorée, mais la construction du « normal » implique toujours l'autre côté de ce théorème : l'« anormal » ou « peu normal » (cf., entre autres, Barrett, 2014 ; Barrett, 2018). Par conséquent, la normalité comprend toujours un certain degré de normativité et le normal devient implicitement normatif.

Toutefois, les différentes normes et les traits linguistiques qui les composent servent de signes révélateurs des normes fluides des personnes qui les utilisent à leur gré. Comme les normes sont composées d'une accumulation de signes linguistiques distinctifs spécifiques, les signes obtiennent, eux aussi, des significations supplémentaires. Selon Silverstein (1985, p. 220), il s'agit du « fait linguistique total » qui est composé des quatre niveaux suivants :

8. Cette conceptualisation est aussi présente dans la grammaticographie cognitive qui part du principe que la grammaire n'est pas un ensemble discret de règles qui existent *a priori*, détachées des contextes d'utilisation, mais plutôt que la grammaire est provisoire et qu'elle émerge dans le discours (cf., entre autres, Hopper, 1987 ; Hopper, 1988).

9. Le rapport entre langue, normes et pouvoir est décrit, entre autres, dans Agha (2007), Blommaert (2005), Kramsch (2021) ou Thomas et Wareing (1999).



GRAPHIQUE 5 : LE « FAIT LINGUISTIQUE TOTAL » SELON SILVERSTEIN (1985, P. 220)

Par conséquent, chaque forme linguistique en tant que réalisation physico-matérielle est liée à l'usage spécifique, aux idéologies existantes dans la société ou communauté et au domaine dans lequel le signe est employé. Le signe est employé dans des registres et domaines différents et l'usage comprend les informations systémiques et sociales du signe (par exemple, les informations grammaticales comme le genre d'un substantif, les informations sur les collocations, les groupes sociaux qui utilisent ce signe, etc.). Les idéologies linguistiques ont leur importance parce qu'elles déterminent l'interprétation sociale du signe. Selon Silverstein (1979, p. 193), il s'agit de « sets of beliefs about language articulated by users as a rationalization or justification of perceived language structure or use » et Milroy (2004, p. 162) ajoute que les idéologies linguistiques sont des « thoroughly naturalized sets of beliefs about language intersubjectively held by members of speech communities ». Par conséquent, ce qu'une communauté linguistique ou société pense des pratiques linguistiques est important justement parce que ces idées individuelles et les idéologies en tant que formations idéologiques cohérentes plus abstraites conditionne leur fonctions sociales comme, par exemple, a) l'association d'une langue avec un lieu physique (les êtres humains sont mobiles alors que l'espace physique l'est beaucoup moins), b) la démarcation claire entre deux langues dans une même personne (comme s'il y avait une ligne claire et pas de traditions discursives différentes), c) l'association « stable » et homogénéisante entre un groupe spécifique et une façon spécifique de parler (comme si ce groupe ne savait parler que de cette manière), d) l'idéologie selon laquelle il y a des pratiques linguistiques qui sont meilleures que d'autres (comme si les traits linguistiques du « bon usage » qui sont réalisés par une personne constituaient un comportement physique du poumon, de la bouche, des lèvres en soi meilleur), e) l'idéologie selon laquelle il y a des locuteurs et locutrices qui parlent « mieux » que d'autres, f) l'idéologie selon laquelle des locuteurs-modèles sont politiquement « neutre » (comme si la neutralité existait et les relations de pouvoir ne jouaient aucune rôle), g) l'idéologie selon laquelle le « bon usage » est l'usage « neutre » en effaçant son rôle fort dans la hiérarchie sociale, etc.¹⁰ C'est dans ces genres d'idéologies que les traits linguistiques obtiennent une partie de leur valeur pragmatique qui joue un rôle fondamental pour l'interprétation contextuelle des signes linguistiques.

10. Ces idéologies linguistiques deviendront claires dans le chapitre suivant dans lequel elles seront exemplifiées en ayant recours aux pratiques linguistiques en Acadie.

Contrairement à la linguistique quantitative qui est focalisée sur la distribution des structures, la caractérisation anthropologique du signe linguistique l'insère profondément dans sa « vie sociale », c'est-à-dire son emploi socio-pragmatique en tant qu'outil social en tenant compte des différents composants formels-physiques, grammaticaux-psychiques et sociaux-pragmatiques (cf. entre autres Agha 2003, 2007 ; Silverstein 1985). Cela est important pour la conceptualisation des normes linguistiques parce que tous ces composants jouent un rôle dans l'emploi concret des signes qui, dans leur usage fréquent, peuvent constituer des normes en tant que « parler normal » et traditions discursives. Dans ce contexte, les registres et figures caractérologiques selon la conceptualisation d'Agha (2003 ; 2007) sont prépondérants parce qu'en utilisant des traits spécifiques intentionnellement, les locuteurs et locutrices peuvent changer de registre et de figure caractérologique pour des raisons sociales. Dans cette perspective, les locuteurs et locutrices ne sont plus passifs mais ils se servent des traits linguistiques, par exemple, pour « habiter » une autre figure caractérologique (la mère, la cheffe, la politicienne, la personne LGBTQ, etc.) selon le contexte et selon leurs propres buts sociaux et identitaires. Si on prend au sérieux le contexte des traits linguistiques générant des normes, ce sont aussi toujours des hiérarchies sociales qui s'actualisent en parlant et qui transmettent la métaphore conceptuelle de la hiérarchie sociale en associant des traits linguistiques à ces positions et aux personnes qui y sont placées. La forte fonction sociale des normes pour la hiérarchisation d'une communauté ou société est donc un composant fondamental de la conceptualisation des normes. La domination sociale à travers les normes et les traits linguistiques qui les composent n'est donc plus ignorée mais, au contraire, rendue visible.

Ces traits linguistiques deviennent donc plus « fluides » et contextuellement variables et les normes ne sont plus imaginées comme étant des régularités « stables » mais plutôt négociées et reconfigurées dans tous les contextes sociaux qui s'accumulent. Même si ce sont toujours des normes en tant que formations régulières des mêmes traits linguistiques, en linguistique anthropologique, l'analyse du contexte d'emploi concret gagne en importance. Les locuteurs et locutrices ne sont donc plus liés à des normes spécifiques mais peuvent choisir selon leur but communicatif et social lesquelles ils emploient dans un contexte social spécifique. L'agentivité des locuteurs et locutrices prend ainsi une place toujours plus grande dans la conceptualisation des normes et dans les analyses des données (cf. aussi Eckert, 2012). Les questions qui sont posées ne sont donc plus « Comment la langue est-elle structurée ? » ou « Pourquoi la langue est-elle structurée (socialement) ? » puisque celles-ci se basent sur la passivité des locuteurs et locutrices, mais « Comment les locuteurs et locutrices se servent-ils de la variation, des traits linguistiques et des normes à des fins sociales ? » étant donné que les locuteurs et locutrices peuvent s'en servir activement. C'est alors l'action qui est soulignée et non pas le produit de l'acte de parler. Les idéologies linguistiques sont donc importantes pour l'identification, la caractérisation et l'analyse des normes parce qu'elles font partie de la culture linguistique et que les traits linguistiques ne peuvent être compris que par le recours à cette dernière. Par conséquent, les normes linguistiques sont conditionnées culturellement et dépendent de : a) la conceptualisation de la langue ou des langues dans une société ; b) les attitudes envers les usages et les langues ; c) leur implication, rôle et emploi dans les institutions centriques (Blommaert, 2005, p. 118), les médias etc. ;

d) la « compétence » en langues et de ce que l'on définit comme « compétence » ; e) la recherche sur les langues et les usages ; f) les valeurs sociales existantes ; g) les hiérarchies sociales au sein de la société, etc. (cf. Eggert et Peter, 2022 ; Grosjean, 2010). Tous ces domaines jouent un rôle pour le choix de certains traits et la formation de normes linguistiques. Les normes structurelles et leur ancrage idéologique sont négociés par les différents acteurs sociaux et ne sont donc pas simplement des faits ontologiques.

Les branches « classiques » de la linguistique et les branches plus « sociales » diffèrent dans la focalisation des composants des normes : pour les branches classiques c'est plutôt leur statut « stable », leur formation, manifestation et structuration qui sont analysés, alors que pour les branches plus ancrées dans le social, le contexte et l'interaction, ce sont les fonctions et rôles sociaux des normes qui forment les centres d'intérêt. D'une manière générale, la sociolinguistique quantitative étudie les relations entre les groupes sociaux ou des catégories quantifiables prédefinies afin de déterminer les corrélations entre elles et les phénomènes de variation tandis que la linguistique des variétés étudie la composition linguistique structurelle des variétés. La sociolinguistique qualitative, quant à elle, étudie l'utilisation des phénomènes de variation au niveau procédural en tant qu'outil dont les locuteurs se servent pour exprimer le social. Les normes ne sont donc plus considérées principalement comme étant des formes de variation, mais comme étant des outils sociaux dont les locuteurs et locutrices peuvent se servir. Par conséquent, lors de l'analyse. Les structures des pratiques ainsi que leurs fonctions sociales sont prises en considération. Dans la perspective de la linguistique anthropologique, c'est paradoxalement l'« instabilité » du signe linguistique qui est, pour ainsi dire, la « zone zéro » de toute expérience normative, car la signification est toujours émergeante dans l'emploi du trait linguistique en tant que signe linguistique et de son activation contextuelle.¹¹ Les normes sont donc un phénomène émergeant car elles s'actualisent en fonction du contexte et leur fonction sociale concrète est également conditionnée par le contexte. Dès lors, elles ne « sont » pas mais elles changent constamment et peuvent acquérir des fonctions sociales très diverses dans des contextes différents.

11. Cette conceptualisation est aussi présente dans la grammaticographie cognitive qui part du principe que la grammaire n'est pas un ensemble discret de règles qui existent a priori, détachées des contextes d'utilisation, mais plutôt que la grammaire est provisoire et qu'elle émerge dans le discours (cf., entre autres, Hopper, 1987 ; Hopper, 1988).

4. À titre d'exemple : les pratiques linguistiques « hybrides » en Acadie

Pour mieux comprendre les enjeux de la discussion théorique, le discours¹² sur le français parlé en Acadie peut nous servir d'exemple. De nos jours, suite au Grand Dérangement de 1755 et à la déportation des Acadiens qui s'en est suivie, l'Acadie n'est pas constituée d'un territoire géographique cohérent, mais de différentes communautés, principalement au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les communautés acadiennes vivent dans des provinces majoritairement anglophones au Canada, le Nouveau-Brunswick étant la seule à être officiellement bilingue (cf. Gauvin, 2021). En 2017, le détaillant québécois Ardène vendait des t-shirts avec l'impression « J'aime pas ton accent ». Cela a provoqué une multitude de réactions en Acadie parce que le slogan avait été partiellement interprété comme étant une attaque contre les locuteurs et locutrices du français acadien venant de l'« extérieur », c'est-à-dire du Québec car en Acadie, il est souvent mentionné dans les discours métalinguistiques que les francophones québécois se placeraient au-dessus des Acadiens et Acadiennes sur le plan linguistique, rendant ainsi illégitimes leurs pratiques linguistiques (cf. Boudreau, 2016 ; Arrighi et Boudreau, 2016). Ensuite, le slogan « Right fiers ! »¹³ a été choisi comme réplique pour les Jeux de la francophonie canadienne en 2017 qui ont eu lieu à Moncton (cf. Thompson, Forques et Doucet, 2021). À la suite du choix du slogan pour les Jeux de la francophonie canadienne, le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse a fait produire des t-shirts avec le slogan suivant :



GRAPHIQUE 6 : IMPRESSION SUR UN T-SHIRT VENDU LORS DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE 2017 À MONCTON, CANADA¹⁴

12. Nous nous appuyons ici sur la notion de discours de Foucault (1971).

13. En français acadien, « fier » porte également la signification de « content ». Le slogan « Right fiers ! » joue donc avec le double sens entre être « très fiers » et « très contents » (cf. Gérin, 1982) étant donné que cet usage de « fier » est spécifiquement acadien et aussi souvent critiqué dans les médias canadiens comme étant un « mauvais » usage. Cela renforce l’interprétation du slogan comme étant un outil linguistique emblématique pour la revendication du français acadien.

14. <https://conseiljeunesse.ca/boutique>

Ces évènements et l'emploi des différents slogans montrent qu'il y a différents niveaux linguistiques, sociaux et idéologiques où se déroule la négociation des normes et de la légitimité de certains traits qui les composent. Tout d'abord, c'est la réaction au slogan « J'aime pas ton accent » en Acadie qui est importante ici parce qu'elle s'inscrit dans des discours précédents dans lesquels les pratiques linguistiques des locuteurs et locutrices du français acadien ont été critiquées en raison de leurs « fautes » et du « mélange » entre le français et l'anglais. Ceci se reflète dans l'emploi de « right » qui est utilisé comme intensificateur (« très », « vraiment », etc.) en français acadien, emploi où l'adverbe ne correspond plus à son usage en anglais (Neumann-Holzschuh et Mitko, 2018, p. 798 f.). C'est l'idéologie de l'« hygiène verbale » (cf. Cameron, 1995), qui est liée à l'idéologie du monolinguisme¹⁵ et donc un usage « pur », qui est sous-jacente. Il y a donc tout d'abord l'ancrage dans l'idéologie monoglossique : l'hétéroglossie et la pluralité des normes sont ressenties comme étant des « problèmes ».¹⁶ Souvent les locuteurs et locutrices du français acadien sont vus comme étant « two monolinguals in one body » (Pavlenko, 2005, p. 19) et les « [...] bilinguals are often viewed with suspicion either as linguistic and cultural hybrids who may be in conflict with themselves, or as individuals whose shifting linguistic allegiances imply shifting political allegiances and moral commitments » (Pavlenko, 2005, p. 24). Par conséquent, le fait qu'un « mot anglais » (même si son emploi est spécifique au français acadien et qu'il n'est donc plus « anglais ») soit employé en français peut être cadre comme étant une trahison à la culture et au français et être perçu comme un signe d'assimilation à la culture majoritaire anglophone face à laquelle on essaie de s'imposer. Un trait linguistique tout à fait « normal » en français acadien qui fait partie de plusieurs traditions discursives en Acadie et donc de différentes normes linguistiques structurelles devient alors un signe qui est utilisé activement pour contrecarrer ce discours, l'évaluation des pratiques linguistiques en Acadie et la hiérarchisation des locuteurs et locutrices comme étant à la marge de la légitimité.

Le slogan « Rightiers ! » des Jeux de la francophonie canadienne à Moncton est important dans ce contexte justement parce que les jeux se sont déroulés à Moncton. Dans le discours, les pratiques linguistiques observables à Moncton et dans le sud-est du Nouveau-Brunswick en général sont appelées « chiac », une variété qui est censée être plutôt parlé par les jeunes (pour la construction

15. L'idéologie du monolinguisme est fortement ancrée en Amérique du Nord et les personnes bilingues ont toujours été vues avec suspicion (McLaughlin, 1978, p. 2).

16. Ce n'est pas le cas seulement dans la société canadienne et nord-américaine et les chercheurs et chercheuses ont du mal à saisir et capter les pratiques, car elles résistent souvent à la classification. C'est donc un problème pour les épistémologies sur les pratiques en Acadie, car elles sont souvent décrites en ayant recours à l'idéologie de l'« existence » de deux codes complètement séparés. Dans ce contexte, les catégories préexistantes « anglais » et « français » sont imposées aux pratiques et, par conséquent, les données sont déjà préanalysées avant même d'avoir réalisé l'étude concrète des données. Par exemple, c'est le cas pour les « anglicismes » dans le français acadien parlé à Moncton qui présenterait un « métissage » entre le français et l'anglais (Perrot, 1995) ou celui parlé à la Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse (par exemple, Petraş, 2016) car les langues « entrent » en contact (comme si ce n'étaient pas les locuteurs et locutrices qui étaient en contact) et l'une –l'anglais– « pénètre » l'autre –le français– (cf. Peter, 2024). À l'inverse, si on ne cherche pas à décrire les « influences » de l'anglais, ce sont souvent les structures dites « conservatrices » du français acadien qui sont analysées. Dans cette perspective, les normes linguistiques sont déjà préconçues en ayant recours au concept de deux langues homogènes, contiguës et séparées.

des variétés en Acadie, cf. Arrighi, 2014). L'emploi de mots provenant de l'anglais est typiquement associé à cette région et c'est précisément la raison pour laquelle le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse a opté pour le slogan « J'aime right ton accent », car même s'il y a des structures linguistiques partagées par les jeunes francophones de la Nouvelle-Écosse et du sud-est du Nouveau-Brunswick, ces structures sont normalement idéologiquement associées à la région monctonienne. Il s'agit donc d'une tentative de réappropriation de ces structures linguistiques et l'adverbe « right » représente de façon emblématique cette réappropriation. Elle est même représentée en indiquant « mon accent » et en inscrivant cet accent sur la carte de la Nouvelle-Écosse. Encore une fois, c'est l'idéologie linguistique de l'association entre un lieu physique et des pratiques linguistiques qui joue un rôle prépondérant ici et qui est mobilisé contre l'idéologie répandue selon laquelle des structures comme « right » ne sont utilisées qu'à Moncton.

La structure « right » qui fait partie de plusieurs normes d'usage et des traditions discursives –surtout orales– en Acadie, par exemple, le chiac, le langage des jeunes, la population de la ville de Moncton, etc. et qui pourrait être traditionnellement classifiée comme faisant partie des normes descriptives à une « vie sociale ». Sa classification comme structure spécifique des normes descriptives ne fournit donc qu'une description, mais il est également nécessaire d'analyser de façon plus profonde sa fonction sociale et son cadrage idéologique pour comprendre vraiment son emploi en tant que trait –et donc signe– linguistique. Par conséquent, si on part des pratiques souvent cadrées comme « périphériques » ou étant « à la marge » (Boudreau, 2016 ; Boudreau, 2022), on peut mieux comprendre les enjeux épistémologiques et sociaux des normes linguistiques. Dans le cas de « right fier » et « aimer right qqc. », on voit que la description linguistique structurelle ne fournit que partiellement des informations sur l'emploi de ces structures et de leur place dans le tissu des normes linguistiques, mais c'est plutôt la pragmatique qui fournit des informations supplémentaires sur la signification sociale. Il faut également faire attention aux idéologies linguistiques sous-jacentes conditionnant leur emploi de façon significative. Elles ne sont pas seulement employées pour transmettre un sens dénotatif, mais elles sont également utilisées comme un outil linguistique pour faire face aux évaluations externes –souvent perçues comme venant du Québec– et internes –venant de l'élite et du système scolaire acadiens (cf. Boudreau, 2022)– des pratiques linguistiques en Acadie. Dans des contextes spécifiques, les structures des différentes normes peuvent donc être utilisées comme outil pour faire du « travail social », c'est-à-dire pour revendiquer l'identité, pour dire quelque chose sur soi/son groupe ou sur l'autre/l'autre groupe, pour se doter d'une figure caractérologique ou de traits sociaux spécifiques, etc. Par conséquent, en dehors de la forme linguistique spécifique, il faut aussi faire attention à son usage, aux idéologies sous-jacentes et au domaine dans lequel le signe est employé pour mieux saisir et caractériser les normes.

5. Conclusion

Cet article constitue une première approche des descriptions et conceptualisations des normes linguistiques dans les différentes branches de la linguistique structurelle et de la linguistique anthropologique. Nous avons vu que la culture linguistique est essentielle pour comprendre les normes et les structures linguistiques dont elles sont composées. Le développement de la théorisation des normes à partir des « marges » idéologiques permet de mieux comprendre la fonctionnalité des normes linguistiques au sein de la communauté ou société. On voit souvent que la théorisation de la linguistique structurelle est ancrée dans l'idéologie monoglossique étant donné que l'hétéroglossie et la pluralité des normes linguistiques sont vues comme « problème » épistémologique, car les pratiques dans les communautés ou sociétés plurilingues résistent souvent, les frontières idéologiques étant utilisées pour la classification structurelle. Dans ce contexte, la théorisation du signe linguistique et des normes linguistiques comme étant des outils pour la structuration et hiérarchisation des sociétés aident à mieux comprendre quel rôle jouent les différentes normes linguistiques construites dans une société. Dans la linguistique anthropologique, les linguistes ne sont pas cadrés comme de « simples » observateurs et observatrices « externes » mais ils sont, eux aussi, des locuteurs et locutrices et ils jouent souvent un rôle social important dans les sociétés dans lesquelles la linguistique constitue un métier spécifique. Dans la perspective de la linguistique anthropologique, les sociétés se différencient, elles créent des groupes spécifiques qui sont souvent aussi hiérarchisés. Dans ce contexte, les normes linguistiques sont importantes justement parce qu'elles sont construites et différenciées par les différents groupes de la société et qu'elles peuvent, entre autres, servir pour négocier la hiérarchie sociale. Cet article permet donc de faire avancer la discussion sur les fonctions sociales des normes linguistiques au-delà de leurs implications purement structurelles pour les comprendre de façon plus globale comme des phénomènes de comportement social. L'exemple des structures acadiennes avec « right » a montré que sa description structurelle en tant que composant du « parler normal » des jeunes dans la région monctonienne n'est pas suffisante pour vraiment comprendre son emploi social en tant qu'outil linguistique pour la revendication du français acadien. Comme cet article ne marque que le début de la discussion sur l'harmonisation des approches des différentes branches de la linguistique, il faudra de futurs travaux pour faire avancer le débat sur les différentes facettes des normes linguistiques.

Références

- Agha, Asif (2003), « The social life of cultural value », *Language & communication*, vol. 23, n° 3, p. 231-273.
- Agha, Asif (2007), *Language and social relations*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ammon, Ulrich (1995), *Die deutsche Sprache in Deutschland, Österreich und der Schweiz. Das Problem der nationalen Varietäten*, Berlin/New York, de Gruyter.
- Arrighi, Laurence (2014), « Le français parlé en Acadie: description et construction d'une «variété» », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, vol. 4, p. 100-125.
- Arrighi, Laurence et Annette Boudreau (2016), « La construction discursive du locuteur francophone. Mise en perspective : l'exemple acadien », dans Laurence Arrighi et Annette Boudreau (dir.), *Langue et légitimation. La construction discursive du locuteur francophone*, Laval, Presses de l'Université Laval, p. 1-18.
- Barrett, Rusty (2014), « The emergence of the unmarked. Queer theory, language ideology, and formal linguistics », dans Lal Zimman, Dennis Davis et Joshua Raclaw (dir.), *Queer excursions. Rethorizing binaries in language, gender, and sexuality*, Oxford, Oxford University Press, p. 195-223.
- Barrett, Rusty (2018), « Trash: Language, sexuality, and social class », dans Kira Hall et Rusty (dir.), *The Oxford Handbook of Language and Sexuality*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-21.
- Bicchieri, Cristina (2006), *The grammar of society. The nature and dynamics of social norms*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bigot, Davy (2020), *Le bon usage québécois. Étude sociolinguistique sur la norme grammaticale du français parlé au Québec*, Laval, Presse de l'Université Laval.
- Bigot, Davy et Robert Papen (2013), « Sur la ‘norme’ du français oral au Québec (et au Canada en général) », *Langage et société*, n° 146, p. 115-132.
- Blommaert, Jan (2005), *Discourse. A critical introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Blommaert, Jan (2006), « Language ideology », dans Keith Brown (dir.), *Encyclopedia of language and linguistics*, 2^e éd., Oxford, Elsevier, p. 510-522.
- Bock, David (2014), *Social class in applied linguistics*, New York, Routledge.
- Bonnet, Valérie (2007), « La norme, un artefact méthodologique? », dans Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (dir.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang, p. 71-86.
- Boudreau, Annette (2016), *À l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier.
- Boudreau, Annette (2022), *Dire le silence. Insécurité linguistique en Acadie 1867-1970*, Sudbury, Prise de parole.

- Bourdieu, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris : Fayard.
- Cameron, Deborah (1995), *Verbal hygiene. The politics of language*, Londres, Routledge.
- Chalier, Marc (2021), *Les normes de prononciation du français. Une étude perceptive panfrancophone*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Coseriu, Eugenio (1952), *Sistema, norma y habla*, Montevideo.
- Coseriu, Eugenio (1974), « Les universaux linguistiques (et les autres) », dans Luigi Heilmann (dir.), *Proceedings of the 11th International Congress of Linguistics*, Bologne, Società editrice il Mulino Bologna, p. 47-73.
- Coseriu, Eugenio (2001), *L'homme et son langage*, Louvain, Peeters.
- Eckert, Penelope (2000), *Linguistic variation as social practice. The linguistic construction of identity in Belten High*, Oxford, Blackwell.
- Eckert, Penelope (2012), « Three waves of variation study. The emergence of meaning in the study of sociolinguistic variation », *Annual Review of Anthropology*, n° 41, p. 87-100.
- Eggert, Elmar et Benjamin Peter (2022), « Kultur(en) der regionalen Mehrsprachigkeit: Theorie und Methoden zu einem neuen Forschungsfeld », dans Elmar Eggert et Benjamin Peter (dir.), *Kultur(en) der regionalen Mehrsprachigkeit/Culture(s) du plurilinguisme régional/Cultura(s) del plurilingüismo regional. Kontrastive Betrachtung und Methoden ihrer Untersuchung und Bewertung*, Berlin, Peter Lang, p. 9-40.
- Flikeid, Karin (1989), « <Moitié anglais, moitié français> ? Emprunts et alternance de langues dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, n° 8, p. 177-228.
- Foucault, Michel (1971), *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- Fritzenkötter, Stefanie (2015), *Das akadische Französisch an der Baie Sainte-Marie/Neuschottland/Kanada. Ausgewählte soziolinguistische, morphosyntaktische und lexikalische Aspekte in einem jugendsprachlichen Korpus*, Berlin, Erich Schmidt.
- Gauvin, Karine (2021), « Les parlers acadiens », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie. Un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso, p. 67-70.
- Gérin, Pierre (1982), « <Je suis fier que tu as pu venir> : remarques sur le mode, dans l'usance franco-acadienne, des propositions subordonnées introduites par <que> complétant des verbes ou locutions exprimant un sentiment », *Si que*, n° 5, p. 25-41.
- Grosjean, François (2010), *Bilingual. Life and reality*. Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.
- Gumperz, John (1968), « The speech community », dans David Sills (dir.), *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 9, New York, Macmillan, p. 381-386.

- Hopper, Paul (1987), « Emergent grammar », *Proceedings of the Berkeley Linguistics Society*, n° 13, p. 139-157.
- Hopper, Paul (1988), « Emergent grammar and the A Priori Grammar Postulate », dans Deborah Tannen (dir.), *Linguistics in context: Connecting observation and understanding*, Norwood, Ablex, p. 117-134.
- Hundt, Markus (2009), « Normverletzungen und neue Normen », dans Marek Konopka et Bruno Strecker (dir.), *Deutsche Grammatik – Regeln, Normen, Sprachgebrauch*, Berlin/New York, de Gruyter, p. 117-140.
- Irvine, Judith T. et Susan Gal (2000), « Language ideology and linguistic differentiation », dans Paul Kroskrity (dir.), *Regimes of language: Ideologies, polities, and identities*, Santa Fe, School for Advanced Research Press, p. 35-84.
- Johnstone, Barbara (2013), *Speaking Pittsburghese. The story of a dialect*, Oxford, Oxford University Press.
- Kabatek, Johannes (2018), *Lingüística coseriana, lingüística histórica, tradiciones discursivas*, Francfort-sur-le-Main, Vervuert.
- Koch, Peter (1997), « Diskurstraditionen. Zu ihrem sprachtheoretischen Status und ihrer Dynamik », dans Barbara Frank, Thomas Haye et Doris Tophinke (dir.), *Gattungen mittelalterlicher Schriftlichkeit*, Tubingue, Narr, p. 43-79.
- Kramsch, Claire (2021), *Language as symbolic power*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Labov, William (1972), *Sociolinguistic patterns*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Lebsanft, Franz et Felix Tacke (dir.) (2020), *Manual of standardization in the Romance languages*, Berlin, de Gruyter.
- McLaughlin, Barry (1978), *Second-language acquisition in childhood*, Hillsdale, Erlbaum.
- Milroy, Lesley (2004), « Language ideologies and linguistic change », dans Carmen Fought (dir.), *Sociolinguistic variation. Critical reflections*, Oxford, Oxford University Press, p. 161-177.
- Moreau, Marie-Louise (1997), « Les types de normes », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, 2^e éd., Sprimont, Mardaga, p. 218-223.
- Moreau, Marie-Louise (2002), « La norme: quelle fonction? », dans Pierre Bouchard et Monique-Catherine Cormier (dir.), *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques. Actes du Colloque tenu les 14 et 15 mai 2001 à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du 69^e Congrès de l'Acfas*, Québec, OQLF, p. 11-24.
- Mortensen, Janus et Kamilla Kraft (dir.) (2022), *Norms and the study of language in social life*, Berlin/Boston, de Gruyter.

- Neumann-Holzschuh, Ingrid et Julia Mitko (2018), *Grammaire comparée des français d'Acadie et de Louisiane. Avec un aperçu sur Terre-Neuve*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Oesterreicher, Wulf (1997), « Zur Fundierung von Diskurstraditionen », dans Barbara Frank, Thomas Haye et Doris Tophinke (dir.), *Gattungen mittelalterlicher Schriftlichkeit*, Tubingue, Narr, p. 19-41.
- Paulsen, Ingrid (2022), *The emergence of American English as a discursive variety. Tracing enregisterment processes in nineteenth-century U.S. newspapers*, Berlin, Language Science Press.
- Pavlenko, Aneta (2005), *Emotions and multilingualism*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pavlenko, Aneta et Adrian Blackledge (dir.) (2004), *Negotiation of identities in multilingual contexts*, Clevedon, Multilingual Matters.
- Perrot, Marie-Ève (1995), *Aspects fondamentaux du métissage français/anglais dans le Chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada)*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle.
- Peter, Benjamin (2020), *L'andalú – Sprache, Dialekt oder lokale Mundart? Zur diskursiven Konstruktion des Andalusischen*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Peter, Benjamin (2024), « Typologie de normes communicatives et démarcatives : analyse de discours acadiens », dans Lidia Becker, Julia Kuhn, Christina Ossenkopf, Claudia Polzin-Haumann et Elton Prifti (dir.), *Zwischen Pluralität und Präskription. Sprachnormen in der Romania in Geschichte und Gegenwart*, Tubingue, Narr, p. 205-243.
- Petraş, Cristina (2016), *Contact de langues et changement linguistique en français acadien de la Nouvelle-Écosse. Les marqueurs discursifs*, Paris, L'Harmattan.
- Pöll, Bernhard (2017a), « Normes endogènes, variétés de prestige et pluralité normative ». dans Ursula Reutner (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin/Boston, de Gruyter, p. 65-86.
- Pöll, Bernhard (2017b), *Französisch außerhalb Frankreichs. Geschichte, Status und Profil regionaler und nationaler Varietäten*, 2^e éd, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Pöll, Bernhard (2018), « Le français standard parlé (à la télé) : entre conformité à la norme traditionnelle, libertés pragmalinguistiques et diversification des normes en francophonie », dans Georg Albert et Sabine Diao-Klaeger (dir.), *Mündlicher Sprachgebrauch zwischen Normorientierung und pragmatischen Spielräumen*, Tubingue, Stauffenburg, p. 65-83.
- Reinke, Kristin et Luc Ostiguy (2016), *Le français québécois d'aujourd'hui*, Berlin, de Gruyter.
- Rymes, Betsy (2020), *How we talk about language. Exploring citizen sociolinguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Silverstein, Michael (1979), « Language structure and linguistic ideology », dans Paul R. Clyne, William F. Hanks et Carol L. Hofbauer (dir.), *The elements. A parasession on linguistic units and levels*, Chicago, Chicago Linguistic Society, p. 193-248.

Silverstein, Michael (1985), « Language and the culture of gender: At the intersection of structure, usage, and ideology », dans Elizabeth Mertz et Richard Parm (dir.), *Semiotic mediation: Sociocultural and psychological perspectives*, Londres, Academic Press, p. 219-259.

Sinner, Carsten (2014), *Varietätenlinguistik. Eine Einführung*, Tübingen : Narr.

Thibault, André (2011), « Un code hybride français/anglais? », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, n° 121, p. 39-65.

Thomas, Linda et Shân Wareing (1999), *Language, society and power. An introduction*, Londres, Routledge.

Thompson, Michelle, Éric Forgues et Éric Mathieu Doucet (2021), « Les Jeux de la francophonie canadienne de 2017 », dans Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (dir.), *L'état de l'Acadie. Un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, Montréal, Del Busso, p. 432-434.



TITRE: HOSTILITÉ ET AMBIVALENCE ENTRE LA LANGUE ET LA NORME DANS LE DISCOURS NORMATIF DES REMARQUEURS ET CHRONIQUEURS DE LANGUE

TITLE: ENMITY AND AMBIVALENCE BETWEEN LANGUAGE AND NORMS IN THE NORMATIVE DISCOURSE OF REMARQUEURS AND LANGUAGE COLUMNISTS

AUTEURE: SYBILLE Große, UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG

REVUE: CIRCULA, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 33 - 57

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23707](https://hdl.handle.net/11143/23707)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23707](https://doi.org/10.17118/11143/23707)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Hostilité et ambivalence entre la langue et la norme dans le discours normatif des remarqueurs et chroniqueurs de langue

Sybille Große, Université de Heidelberg¹
sybille.grosse@rose.uni-heidelberg.de

Résumé : Le discours normatif joue un rôle prépondérant dans les discours par rapport à la langue et à son usage. Cela vaut pour le discours préscientifique, non-scientifique, mais aussi scientifique. Le rapport entre la ‘langue’ et la ‘norme’ peut d’une manière générale être décrit comme *ambivalent* dans ces discours. Mais pourrait-il être conçu et mis en scène dans la construction discursive comme une relation imprégnée d’*hostilité* ? C’est la question générale qui guidera notre analyse fondée sur une documentation diversifiée, incluant des *Remarques* sur la langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles et des *chroniques de langage* et des *critiques du français* dans le XX^e siècle. Nous nous demanderons également dans quelle mesure les éventuelles attributions et représentations hostiles sont motivées idéologiquement et sont donc l’expression du rapport entre les pratiques langagières et les positionnements sociaux.

Mots-clés : norme, discours normatif, hostilité/inimitié, remarqueurs, chroniqueurs de langage

Abstract : Normative discourse plays a predominant role in discourse relating to language and its use. This applies to pre-scientific, non-scientific and scientific discourse. The relationship between “language” and “norm” can generally be described as ambivalent in these discourses. But could it be conceived and staged in discursive construction as a relationship imbued with enmity? This is the general question that will guide our analysis based on a variety of documents, including *remarques* on the French language in the 17th and 18th centuries and chronicles of language and critiques of French in the 20th century. We will also ask to what extent any hostile attributions and representations are ideologically motivated and are therefore an expression of the relationship between language practices and social positions.

Keywords : norm, normative discourse, enmity, remarques, chronicles of language

1. Je tiens à remercier très chaleureusement Jean Rousseau pour la révision linguistique de mon texte et Pia Lorenz pour son soutien dans la classification des exemples.

1. Introduction

Les normes langagières et communicatives font partie des normes sociales (v. Hartung 1977) et sont négociées à différents moments et par différents acteurs dans un discours métalinguistique. Neusius (2021 : 116 et 439) conceptualise de tels discours comme des *Metasprachdiskurse* (fr. métadiscours) et les différencie dans un métadiscours évaluatif et descriptif. Cela correspondrait à la distinction commune dans le contexte francophone entre un discours *méta-* et *épilinguistique*. Le discours métalinguistique à l’égard des normes, compte tenu du caractère normatif, peut être conçu comme un *discours normatif*. Divers travaux scientifiques traitent sa structure, sa mise en langage et son argumentation (v. Berrendonner, 1982 ; Auroux, 1998 ; Seguin, 2004 ; Caron, 2004 ; Canut, 2007 ; Remysen, 2009 ; Große, 2017 ; Große, sous presse). Des arguments variés sur le plan langagier et thématique sont utilisés pour son élaboration et pour sa mise en scène interactive dans le discours. Au cœur des réflexions sur le discours normatif et ses analyses synchroniques et diachroniques se trouve la recherche d’axiomes et de sources d’argumentation spécifiques d’énoncés normatifs prescriptifs, qui sont souvent métaphoriques et recourent à des concepts sources de métaphores liées au droit, à la santé et à la guerre.²

Dans notre analyse, nous nous intéresserons aux axiomes et patrons argumentatifs des évaluations et plus particulièrement à la question de savoir si, dans les discours normatifs, la ‘langue’ et la ‘norme’ peuvent se trouver dans une relation d’ambivalence et s’opposer comme des ennemis. Pour cela, nous définirons d’abord l’‘inimitié’ et déterminerons les structures langagières permettant de saisir le modèle d’argumentation de l’‘inimitié’ dans le discours normatif du point de vue de sa mise en discours.

La création d’une ‘image ennemie’ est considérée par Caron, Lamoine et Planas (2014 : 14) comme un moment d’urgence discursive dans l’évolution des sociétés. Appliquant cette pensée de l’existence d’une urgence discursive à l’évolution de la langue et au processus de sa normalisation et standardisation, nous l’aborderons également dans le cadre de notre analyse.

L’idée d’une certaine omniprésence de la norme comme *bon usage* opposé à un *mauvais usage* dans le discours normatif et notamment prescriptif depuis le XVII^e siècle est primordiale pour comprendre la représentation des rapports entre la langue et la norme comme rapport potentiel non seulement antagonique, mais ambivalent dans l’hostilité.

2. Toutefois, comme le souligne Siouffi (2011 : 17), il serait naïf de croire que tout discours prescriptif a également un effet normatif ou standardisant sur la langue. Ce n’est en aucun cas la verbalisation et des normes et leur discussion en soi, qui ne peut se faire sans les sujets ou les individus, les groupes ou les locuteurs en général, mais la dynamique de l’interaction dans un environnement sociopolitique ou socioculturel très spécifique et l’approche affective du discours qui sont ici déterminantes (v. également Seiler, 2012 : 115 et 123).

Cette ambivalence se manifeste probablement dans le débat sur la relation entre norme et langue, dans la mesure où la norme serait perçue comme une restriction ou une réduction de l'usage de la langue, de sa diversité et de son dynamisme, et donc considérée comme perturbatrice. En même temps, la variation linguistique et ainsi les variantes langagières pourraient être considérées comme un obstacle à la norme au sens retenu comme standard.

Derrière cela se dissimule la question de savoir comment la norme est comprise et définie. Si la norme est interprétée comme un standard et comme une référence, sa négociation discursive est probablement beaucoup plus âpre et plus conflictuelle que dans le cas d'une conception large de la norme où coexistent des normes descriptives ou implicites de toutes les variétés linguistiques dans le « diasystème » de la langue (Koch, 1988 : 328). Mais la langue a-t-elle besoin de la norme comme ‘ennemie’ pour se définir par une confrontation ou résistance à des restrictions et délimitations ? Et quelle est l’émotion que l’on suscite chez les interlocuteurs en mettant en scène la relation entre *norme* et *langue* dans un environnement de l’inimitié et du ‘non paisible’ ?

1.1. Définition de ‘hostilité/inimité’

L’inimitié (en anglais *enmity*; en allemand *Feindschaft*) est caractérisée comme une relation sociale qui s'est développée au fil du temps et qui, dans certains cas, comporte des « représentations ambiguës de rejet et d'attraction » (« ambivalent patterns of rejection and attraction ») (Becke, Jaspert et Kurz, 2023 : 5). Les images ennemis sont construites de manière discursive et aboutissent à des représentations mentales. Différents acteurs tels que des individus, des groupes ou même des institutions participent à la construction d'un rapport hostile.

Lorsqu'il est question d'inimitié, il faut donc distinguer entre les « unités de représentation cognitive » présentes chez les acteurs individuels du discours et « les différentes manifestations de ces unités de représentation » (« kognitiven Repräsentationseinheiten und den unterschiedlichen Manifestationen dieser Repräsentationseinheiten ») (Schwarz-Friesel et Reinharz, 2013 : 110-111). Dans cette contribution, nous nous concentrerons exclusivement sur les manifestations langagières et verbales des représentations de l’hostilité et leur négociation dans un discours spécifique, celui du normatif à l’égard de l’emploi de la langue.

1.2. Approche et méthodologie de l’analyse

Notre analyse est ciblée sur le discours normatif et le discours normatif critique (en allemand *sprachnormenkritischer Diskurs*). La différenciation et aussi la proximité entre les deux discours est explicitée par Felder, Schwinn et Jacob (2017 : 32) :

« Ce concept ne traite pas seulement du problème des normes langagières ou des questions de normalisation en général, mais aussi de questions spécifiques issues de la sociologie de la communication ou de la sociologie linguistique, à savoir comment certaines normes langagières et l'accent mis sur leur validité peuvent avoir un impact sur la coexistence sociale et communicative d'une communauté linguistique (perspective sociolinguistique) ou d'une société (perspective sociopolitique) ».³

Selon notre hypothèse, ces deux types de discours normatifs se manifesteraient particulièrement dans les jugements normatifs des remarqueurs et dans les discours critiques à l'égard des normes chez des chroniqueurs et des critiques de langage.

2. Construction du corpus

2.1. *Le continuum discursif : discours préscientifique, non-scientifique, mais aussi scientifique*

Lebsanft (2020, 217-219) sépare le discours normatif en un discours préscientifique (souvent anhistorique et prescriptif, « ahistorical and normative ») et scientifique (historique et descriptif, « historical and descriptive ») ainsi que dans un discours mené par des profanes scientifiques (« non-expert normative discourse ») et un autre mené par des experts scientifiques (« expert normative discourse »), donc des linguistes. Il englobe avec cette catégorisation, à travers l'évolution, la normalisation et codification de la langue française, une multitude de discussions sur la norme linguistique et ne se limite donc pas seulement aux textes canoniques du débat sur la norme et sur le standard du français comme des grammaires ou dictionnaires normatifs, mais y intègre également des chroniques de langage. Actuellement, les différents discours peuvent se chevaucher beaucoup plus fortement qu'au cours des siècles précédents. Il importe également de signaler que la différenciation des discours normatifs n'est pas seulement fondée sur les auteurs respectifs et leur appartenance au domaine de la linguistique ou à celui des profanes, mais qu'elle repose avant tout sur leur argumentation scientifique ou non. En effet, il n'est pas exclu que même les linguistes expriment également, dans certains débats et discussions publics, une opinion personnelle qui n'est pas toujours exclusivement fondée sur des bases scientifiques, mais qui peut être subjective, polémique ou intuitive (v. Vicari, 2016 : 20). De plus, grâce à l'accès simplifié et rapide à un grand nombre de publications linguistiques sur la toile, même les non-linguistes peuvent aujourd'hui disposer de connaissances approfondies en linguistique ou en théorie du langage (v. Paveau, 2018 : 107-108).

3. « Es geht in diesem Konzept nicht nur um das Problem von Sprachnormen oder Fragen der Standardisierung im Allgemeinen, sondern es geht um spezifische Fragen kommunikationssoziologischer oder sprachsoziologischer Provenienz, wie nämlich bestimmte Sprachnormen und die Betonung ihrer Gültigkeit sich auf das soziale und kommunikative Miteinander einer Sprachgemeinschaft (sozio-linguistischer Blick) oder Gesellschaft (sozio-politischer Blick) auswirken können ».

2.2. La diversité du corpus

Notre étude se basera donc sur une sélection de discours normatifs et normatifs critiques qui ne figurent pas dans des ouvrages à visée normative tels que les grammaires françaises normatives (v. Große, 2020) ou les dictionnaires de langue normatifs du français. En outre, les discours normatifs du corpus d'analyse devraient couvrir différentes périodes de la normalisation du français et, dans la mesure du possible, être déjà disponibles sous forme numérique. Ces contraintes dans l'approche empirique nous ont amenés à retenir les quatre sous-corpus suivants :

- sous-corpus 1 : Les *Remarques sur la langue française* du XVII^e siècle
- sous-corpus 2 : Les *Remarques sur la langue française* du XVIII^e siècle
- sous-corpus 3 : Les chroniques de langage du XX^e et XXI^e siècle intégrées dans le Corpus *ChroQué*
- sous-corpus 4 : Les critiques de langage français du XX^e siècle

Les trois premiers sous-corpus sont numériques, accessibles en ligne et adaptés à la recherche automatique. Le dernier sous-corpus a été formé par huit œuvres des critiques de langage disponibles d'abord exclusivement en version papier.

Le genre des *remarques* joue un rôle essentiel dans la normalisation du français, notamment au XVII^e siècle. Le cercle des remarqueurs ne peut être facilement réduit à un groupe spécifique de personnes. Paveau et Rosier caractérisent les remarqueurs comme suit :

« [...] un ensemble hétérogène de personnes qui se sont mises à émettre des avis et des remarques sur la langue française. Cette pratique, née au XVI^e siècle, recouvre en partie l'ensemble des puristes puisque bien souvent ces remarques ont une portée non pas seulement descriptive mais prescriptive » (Paveau et Rosier, 2008 : 76).

Les remarques constituent donc un genre et un espace particulier dans la négociation discursive des normes du français au XVII^e et XVIII^e siècle en France. Alors que le premier sous-corpus incluait les remarqueurs déterminants pour le développement des normes du français au XVII^e siècle, le deuxième sous-corpus regroupe les remarqueurs du XVIII^e siècle qui regardent avant tout la normalisation du français sous l'angle du contact du français avec d'autres langues et variétés en commentant notamment des *régionalismes*.

Les chroniques de langage sont d'habitude rédigées par des personnes hétérogènes, allant des profanes en linguistique aux linguistes, et ont notamment une fonction normative, consultative et souvent aussi divertissante (cf. Schwarze, 1977 : 20 ; Osthuis, 2006 : 1540). Cellard (1983 : 651) ainsi que Paveau et Rosier (2008 : 93) considèrent les chroniques de langage comme des instruments de production ou de diffusion des normes.

« Ces chroniques illustrent les tensions entre la norme et les usages montants, avec plus ou moins d'acrimonie ou de bienveillance. [...] Dans l'ensemble, ces chroniqueurs font appel au bon sens pratique et rappellent constamment la norme sociale sous couvert de la norme grammaticale ou linguistique » (Paveau et Rosier, 2008 : 93).

La troisième partie du corpus, *Le Corpus ChroQué*, est constituée de chroniques de langage parues dans la presse québécoise aux XIX^e et XX^e siècles. Certaines de ces chroniques peuvent susciter des réactions vives dans les débats médiatiques ou publics, où une confrontation hostile dans le discours n'est pas à exclure.

La sélection des monographies des critiques de langage français du XX^e siècle, c'est-à-dire de notre quatrième sous-corpus s'est faite selon deux critères : d'une part, le titre ou les préfaces de leurs traités et ouvrages devaient déjà suggérer, entre autres par l'emploi métaphorique, un certain souci de la langue ainsi que de sa préservation et sa conservation ; d'autre part, quant aux auteurs, il ne devait pas s'agir de linguistes ni d'experts. Parmi les ouvrages sélectionnés figurent *Contre le massacre de la langue française* d'André Moufflet (1931) ou la *Clinique du langage* d'André Thérive (1956). Une œuvre se démarque du choix de notre corpus, c'est la monographie de Hélène Merlin-Kajman. Nous avons inclus son travail afin de vérifier, conformément à son titre *La langue est-elle fasciste ?*, si des images ennemis sur la langue y sont véhiculées. Les huit ouvrages sélectionnés ont été d'abord numérisés pour être interrogables automatiquement.

3. Analyse

3.1. Étapes d'analyse

Notre analyse ne prendra en compte que les relations et représentations hostiles verbalisées. Nous nous limiterons donc aux expressions directes d'inimitié, c'est pourquoi nous avons privilégié la recherche des lexèmes portant la notion d'inimitié de manière explicite : le nom *ennemi*⁴ et l'adjectif épithète *hostile*.⁵

Notre recherche automatique d'expressions d'inimitié dans le discours normatif a donc débuté par des requêtes des lemmes *ennemi* et *hostile* dans les quatre sous-corpus. Toutes les occurrences de ces deux lemmes de nos sous-corpus avec leur contexte ont été ensuite transférées dans un tableau Excel afin d'être analysées plus en détail. Comme nous l'avons constaté d'emblée, il y avait de nombreux résultats où l'usage d'*ennemi* ou d'*hostile* n'est pas fait dans un contexte métalinguistique, aussi

4. « Ennemi. Personne qui n'aime pas (quelqu'un, quelque chose) ou personne, chose qui n'est pas aimée (de quelqu'un). Anton. ami. I. Personne ou collectivité qui est (vis-à-vis d'une autre personne ou collectivité) un objet et/ou un agent de haine, d'actions nuisibles » (Trésor de la langue française).

5. « hostile. A. Qui est d'un ennemi ; qui caractérise un ennemi. 1. Qui manifeste de l'agressivité, qui est sur le point d'engager le combat, la guerre » (Trésor de la langue française).

avons-nous été obligés de classifier et trier nos résultats. Dans (1) et (2) nous voyons des occurrences avec *ennemi* qui font partie d'une définition, mais où *ennemi* se trouve en dehors du contexte métalinguistique :

(1) « On s'en sert pour faire des observations en mer et pour surveiller l'ennemi en temps de guerre. » (Roullaud, 1908 : 14).

(2) « À l'heure du combat, on vous trouvera au poste de la gloire, entourés dans les plis de notre feuille d'étable, et notre fleuve Saint-Laurent, grossi du sang de nos ennemis, ira porter aux mères épouvantées le tribut de votre courage indomptable... » (Fréchette, 1895 : 1-2)

C'est pourquoi toutes les occurrences ont dû être classées par nous afin de déterminer si le contexte de l'utilisation de lemme *ennemi* ou *hostile* dans un énoncé ou exemple faisait partie d'une discussion métalinguistique (ex. 3, 4 et 5) :

(3) « En matiere de langues, il n'y a point de confequence entre le mot formé, & celuy dont il fe forme: comme par exemple on dit *ennemi*, avec un e, & *inimitié*, avec un i, *entier*, & *integrité*, *parfait*, & *perfection*, & ainfi de plusieurs autres. M. Coëffeteau a tousjours escrit *encliner*, M. de Malherbe auſſi, en quoy ils n'ont pas efté ſuivis, preſque tout le monde diſant & eſcrivant, *incliner*. » (Académie Françoise [Thomas Corneille], 1704 : 318).

(4) « Avoir l'*ennemi* à fes trouſſes. Il y a des personnes qui improuvent cette maniére de parler comme peu noble, mais c'eſt fans fondement. » (Boisregard, 1692 : 692).

(5) « Avec nos vingt collèges, l'avenir de la bonne langue française, en notre pays, est assuré pour longtemps, ſi peu que nous mettions de zèle à nous garder de l'anglicisme, car c'eſt là l'*ennemi*, bien plutôt que le canadianisme » (Degagné, 1927 : 3).

Puis nous avons vérifié si *ennemi* et *hostile* avaient été utilisés dans le cadre du discours normatif à l'intérieur d'un exemple ou d'une citation sans faire explicitement référence à la langue : Dans de tels cas *ennemi* et *hostile* sont utilisés dans un exemple qui illustre une explicitation métalinguistique sans être au cœur de l'explication normative (ex. 6) :

(6) « EXemple, Il marcha contre les ennemis, qu'il fçauoit auoir paſſé la riuiere [...] » (Vaugelas, 1647 : 101).

Une fois terminée la classification a été ensuite revue par une deuxième personne.

3.2. Résultats des analyses et discussion

Dans l'ensemble de nos quatre sous-corpus nous avons trouvé 753 occurrences pour le lemme « ennemi », en revanche la recherche du lemme « hostile », ne compte que 54 occurrences. Parmi ces occurrences, seules 105 occurrences du lemme « ennemi » et seules 4 du lemme *hostile* peuvent être considérées comme des exemples métalinguistiques. Nous constatons que dans le discours normatif de nos sous-corpus, l'usage de *ennemi* est beaucoup plus répandu que celui du lemme *hostile*. Toute occurrence métalinguistique a été ensuite évaluée qualitativement, mais toutes les occurrences ne peuvent pas être décrites dans le cadre de ce travail. Nous avons dû nous limiter à décrire les caractéristiques et tendances principales de l'usage notamment de *ennemi* et dans quelques cas de *hostile* qui sont présentées ci-dessous séparément pour les différents sous-corpus.

3.2.1. L'ininitié dans le discours normatif chez les remarqueurs du XVII^e et XVIII^e siècles

Le lemme *ennemi* est employé dans les remarques du XVII^e et XVIII^e siècles dans différents domaines du discours normatif, tandis que *hostile* n'est pas utilisé du tout. Dans les remarques, certaines structures langagières sont d'abord jugées comme *ennemis*. Cela inclut en (7), le verbe *choir* et en (9) la particule causale *car* qui sont tous les deux cités par Louis-Augustin Alemand (1688).

(7) « La premiere conteftation qui a paru *fur* ce mot eft venuë à l'occacion de ce que le grand Corneille l'ayant mis au figuré dans le *Cid*, *laiffer choir son courage*, M. de Scudéry prétendit que ce mot n'étoit du tout plus ufité, & qu'en tout cas il n'étoit plus du bel ufage, mais l'Academie n'approuva point cette critique & approuva au contraire *choir*, *fur* tout en vers, & au figuré : cette decision n'a pourtant pas arrété les ennemis de ce mot, partifans de M. de Scudéry » (Alemand, 1688 : 363-364).

Avec cette remarque, Alemand aborde une discussion sur l'acceptation du mot *choir*, qui est décidée par l'Académie française en tant qu'autorité, ce qui signifie que la critique des « ennemis » autour de Madeleine de Scudéry n'est pas prise en compte. *Choir* reste en usage et est aujourd'hui principalement utilisé dans la construction *faire choir* en français courant et familier.

Le remarqueur Dominique Bouhours, quant à lui, est critiqué par le « faux Vaugelas » pour son rejet de certaines formations adverbiales en *-ment*, ce que Bouhours réfute toutefois, car il ne rejette pas la formation en soi, mais certaines formes particulières en *-ment* :

(8) « LE Vaugelas de Grenoble ; ou pour parler plus clairement, le faux Vaugelas m'accuse d'eftre l'ennemi mortel des mots terminez en *ment*; parce que je n'aime gueres abbrégement, *referrement*, *defchirement*, *brifement*. voir combien l'accusateur eft injuste, je n'aurois qu'à dire que je me *fuis declaré* en faveur de *defabulement*; & que j'ay mefme témoigné de l'*inclination pour effacement* & pour *retracement*. Mais j'ajoufte que *biaifement* ne me déplaift point, non plus que *temporifement*. » (Bouhours, 1693 : 419-420).

Dans (9), Alemand précise aussitôt qu'il ne s'agit pas vraiment d'ennemis de la particule *car*, mais plutôt d'ennemis de l'Académie française, qui avait critiqué elle-même son usage.

(9) « Au refte, comme bien des gens ennemis de cette particule, ou plûtoft ennemis de l'Academie, avoient publié que cette Compagnie avoit condamné *car*, le même M. Peliffon nous assure qu'elle n'y avoit pas même penfé, & en effet, comment cette Compagnie condamneroit-elle *car*, puifqu'il *femble* que l'on trouve plus *souvent* ce mot dans les Livres de ceux qui l'ont compofée autrefois, & qui en *font* encore les membres aujourd'huy, que dans ceux des autres: C'eſt une chofe que j'ay *souvent* remarquée & qu'il me *feroit* aifé de prouver s'il étoit neceſſaire, outre que cette Compagnie employoit dans ce temps-là *car*, dans *les fentimens fur le Cid.* » (Alemand, 1688 : 304-305)

L'exemple suivant (10) traite de l'hostilité envers le maintien du graphème <h> et sa réalisation, qui n'a plus de valeur phonétique, mais qui pourrait être justifiée par son étymologie. Alemand cite comme représentants de cette attitude hostile Paul Pelisson, membre de l'Académie française, et Dominique Bouhours, surtout connu, comme nous l'avons vu, pour ses propres remarques.

(10) « M. Peliffon & le Pere Bouhours *font* pareillement ennemis de l'*h*, par tout où elle ne *fert* de rien à la prononciation, difons donc que comme aujourd'huy le nombre de ceux qui s'attachent à la retrancher abfolument de notre écriture eſt bien plus grand que de ceux qui la retiennent pour marquer l'*étimologie*; il *fera* toujours plus *feur* d'écrire *absinte* qu'*absinthe* » (Alemand, 1688 : 24).

Il est intéressant de noter que dans ces trois exemples, Alemand se réfère à la discussion ou à la décision de l'Académie, dont l'influence dans les débats sur les normes, en particulier au XVII^e siècle, est jugée comme considérable.

Un siècle plus tard, Éléazar de Mauvillon aborde, comme Alemand, la relation entre phonie et graphie, mais dans un autre contexte (ex. 11). Il s'agit plus précisément de la prononciation et, par conséquent, de la rime à base des graphèmes <oi> et <ois> dans des mots tels que *roi*, *lois* ou *moi*, qui se prononcent [we] et non [wa]. Selon Thurot (1881 : 359-360), cette dernière variante était déjà largement répandue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle pour un certain nombre de mots. Pendant la Révolution, la variante [wa] est fixée comme norme, c'est-à-dire standardisée, tandis que celle de [we] est considérée comme usage réactionnaire et aristocratique (Figge, 1976 : 98 ; Laks, 2002 : 6). Dans ce contexte, Seguin (1972) précise qu'il attribue à la Révolution française le seul rôle d'avoir généralisé cette variante standardisée, sans la définir comme un élément déclencheur :

« On sait qu'il ne faut pas considérer la substitution définitive de la prononciation oa à oe comme un fait spécifiquement révolutionnaire. On ne peut négliger toutefois de constater que c'est à cette date que la nouvelle prononciation est reconnue » (Seguin, 1972 : 253).

Dans sa remarque, Mauvillon présente Voltaire comme un ennemi d'une orthographe qui ne s'est pas encore ouverte à cette innovation et variation linguistique :

(11) « Quoique nous ayons dit que la rime eft faite pour les oreilles & non pour les yeux, il ne s'enfuit pas de-là que des mots qui paroiffent avoir le même *fon* riment entre eux ; car quelque reffemblance que ce fon femble avoir, il y a toujours une différence, du moins aux oreilles d'un François. [...] Le nom propre de la Nation *Françoise* *fe* prononce toujours en *ais* ; cependant plufieurs grands Poëtes le font rimer avec *rois*, *loix*, *voix*, *trois*, *je vois* &c, & Mr. de Voltaire, *fi* ennemi de cette orthographe *ois* lorsque ces trois lettres ont le *fon* de l'e ouvert, ne laiffe pas d'ufer de la même licence : [...] » (Mauvillon, 1754 : 388-389).

Toutefois, le débat critique sur les normes dans les remarques ne porte pas uniquement sur des expressions ou des structures langagières concrètes provoquant l'hostilité, mais aussi sur l'attribution de l'*exactitude* et de la *netteté* en général. Dans ce contexte, Bouhours (ex. 12) critique le manque d'*exactitude* dans l'expression, qu'il explique principalement par la paresse :

(12) « Il n'y a perfonne tant *foit* peu raifonnnable qui n'en demeure d'accord, & je deffie mefme les ennemis de l'*exactitude*, d'eftre d'un autre *fentiment*. Je parle de ces gens qui crient eternellement contre la jufteffe du langage, ou parce qu'ils n'en ont aucune idée, ou parce qu'ils ne *fe* veulent pas donner la peine d'eftre exacts; & qui pour juftifier leur ignorance ou leur pareffe, s'efforcent de perfuader que l'*exactitude* du *ftile* diminuë de la force du discours » (Bouhours, 1693 : 172)

Nous souhaitons encore souligner un dernier aspect des relations d'inimitié dans le discours normatif des remarques, dans lequel ce n'est plus simplement la langue qui joue un rôle, mais aussi les évolutions socioculturelles. Il s'agit du traité du philosophe et mathématicien Pierre Le Guay de Prémontval contre la soi-disant *Gallicomanie* en Allemagne. Il critique la particularité langagière des Allemands qui consiste à parsemer leur style de mots français afin de l'« embellir », ce qu'il juge très inhabituel pour un peuple que Prémontval considère comme très pédant. Il mélange ainsi l'attribution de caractéristiques langagières avec des attributions socioculturelles :

(13) « Un autre Abus non moins fenible, & auffi propre à révolter les Allemans éclairés qui font de leur Langue le cas qu'ils doivent, c'eſt la manie de *larder le Style* à chaque inftant de mots & de phraſes purement Françofies; manie qui a paffé jusqu'à ceux-mêmes qui ne *ſavent* pas le François. Notre Langue, qui le croiroit? cette Langue d'un Peuple *fi* ennemi du Pédantifme, eſt un objet de pédanterie, & de la pédanterie la plus impertinente, chez la Nation Allemande. Imaginons-nous ces *ſiecles* d'un ténébreux Savoir, où l'on étoit *fi* curieux, même en France, d'étaler une misérable connoiffance de quelques mots Grecs ou Latins, que nos Orateurs, tant de la Chaire que du Barreau, ne pouvoient conſtruire une période *fans* y en mêler quelques-uns » (Prémontval, 1761 : I, 272-273).

Nous pouvons retenir pour l'analyse du discours normatif des remarqueurs du XVII^e et XVIII^e siècles qu'ils recourent à la métaphore des relations hostiles pour critiquer et caractériser certaines particularités langagières ou pour décrire le style de la netteté ainsi que de l'exactitude des expressions, mais cela ne nous permet pas de définir un modèle argumentatif typique pour ce genre normatif. Il en va autrement pour les résultats du troisième sous-corpus, celui des chroniques de langage de la presse québécoise.

3.2.2. L'ininitié dans le discours normatif chez les chroniqueurs de langage

La première chronique de langage franco-canadienne a été rédigée en 1865 par Arthur Buies dans le journal *Le Pays* (Remysen, 2009 : xxi). À partir de cette date, les chroniques franco-canadiennes et plus précisément québécoises ont ouvert la voie à des discussions critiques sur les normes. Dans ces discussions, les chroniqueurs peuvent rejeter un certain usage linguistique, l'approuver ou rester indécis dans leur évaluation (Remysen, 2009 : 53).

Remysen (2009 : 55) classifie les arguments normatifs des chroniqueurs québécois et énumère les suivants : arguments relatifs à la langue en tant que système, c'est-à-dire en tant que code structuré à différents niveaux (sémantique, morphologique, grammatical, etc.), à la fréquence d'un emploi et à l'usage ou à la variation temporelle, géographique ou sociolinguistique, arguments d'ordre historique, esthétique ou moral, arguments s'appuyant sur des autorités en matière de langue, arguments relatifs à la langue en tant qu'instrument de communication, adaptable selon les contextes et des arguments relatifs aux valeurs identitaires ou culturelles de la langue. Les évaluations esthétiques et morales des innovations linguistiques pourraient notamment donner lieu à une interprétation en termes d'hostilité. Les discussions dans les chroniques et leur discours normatif prennent parfois une orientation puriste (Remysen, 2009 : 408). Les chroniqueurs de langage utilisent différentes sources d'inspiration pour leurs chroniques, notamment les lettres de lecteurs qu'ils reçoivent ; ils collectent également des exemples tirés de journaux ou de la littérature, ou font part de leurs observations individuelles portées sur l'usage de la langue (v. Remysen, 2009 : 110-112).

Tout comme les remarqueurs du XVII^e et XVIII^e siècles, les chroniqueurs de langage discutent également de l'exactitude ou de la précision de l'expression et considèrent que celle-ci n'est en aucun cas contraire à la concision :

(14) « Le mot paraît bien utile, surtout en ce qui touche le théâtre, qui possède déjà *revue* dans un sens très particulier. En remplaçant *revue rétrospective* par *rétrospective* tout court, la critique dramatique évite l'ambiguïté. La précision n'est pas si ennemie de la concision... » (Laurence, 1932 : 1).

Dans d'autres cas, ils analysent les structures linguistiques qui s'opposent dans un rapport hostile au *bon langage* et au *bon français*, parmi lesquelles figure l'utilisation de synonymes.

(15) « Le principal ennemi du bon langage réside dans la manie de détourner les mots de leur sens propre. Prêter aux verbes français des sens connexes, soumettre ces verbes aux contorsions de la synonymie et du bourgeonnement, sont des phénomènes linguistiques qui ne sont certes pas exclusifs au Canada français ».

par ex : « **Bain** : Eau ou liquide dans lequel on se baigne et non la **baignoire** qui contient ce liquide ». (Pellerin, 1952 : 2).

Pelerin (1952 : 2) considère qu'un tel usage représente un ennemi bien plus grand pour le *bon français* que les anglicismes, dont nous parlerons plus loin. Ledoux (1951) s'exprime de manière analogue, considérant même cette « inattention », cette tendance à se « laisser aller », comme un *ennemi mortel* :

(16) « L'inattention, le laisser-aller, mortels ennemis du bon parler français. Comment expliquer autrement que par l'inattention des fautes criardes comme les suivantes : **monter en haut, descendre en bas, avancer en avant, reculer en arrière** ? Comment peut-on monter, sinon en haut ? Descendre, sinon en bas ? Avancer, sinon en avant et reculer sinon en arrière ? Un moment de réflexion suffirait à bannir ces ridicules pléonasmes du vocabulaire des gens » (Ledoux, 1951 : 3).

Lassalle formule une mise en garde particulièrement forte, empreinte de purisme linguistique, contre la « vulgarité » qui menace comme « ennemie » la pureté de la langue. L'ensemble de son extrait du discours est métaphorique, les métaphores proviennent du domaine de la guerre (*faire une guerre, garder intacte, tomber dans les pièges*) et de la maladie (*fléau, peste, soin*) :

(17) « Cette ennemie, c'est la « vulgarité ». Eh bien ! c'est à ce fléau, c'est à cette peste domestique, qu'il faut faire une guerre sans merci. Il faut, sans tomber dans aucun des pièges qu'elle nous tend, acquérir et garder intacte, avec un soin jaloux, cette pureté de langage, sans laquelle il n'y a pour personne (POUR PERSONNE, entendez-le bien) de distinction véritable » (Lassalle, 1908 : 16)

Montal conçoit les locuteurs eux-mêmes, porteurs d'innovation, de modification et de changement linguistiques, comme le plus grand ennemi de la langue :

(18) « Notre langue, sachons-le, n'aura plus dans l'avenir, de pires ennemis que nous-mêmes. » (Montal, 1906 : 44).

Dans l’attribution d’une hostilité envers le français au Canada et au Québec, la langue anglaise et les anglicismes jouent un rôle particulier. Cela s’explique en partie par la parution d’un ouvrage rédigé par Julius Paul Tardivel en 1880. Celui-ci travaille comme rédacteur au *Canadien* et présente, dans le cadre du *Cercle catholique de Québec*, le 17 décembre 1879, ses réflexions sur l’influence de l’anglais au français du Québec sous le titre : *L’anglicisme, voilà l’ennemi*. Le sous-titre, *Un cri d’alarme*, laisse déjà présager l’orientation de ses réflexions. Ainsi, Tardivel (1880 : 5) identifie comme principal danger pour la langue française au Québec son contact avec l’anglais et prévoit un avenir sombre pour le français dans cette région :

« Il est possible, si nous n’y prenons garde, qu’avec le temps la langue de la province de Québec devienne un véritable patois qui n’aurait de français que le nom, un jargon qu’il vaudrait mieux abandonner dans l’impossibilité où l’on serait de le réformer. Nous sommes loin, il est vrai, d’un aussi déplorable état de choses, et fasse le ciel qu’il n’arrive jamais » (Tardivel, 1880 : 5).

Il ne définit pas l’anglicisme comme toute forme d’emprunt à l’anglais, mais se réfère exclusivement à l’emprunt sémantique :

« Voici comment je définis le véritable anglicisme : « Une signification anglaise donnée à un mot français. » Un exemple fera mieux comprendre ma pensée. Ainsi on entend dire tous les jours qu’un tel a fait « *application* » pour une place. Le mot « *application* » est français ; il signifie « l’action d’appliquer une chose à une autre » et n’a d’autre signification. On fait « l’application » d’un principe ou d’un cataplasme Mais on ne peut pas employer ce mot dans le sens de demande et dire : « Faire application pour une place. » C’est de l’anglais : *To make application for a place.* » (Tardivel, 1880 : 6)

Tardivel caractérise les anglicismes comme « péchés contre nature » (Tardivel, 1880 : 7) et explique en détail, à l’aide d’exemples tirés des discours des députés, journalistes et avocats, à quel point l’utilisation des anglicismes a progressé au Québec. À la fin de son traité, il confie la tâche de lutter contre les anglicismes aux personnes autorisées (Tardivel, 1880 : 28). L’appel de Tardivel n’est pas resté sans réponse, mais il a été accueilli par les linguistes différemment de ce à quoi il s’attendait peut-être, comme le souligne Fréchette (1896) dans sa chronique :

(19) « Le mystique auteur qui nous occupe a déjà, m’a-t-on dit, publié une brochure sur nos anglicismes intitulée : *L’Anglicisme, voilà l’ennemi !* et cette œuvre n’a sans doute pas peu contribué à lui faire une réputation de fort en thème auprès de ceux qui n’y entendent rien ». (Fréchette, 1896 : 1).

Fréchette (1895, 1896), mais aussi d'autres chroniqueurs comme Montal (1906), Geoffrion (1927), Degagné (1927), Hudon (1934), Laurence (1940) et Chantal (1958) utilisent à différents moments la pensée principale de Tardivel *L'anglicisme, voilà l'ennemi* afin de l'évoquer et parler des anglicismes ou de la langue anglaise dans leurs chroniques :

(20) « Tardivel a publié une plaquette intitulée : *L'anglicisme, voilà l'ennemi !* Par anglicisme, il entend les tournures, les phrases habillées de mots français, mais qui n'ont rien de français. Un vocable anglais introduit dans notre langue n'est pas à proprement parler un anglicisme.

Les anglicismes foisonnent au Canada ; le milieu, l'ambiance expliquent, sans les excuser, ces attentats à la langue française. Les Français les ignorent ; le milieu, l'ambiance les en pré-servent. » (Hudon, 1934 : 1).

Par cet usage, les chroniqueurs répandent la citation de Tardivel comme patron argumentatif (x [nom], *voilà l'ennemi*) et l'adaptent avec le temps à d'autres aspects linguistiques à critiquer comme dans les exemples (21, 22 et 23) :

(21) « L'effort, voilà l'ennemi » (Laurence, 1944).

(22) « Le modernisme, le matérialisme, voilà les ennemis des langues, car ils incitent les gens à posséder le plus possible, le plus rapidement possible » (Béguin, 1973).

(23) « L'oralité, voilà l'ennemie » (Béguin, 1985).

La remarque de René Chantal (ex. 24) dans sa chronique montre à quel point la représentation de l'anglicisme comme ennemi s'est répandue dans les chroniques de langage et peut-être même au-delà, dans l'évaluation des structures langagières, en particulier dans le discours normatif non scientifique :

(24) « On a l'habitude de dire que « l'anglicisme, voilà l'ennemi ». Cela est exact, mais il n'est pas moins alarmant de constater à quel point le sens de la langue se perd. Comment expliquer autrement les solécismes et les barbarismes que l'on entend tous les jours et qui finissent par envahir jusqu'à nos meilleurs journaux ? » (Chantal, 1958 : 2).

Dans le cadre des attributions d'inimitié, on observe également des comparaisons entre différentes expressions « ennemis », comme par exemple entre les anglicismes et les canadianismes :

(25) « La tradition s'en conserve dans notre enseignement classique. Le français, chez nous, s'apprend par ses grands modèles, mais beaucoup aussi par le latin. Avec nos vingt collèges, l'avenir de la bonne langue française, en notre pays, est assuré pour longtemps, si peu que nous mettions de zèle à nous garder de l'anglicisme, car c'est là l'ennemi, bien plutôt que le canadianisme » (Degagné, 1927 : 3).

Cependant, dans les années 1940, certaines voix s'élèvent dans les chroniques pour mettre en garde contre une stylisation excessive des anglicismes comme l'ennemi :

(26) « L'anglicisme, voilà l'ennemi », c'est vrai ; mais il faut se garder de l'hallucination qui voit l'ennemi partout... » (Laurence, 1940 : 1)

Néanmoins, les critiques à l'égard de la langue anglaise persistent au cours des décennies suivantes. Ce n'est plus seulement la situation particulière de l'anglais en contact avec la langue française parlée au Québec qui joue un rôle, mais les discussions critiques sur la langue qui s'intensifient également en France. La perception médiatique d'une peur diffuse des Français vis-à-vis à l'anglais est renforcée par la publication d'un article dans le *Time Magazine* du 26 août 1957 sur l'inquiétude et peur des Français à l'égard des anglicismes. Darbelnet situe la « menace » et se réfère exclusivement aux anglicismes sémantiques, qu'il considère néanmoins dans sa chronique (ex. 27) publiée à l'occasion de la parution dans le *Time* comme un « ennemi commun » au Québec et à la France :

(27) « La vraie menace vient avec l'anglicisme camouflé du type « pertes sévères ». Il est incontestable que le français du continent nord-américain a été et reste très vulnérable à ce genre de contamination. Le contraire serait surprenant. Les Français critiquent volontiers les Canadiens sur ce chapitre sans songer qu'à leur place ils ne feraient sans doute pas mieux. [...] Se pourrait-il qu'un jour ce soit le Canada qui se défende le mieux contre l'ennemi commun ? Espérons plutôt qu'on fera bonne garde des deux côtés de l'Atlantique et que, de part et d'autre, les naturalisations de mots – ou de sens de mots – ne seront accordées qu'à bon escient » (Darbelnet, 1957 : 5).

L'hostilité envers les anglicismes et la langue anglaise se maintient dans les chroniques analysées du Corpus ChroQué jusque dans les années 1970, mais elle s'accompagne de plus en plus d'une certaine *ambivalence*. Elle réside dans le fait que les chroniqueurs soulignent clairement qu'en tant que locuteurs de l'anglais comme deuxième langue, ils « aiment » cette langue, mais la perçoivent en même temps comme une menace pour la préservation du français au Québec :

(28) « Le seul ennemi du français au Québec, c'est l'anglais. Une fois qu'on se sera rendu compte que l'influence pernicieuse, assimilatrice de la langue anglaise sur la française est vraiment le seul danger à combattre, on aura enfin pris le premier pas dans la bonne direction. Cela dit, je m'empresse de dire que j'aime la langue anglaise, que je la considère comme Ma seconde langue et que je la respecte autant que possible, dans les traductions que je fais, dans les lettres que je dois écrire en anglais, et dans mes conversations, ayant de nombreux amis anglophones que j'aime bien. Donc, qu'on ne m'accuse pas de parti-pris. » (Béguin, 1976b : 2).

Beaudet (1970a, 1970 b, 1971) concrétise dans ses chroniques de langage l'influence hostile de l'anglais sur le français au Québec, en voyant un problème particulier dans les traductions de l'anglais, qui restent incompréhensibles tant que l'original anglais n'est pas connu :

(29) « Le deuxième cavalier de l'Apocalypse est le transvestisme. C'est un mot de la sexologie que j'adapte pour les besoins de la cause : adoption du comportement et du costume de la langue de départ ou de création (ici, toujours l'anglais). La mauvaise traduction fut un fléau qui sévit encore. Il s'agissait de traduire en respectant non seulement la syntaxe anglaise, mais en restant le plus près possible des mots. Ce qui donna des anglicismes dans la langue technique. Ce n'était le plus souvent que de l'anglais déguisé, vêtu de mots français, sous prétexte de traduction. Cet ennemi de la langue française nous fit souffrir et causa l'agonie de notre langue. » (Béguin, 1976a : 4).

Outre ces hostilités générales envers la langue anglaise, d'autres chroniqueurs critiquent également des structures concrètes, comme dans la chronique relativement récente de Troestler (1995), où il reprend la question d'une lectrice qui constate l'extension importante de l'usage de la préposition *sur*. Troestler considère cette extension comme grave et la qualifie donc d'« ennemie de taille » :

(30) « Question : J'ai souvent l'impression que l'on abuse de la préposition « sur » et ce, sous l'influence de la langue anglaise. Ai-je raison ?

Une Chicoutimienne

Réponse : Sûr que vous avez raison ! Voyons voir... « Dix hommes d'affaires siègent sur le comité d'organisation ». Aie ! Pauvre comité ! On risque fort de le retrouver complètement à plat.

L'image est un peu grosse, diront certains, mais l'ennemi est de taille. Il s'agit pourtant d'une toute petite préposition, « sur », d'aspect inoffensif, mais tellement insidieuse qu'elle s'infiltre partout, au point qu'on ne remarque plus son caractère étranger. » (Troestler, 1995 : 14).

Un dernier aspect des attributions hostiles dans les chroniques de langage mérite d'être mentionné ici, à savoir le lien entre la perspective critique à l'égard des normes linguistiques et la perspective critique à l'égard de la société. Dans l'exemple (31), Béguin considère le modernisme et le matérialisme comme des « ennemis des langues », qui ne permettent plus aux locuteurs de disposer de suffisamment de temps pour communiquer clairement :

(31) « Le chef d'État du Sénégal, le président Léopold Senghor, un grand poète de réputation mondiale a déclaré, alors qu'il faisait le discours d'ouverture de la biennale, que la langue française était en danger. Non pas à cause de l'anglais, mais plutôt à cause de l'extrême négligence avec laquelle les usagers de notre langue se servent de ce moyen idéal de communication qu'est la langue française. Ce qui a fait sa force dans le passé, c'était l'exactitude, la clarté. Tout ce qui n'est pas clair n'est pas français, s'écria Rivarol. Aujourd'hui, il est vrai, personne n'a plus le temps ! On parle, on écrit en vitesse. La langue en souffre. Mais je dois dire que cela n'est pas particulier au français. Demandez aux Américains (linguistes et grammairiens des États-Unis) ce qu'ils pensent du laisser-aller linguistique qui de plus en plus court-circuite l'anglais. Le modernisme, le matérialisme, voilà les ennemis des langues, car ils incitent les gens à posséder le plus possible, le plus rapidement possible. Pour soigner sa langue, il faut prendre le temps. Or, le temps c'est de l'argent. » (Béguin, 1973 : 6).

Contrairement à *ennemi*, *hostile* n'est utilisé qu'une seule fois dans le discours métalinguistique du corpus des chroniques de langage. Dans l'exemple (32), c'est à nouveau le contexte des anglicismes qui est évoqué :

(32) « Il y a une thèse que je défends toujours. Un anglicisme en France n'a pas la même force, le même « statut » qu'un anglicisme au Québec. Un anglicisme écrit à la française, toutefois, n'est plus dangereux. C'est pourquoi je ne suis pas hostile à *drape*. » (Béguin, 1977 : 6).

Résumons brièvement : le recours à une attitude hostile est bien attesté dans le discours normatif des chroniques québécoises de langage. Cette attitude concerne principalement les anglicismes et la langue anglaise. Elle est favorisée d'une part par la situation de contact direct du français québécois et de l'anglais au Québec, et d'autre part, dans une large mesure, par la publication de Tardivel (1880), qui porte un regard critique sur cette situation. En conceptualisant les anglicismes comme un ennemi, il propose une conception qui servira de référence à une partie des chroniqueurs pendant des décennies. *L'anglicisme, voilà l'ennemi* devient un patron argumentatif qui sera désormais utilisé pour d'autres domaines de l'évaluation critique des normes langagières et communicatives.

3.2.3. L'inimitié dans le discours normatif chez les critiques de langage

Contrairement à ce que nous supposons, l'attribution directe d'une hostilité envers la langue ou les structures linguistiques avec les termes *ennemi* ou *hostile* ne joue qu'un rôle marginal chez les critiques linguistiques. André Moufflet, avec son essai *Contre le massacre de la langue française* (1931), constitue une exception. Il reprend la métaphore guerrière évoquée dans le titre de son ouvrage pour s'attaquer, dans une perspective puriste, aux pléonasmes, aux euphémismes et aux expressions qu'il juge banales :

(33) « La banalité, la recherche du moindre effort, constituent d'autres ennemis de la propriété des termes. Elles engendrent le cliché. Le cliché est partout. » (Moufflet, 1931 : 221).

(34) « Pas plus que le néologisme, le pléonasme n'est pour la propriété des termes un ennemi bien perfide. » (Moufflet, 1931 : 229).

(35) « Autre ennemi de la propriété des termes : l'euphémisme. Il apparaît de bonne heure dans les relations humaines, dans l'intention – sympathique après tout – de ménager les sensibilités. « Je me suis sans doute mal exprimé » est plus aimable que « vous ne m'avez pas compris ». (Moufflet, 1931 : 279).

Moufflet associe en (36), à un certain point, la critique explicite de la propriété des termes également à des aspects critiques de la culture – comme nous l'avons vu chez les chroniqueurs de langage –, même si cela n'est associé qu'indirectement à une attitude hostile envers la fraude et, en même temps, à une attitude généralement bienveillante envers l'exagération.

(36) « Dans le public, le sens de la propriété des termes s'affaiblit. Le phénomène a plusieurs causes. Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude, mais ami de l'exagération. Tout le monde en France est un peu de Tarascon et abuse du superlatif. Imaginez la portée de « charmant » à l'époque où l'on croyait aux sorciers, aux philtres, aux « charmes »; voyez ce que ce terme est devenu dans les propos de nos « chères Ma-âmes »! — La publicité, de son côté, est une grande coupable. Chacun veut être, à l'américaine, *the/ first, the biggest in the world*, d'où, aux étalages, la séquelle des produits : fins, extra-fins, supérieurs, superfins, extras, grand premier choix [...] » (Moufflet, 1931 : 212)

Parmi les nombreuses occurrences du mot *ennemi* (30 au total) chez Merlin-Kajman, nous n'avons pu en attribuer aucune à un usage métalinguistique, de sorte que l'attribution d'une relation hostile entre le langage et la norme s'avère également non pertinente dans son texte.

Parmi les trois emplois métalinguistiques chez les critiques du terme *hostile*, l'un est particulièrement révélateur, car il met en évidence l'attribution d'une attitude hostile de l'*Académie française* envers la langue qu'elle est censée protéger. Cornilleau se range ainsi parmi les voix critiques à l'égard du travail de cette institution.

(37) Or celle-ci [Simone Veil] siège maintenant à l'*Académie française* censée être la gardienne de notre langue. Sur quels critères a-t-elle été choisie pour siéger une première fois dans un organisme hostile à la langue française, entièrement acquis aux intérêts de la finance cosmopolite et ensuite dans un organisme dont la mission est — c'est du moins ce qu'il annonce sur son site — de défendre la langue française et qui a pour rôle de « veiller » sur notre langue (terme assez flou, vous en conviendrez), je n'en sais rien, mais ce changement de casquette me paraît bizarre et je pense que l'*Académie* ferait bien de choisir ses membres avec soin car il y a de quoi s'inquiéter sur la manière dont ils « veillent » sur la langue française [...] (Cornilleau, 2010 : 241).

4. Remarques conclusives

Notre analyse des discours normatifs dans différents genres normatifs et critiques à l'égard des normes, tels que les remarques, les chroniques et les critiques de langage, a montré que l'attribution d'une inimitié entre la langue, les normes et leur emploi, même à différentes époques, est tout à fait présente. L'attribution hostile constitue ici une exagération pour décrire une relation jugée problématique, qui est perçue comme une menace. Une telle attribution, d'abord ponctuelle, peut s'étendre dans le discours et, comme dans le cas de *L'anglicisme, voilà l'ennemi*, façonner le discours normatif sur une longue période en tant que patron argumentatif. La recherche de patrons argumentatifs dans les travaux axés sur le discours et le corpus en matière de normalisation pourrait donc s'avérer tout à fait utile à l'avenir.

Références

Corpus d'analyse

Corpus des Remarques sur la langue françoise du XVII^e siècle

Ayres-Bennett, Wendy (dir.) (2011), *Corpus des remarques sur la langue françoise (XVII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier Numérique.

Académie française [Thomas Corneille] (1704), *Observations de l'Académie Françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas*, Paris.

Alemand, Louis-Augustin (1688), *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François, sur la langue*, Paris.

Andry de Boisregard, Nicolas (1692), *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage present de la langue françoise*, Paris. [1^{re} éd., 1689.]

Andry de Boisregard, Nicolas (1693), *Suite des réflexions critiques sur l'usage present de la langue françoise*, Paris.

Bouhours, Dominique (1692), *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris. [1^{re} éd., 1675.]

Bouhours, Dominique (1693), *Suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris. [1^{re} éd., 1692.]

Buffet, Marguerite (1668), *Nouvelles Observations sur la langue françoise*, Paris.

Dupleix, Scipion (1651), *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, Paris.

La Mothe Le Vayer, François de (1669), *Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue françoise*, Paris. [1^{re} éd., 1647.]

Macé, Jean (1651 [1650 ?]), *Methode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler puremamt et escrire nettemant en françois*, Paris.

Ménage, Gilles (1675), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Paris. [1^{re} éd., 1672.]

Ménage, Gilles (1676), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise. Segonde partie*, Paris.

Tallemant, Paul (1698), *Remarques et decisions de l'Académie françoise*, Paris.

Vaugelas, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Paris.

Vaugelas, Claude Favre de (1690), *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise. Ouvrage posthume. Avec des observations de M.***** [Louis-Augustin Alemand]*, Paris.

Corpus des Remarques sur la langue française du XVIII^e siècle

Ayres-Bennett, Wendy et al. (dir.) (2025), *Corpus des remarques et des traités sur la langue française (XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier Numérique.

Arnauld, Antoine (1707), *Regles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Ecriture-Sainte en François Pour ce qui regarde la Langue*, Paris.

Guyot Desfontaines, Pierre-François (1726), *Dictionnaire néologique a l'usage des beaux esprits du siècle*, Paris.

Desgrouais, Jean (1766), *Les Gasconismes corrigés*, Toulouse.

Domergue, François-Urbain (1784-1795), *Journal de la langue françoise, soit exacte, soit ornée*, Lyon/Paris.

Dubois de Launay, Henri (1775), *Remarques sur la langue françoise, a l'usage de la jeunesse de Lorraine*, Paris.

Mauvillon, Éléazar de (1753), *Remarques sur les germanismes. Ouvrage utile aux Allemands, aux François et aux Hollandois, &c. Nouvelle Edition, revue, corrigée, & augmentée de tout un Tome*, Amsterdam, Pierre Mortier. [1^{re} éd., 1747.]

Mauvillon, Éléazar de (1754), *Remarques sur les germanismes, les anglicismes &c. Avec un traité de versification, et de la poésie françoise à l'usage des étrangers. Tome II*, Amsterdam, Pierre Mortier.

Olivet, Pierre-Joseph Thoulier d'(1767), *Remarques sur la langue françoise. Par M. l'Abbé d'Olivet*, Paris.

Prémontval, André Pierre Le Guay de (1761), *Préservatif contre la corruption de la langue françoise*, Berlin. 2 volumes.

Vaugelas, Claude Favre de (1738), *Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise, Avec des Notes de Messieurs Patru & T. Corneille*, Paris. 3 volumes.

Corpus des critiques de langage du XX^e siècle

Cornilleau, Claude Camille (2010), *Langue française : de la défense à l'offensive*, Patrimoine des lettres, Coulommiers, Dualpha.

Curnonsky [Maurice Edmond Sailland] et Wladimir J. Bienstock (1925), *Le musée des erreurs ou Le français tel qu'on l'écrit*, Paris, Michel.

Duron, Jacques (1963), *Langue française, langue humaine. La langue vivante*, Paris, Librairie Larousse.

Lalanne, Philippe (1957), *Mort ou renouveau de la langue française*, Paris, Bonne.

Merlin-Kajman, Hélène (2003), *La langue est-elle fasciste ?: langue, pouvoir, enseignement. La couleur des idées*, Paris, Seuil.

Moufflet, André (1931), *Contre le massacre de la langue française*, Paris, Privat-Didier.

Thérive, André (1923), *Le français, langue morte ?*, 3^e éd., La critique. Paris, Plon.

Thérive, André (1956), *Clinique du langage*, Paris, Grasset.

Corpus ChroQué

Beaudet, Albert (1970a), « Promotion de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 25 juillet 1970, p. 4.

Beaudet, Albert (1970b), « Promotion de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 12 septembre 1970, p. 11.

Beaudet, Albert (1971), « Promotion de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 17 avril 1971, p. 4.

Beaudry, Pierre (1973), « Les maux de notre langue », *La Presse*, Montréal, 18 juin 1973, p. A9.

Beaudry, Pierre (1974), « Les maux de notre langue », *La Presse*, Montréal, 4 février 1974, p. A6.

Béguin, Louis-Paul (1973), « Le mot du jour », *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 10 décembre 1973, p. 6.

Béguin, Louis-Paul (1976a), « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, 11 février 1976, p. 12.

Béguin, Louis-Paul (1976b), « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, 24 août 1976, p. 2.

Béguin, Louis-Paul (1977), « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, 8 novembre 1977, p. 6.

Chantal, René de (1958), « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 26 juin 1958, p. 2.

Darbelnet, Jean (1957), « La langue et la vie », *Notre Temps*, Montréal, 28 septembre 1957, p. 5.

Degagné, Narcisse (1927), « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 21 novembre 1927, p. 3.

Degagné, Narcisse (1934), « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 6 décembre 1934, p. 1.

Fréchette, Louis (1895), « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous », *La Patrie*, Montréal, 11 mai 1895, p. 1, col. 7, p. 2, col. 1-2.

Fréchette, Louis (1896), « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous », *La Patrie*, Montréal, 25 janvier 1896, p. 2, col. 1-3.

Fréchette, Louis (1903), « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous », *Le Canada*, Montréal, 11 juillet 1903, p. 3, col. 3-4.

Hudon, Théophile (1934), « Le terroir », *Le Devoir*, Montréal, 26 novembre 1934, p. 1.

Lassalle, Eugène (1908), « Parlons bien », *La Presse*, Montréal, 14 mars 1908, p. 16.

- Laurence, Jean-Marie (1932), « Bribes de grammaire », *Le Devoir*, Montréal, 19 novembre 1932, p. 1.
- Laurence, Jean-Marie (1940), « Bribes de grammaire », *Le Devoir*, Montréal, 14 décembre 1940, p. 1.
- Ledoux, Paul (1951), « La défense de notre langue », *Le Droit*, Ottawa, 27 septembre 1951, p. 3.
- Montal, Lionel [pseud. de Lionel Groulx] (1906), « Le parler canadien », *L'Album universel*, Montréal, 12 mai 1906, p. 44.
- Pellerin, Jean (1952), « La défense de notre langue », *Le Droit*, Ottawa, 25 septembre 1952, p. 3.
- Roullaud, Henri (1908), « Leçons pratiques de français. Rectification du vocabulaire », *La Presse*, Montréal, 22 février 1908, p. 14.
- Troestler, Hubert (1995), « Le français quotidien », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 10 avril 1995, p. 14.
- Verreault, Claude, Louis Mercier et Wim Remysen (1998-2011), *Corpus ChroQué : chroniques québécoises de langage*, disponible sur www.fdlq.usherbrooke.ca. [Page consultée le 2 juillet 2024.]

Sources citées

- Auroux, Sylvain (1998), *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.
- Bauman, Zygmunt (1991), *Modernity and ambivalence*, Cambridge, Polity Press.
- Becke, Jochen, Nicolas Jaspert et Joachim Kurz (2023), « Ambivalent Enmity: Making the Case for a Transcultural Turn in Enmity Studies », *The Journal of Transcultural Studies*, 14 (1-2), p. 1-26. <https://doi.org/10.17885/heiup.jts.2023.1-2.24987>
- Berrendonner, Alain (1982), *L'éternel grammairien. Étude du discours normatif*, Berne/Francfort-sur-le-Main, Lang.
- Caron, Philippe (2004), « Les remarques de l'Académie française vers 1700. Du style délibératif au discours du magistère », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs. Sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, La Licorne, p. 125-136.
- Caron, Jean-Claude, Larent Lamoine et Natividad Planas (2014), « Introduction », dans Jean-Claude Caron, Larent Lamoine et Natividad Planas (dir.), *Entre traces mémorielles et marques corporelles : Regards sur l'ennemi de l'Antiquité à nos jours*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 9-21.
- Canut, Cécile (2007), « L'épilinguistique en question », dans Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (dir.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Lang, p. 49-72.
- Cellard, Jacques (1983), « Les chroniques de langue », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Ministère des Communications, p. 651-666.

Felder, Ekkehard, Horst Schwinn et Katharina Jacob (2017), « Sprachkritik und Sprachnormierung in europäischer Perspektive », dans *HESO*, 1/2017, p. 31-74, DOI: <https://doi.org/10.17885/heup.heso.2017.1>.

Figge, Udo L. (1976), « Anmerkungen zur Aufgabe der Sprachgeschichte am Beispiel von „ei“ im Französischen », dans *Lendemains*, 1/4, p. 89-99.

Große, Sybille (2017), *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris, Champion.

Große, Sybille (2020), « Normative Grammars », dans Franz Lebsanft et Felix Tacke (dir.), *Manual of Standardization in the Romance Languages*. Berlin/Boston, De Gruyter, p. 417-440.

Große, Sybille (2021), « Normes et modèles dans les *Remarques sur les germanismes de Mauvillon* », dans Dorothée Aquino-Weber, Sara Cotelli Kureth et Carine Skupien Dekens (dir.), *La norme du français et sa diffusion dans l'histoire*. Paris, Champion, p. 79-98.

Große, Sybille (sous presse), Sprachnorm und Sprachnormierung im Französischen, Berlin/Boston, De Gruyter & Brill.

Hartung, Wolfdietrich (1977), « Zum Inhalt des Normbegriffs in der Linguistik », dans Wolfdietrich Hartung (dir.), *Normen in der sprachlichen Kommunikation*, Berlin, Akademie-Verlag, p. 9-69.

Koch, Peter (1988), « Norm und Sprache », dans Jörn Albrecht, Jens Lüdtke et Harald Thun (dir.), *Energeia und Ergon. Sprachliche Variation, Sprachgeschichte und Sprachtypologie, Studia in honorem E. Coseriu*, vol. 1., Tübingen, Narr, p. 327-354.

Laks, Bernard (2002), « Description de l'oral et variation : la phonologie et la norme », dans *L'Information Grammaticale*, 94, p. 5-10.

Lebsanft, Franz (2020), « Linguistic Norm in Discourse Linguistics », dans Franz Lebsanft et Felix Tacke (dir.), *Manual of Standardization in the Romance Languages*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 209-228. <https://doi.org/10.1515/9783110458084-008>.

Neusius, Vera (2021), *Sprachpflegediskurse in Deutschland und Frankreich. Öffentlichkeit Geschichte – Ideologie*, Berlin/Boston, De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110723915>.

Osthuis, Dietmar (2006), « Laienlinguistik und Sprachchroniken: Französisch und Okzitanisch. Linguistique populaire et chroniques de langage : français et Occitan », dans Gerhard Ernst (dir.), *Romanische Sprachgeschichte: ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen. Histoire linguistique de la Romania : Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, vol. 2, Berlin et al., De Gruyter, p. 1533-1546. <https://doi.org/10.1515/9783110171501.2.11.1533>.

Paveau, Marie-Anne (2018), « La linguistique hors d'elle-même. Vers une post-linguistique », dans *Les carnets du Cediscor*, 14, p. 104-110.

Paveau, Marie-Anne et Laurence Rosier (2008), *La langue française: passions et polémiques*, Paris, Vuibert.

Remysen, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage: contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.

Schwarze, Christoph (1977), *Sprachschwierigkeiten, Sprachpflege, Sprachbewusstsein. Das Phänomen der „chroniques de langage“*, Konstanz, Universitätsverlag.

Schwarz-Friesel, Monika et Jehuda Reinhartz (2013), *Die Sprache der Judenfeindschaft im 21. Jahrhundert*, Berlin/Boston, De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110277722>.

Seguin, Jean-Pierre (1972), *La langue française au XVIII^e siècle*, Paris, Bordas.

Seguin, Jean-Pierre (2004), « Le sens de la relativité diachronique et ses limites chez l’Abbé d’Olivet », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs. Sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, La Licorne, p. 137-148.

Seiler, Falk (2012), *Normen im Sprachbewußtsein. Eine soziolinguistische Studie zur Sprachreflexion auf Martinique*, Wien, Praesens.

Siouffi, Gilles (2011), « Les variantes ont-elles une normativité ? », dans Olivier Bertrand et Isabelle Schaeffer (dir.), *Variété, variations et formes de français*, Paris, Presses de l’École Polytechnique, p. 13-31.

Tardivel, Julius Paul (1880), *L’anglicisme, voilà l’ennemi*, Québec, Canadien.

Thurot, Charles (1881), *De la prononciation française, depuis le commencement du XVI^e siècle, d’après le témoignage des grammairiens*, Tome premier, Paris, Imprimerie Nationale.

Studdler, Rebekka (2019), « Ambivalente Spracheinstellungen und was dahintersteckt: Mentale Modelle im diglossischen und plurizentrischen Kontext der Deutschschweiz », dans Lars Bülow, Ann Kathrin Fischer et Kristina Herbert (dir.), *Dimensions of Linguistic Space: Variation – Multilingualism – Conceptualisations*, Berlin at al., Peter Lang, p. 407-427.

Trésor de la langue française, <http://www.atilf.fr/tlfii>. [Page consultée le 3 août 2025.]

Vicari, Stefano (2016), *Pour une approche de la linguistique populaire en France. Attitudes, prédiscours, questions de confiance*, Ariccia, Aracne.



TITRE: « On fent bien que c'eft-là du plus *Haut-Allemard* » : LES DÉNOMINATIONS DE LANGUES COMME FORMULES ÉVALUATIVES DANS LE GENRE DES *REMARQUES*

TITLE: “On fent bien que c’eft-là du plus *Haut-Allemard*”: LANGUAGE DESIGNATIONS AS EVALUATIVE EXPRESSIONS IN THE GENRE OF *REMARQUES*

AUTEURE: KARINA SLUNKAITE, UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L’UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 58 - 81

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23708](https://hdl.handle.net/11143/23708)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23708](https://doi.org/10.17118/11143/23708)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

« On fent bien que c'eft-là du plus *Haut-Allemand* » : les dénominations de langues comme formules évaluatives dans le genre des *remarques*¹

Karina Slunkaite, Université de Heidelberg

karina.slunkaite@rose.uni-heidelberg.de

Résumé : Nous avons analysé la fonction des dénominations de langues dans le discours normatif des *remarques* du XVII^e siècle et des *Remarques sur les germanismes* d’Éléazar de Mauvillon (1753 [1747], 1754). Partant du constat que certaines dénominations semblent descriptives mais remplissent une fonction normative, l’analyse identifie les dynamiques évaluatives associées à différentes langues. Les résultats montrent que les dénominations sont utilisées de manière normative, mais que le degré de prescriptivité varie selon le groupe de langue et son statut. Une divergence significative apparaît dans l’usage des dénominations des langues germaniques : dans les *remarques* du XVII^e siècle, elles sont employées de manière descriptive, alors que Mauvillon les emploie de façon fortement prescriptive, ce qui reflète l’impact de l’idéologie linguistique sur la conception du discours normatif dans diverses œuvres.

Mots-clés : remarques, *bon usage*, idéologie linguistique, discours normatif, critique du langage

Abstract : In this paper, we analyze the function of language denominations in the normative discourse of 17th-century *remarques*, as well as in Éléazar de Mauvillon’s *Remarques sur les germanismes* (1753 [1747], 1754). Stemming from the initial observation that certain denominations may appear descriptive, but in reality, fulfil a normative function, this analysis identifies the evaluative dynamics associated with different languages. The results reveal that language denominations are generally used in a normative manner, and yet, the degree of prescriptiveness varies in relation to the linguistic group and its status. A significant divergence is found in the use of Germanic language denominations. While they are used descriptively in 17th-century *remarques*, Mauvillon employs them in a strongly prescriptive manner. These conclusions reflect the impact of linguistic ideology on the conception of normative discourse across different works.

Keywords : remarks, *bon usage*, language ideology, normative discourse, language criticism

1. Je dédie cet article à ma directrice de thèse, Sybille Große, à l’occasion de son 60^e anniversaire, en témoignage de ma profonde reconnaissance pour son accompagnement engagé et inspirant.

1. Introduction

Le XVII^e siècle est incontestablement le « century of prescription and codification, the period from which dates the normative attitude characteristic of the French towards their language » (Ayres-Bennett, 2014 : 173). Il n'est donc guère surprenant que cette période ait vu naître le genre des *remarques* ainsi que le discours sur le bon usage et la norme standard du français. Les *remarques* constituent au XVII^e siècle le genre le plus caractéristique de l'évaluation linguistique, étant relativement dogmatique compte tenu du discours normatif prescriptif, renvoyant à des concepts fondamentaux de l'idéologie linguistique.

La recherche sur les structures linguistiques du discours normatif porte souvent sur l'emploi de celles que l'on considère comme évaluatives, comme les verbes modalisateurs déontiques explicites *il faut* ou *on doit* ou les négations *ne jamais*, *ne point* ou *aucun*. Les adjectifs, comme classe de mots, sont généralement moins traités. Ce n'est que lorsqu'il s'agit des adjectifs qualitatifs, comme *bon*, *mauvais*, *honteux* ou *dangereux*, qu'ils sont discutés dans le cadre d'un discours normatif linguistique prescriptif (Große 2017 : 66). Cependant, même des adjectifs apparemment neutres, comme les dénominations de langues, peuvent remplir une fonction évaluative.

Ayres-Bennett et Seijido (2011 : 78-79) décrivent dans leur monographie sur les *remarques* du XVII^e siècle l'opposition de *français* et *pas françois* comme une des dichotomies caractéristiques dans le cadre du discours normatif. L'emploi de *français* n'est pas une simple désignation de langue. L'opposition entre *français* et *pas françois* reflète plutôt l'évaluation d'une expression en termes de conformité ou de non-conformité à la norme, bien que l'adjectif *français*, pris isolément et hors contexte, ne soit pas, en soi, normatif. Par conséquent, les adjectifs qui semblent neutres peuvent, dans certains contextes, être clairement évaluatifs et doivent être considérés comme partie de formules du discours normatif.

L'apogée du genre des *remarques* a été atteinte au XVII^e siècle, constat que l'on fait en considérant la recherche (linguistique) sur les *remarques* du siècle suivant. Comparées à celles du XVII^e siècle, les *remarques* du XVIII^e siècle ont été peu étudiées, notamment parce qu'elles portent davantage sur des variétés régionales ou parce qu'elles ont été publiées à l'étranger. Tel est également le cas des *Remarques sur les germanismes* (RSLG) d'Eléazar de Mauvillon (1753 [1747], 1754). Contrairement aux *remarques* « traditionnelles », s'adressant aux locuteurs natifs du français, Mauvillon présente des « erreurs typiques » que les Allemands, selon lui, commettent lors de l'usage du français.

L'étude de l'œuvre de Mauvillon présente un intérêt particulier dans la mesure où elle transpose un discours normatif d'origine française dans un contexte germanophone, tout en conservant les caractéristiques formelles du genre. Elle permet ainsi d'observer comment les dénominations de langues participent à une évaluation normative dans un contexte où le français n'est pas langue maternelle, mais langue de prestige.

Naturellement, Mauvillon emploie fréquemment l'adjectif *allemand* dans des contextes similaires à ceux dans lesquels les *remarqueurs* du XVII^e siècle emploient *pas français*. Toutefois, cette désignation ne se limite pas à une telle fonction : elle apparaît également dans des contextes de description contrastive entre l'allemand et le français. Il convient donc de se demander si l'usage de *allemand* renvoie à l'opposition entre langue première des apprenants et français, ou s'il s'agit plutôt d'une alternative servant à désigner les formes linguistiques déviantes de la norme, similaire à *pas français*.

Cet article se construit autour de deux ensembles de questions. Dans un premier temps, à partir du *Corpus des remarques sur la langue française* (XVII^e siècle) publié chez Classiques Garnier, il s'agira d'examiner la manière dont les dénominations de langues sont utilisées dans le genre des *remarques* en général et dans quelle mesure elles peuvent remplir une fonction évaluative. Dans un second temps, les résultats seront mis en perspective avec les *RSLG*, écrites dans un contexte de français langue étrangère, afin de déterminer si la fonction des dénominations de langues change lorsqu'une œuvre s'adresse à un public plurilingue et si l'usage de ces dénominations reflète une idéologie linguistique.

2. Le genre des *remarques* au XVII^e siècle

2.1. Le discours normatif

Le discours sur la norme linguistique dans les *remarques* doit être rattaché à la *Sprachkritik*, définie comme une pratique de réflexion linguistique évaluative, dans laquelle des locuteurs établissent ou cherchent à imposer une certaine attitude linguistique ou un certain comportement linguistique comme norme appropriée ou inappropriée (Felder et Jacob, 2014 : 142). Toutefois, les textes associés à la *Sprachkritik* ne présentent pas tous le même degré de prescriptivité : sur un continuum entre l'extrême de la règle (*prescription*) d'une part, et celui de l'observation (*description*) d'autre part, les transitions sont graduelles. Große (2017 : 64-67) propose un modèle en cinq niveaux pour décrire les degrés :

1. *Observation, description ou contestation* : expressions neutres et à peine modalisées ou individualisées (p. ex. indicatif présent ; expressions impersonnelles).
2. *Commentaire ou remarque* : modalisations des énoncés avec des informations supplémentaires et individualisées sur la pratique en cause (p. ex. verbes modaux (*pouvoir*) ; adverbes et locutions adverbiales (*plutôt, d'ordinaire*)).
3. *Jugement de valeur ou évaluation I* : présentation de la structure linguistique comme favorable ou défavorable, sans imposer ni prescrire explicitement l'usage (p. ex. conditionnel ; adjectifs ou adverbes qualitatifs (*bon, mauvais, mieux, bien, honteux, dangereux*)).

4. *Jugement de valeur ou évaluation II* : recommandation ou déconseillation explicite ; demande d'action formulée de manière plus ou moins autoritaire (p. ex. impératif poli ; verbes modalisateurs déontiques).
5. *Règle ou prescription* : caractère imposé, prescriptif, obligatoire ou exclusif (p. ex. négation et impératif négatif ; verbes modalisateurs déontiques explicites).

La prescriptivité du discours augmente progressivement du niveau 1 au niveau 5, comme le montrent les structures linguistiques exemplaires. Dans les *remarques*, on trouve un ensemble de formules normatives stéréotypées permettant de situer ce genre dans le modèle de Große (2017). Une forme fréquemment utilisée, classée au niveau le plus élevé du discours normatif, est *il faut dire*, ainsi que d'autres variantes telles que *il faut écrire/prononcer*, *il n'est d'usage que*, *on ne dit pas* et *il ne se dit pas* (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 77 ; Caron, 2004 : 397). On observe également l'usage de substantifs normatifs tels que *règle*, *faute*, *abus* ou *vice* (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 77). En ce qui concerne la conformité à la règle, des adjectifs plus neutres comme *régulier* ou *grammatical* sont employés, tandis que le non-respect des règles linguistiques est évalué par des qualificatifs tels que *bizarre*, *étrange*, *vieux*, *mauvais* ou *intolérable*, ou encore formulé par des expressions comme *cela n'est pas construit* ou *contre la règle* (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 77 ; Caron, 2004 : 397-398). Les moyens linguistiques caractéristiques de la critique du langage se situent donc majoritairement aux niveaux 4 et 5 du modèle, ce qui permet de qualifier les *remarques* de genre prescriptif.

Une autre dichotomie caractéristique du genre est celle entre *français* et *pas français*, qui n'exprime cependant pas une comparaison par rapport à d'autres langues, mais précise si une forme est conforme ou non à la norme (Ayres-Bennett, 1987 : 41-42 ; Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 78-79 ; Caron, 2004 : 397). L'évaluation *pas français* englobe ainsi des structures du français qui n'appartiennent pas au *bon usage* et s'emploie, à côté des adjectifs tels que *étranger* ou *régional*, pour juger des variétés linguistiques (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 78). L'expression *français* est en revanche utilisée pour souligner la spécificité du français et le distinguer d'autres langues (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 79).

Cet usage évaluatif de *français*, notamment dans sa forme négative *pas français*, s'inscrit dans une tradition idéologique ancienne, déjà véhiculée par l'expression *latine loqui*, qui associe la correction linguistique à la clarté et à la raison (Suso López, 1996 : 180). Dans cette continuité, le *gallicisme* est perçu au XVIII^e siècle comme une caractéristique propre de la langue française, au même titre que la *latinitas* pour le latin (Suso López, 1996 : 182). La recherche de pureté linguistique repose ainsi moins sur des critères strictement grammaticaux que sur un usage légitime et historiquement ancré, ce qui renforce la portée normative de certaines désignations apparemment descriptives.

Dans le modèle proposé par Große (2017), les adjectifs n'entrent explicitement qu'au troisième niveau, en tant qu'adjectifs qualitatifs. Les dénominations de langues, cependant, semblent neutres à première vue, car elles peuvent également apparaître dans des descriptions linguistiques purement

descriptives. Dans le contexte des *remarques*, elles remplissent toutefois une fonction évaluative, qui n'a pas encore été étudiée, raison pour laquelle nous nous y consacrerons par la suite.

2.2. Les dénominations de langues comme formules évaluatives du discours normatif

Pour analyser la valeur normative des dénominations linguistiques dans les *remarques*, nous nous appuyons sur le *Corpus des remarques sur la langue française (XVII^e siècle)* (CRLF, 2011). À l'aide de la fonction de recherche intégrée, les occurrences contenant des dénominations de langues ont été identifiées et analysées manuellement. Outre les termes *français* et *pas françois* (recherchés sous la forme tronquée « *franç** »), d'autres dénominations de langues ont été examinées pour comparer les résultats : deux langues classiques – le latin (« *latin** ») et le grec (« *grec** ») – à cause de leur autorité linguistique persistante au XVII^e siècle, trois langues romanes – l'italien (« *italien** »), l'espagnol (« *espagn** ») et le gascon (« *gasco** ») – en raison de leur proximité avec le français et de leur présence fréquente dans les discours sur la norme, et enfin, deux langues germaniques – l'allemand (« *allemand** ») et l'anglais (« *angl** ») – afin de permettre une mise en perspective avec les *RSLG* de Mauvillon.

L'analyse est qualitative, car le classement des occurrences exige une lecture contextualisée. Néanmoins, elle permet de dégager certaines tendances quantitatives, bien que les résultats incluent également les occurrences dans des citations et les nombreuses références à d'autres remarqueurs, qui ne sont pas prises en compte dans l'analyse.

2.2.1. (*Pas*) *françois*

La recherche de « *franç** » donne 1773 résultats dans le CRLF, lesquels ont ensuite été analysés et évalués manuellement. Après l'élimination des occurrences dans lesquelles le terme *françois* est employé sans visée normative, le nombre de cas pertinents se réduit à 194.

Les résultats quantitatifs montrent que les *remarqueurs* du XVII^e siècle utilisent *françois* plus positivement (121 occurrences) que négativement (73 occurrences). La répartition des occurrences dans les différents volumes est cependant inégale : les *remarques* de Vaugelas en comptent 79, celles de Tallemant une seule. Les constructions *être françois* (96 occurrences) et *ne pas être françois* (42 occurrences) suivies de *parler françois* (huit occurrences) et *ne pas parler françois* (16 occurrences) sont particulièrement courantes. En outre, une série d'autres constructions en relation avec *françois*, telles que *sembler françois* et *rendre françois*, ne sont pas examinées en détail en raison du nombre restreint d'occurrences.

Dans les nombreux exemples de la formule *être françois*, l'emploi normatif de l'adjectif est manifeste :

1. « MOYENNANT. IL y a des perfonnes delicates à qui ce mot fait mal au cœur, & qui feroient fcrupule de s'en fervir: il eft neanmoins françois, & nos meilleurs Ecrivains l'employent dans toute forte de ftile » (Bouhours, 1693 : 127).²
2. « Concluons de tout cela que *liberal arbitre* eft aussi François que *franc arbitre* » (Dupleix, 1651 : 316 / 326-327).

Dans ces deux exemples, il ne s'agit pas de déterminer si les expressions appartiennent à la langue française, mais plutôt de se demander si elles sont conformes à la norme linguistique. Les expressions « il eft neanmoins françois » et « eft aussi François » indiquent l'acceptation des tournures par les auteurs ; dans l'exemple (1), cette acceptation est renforcée par la référence à l'emploi de la structure en question par les « meilleurs Ecrivains ».

Le même phénomène peut être observé pour *ne pas être françois* :

3. « Plufieurs perfonnes pour dire *copier*, *transcrire*, difent *décrire*; mais c'eft un terme qui n'eft point François en ce fens » (Andry de Boisregard, 1692 : 170).
4. « D'autres difent encore ce mot, qui eft barbare, j'ay fait telle chose hormis cela, il faut dire hors cela, hormis eft un mot qui n'eft pas François » (Buffet, 1668 : 33).

Dans ces exemples, les auteurs rejettent les structures linguistiques en question en les qualifiant de *pas/point françois*, soulignant ainsi leur déviation de la norme linguistique. L'emploi normatif de *françois* devient encore plus évident lorsqu'il est associé à d'autres adjectifs à connotation clairement évaluative :

5. « Cette façon de parler eft pure & Françoife: & ceux qui s'expliquent le plus élégamment, ne feroient pas difficulté de s'en fervir » (Ménage, 1675 : 365).
6. « CEtte façon de parler eft tres-Françoiſe, tres-naturelle, & tres-usitée » (Ménage, 1676 : 158).

La cooccurrence de *françois* avec des adjectifs de connotation positive tels que *pur*, *naturel* et *usité* renforce la portée normative des énoncés, surtout en faisant référence à des concepts idéologiques linguistiques comme la pureté. Alors que l'appartenance des structures linguistiques est indiquée par l'usage affirmatif de *françois*, renforcée par des adjectifs, le rejet exprimé par *ne pas être françois* est souligné différemment :

7. « [...] car ceux qui difent *fratricide* parlent mal, & compofent vn mot qui n'eft pas François » (Vaugelas, 1647 : 339 / 299).
8. « CEtte façon de parler, dont plufieurs Provinciaux, & quelques gens de Paris fe fervent, ne vaut rien du tout, & n'eft point Françoife » (Bouhours, 1692 : 168).

2. Tous les exemples suivent une transcription diplomatique des sources originales, y compris l'orthographe et la typographie historiques.

Dans l'exemple (7), *ne pas être françois* est accompagné de *parler mal*, et dans l'exemple (8) de *ne rien valoir*. Ce sont donc des expressions, non seulement fortement normatives, mais aussi plus complexes, qui complètent l'évaluation et témoignent de la fonction normative de *françois*.

La majorité des occurrences renvoie implicitement à l'emploi normatif de *françois*, qui peut être déduit du contexte. Dans quelques cas, cependant, un lien direct est établi entre la dénomination et la normalisation de la langue, ce qui met en évidence la fonction évaluative de la formule :

9. « Je fçai bien que ce mot paroît barbare à un de nos Maîtres; mais je fçai bien que quand il plaît à l'usage les termes les plus barbares deviennent François: Et quand il plairra à cet usage fi bizarre & fi imperieux, *incharitable*, *infaifable*, *insurprenable*, *irramenable*, ne ferroient plus de méchants mots » (Bouhours, 1692 : 509).

L'exemple (9) montre l'évolution de mots qui n'ont pas encore été acceptés par l'usage, vers des expressions françaises, c'est-à-dire vers des expressions conformes à la norme. La transformation de « termes les plus barbares » et « méchants mots » en « termes [...] François » indique un changement dans la perception de l'expression par rapport à la norme linguistique. Cette évolution est encore plus concrète dans l'exemple suivant :

10. « Et pouvois-je mieux prouver que le mot *d'urbanité* estoit François, qu'en difant qu'il fe trouvoit dans le nouveau Dictionnaire de M. Danet pour Monfeigneur le Dauphin? car un mot qui n'est pas François, ne fe met pas comme eftant un mot François dans un Dictionnaire François » (Ménage, 1676 : 292).

Dans l'exemple (10), Ménage justifie la qualification du mot *urbanité* comme *françois* en se référant à son inclusion dans un dictionnaire. Comme la lemmatisation des mots indique généralement l'intégration d'un terme dans la norme standard – sauf dans les cas de dictionnaires spécialisés –, l'emploi normatif de *françois* est ici mis en évidence.

Pour résumer, (*pas*) *françois* ne s'applique quasiment que dans des contextes évaluatifs. Néanmoins, l'usage ne doit pas être compris exclusivement comme prescriptif. L'acceptation ou le rejet d'une structure linguistique est souvent précédé d'une description exprimant un doute linguistique, de sorte que la valeur prescriptive émerge d'un contexte qui semble initialement descriptif.

Partant de ce résultat intermédiaire, il convient de se demander si *françois* bénéficie d'un statut particulier en raison de la langue traitée dans les *remarques* ou si d'autres dénominations de langues, qui sont nombreuses, ont également une fonction évaluative.

2.2.2. Langues classiques

Les langues classiques ont le plus grand nombre d'occurrences parmi toutes les dénominations de langues : 1839 pour « latin* » et 703 pour « grec* ». Cela s'explique non seulement par le prestige dont jouissent les langues savantes, mais aussi par la multitude de contextes dans lesquels on trouve des références aux poètes classiques ou à l'antiquité. C'est pourquoi les résultats ne peuvent être analysés que de manière sélective, ce qui permet néanmoins de dégager des tendances.

Le latin et le grec sont employés majoritairement dans deux types de discours : soit de manière descriptive, c'est-à-dire pour expliquer l'origine ou la forme d'un mot, soit de manière évaluative, lorsqu'ils servent de norme implicite ou explicite à laquelle le français doit se conformer. L'exemple (11) illustre un usage descriptif :

11. « Il faut dire aussi *homologuer*, conformément au Grec ὁμολογεῖν, & non pas *émologue* » (Ménage, 1675 : 73).

Ici, la référence au grec sert à justifier la forme correcte d'un mot français. À l'inverse, l'exemple (12) met en lumière un usage évaluatif :

12. « M. de Voiture marque assez par là l'entêtement où font la plupart des Sçavans, qu'il faut que tout fente la science, & qu'il faut une h par tout où le Grec & le Latin le veulent » (Allemand, 1688 : 25).

Contrairement à *français*, le recours aux langues classiques sert à légitimer certaines formes linguistiques en français, à savoir le plus souvent celles qui sont proches de leur étymon. L'exemple (12) montre en outre que cette argumentation n'a pas un caractère de justification ultime et qu'elle peut tout à fait être considérée de manière critique. Dans la plupart des cas, les références aux langues classiques sont toutefois neutres ou positives, les formes françaises étant légitimées par l'étymologie ou l'analogie avec les langues savantes.

Il n'y a que quelques cas dans lesquels les structures linguistiques transposées du latin semblent perturber la conformité de l'expression française à la norme :

13. « Aliéne n'a jamais rien valu nulle part; & c'eſt parler Latin en François, que de dire, *je n'en suis pas aliene*. Auffi pour l'ordinaire ceux qui le difent fçavent plus de Latin que de François » (Bouhours, 1692 : 27).

La structure *parler [dénomination de langue] en français* est caractéristique de la visée prescriptive d'un énoncé normatif linguistique. Elle est liée à l'idée selon laquelle l'adoption d'une structure étrangère en français conduit à une déviation de la norme ce qui, en réalité, n'est pas toujours le cas.

L'adoption de structures de langues étrangères est alors souvent déterminée par des similitudes entre les langues, raison pour laquelle il semble également intéressant de considérer la famille des langues romanes comme point de référence dans le discours normatif.

2.2.3. Langues romanes

Les références à l'italien et à l'espagnol apparaissent également dans les *remarques* du XVII^e siècle. Comme pour les langues classiques, en raison du nombre élevé d'occurrences (554 pour « *ital** », 293 pour « *espagn** »), il n'est pas possible de fournir des chiffres précis sur le nombre de contextes normatifs.

Les tendances d'emploi sont similaires à celles des langues classiques. L'italien et l'espagnol sont souvent cités pour établir une comparaison entre les langues romanes :

14. « CEt adjectif *gentil a gentille*, au feminin, qui ne fe prononce pas comme *ville*, mais comme *fille*, avec deux *ll*, liquides, & semblables à celles des Efpagnols » (Vaugelas, 1647 : 447 / 407).
15. « Les Italiens & les Efpagnols ont en cela de grands avantages fur nous; si c'en eft un, d'être riche en fuperlatifs, & d'avoir la liberté de s'en servir quand on veut » (Bouhours, 1692 : 293).

Ces exemples illustrent le fait que les comparaisons effectuées entre langues romanes sont le plus souvent formulées de manière descriptive, mais peuvent aussi avoir une portée évaluative implicite. Dans l'exemple (14), la référence à l'espagnol sert à illustrer une caractéristique phonétique du français. L'exemple (15), en revanche, introduit une évaluation explicite. L'expression « de grands avantages » suggère une supériorité de l'italien et de l'espagnol dans ce domaine précis, tout en laissant une certaine réserve par l'expression « si c'en eft un ». Ce type de remarque, bien qu'ancré dans une description linguistique, valorise néanmoins certains traits d'autres langues romanes et montre ainsi que le discours normatif peut parfois intégrer une appréciation positive de l'altérité linguistique.

On pourrait supposer que cela est dû à la proximité des langues en raison de leur typologie commune. Toutefois, si l'on compare ces résultats avec ceux de « *gasc** » (62 occurrences dans des contextes normatifs), cela renforce plutôt l'impression que le statut des langues importe plus pour leur fonction dans le discours normatif linguistique que leur typologie.

Parmi toutes les provinces, la critique linguistique du XVII^e siècle met en avant la Gascogne et la détache du *bon usage*. Cela s'explique par le contexte politique et social, car jusqu'au Moyen-Âge, seules les régions au nord de la Loire faisaient partie de la France et ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle, que la Gascogne a été considérée comme une partie de la France (Pépin, 2012 : 59). Le regroupement géographique n'a cependant pas conduit directement à une unité culturelle ou linguistique (Pépin, 2012 : 64), de sorte que la Gascogne a pu être utilisée dans les descriptions linguistiques comme contre-exemple par excellence du *bon usage*. À cela s'ajoute le fait que la langue parlée en Gascogne s'éloignait fortement de la norme parisienne en usage à la cour. Cela se reflète également dans le CRLF, où le gascon est presque exclusivement abordé comme exemple négatif :

16. « VNe infinité de gens difent & escriuent, ie vous iray affeurer de mes obeiffances. Cette façon de parler n'eft pas Françoife, elle vient de Gafcogne » (Vaugelas, 1647 : 353 / 313).

17. « Quoique cette façon de parler foit gafconne, & qu'elle ne vaille rien dans le fond, elle s'est introduite à Paris & à la Cour » (Bouhours, 1692 : 553-554).

L'exemple (17) reflète l'étonnement de Bouhours qu'une *façon de parler gasconne* ait pu parvenir jusqu'à Paris et à la cour, celle-ci étant considérée comme l'idéal linguistique contemporain, alors que le gascon n'en serait, selon lui, pas digne.

Outre ce type de critique explicite du gascon, le fait de déconseiller une variante linguistique est soutenu par la comparaison avec la manière de parler des Gascons :

18. « C'est avoir bien de la déference pour le theatre que de s'imaginer, que parce que les Comediens prononcent paffi-on, acti-on, réjou-ir, éblou-ir, il faille prononcer de même dans la Profe; il n'y a que les Gafcons, les Provençaux, & quelques autres Provinciaux qui prononcent de la forte » (Andry de Boisregard, 1693 : 271).

Contrairement aux langues romanes, les concordances entre les usages du français et du gascon sont considérées exclusivement sous l'angle négatif. Le gascon est mis sur le même niveau que les langues provinciales par opposition au français.

Dupleix, en revanche, critique le fait que le jugement négatif porté sur le gascon repose souvent sur des présupposés erronés sans fondement empirique :

19. « La II. que bien que les Gafcons corrompent souvent les locutions Françoises en les accommodant à leur idiome, ils ne font pas pourtant auteurs de celles-cy *fortez ce cheval* pour dire *faites fortir ce cheval*, & *entrez ce cheval*, pour *faites entrer ce cheval*: & mefmes ie n'ay iamais ouï dire la feconde ny en Gafcogne, ny ailleurs » (Dupleix, 1651 : 576 / 586).
20. « Nostre Auteur fe trompe particulierement en ce qu'il impute aux Gafcons cete mauvaife phrase. *le m'en suis fait pour cent pistoles*, pour dire, *j'ay perdu au jeu cent pistoles*. Car leur idiome eft tel *iou m'en ay hait cént pistoles*: *ie m'en ay fait cént pistoles*, & non pas *je m'en suis fait pour cent pistoles* » (Dupleix, 1651 : 168).

Les accusations selon lesquelles certaines expressions déviantes de la norme du français reposent sur l'influence du gascon relèvent davantage d'un discours établi que d'une réalité linguistique. Dupleix, né en Gascogne, semble être familier avec la variété et corrige les autres remarqueurs dans son œuvre. Bien que cela soit une exception au sein du CRLF, cela ne l'empêche pas de se servir lui-même du discours péjoratif, mais seulement lorsqu'il estime que l'influence du gascon sur le français est bien réelle.

En résumé, les langues romanes font une large entrée dans les *remarques* du XVII^e siècle, mais leur fonction normative dépend fortement du statut de la langue en question.

2.2.4. Langues germaniques

Les langues germaniques ne figurent que de manière limitée dans les *remarques* du XVII^e siècle, car elles ne représentent ni un ennemi particulier ni un modèle prestigieux pour le français. En conséquence, on trouve peu d'occurrences normatives dans le CRLF : seulement deux pour *anglois*, et 34 pour *allemand*.

La plupart des exemples sont de nature descriptive :

21. « Les Anglois difent *canapy*. Et comme la plufpart des mots Anglois, qui ne font point d'origine Saxonne, font dérivez de la Langue Françoife, il y a quelque apparence que ce mot Anglois a efté fait du François *conopée*, & que ce mot François eft ancien dans noſtre Langue, quoyqu'il ne me fouienne point de l'avoir vu dans nos anciens Auteurs » (Ménage, 1676 : 293).
22. « CE mot doit s'efcrire avec une *h*, & elle s'afpire, *la halte fut longue*, & non pas *lalte fut longue*. On croit que *halte* vient de l'Allemand *halten*, qui veut dire s'arreſter » (Corneille, 1704 : 573).

Dans ces deux exemples, les auteurs font appel aux langues germaniques pour expliquer l'origine de certains lexèmes français. Dans ces exemples, la langue française n'est ni mise en valeur ni présentée comme supérieure. Il s'agit d'affirmations purement descriptives. Il est remarquable ici que l'absence d'intention prescriptive s'accompagne d'une divergence des constructions linguistiques utilisées : contrairement à *françois*, qui est majoritairement employé avec les verbes *être* et *parler*, on trouve dans le contexte de *allemand* des constructions comme *venir de l'allemand* et *en allemand*, ainsi que la désignation de la nation sous la forme *Allemands + dire, exprimer, parler* :

23. « Mais les Allemans difent *Coronel*: ce qui fait que plufieurs de nos François, en parlant des Colonels Allemans, les appellent *Coronels* » (Ménage, 1675 : 461).

Cependant, la description d'un fait linguistique peut aussi avoir une conséquence prescriptive :

24. « Je ne fcay fi gros pris pour *grand* ne nous feroit point venu d'Allemagne; car enfin *gros* en Allemand signifie *grand*, & peut-eſtre que l'un a conduit à l'autre. Mais je fcay bien que ce mot déplaſt infiniment aux perfonnes qui parlent le mieux » (Bouhours, 1693 : 257).

L'exigence prescriptive – à savoir qu'il ne faut pas utiliser *gros* au sens de *grand* – est ici introduite par une hypothèse sur la cause de la déviation de la norme linguistique, ce qui masque cette exigence dans un premier temps. Ce n'est que par la deuxième phrase que Bouhours fait comprendre que cet emploi ne fait pas partie du bon usage.

Dans quelques cas seulement, l'usage de *allemand* est explicitement normative et renvoie à une structure linguistique déviante de la norme :

25. « Il faudroit dire, pour parler régulièrement, *Il trouva une partie de ses hommes morte; Par la connoissance qu'il avoit du pays*. Mais ce feroit parler Alleman en François, que de parler de la forte » (Ménage, 1675 : 167).

L'exemple (25) associe les fonctions descriptives et prescriptives des dénominations de langue, dans la mesure où l'énoncé renvoie à une structure linguistique typique de l'allemand transposée en français, ce qui mène à la violation de la norme qui est au cœur de la critique.

Ce chevauchement des langues, dû à des phénomènes de transfert, constitue le point de départ des RSLG qui, contrairement aux *remarques* du XVII^e siècle, visent un public étranger. Il s'agira ensuite de les étudier, en s'interrogeant sur la mesure dans laquelle la fonction évaluative des dénominations de langues trouve également sa place dans les textes qui reprennent le genre durant le siècle suivant, et si la fonction de certaines dénominations diffère en raison de la situation linguistique abordée.

3. Les Remarques sur les germanismes (RSLG) de Mauvillon

Malgré les efforts croissants de revalorisation de la langue allemande au XVIII^e siècle, le français reste largement répandu dans les territoires allemands³, notamment au sein des élites et de la noblesse. La langue y reflète l'hégémonie culturelle française, le luxe de la cour de Versailles ainsi que l'idéal de personnalité de l'*honnête homme* (Wolf, 2008 : 3321). Le prestige du français entraîne une demande croissante en enseignement des langues étrangères, largement assuré par les réfugiés protestants français installés dans les territoires allemands à la suite de la révocation de l'édit de Nantes de 1685 (Metasch, 2011 : 108). Pour ces derniers, notamment après la perte de leur patrie, la langue française constitue un élément central de leur identité (Böhm, 2010 : 72), qui se manifeste également dans la conviction répandue de la supériorité du français. C'est également le cas d'Éléazar de Mauvillon. Son œuvre repose sur cette idée fondamentale de la supériorité du français sur l'allemand, idée qui se manifeste également à travers le métalangage employé dans ses ouvrages. Après un bref aperçu des grandes lignes de sa biographie, nous nous intéresserons aux particularités des deux tomes des RSLG, avant d'analyser et d'interpréter les dénominations de langues présentes dans ces ouvrages.

3. L'expression « territoires allemands » désigne les multiples États constitutifs du Saint-Empire romain germanique, qui, au XVIII^e siècle, ne formaient pas un État-nation unifié, mais un ensemble complexe de principautés souveraines. Des régions à dominante protestante, telles que l'électorat de Saxe, offraient un refuge aux huguenots persécutés après la révocation de l'édit de Nantes (1685).

3.1. Informations générales

Éléazar de Mauvillon est né le 15 juillet 1712 dans une famille protestante réformée à Tarascon, en Provence. En raison de son appartenance religieuse et de la révocation de l'édit de Nantes, il émigra probablement dans les années 1730 vers les territoires allemands. Il est d'abord au service de la cour de Dresde en tant que secrétaire privé de Frédéric-Auguste de Saxe et travaille comme traducteur. Vers 1740, Mauvillon quitte le service de l'État saxon et s'installe à Leipzig, où il exerce les fonctions de précepteur privé de langue française à l'université. En 1758, il est nommé professeur ordinaire de langue française au *Collegium Carolinum*, un poste particulièrement rare à l'époque. En 1779, il meurt à Brunswick.

Les étapes de la vie de Mauvillon témoignent de deux aspects essentiels : d'une part, il possède une connaissance approfondie du français et manifeste un intérêt personnel et constant pour cette langue. Cela s'accompagne d'un mépris envers la langue allemande, une attitude assez fréquente chez les francophones vivant en Allemagne au milieu du XVIII^e siècle. D'autre part, il dispose d'une grande expérience en tant que professeur de français langue étrangère. Il en résulte la rédaction des deux volumes des *RSLG*, dont le premier est publié en 1747, puis réimprimé en version corrigée en 1753, et le second paraît en 1754.

Les *RSLG* s'inscrivent largement dans la tradition du genre des *remarques*. Si l'on compare les caractéristiques des *remarques* de Vaugelas avec celles des *RSLG*, on constate qu'elles ne présentent pas de différences formelles majeures. La structure générale, l'organisation des entrées individuelles ainsi que le discours normatif concordent largement avec ceux des ouvrages du XVII^e siècle.

Ce qui distingue l'œuvre de Mauvillon des *remarques* du XVII^e siècle, est le public cible. Tandis que les *remarqueurs* précédents s'adressent aux locuteurs natifs du français, Mauvillon vise les Allemands qui apprennent le français comme langue étrangère :

C'est principalement pour ceux-là [les étrangers] que j'écris; & je ne fais que raffemblér les Observations que j'ai faites depuis dix ans que j'enfeigne le *François* à des *Allemands*, à des *Danois*, à des *Anglois*, à des *Hollandois*; qui tous le parloient avec autant de facilité que leur propre Langue, mais qui ne le parloient pas dans la dernière perfection. Occupé depuis si longtems à leur enfeigner le Stile & l'Eloquence, j'ai toujours commencé par corriger leurs fautes de langage, dont la fource m'étoit connue; (Mauvillon, 1753 : Préface).

Mauvillon s'adresse donc à un public déjà bien familiarisé avec la langue française en tant que langue étrangère et formule des remarques sur certaines structures linguistiques qui, sous l'influence de la langue maternelle allemande, corrompent, selon lui, le français. C'est également pour cette raison que le discours normatif des *RSLG* s'enrichit de nouvelles formules, absentes des *remarques* du XVII^e siècle.

Notre analyse qui suit vise donc à déterminer si l'usage des dénominations de langues dans les *RSLG* est similaire à celle des *remarqueurs* du XVII^e siècle et si elle reflète l'idéologie linguistique présente dans l'œuvre de Mauvillon.

3.2. Les dénominations de langues comme formules évaluatives du discours normatif dans les Remarques sur les germanismes

La méthodologie pour analyser les dénominations de langues dans les *RSLG* est similaire à celle appliquée aux *remarqueurs* du XVII^e siècle. Les deux volumes des *RSLG* étant disponibles à l'autrice sous forme de documents Word non publiés, à l'aide de la fonction de recherche intégrée nous avons examiné les termes « franc^{*} », « allemand^{*} », « angloif^{*} », « latin^{*} », « grec^{*} », « italien^{*} », « espagn^{*} » et « gafco^{*} ». Les résultats ont ensuite été analysés manuellement, et les occurrences non pertinentes – telles que les désignations de langues apparaissant dans des exemples – ont été exclues. Les occurrences restantes seront présentées ci-après, soit individuellement, soit regroupées par familles de langues, et comparées aux résultats du CRLF.

3.2.1. (Pas) françois

Dans les *RSLG*, l'expression *(pas) françois* est utilisée de manière identique à celle des *remarqueurs* du XVII^e siècle, c'est-à-dire dans une perspective fortement prescriptive, visant à indiquer si l'expression linguistique traitée est conforme ou non à la norme, comme l'illustre l'exemple suivant :

26. « OFFRE, OFFERTE. LE premier eft le feul qui fait *François*, & jamais nous ne difons, on m'a fait une belle *offerte* » (Mauvillon, 1753 : 264).

Mauvillon traite ici deux termes proches sur le plan formel et sémantique, mais affirme que seul *offre* est français. Pourtant, les deux mots figurent dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* et appartiennent donc au lexique standard du français ; *offerte* y est présenté comme terme liturgique (DAF, 1694 : 298, 300). L'énoncé « LE premier eft le *feul* qui fait *François* » ne désigne donc pas une appartenance générale des mots au système linguistique français. Dans cette *remarque*, Mauvillon rejette le terme *offerte* seulement dans le cas où il est employé à la place de *offre* ; il est donc question d'une acceptation ou d'un rejet du terme en fonction de sa conformité à la norme.

Sur le plan quantitatif, *françois* est utilisé 62 fois dans des contextes normatifs, dont 27 fois de manière positive et 35 fois de manière péjorative, ce qui montre qu'à la différence du CRLF, les évaluations négatives prédominent. Dans les contextes négatifs, l'emploi de *pas françois* est souvent renforcé par l'ajout de formules explicitement prescriptives :

27. « Ce n'eft pas parler *François* que de dire, *il a dépenfé plus que mille écus*, ou *plus que de mille écus*; il faut dire, *il a dépenfé plus de mille écus* » (Mauvillon, 1753 : 72).

La non-conformité de la structure linguistique à la norme abordée est introduite par *ne pas parler françois*, elle est suivie d'une correction après le point-virgule. Cette rectification est précédée d'une formule typique du discours prescriptif, *il faut dire*, mettant en contraste les exemples non conformes et conformes à la norme.

Pas françois déploie son effet prescriptif notamment lorsqu'il est placé après la description de la structure linguistique :

28. « *Les Allemands difent deftituer en ces occafions. Il a été deftitué, on l'a deftitué de fon emplo. Cela n'eft pas François* » (Mauvillon, 1753 : 259).

La première partie de l'observation paraît d'abord descriptive, décrivant l'usage linguistique des Allemands. La formule absolue qui suit, « *Cela n'eft pas François* », a d'autant plus d'impact. La formulation prescriptive suggère qu'il s'agit ici aussi de classifier l'expression linguistique en fonction de sa conformité à la norme.

Nous constatons que Mauvillon utilise souvent (*pas*) *françois* et *allemand* ensemble lorsqu'il classe et oppose des structures linguistiques, comme c'est également le cas dans l'exemple (28). Ceci soulève la question de l'emploi de *allemand*, surtout si l'on considère l'usage assez neutre dans le CRLF, et de la mesure dans laquelle celui-ci diverge de (*pas*) *françois*.

3.2.2. *Allemand*

Allemand occupe une place importante dans les RSLG. Dans 113 cas, *allemand* est utilisé de manière normative, notamment dans la construction *les Allemands + verbe d'énonciation* ainsi que dans l'emploi comme adjectif prédictif (*être allemand*) ou dans des syntagmes verbaux et prépositionnels (*parler allemand, en allemand*). L'emploi normatif de *allemand*, presque deux fois plus fréquent que celui de *françois*, reflète l'orientation et l'objectif principal des RSLG : que les apprenants germanophones du français se débarrassent de leurs germanismes. *Allemand* assume donc la même fonction que *pas françois*, puisqu'il vise les formes linguistiques non conformes à la norme :

29. « *Je lui réponds, Vous êtes de mes amis je m'en tiens-là, voilà qui eft François. Je refte auprès eft du haut Allemand* » (Mauvillon, 1754 : 50).
30. « *J'entens presque tous les jours dire, être occupé de quelque chofe, lorsqu'on doit dire, être occupé à quelque chofe, quelques-uns même difent, être occupé avec quelque chofe; mais cette dernière expreffion eft abfolument Allemande. Les deux autres font très-Françoiſes, il ne s'agit que de les bien diftinguer* » (Mauvillon, 1754 : 12).

Dans l'exemple (29), les deux parties de l'explication présentent une structure analogue. L'expression linguistique conforme à la norme est d'abord annoncée, puis marquée par *françois*. Ensuite, la variante non conforme est introduite et signalée par *haut allemand*. Cette structure contribue à la mise en contraste des formes linguistiques.

L'exemple (30) illustre également la dichotomie entre *françois* et *allemand*. L'effet en est renforcé par l'emploi des adverbes *absolument* et *très*. On ne constate pas de différence entre l'usage de *allemand* et *pas françois*, ce qui souligne le fait que les dénominations de langues sont utilisées comme formules évaluatives.

La mise en opposition de *françois* et *allemand*, contrairement à l'opposition *françois* et *pas françois*, semble à première vue plus descriptive du fait de l'absence de négation :

31. « EN Allemand, on fe prend la liberté; mais en François, on prend la liberté » (Mauvillon, 1753 : 103).

Hors contexte, on pourrait croire que Mauvillon se limite à décrire l'usage dans les deux langues. Cependant, comme ces passages apparemment descriptifs sont presque toujours suivis d'indications sur l'usage conforme à la norme, ils prennent une valeur normative. La frontière entre descriptivité et prescriptivité est donc floue, comme le révèle la formule récurrente *les Allemands + verbe* :

32. « L'Es Allemands difent, Je vous aime comme la pomme de mon œil; & nous difons, comme la prunelle de mon œil » (Mauvillon, 1754 : 9).
33. « Les Allemands difent, je viens de M.... je viens de Mme... du Prince.... de la Princeffe. Il faut dire, de chez M.... de chez Mme..... Ils tradifent cela mot à mot de leur Langue, mais en François il faut être plus exact » (Mauvillon, 1753 : 91).
34. « Tous les Adjectifs de couleur fe mettent de-même après les fubftantifs: *un habit rouge*, & non pas *un rouge habit*, comme parlent les Allemands; » (Mauvillon, 1753 : 215).

La formule *les Allemands + verbe d'énonciation* est utilisée sous différentes formes. L'exemple (32) place *les Allemands* en opposition directe avec le pronom personnel *nous*, le contraste étant renforcé par le parallélisme de construction autour du verbe *dire*. Bien qu'il ne soit pas précisé à qui se rapporte le *nous*, on peut supposer qu'il renvoie aux Français qui parlent un français conforme à la norme. *Nous* est ainsi également représentatif du *bon usage*. En tout cas, le pronom personnel constitue dans ce contexte une entité normative et trace une frontière claire entre *ils* (*les Allemands*) et *nous* (*les Français*).

L'exemple (33) commence de la même manière, mais introduit avec l'expression prescriptive et impersonnelle *il faut dire* la forme conforme à la norme. L'évaluation est ensuite renforcée par une paraphrase dans laquelle, *les Allemands* étant repris par le pronom personnel *ils*, Mauvillon explique la déviation de la norme et formule l'importance de l'exactitude en français. La séparation des deux

premières phrases par un point ainsi que l'usage du connecteur adversatif *mais* dans la troisième phrase soulignent syntaxiquement l'opposition.

L'exemple (34) illustre une deuxième variante récurrente, dans laquelle la formule *les Allemands + verbe d'énonciation* est placée à la fin de la phrase comme expression adverbiale comparative. Ceci est intéressant dans la mesure où la non-conformité à la norme est déjà marquée par *non pas*, de sorte que « comme parlent les Allemands » est une réévaluation sans apport d'information nouvelle. Dans ces différents exemples, on peut clairement reconnaître l'attitude linguistique sur la langue allemande qui prévaut dans le RSLG.

Cette observation se vérifie également dans l'emploi de *anglois*. Avec sept emplois normatifs, *anglois* est certes moins présent que *allemand*, mais il remplit une fonction similaire. Bien que le titre des ouvrages indique que l'accent est mis sur les germanismes, Mauvillon s'adresse également aux Anglais :

35. « C'eſt à quoi les *Anglois* doivent prendre garde, car ils difent toujours *de ou à* quand il faut dire *pour* » (Mauvillon, 1753 : 28).

L'adresse directe aux Anglais, c'est-à-dire ici à un groupe concerné par les déviations de la norme, produit un effet fortement prescriptif, renforcé par la locution verbale *prendre garde*. Ainsi, une opposition entre *anglois* et *nous* est également établie :

36. « En *Allemand* on dit, *Je ne puis m'aider*, & en *Anglois*, *Je ne puis aider*. Au lieu que nous difons, *Je n'en puis mais*; » (Mauvillon, 1754 : 39)

Anglois sert de contre-exemple à la norme visée, même si la formulation, hors contexte, peut paraître neutre. Il ne faut donc pas uniquement considérer *allemand* comme une dénomination de langue avec une valeur prescriptive, mais plus généralement toutes les langues perçues, dans l'idéologie de l'auteur, comme sujettes aux déviations de la norme. Il semble donc d'autant plus intéressant de considérer les langues classiques, qui, contrairement aux langues vernaculaires, ne sont pas employées dans la pratique, et qui, en raison de leur prestige, ne devraient pas au premier abord représenter des langues opposées au français.

3.2.3. *Langues classiques*

Les langues classiques sont, avec le français et l'allemand, celles auxquelles Mauvillon fait le plus souvent référence. On trouve 44 occurrences pour *latin* et sept pour *grec*. Comme chez les *remarqueurs* du XVII^e siècle, les dénominations de langues classiques sont presque exclusivement utilisées de manière descriptive :

37. « *Orthographe & Orthographie* viennent également du Grec *orthos*, droit, & *graphé*, description » (Mauvillon, 1753 : 89).

Dans l'exemple (37), le sens d'une construction savante française est expliqué par l'étymologie grecque de ses composants.

Lorsque le latin est abordé, c'est souvent pour souligner la filiation avec le français et le prestige qui en découle. Dans l'argumentation, le statut du latin est alors plus important que la réalité linguistique :

38. « Or il eft certain que fi les *Latins* avoient jugé à propos de former un fubtantif de l'adjectif *particularis*, ils auroient dit *particularitas*, qui n'eft pas un mot *Latin*; mais qui étant felon l'analogie de la Langue *Latine*, prouve qu'il faut dire *particularité* en *François* » (Mauvillon, 1753 : 107).

L'exemple (38) présente une légitimation purement hypothétique d'un mot français par le latin. Selon Mauvillon, *particularitas* n'existe pas en latin, mais s'il avait existé, ce mot aurait été formé de la manière décrite. Par conséquent, son équivalent français, *particularité*, se justifie par analogie au latin. Cette hypothèse met en évidence l'importance du prestige dans les références à d'autres langues.

Lorsqu'une forme linguistique issue des langues anciennes est déconseillée, le discours est plus modéré :

39. « COPULATION. CE mot eft plus *Latin* que *François*, & je ne fache pas qu'on s'en fait jamais fervi dans notre Langue » (Mauvillon, 1754 : 202).

Si l'on compare les exemples (39) et (29), on constate une différence dans la formulation : Ici, l'usage de *plus* indique une tendance, tandis que les structures autour de *pas françois* ou *allemand* sont plus absolues – bien que le jugement sous-jacent soit similaire.

Ainsi, lorsque Mauvillon fait appel aux langues classiques en tant que point de référence pour la norme linguistique française, il ne les place pas au même niveau que les langues germaniques. Les langues romanes, en revanche, partageant avec le français un certain degré de parenté, ne jouissent certes pas du même prestige que les langues savantes, mais ne sont pas non plus perçues comme ennemi linguistique, ce qui rend l'analyse de leur emploi particulièrement intéressante.

3.2.4. *Langues romanes*

Contrairement au CRLF, *espagnol* n'est pas employé dans des contextes normatifs chez Mauvillon, tandis que l'*italien* – langue étrangère contemporaine populaire dans les territoires allemands (Glück, Häberlein et Schröder, 2013 : 138) – est souvent utilisée comme point de comparaison dans les RSLG. Les 19 occurrences de *italien* dans un contexte normatif sont majoritairement descriptives :

40. « Les *Italiens* difent, comme nous, *jo amo meglio*; » (Mauvillon, 1753 : 76).

Bien que l'expression « Les *Italiens* difent » rappelle la formule *les Allemands + verbe d'énonciation*, la suite diffère : on a constaté que l'opposition du français avec l'allemand servait à illustrer la non-conformité à la norme ; dans l'exemple (40), au contraire, une similarité entre le français et l'italien est mise en avant sans jugement négatif.

Dans peu de cas, l'analogie avec l'italien sert à renforcer l'idée d'une déviation normative :

41. « A l'égard d'*Opérifte*, on ne le dit point en *François*, ni même en *Italien*, d'où nous avons pris le mot *Opéra* » (Mauvillon, 1753 : 275).

L'ajout de « ni même en *Italien* » vise à renforcer la classification d'*opériste* comme déviant de la norme. Mauvillon fait appel à la langue italienne, bien que l'information soit superflue, ce qui témoigne de son statut comme référence positive.

Rarement, l'italien est utilisé pour un contraste négatif :

42. « Ce feroit parler barbarement, que de dire, à l'*Italienne*, les *Tours*, & *Cabanes*, & *Palais*, & *Eglises* » (Mauvillon, 1753 : 293).

Bien que « à l'*Italienne* » signifie ici une déviation de la norme, la formulation est plutôt neutre et moins prescriptive que les formulations avec *allemand* précédemment présentées, ce qui souligne le rôle des idéologies linguistiques pour l'interprétation du discours normatif.

Ces dernières se manifestent également dans l'emploi de *gascon*. Les cinq occurrences de *gascon* dans un contexte normatif sont moins nombreuses, mais elles sont toutes prescriptives. Comme pour *allemand*, la construction *être gascon* est utilisée pour indiquer une structure linguistique déviant de la norme :

43. « PAR CONTRE. CEtte expreffion eft tout-à-fait *Gafconne* » (Mauvillon, 1754 : 102).

Contrairement à *italien*, *gascon* fait l'objet de passages dans lesquels l'opposition entre le français, perçu comme supérieur, et le *gascon*, considéré comme inférieur, est explicite :

44. « Un *Gafcon* pourra bien prononcer les mots *François* felon les règles, & avoir par conféquent la prononciation bonne; mais il n'aura pas l'accent *François*, à moins qu'il ne foit venu jeune à la Cour, à *Paris*, ou dans les autres Villes de France où l'on a l'accent bon » (Mauvillon, 1753 : 182-183).

Dans l'exemple (44), les Gascons sont présentés comme incapables du *bon usage*. Selon Mauvillon, une prononciation conforme aux règles ne suffit pas aux Gascons pour avoir une bonne prononciation française. Cette affirmation n'est pas justifiée, ce qui laisse supposer qu'il est influencé par l'association négative avec la Gascogne et la langue gasconne largement répandue à l'époque. Mauvillon rattache la bonne prononciation à la cour et à Paris, où se situe également le *bon usage* défini par Vaugelas.

4. Conclusion

Dans ce travail, nous avons abordé l'emploi des dénominations de langues comme formules évaluatives du discours normatif des *remarques*. Partant du constat que, bien que (*pas*) *françois* semble descriptif, il remplit une fonction normative dans les *remarques* (Ayres-Bennett et Seijido, 2011), nous nous sommes demandé dans quelle mesure les dénominations de langues en général sont utilisées de manière normative. Pour cela, nous avons examiné les dénominations de langues dans les *remarques* du XVII^e siècle ainsi que dans les *RSLG* de Mauvillon écrites un siècle plus tard.

Les résultats de l'ensemble des *remarques* étudiées sont largement concordants. En principe, les dénominations de langues sont utilisées de façon normative, mais la manière dont s'exercent l'évaluation ainsi que le degré de prescriptivité dépend du groupe de langue. (*Pas*) *françois* est employé de manière normative, sa forme négative ayant une forte portée prescriptive. En revanche, les langues classiques sont presque exclusivement employées de manière descriptive ou avec une évaluation positive. Les langues romanes, quant à elles, apparaissent dans des contextes principalement descriptifs, à l'exception du gascon, qui représente l'ennemi linguistique par excellence et auquel on fait par conséquent appel de manière prescriptive. Cela coïncide avec les représentations que l'on se faisait à l'époque sur la Gascogne.

Une différence dans l'emploi des dénominations de langues entre les *remarques* du XVII^e siècle et celles de Mauvillon concerne les langues germaniques. Dans les *remarques* du XVII^e siècle, l'emploi de *allemand* et *anglois* est majoritairement descriptif. Dans les *RSLG*, en revanche, l'allemand constitue un véritable contre-modèle linguistique et est exclusivement utilisé dans des contextes prescriptifs, ce qui s'explique en grande partie par le public cible. Aucune différence marquante n'a été relevée par rapport à l'usage de (*pas*) *françois*. L'analyse a également montré que les dénominations de langues apparaissaient souvent dans des contextes apparemment descriptifs, mais se révélaient dans le contexte global à visée prescriptive.

Ces constats rejoignent les objectifs des *remarques*, qui visent à encadrer le *bon usage*. Il n'est donc pas surprenant que les dénominations de langues y prennent une valeur prescriptive. Ce qui mérite néanmoins d'être souligné, c'est la manière subtile dont cette visée prescriptive se manifeste, souvent à travers des tournures apparemment neutres. Il apparaît ainsi que la forme d'une structure linguistique ne correspond pas toujours à son effet pragmatique : des formulations relevant des niveaux inférieurs du modèle de Große (2017), comme les adjectifs non-qualificatifs, peuvent véhiculer une forte normativité. L'analyse cherche ainsi moins à confirmer l'évidence qu'à mettre en lumière les mécanismes discursifs de la normativité.

Dans les *RSLG*, le contexte de publication joue un rôle déterminant dans la conception du discours normatif. Les divergences dans l’usage des dénominations de langues entre les *RSLG* et les *remarques* du XVII^e siècle reflètent les représentations idéologiques dominantes et fonctionnent comme outils de critique linguistique. L’analyse des dénominations de langues en tant que formules normatives met ainsi en évidence que le degré de prescriptivité des dénominations dépend du contexte d’emploi et qu’en conséquence, il convient de prendre en compte, dans l’application du modèle proposé par Große (2017), non seulement le type de texte, mais toujours le contexte de publication du texte individuel.

Références

Sources primaires

- Académie française (1694), *Le dictionnaire de l'Académie française*, Vol. 2 M-Z, Paris, Jean Baptiste Coignard.
- Ayres-Bennett, Wendy (dir.) (2011), *Corpus des remarques sur la langue française (XVII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier Numérique.
- Alemand, Louis-Augustin (1688), *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François, sur la langue*, Paris, Jean Baptiste Langlois.
- Andry de Boisregard, Nicolas (1692), *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage présent de la langue françoise*, Paris, Laurent d'Houry. [1^{re} éd., 1689.]
- Andry de Boisregard, Nicolas (1693), *Suite des réflexions critiques sur l'usage présent de la langue françoise*, Paris, Laurent d'Houry.
- Bouhours, Dominique (1692), *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris, George & Loüis Josse. [1^{re} éd., 1675.]
- Bouhours, Dominique (1693), *Suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris, George & Loüis Josse. [1^{re} éd., 1692.]
- Buffet, Marguerite (1668), *Nouvelles Observations sur la langue françoise*, Paris, lean Cvsson.
- Corneille, Thomas (1704), *Observations de l'Académie Françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas*, Paris, Jean Baptiste Coignard.
- Dupleix, Scipion (1651), *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, Paris, Denys Becnet.
- Mauvillon, Éléazar de (1753), *Remarques sur les germanismes. Ouvrage utile aux Allemands, aux François et aux Hollandois, &c. Nouvelle Edition, revue, corrigée, & augmentée de tout un Tome*, Amsterdam, Pierre Mortier. [1^{re} éd., 1747.]
- Mauvillon, Éléazar de (1754), *Remarques sur les germanismes, les anglicismes &c. Avec un traité de versification, et de la poésie françoise à l'usage des étrangers. Tome II*, Amsterdam, Pierre Mortier.
- Ménage, Gilles (1675), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Paris, Claude Barbin. [1^{re} éd., 1672.]
- Ménage, Gilles (1676), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise. Segonde partie*, Paris, Claude Barbin.
- Vaugelas, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Paris, Pierre le Petit.

Sources secondaires

Ayres-Bennett, Wendy (1987), *Vaugelas and the Development of the French Language*, London, The Modern Humanities Research Association.

Ayres-Bennett, Wendy (2014), « From l'usage to le bon usage and back. Norms and usage in seventeenth-century France », dans Gijsbert Rutten, Rik Vosters et Wim Vandenbussche (dir.), *Norms and Usage in Language History, 1600-1900*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 173-200.

Ayres-Bennett, Wendy et Magali Seijido (2011), *Remarques et observations sur la langue française*, Paris, Classiques Garnier.

Böhm, Manuela (2010), *Sprachenwechsel: Akkulturation und Mehrsprachigkeit der Brandenburger Hugenotten vom 17. bis 19. Jahrhundert*, Berlin et al., De Gruyter.

Caron, Philippe (2004), « Postface », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, La Licorne, p. 395-400.

Felder, Ekkehard et Katharina Jacob (2014), « Die Praxis wertender Sprachreflexion in europäischen Gesellschaften als Spiegel ihres Selbstverständnisses. Das Projekt *Europäische Sprachkritik Online* (ESO) », dans Thomas Niehr (dir.), *Sprachwissenschaft und Sprachkritik: Perspektiven ihrer Vermittlung*, Bremen, Hempen, p. 141-162.

Glück, Helmut, Mark Häberlein et Konrad Schröder (2013), *Mehrsprachigkeit in der Frühen Neuzeit. Die Reichsstädte Augsburg und Nürnberg vom 15. bis ins 19. Jahrhundert*, Wiesbaden, Harrassowitz.

Große, Sybille (2017), *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris, Champion.

Metasch, Frank (2011), *Exulanten in Dresden. Einwanderung und Integration von Glaubensflüchtlingen im 17. und 18. Jahrhundert*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag.

Pépin, Guilhem (2012), « Genèse et évolution du peuple gascon du haut Moyen âge au XVII^e siècle », *Modèles linguistiques*, n° 66, p. 47-79, disponible sur <https://doi.org/10.4000/ml.287>. [Page consultée le 20 mai 2025.]

Suso López, Javier (1996), « Norme et bon usage au XVIII^e siècle en France », dans Emilia Alonso, Manuel Bruña et María Muñoz (dir.), *La lingüística francesa: gramática, historia, epistemología*, vol. 2, Sevilla, Grupo Andaluz de Pragmática, p. 175-188, disponible sur <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=4032432>. [Page consultée le 22 mai 2025.]

Wolf, Barbara (2008), « Romanische Sprachen als Verkehrssprachen: Neuzeit / Les langues romanes comme langues véhiculaires: l'époque moderne », dans Gerhard Ernst et al. (dir.), *Romanische Sprachgeschichte*, n° 23/3, p. 3318-3339.



TITRE: ENTRE « BON USAGE » ET COLLOQUIALISATION : ANALYSE DES RECOMMANDATIONS D’UN MANUEL DE JOURNALISME CONTEMPORAIN

TITLE: BETWEEN *BON USAGE* AND *COLLOQUIALISATION*: AN ANALYSIS OF RECOMMENDATIONS IN A CONTEMPORARY FRENCH JOURNALISM MANUAL

AUTEURE: MIRJAM SIGMUND, UNIVERSITÄT TÜBINGEN

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L’UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 82 - 107

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23709](https://hdl.handle.net/11143/23709)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23709](https://doi.org/10.17118/11143/23709)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Entre « bon usage » et *colloquialisation* : analyse des recommandations d'un manuel de journalisme contemporain

Mirjam Sigmund, Universität Tübingen
mirjam.sigmund@uni-tuebingen.de

Résumé : La question de départ de cet article est de savoir si le langage de la presse en France est affecté par un processus de *colloquialisation*. Étant donné que la situation diglossique du français actuel est caractérisée par une séparation stricte entre l'écrit et le parlé, et que la norme prescriptive apparaît comme étant très stable, un changement massif est peu probable. Toutefois, un changement dans le sens d'une *colloquialisation* concernant des phénomènes d'oralité qui ne sont pas vus comme des déviations de la norme semble plus probable. L'article examine la façon dont Yves Agnès aborde ces tendances à la *colloquialisation* dans son *Manuel de journalisme*. Outre la mention explicite du « bon usage » et la critique du « mauvais usage », l'accent est mis sur la lisibilité et les recommandations visant à une écriture créative sont examinées. L'analyse met en évidence que les recommandations du manuel, qui visent en premier lieu une bonne lisibilité, oscillent entre des commentaires puristes et une ouverture surprenante en ce qui concerne les innovations linguistiques.

Mots-clés : *colloquialisation* ; langage de la presse ; lisibilité ; purisme

Abstract : The starting point for this article is the question of whether newspaper language in France is subject to a colloquialisation process. The diglossic situation of contemporary French is characterised by a strict separation of written and spoken language and the prescriptive norm appears very stable, making a profound change unlikely. Nonetheless, it is not implausible to hypothesise that a specific transformation is occurring: namely, a colloquialisation, which pertains to these oral phenomena that are not regarded as deviations from the prescriptive norm. The present article provides an examination of the manner in which Yves Agnès approaches colloquialisation tendencies in his *Manuel de journalisme*. Aside from the explicit mention of the *bon usage* and the critique of the *mauvais usage*, the focus is directed towards the readability and recommendations for a creative writing style. The analysis demonstrates that the manual's recommendations oscillate between puristic commentaries and a surprisingly liberal attitude regarding linguistic innovations.

Keywords : *colloquialisation*; newspaper language; readability; purism

1. Introduction

« Le français risque de devenir une langue morte comme le latin » – ce titre, d'une interview de Michel Zink, menée par Astrid de Larminat et publiée dans *Le Figaro* en septembre 2016, fait allusion à la crise du français (v. Thérive, 1923 ; Bally, 1930 ; Queneau, 1965) dans le sens d'un écart croissant entre langue écrite et langue parlée¹. Bien que l'argumentation des « défenseurs » de la langue française soit plutôt fondée sur une idéologie que sur des observations scientifiques², il faut admettre que, d'un point de vue scientifique, il est probable qu'à l'avenir, le système des variétés du français éclate, conséquence de bifurcations croissantes entre écrit et parlé (Koch, 2010 : 163). Cela est dû au fait que, dans le français écrit, beaucoup d'innovations observées dans d'autres variétés ne sont pas admises, et ce, en raison de la norme prescriptive en vigueur (Koch, 2010 : 197s). Ainsi, en observant les bouleversements massifs, que représentent les révolutions médiatiques du XX^e et XXI^e siècle, nous nous posons la question suivante : la séparation stricte entre français parlé et écrit est-elle encore pertinente, ou des changements qui peuvent être interprétés comme des vestiges d'un processus de *colloquialisation*, c'est-à-dire « a shift to a more speech-like style » (Leech *et al.*, 2009 : 239) comme on peut l'observer pour l'anglais (Leech *et al.*, 2009 ; Mair, 2024) et pour l'allemand (Schwitala, 2000) se manifestent-ils dans le français actuel ? Parmi les phénomènes interprétés comme indices d'une *colloquialisation*, on trouve une baisse de l'emploi du passif ainsi qu'une hausse des pronoms de la 1^e personne, observées dans l'écriture académique anglaise (Mair, 2024 : 196). En outre, une longueur de phrase décroissante conjointement à une complexité syntaxique diminuante, telles qu'observées dans les tracts allemands de la période de la Réforme, peuvent être considérées comme signes d'une *colloquialisation* et peuvent être appliquées également au français. Cependant, si l'on s'intéresse à des phénomènes de *colloquialisation* propres au français, il convient de s'appuyer sur les formes attribuées au parlé comme par exemple l'omission de *ne* dans les négations, l'usage de *ça* à la place de *cela* ou du pronom *on* pour désigner la 1^e personne du pluriel (v. chap. 2).

Dans le cas où une telle tendance se manifesterait en français, nous pourrions alors nous interroger sur une baisse éventuelle des différences entre écrit et parlé. Cette dynamique rendrait moins probable l'effondrement de l'espace variationnel français (Koch, 2010) ou, pour reprendre les sombres prédictions de Zink, la mort du français.

1. Dans ce qui suit, nous comprenons « parlé » / « oral » et « écrit », dans un sens conceptionnel et non médial, sauf si c'est explicitement mentionné. La langue écrite peut être considérée comme équivalente à la langue standard dans la mesure où elle est localisée dans le domaine de la distance communicative (Koch et Oesterreicher, 1985) où la norme prescriptive est en vigueur.

2. Pour ce qui en est des « défenseurs » de la langue, il convient de mentionner qu'à partir de la deuxième moitié du XXI^e siècle, leur argumentation se concentre surtout sur le phénomène redouté de l'anglicisation.

Afin d'analyser un changement de la langue standard, nous avons choisi, à titre d'exemple, de prendre en considération le traitement du langage de la presse écrite dans un manuel s'adressant aux journalistes. Ce type de langage englobe toute une gamme de traditions discursives (Koch, 1997b) ou bien de types de textes tels que les brèves, les filets, les reportages ou interviews. Traditionnellement, ces traditions discursives se situent, d'un point de vue conceptionnel (Söll, 1985 ; Koch et Oesterreicher, 1985) et malgré des différences nettes, principalement dans le domaine de l'écrit³. Le changement des paramètres communicatifs des médias de masse et, dans ce contexte tout particulièrement, le degré croissant d'une « *informalisation* » générale de la communication, soulève la question de savoir si l'on peut observer une *colloquialisation* dans le langage de la presse française en sens que des phénomènes provenant du parlé augmentent dans le langage de la presse. Cette discussion repose sur une supposition contraire aux observations et prévisions faites par Koch il y a presque 30 ans. Il avait alors prédit une bifurcation croissante entre français écrit et parlé, due principalement aux médias audiovisuels (Koch, 1997a). Afin de répondre à ces interrogations, il convient, en premier lieu, de vérifier si une ouverture est observable, en gardant à l'esprit que les phénomènes provenant de l'oral sont de plus en plus admis dans les articles de presse (Rühlemann et Hilpert, 2017). Si tel est le cas, on pourrait constater une *colloquialisation*, et parfois, lorsque des structures du système linguistique sont modifiées, une re-standardisation (Berruto, 1987 : 62-65, 55-103).

Dans ce qui suit, nous établirons une description de la situation diglossique portant sur la stricte séparation entre écrit et parlé en France (v. chap. 2). Par après nous comparerons différentes analyses de la hausse des phénomènes d'oralité dans différentes approches théoriques (v. chap. 3). À ce propos, il semble important de noter que ces analyses de l'augmentation des phénomènes d'oralité, ne se réfèrent pas toujours à la norme prescriptive et à son changement. Dans un deuxième temps, l'accent sera mis sur l'analyse des recommandations données dans le *Manuel de journalisme* d'Yves Agnès (³2015) (v. chap. 4), ouvrage dans lequel la recherche d'indices de *colloquialisation* sera le centre de notre prospection. Les thèmes centraux seront le « bon usage » et la lisibilité mentionnés explicitement dans le manuel. En outre, nous analyserons les tendances puristes qui se trouvent à plusieurs endroits de l'ouvrage.

3. Dépendamment du type du journal, des phénomènes oraux peuvent toutefois apparaître ici, notamment dans les citations.

2. La situation diglossique en France

C'est l'immuabilité de la norme prescriptive du français, depuis sa codification au XVII^e siècle, qui peut être tenue responsable de la bifurcation croissante entre langue parlée et langue écrite. Cela résulte en une situation décrite comme étant une diglossie⁴ selon la conception de Ferguson :

DIGLOSSIA is a relatively stable language situation in which, in addition to the primary dialects of the language (which may include a standard or regional standards), there is a very divergent, highly codified (often grammatically more complex) superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature, either of another period or in another speech community which is learned largely by formal education and is used for most written and formal spoken purposes but is not used by any sector of the community for ordinary conversation. (Ferguson, 1959 : 244s)

Alors qu'Anne Zribi-Hertz et Benjamin Massot estiment que la relation entre français parlé et français écrit peut être vue comme une diglossie (Massot 2008, 2010 ; Zribi-Hertz 2006, 2011, 2013, 2019), Peter Koch parle avec plus de prudence d'une situation caractérisée par des tendances diglossiques dans le domaine de la morphosyntaxe (Koch 1997a, 2010, 2014).

Cependant, Koch considère que la situation ne peut pas être caractérisée comme diglossique dans le domaine du lexique⁵. Prohl (2019), en revanche, qui a particulièrement travaillé sur le lexique, constate une diglossie dans ce domaine.

Pour décrire la diglossie, il semble pertinent de recourir au schéma des deux cercles utilisés par Zribi-Hertz (2006, 2011, 2019) et Massot (2008, 2010) qui distinguent, d'un côté, *grammaire⁶ dialectale*⁷ (Zribi-Hertz) / *français démotique* (Massot) (Z 1), et de l'autre, *grammaire standard* (Zribi-Hertz) / *français classique tardif* (Massot), l'équivalent à la norme du « bon usage » (Z 3).

4. Massot et Rowlett (2013 : 6) constatent une telle situation pour le français actuel sous réserve que dans certains cas le français classique tardif, c'est-à-dire le français écrit, puisse pénétrer dans des situations informelles. L'inverse n'est pas possible.

5. Les analyses de Zribi-Hertz et Massot se basent sur la morphosyntaxe et non sur le lexique, ce qui n'empêche pas les auteurs de parler de diglossie.

6. Zribi-Hertz utilise « grammaire » dans l'acception chomskyenne du terme (v. Zribi-Hertz, 2019 : 6).

7. Ici, « dialectale » est utilisé dans un sens non-diatope dans l'acception « informelle » (v. Zribi-Hertz, 2006 : 4).

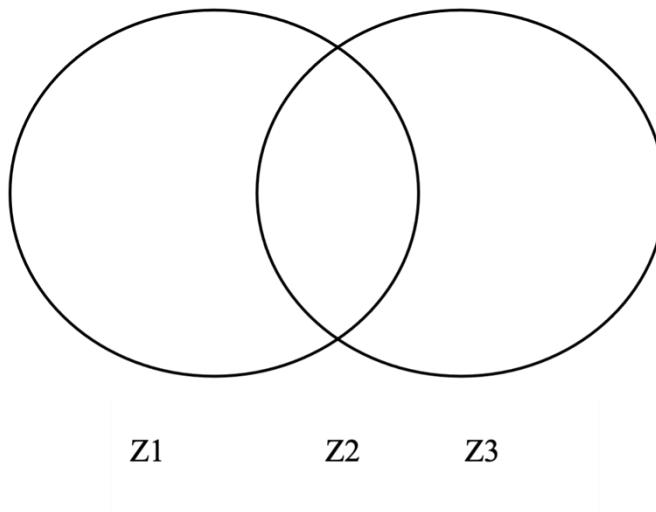


FIGURE 1: LES ZONES DE LA DIGLOSSIE D'APRÈS ZRIBI-HERTZ (2006 : 4)

Entre ces deux variétés de la même langue historique (Coseriu, 1988), dont l'une peut être considérée comme *high* (Z 1) et l'autre comme *low* (Z 3) (Ferguson, 1959), se trouve une zone de chevauchement englobant des phénomènes qui ne sont pas restreints à une seule de ces deux variétés, mais qui peuvent être utilisés soit dans Z 1 soit dans Z 3. C'est par exemple le cas des deux formes du futur, le futur simple et le futur composé, toutes deux admises soit à l'écrit soit à l'oral.

Le fait que les deux grammaires soient strictement séparées l'une de l'autre, est mise en évidence par l'impossibilité d'utiliser dans une même phrase des caractéristiques relevant de Z 1 (par exemple, la négation avec *ne*) et de Z 3 (négation sans *ne*). C'est ce que constate Benjamin Massot (2008 : 309) à la suite d'une observation à long terme, d'un locuteur adulte : toutes les phrases simples contiennent des énoncés qui peuvent être attribués, soit à Z 1 ou Z 2, soit à Z 2 ou Z 3, mais jamais à Z 1 ou Z 3, ce qui suggère qu'il s'agit de diglossie (Zribi-Hertz 2019 : 7)⁸.

D'après Koch (1997a, 2010) et Zribi-Hertz (2019), on peut supposer que le français se trouve plutôt au début d'un processus, au cours duquel la *high variety* et la *low variety* s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre et que la zone de chevauchement diminue progressivement jusqu'à l'effondrement du système des variétés du français. Ce processus aboutirait à l'émergence de deux langues distinctes, phénomène similaire à l'évolution historique du latin-français. Cependant, si l'effet régulateur de la norme prescriptive diminuait, il serait envisageable qu'une re-standardisation apparaisse au cours de

8. C'est cette observation qui peut être utilisée comme argument contre la critique de la part des auteurs comme Blanche-Benveniste (1983 : 27), Coveney (2011) et Gadet (2007) qui prennent une position « distributionnelle » (Barra-Jover, 2013 : 88), selon laquelle il s'agit d'une seule grammaire qui comprend plusieurs variantes utilisées selon le contexte situationnel.

laquelle le français classique tardif, c'est-à-dire le « bon usage », se rapproche du français démotique, c'est-à-dire du français parlé, en empruntant des caractéristiques du parlé.

En ce qui concerne une évaluation des différents phénomènes de *colloquialisation* le schéma des deux cercles nous fournit une base utile. Si ces phénomènes sont positionnés sur un continuum s'étendant du pôle « aucune *colloquialisation* » jusqu'au pôle « *colloquialisation forte* », ce sont les phénomènes de Z 3 qui peuvent être situés près du pôle « *colloquialisation forte* », alors que ceux-ci provenant de Z 2 se trouvent dans la partie moyenne du continuum. À titre d'exemple, nous pouvons mentionner les deux formes de futur (v. ci-dessous) à situer dans Z 2. Étant donné que, en général, les fréquences du futur simple sont plus hautes à l'écrit, et celles du futur composé, à l'oral, une augmentation du futur composé ainsi qu'une baisse du futur simple dans la (micro)diachronie peuvent être interprétés comme signes d'une *colloquialisation*. Cette *colloquialisation* serait toutefois moins forte étant donné que l'usage du futur composé n'est pas une déviation de la norme prescriptive.

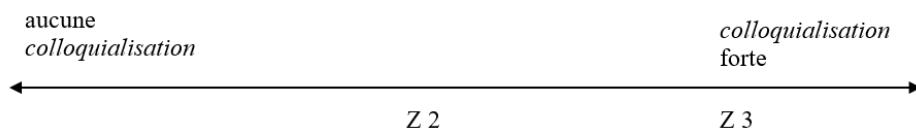


FIGURE 2 : L'ÉVALUATION DE DIFFÉRENTS TYPES DE COLLOQUIALISATION SUR UN CONTINUUM

3. Le traitement d'une hausse de phénomènes oraux dans la langue standard : *colloquialisation* et re-standardisation

En considérant la description linguistique des phénomènes d'oralité, on remarque des différences intéressantes sur la façon dont les phénomènes en question sont traités : ainsi, on trouve le traitement de phénomènes d'oralité sous un angle qui se concentre sur la variation diaphasique. C'est le cas de la *colloquialisation*, soit un « shift to a more speech-like style »⁹, observée pour l'anglais par des auteurs comme Leech *et al.* (2009) ou Mair (1995, 1997, 2024), ou encore de la *Reorialisierung* constatée à différentes périodes de l'histoire de la langue allemande par Schwitalla (2000). Ces diffé-

9. Cette constatation se base sur une analyse automatisée d'un ensemble de phénomènes linguistiques au cours de plusieurs siècles dans différents genres textuels (v. Biber/Finegan, 1989). Pour cela, le regroupement statistique de phénomènes cooccurents est fondamental. À titre d'exemple, on peut mentionner une fréquence élevée de noms et phrases prépositionnels ainsi qu'une longueur des mots élevée qui sont liés à un focus informationnel ou bien un style plutôt écrit. Cependant les pronoms de la 1^e et de la 2^e personne, les verbes au présent ainsi que les verbes de croyance sont plutôt liés à des sentiments personnels et des actions interpersonnelles ce qui implique un style plutôt oral. Dans l'ensemble, on constate ici, au fil des siècles, une augmentation des phénomènes caractéristiques d'un style plus proche de l'oral.

rentes études se basent sur la diachronie allant de l'analyse de tracts et sermons de la période de la Réforme (dans le cas de l'allemand), aux analyses à grande échelle à partir du XVII^e siècle qui prennent en considération différents genres littéraires tels que la fiction, l'essai et les lettres (dans le cas de l'anglais). Schwitalla expose de manière convaincante que la tradition discursive du tract, à l'époque de la Réforme, exigeait l'usage de l'oralité conceptionnelle¹⁰ : c'est donc le médium¹¹ qui a imposé une manière d'écrire facile à comprendre et, si possible, divertissante. À cet égard, il parle aussi d'une stylistique de la langue parlée (Schwitalla, 2000 : 675). Cela se traduit linguistiquement par l'usage de pro-formes, d'élisions, d'ellipses, de phrases courtes et d'une syntaxe plutôt parataxique que hypotaxique. D'autres points tels que les questions, les salutations ou le discours direct sont également abordés.

D'un autre point de vue, à savoir celui des processus de standardisation, des auteurs tels que Sabatini (1985), Berruto (1987) e Cerruti *et al.* (2017) qualifient la hausse de phénomènes oraux en italien de *rstandardizzazione*¹². Ainsi, depuis les années 1980, on discute de l'émergence d'une deuxième nouvelle norme standard, l'*italiano neostandard* (Berruto, 1987) ou *italiano dell'uso medio* (Sabatini, 1987), qui se caractérise, notamment, par la reprise de phénomènes qui étaient à l'origine considérés comme oraux. Ainsi, certains phénomènes passent du sous-standard au standard (p. ex. les pronoms *lui*, *lei*), c'est-à dire que les phénomènes standard initiaux (p. ex. *egli*, *ella*, *esso*) sont désormais considérés comme soutenus et faisant partie de l'*italiano aulico* (italien soutenu). Cette montée de phénomènes initialement oraux, dans la sphère de la langue standard, est aussi liée à un déplacement du standard sur le modèle de l'immédiat et de la distance communicatifs (Koch et Oesterreicher, 1985 ; 2011) en direction de l'immédiat communicatif.

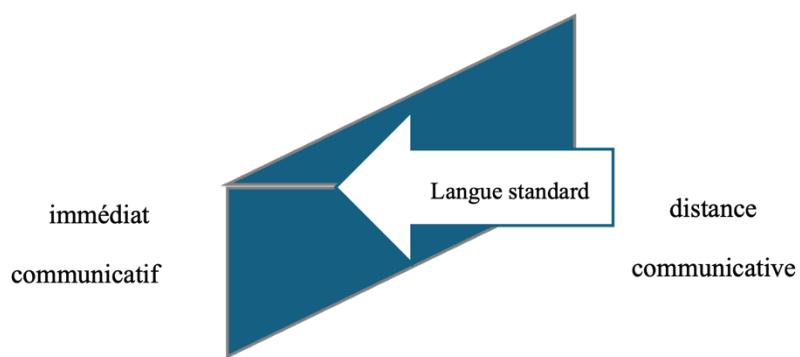


FIGURE 3 : LA POSITION DE LA LANGUE STANDARD DANS LE MODÈLE DE L'IMMÉDIAT ET DE LA DISTANCE COMMUNICATIFS

10. V. la citation suivante de Schwitalla (2000 : 674) : « Das Medium bedingte es, daß man leicht verständlich, überzeugend und möglichst auch unterhaltsam schreiben mußte. »

11. Ici, « médium » n'est pas utilisé dans le sens de Koch et Oesterreicher qui utilisent ce terme pour désigner la réalisation phonique ou graphique, mais bien dans le sens de McLuhan (1964) qui emploie « médium » dans le sens de moyen technique (par exemple, radio, télévision etc.).

12. Par rapport à la re-standardisation en espagnol v. Lebsanft et Tacke (2020 : 32, 39s).

Au début de la standardisation, le standard qui est surtout littéraire, se trouve nettement dans le domaine de la distance communicative. Au fil du temps, un peu plus au milieu du continuum de l'immédiat et de la distance, on peut observer l'émergence d'une norme nouvelle ou bien d'un standard nouveau, qui est notamment utilisé dans la communication des médias de masse¹³.

La comparaison des diverses approches scientifiques, traitant des phénomènes d'oralité, nous fournit des indications importantes à prendre en compte pour l'évaluation de la situation française qui nous intéresse ici. En effet, on part du postulat que nous avons affaire à une norme prescriptive assez stable, une situation tout à fait différente de celle décrite pour l'italien¹⁴. Pour faire cette évaluation, il faut, en premier lieu, distinguer les phénomènes d'oralité provenant de la zone médiane (Z 2) de ceux à situer dans la zone droite (Z 3) qui ne comprend que des phénomènes proprement oraux. Ainsi, une hausse de phénomènes de Z 2 équivalrait à une *colloquialisation* moins forte que celle de Z 3. Il serait pertinent de se demander si, le temps passant, de tels déplacements, souvent insidieux, ne conduisent pas à un changement de la norme (au début, seulement descriptive, puis prescriptive), comme cela pourrait être le cas de la disparition complète de l'usage de l'imparfait du subjonctif.

Étant donné que le langage de la presse s'avère être un objet de recherche approprié à ce propos, comme le démontrent plusieurs études, citées plus haut, pour l'italien et l'anglais (Biber, 1988 ; Biber et Finegan, 1989 ; Bonomi, 2002 ; Bonomi, 2014 ; De Cesare *et al.*, 2016 ; Leech et Smith, 2009 ; Rühlemann et Hilpert, 2017 ; Sabatini, 1985), nous analyserons les indications concernant l'usage de la langue dans le *Manuel de journalisme* d'Yves Agnès (3^e2015) dans le but de déceler des indices d'un processus de *colloquialisation* ou bien de re-standardisation.

13. V. à ce sujet également Tacke (2024 : 33) ainsi que Koch et Oesterreicher (2011 : 18s), qui indiquent que la langue standard établie à l'époque moderne coïncidait avec celle de la distance. Aujourd'hui, cette correspondance n'est plus systématique, car des éléments autrefois marqués comme relevant de la langue de l'immédiat sont désormais également utilisés dans des situations qui relèvent de la distance communicative.

14. Pour vérifier si la stabilité de la norme du français standard actuel peut être maintenue, il faudrait mener des études de corpus microdiachroniques à l'instar des études italiennes. Il se pourrait qu'une telle analyse révèle des similitudes plus grandes entre la situation française et celle italienne que ne le laissent supposer les évaluations très différentes de l'état actuel des deux langues en question par Koch (2010 : 197). Il qualifie l'état du français actuel de « restauration du domaine de la distance », une piste opposée à celle de l'italien qui se distingue par un processus de re-standardisation (Koch 2010 : 163).

4. Analyse du manuel de journalisme d'Yves Agnès

Le *Manuel de journalisme* d'Yves Agnès se prête à l'analyse d'un processus de *colloquialisation* dans le langage de la presse puisqu'il traite explicitement des questions concernant l'écriture et les formulations concrètes (v. chap. 3 « Écrire pour informer », chap. 6 « L'écriture efficace » et chap.9 « Le style »), ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les manuels journalistiques qui, parfois, se focalisent plutôt sur l'éthique du journalisme (v. Alexis *et al.*, 2022 ; Degand et Grevisse, 2012). L'importance et la pertinence du manuel d'Yves Agnès est soulignée par le fait qu'il s'agisse déjà de la troisième édition et que, comme indiqué à la quatrième de couverture, cet ouvrage soit utilisé comme référence pour les écoles de journalisme.

Dans ce qui suit, nous prendrons en considération les passages qui traitent l'écriture journalistique de manière métalinguistique pour vérifier s'ils témoignent d'une *colloquialisation* du langage de la presse.

4.1 Le « bon usage » et le « mauvais usage »

La base de l'écriture journalistique est le « bon usage » (Agnès, 2015 : 128)¹⁵, ce qui est illustré par la citation suivante : « Une bonne connaissance du français – vocabulaire, orthographe, syntaxe, ponctuation... – est évidemment obligatoire (il faudra l'améliorer en permanence pour perfectionner son style) » (p. 30)¹⁶. L'accent est donc mis sur Z 1 et Z 2, qui ne sont toutefois pas considérés comme statiques, mais l'usage du lexique déontique (*obligatoire* et *faudra*) combiné avec les deux verbes évaluatifs et incrémentiels (*améliorer* et *perfectionner*) révèle l'idée d'une langue standard, à l'intérieur de laquelle il y a une marge de manœuvre admise pour l'amélioration stylistique. Ceci est surtout évoqué dans le chapitre traitant du style (p. 9). De façon similaire, dans le chapitre abordant la lisibilité, Agnès fait référence à l'orthographe, à la syntaxe et à la ponctuation comme étant fondateurs puisqu'elles « conditionnent la lecture et la compréhension des textes » (p.116).

Par ailleurs, dans l'introduction du chapitre 9 « Le Style », Agnès souligne que la presse écrite devrait « aller à contre-courant du journalisme parlé et télévisé lequel regorge de platitudes, de clichés, de fautes de français, [et] de mauvais usage de la langue » (p. 179). Cependant, à plusieurs reprises Agnès fait remarquer que le langage de la presse écrite est également concerné par les défis mentionnés ci-dessus. Cela laisse donc entendre la possibilité que le langage de la presse contient des phénomènes oraux à localiser dans Z 2, voire dans Z 3. Ainsi, dans le sous-chapitre « Les ressorts de l'écriture plaisir », il ajoute que le langage de la presse n'est pas à l'abri d'employer un style plat, conséquence

15. Agnès (2015 : 128) souligne explicitement que le manuel ne vise pas à « détailler toutes les règles du “bon usage” » et fait référence à d'autres ouvrages traitant ces questions.

16. Toutes les références contenant seulement une indication de la page, selon le modèle « p. 302 », se réfèrent au *Manuel de journalisme* de Yves Agnès (2015).

de la course contre la montre menant à un style automatisé et « trop proche du langage courant » (p. 182). Une critique similaire se trouve au chapitre 6 « L'écriture efficace », dans lequel Agnès recommande la rédaction de textes denses et « pas du bla-bla » (p. 117). Selon lui, un tel style relâché résulterait du fait que les journalistes s'orientent trop vers la langue parlée, comme il le remarque : « [L]e journaliste pratique une écriture lâche, trop proche de la langue parlée, qui multiplie les formules inutiles, les adjectifs superflus, les mots imprécis... » (p. 117). On observe donc ici une critique très nette de la *colloqualisation*. En ce qui concerne la situation diglossique du français, il convient de se demander si l'assouplissement de la stricte séparation entré Z 1 et Z 3 n'aboutit pas, à long terme, à une restandardisation plus générale.

L'insistance sur le « bon usage » s'accompagne parfois de la dissuasion du « mauvais usage », caractéristique de la tradition puriste. Cela apparaît clairement à la p. 123 où Agnès fournit une énumération de domaines grammaticaux qui, bien que difficiles, doivent être maîtrisés. Il s'agit de « l'emploi des verbes : accord du participe, propositions subordonnées, subjonctif et conditionnel notamment » (p. 123). Ce qui paraît un peu surprenant, c'est qu'Agnès n'approfondit pas ce constat. En effet, quelques lignes plus loin, il passe à la critique du « mauvais usage » en mentionnant un type d'erreur complètement différent qui ne concerne pas la grammaire, mais référence plutôt la sémantique. Ainsi, Agnès déplore un usage inapproprié des expressions telles que « l'œil du cyclone » qui désigneraient « des réalités moins dramatiques » (p. 124) que les mots ou phrasèmes ne le laissent supposer. Ainsi, il veut « [p]roscrire l'œil du cyclone sauf si l'on veut caractériser une situation de calme absolu » (p. 124). De manière virulente il réprouve ce type d'usage : « Ces fautes sont choquantes et révèlent de la mauvaise connaissance du français par le journaliste, ce qui est inacceptable. » (p. 124).

La critique d'un « mauvais usage » n'est pas seulement motivée par l'aspect esthétique, mais aussi par le contenu. Ainsi, Agnès argumente qu'un style mauvais remet en question l'honnêteté d'un journal, une caractéristique fondamentale :

1. L'inexactitude. Le journal le plus estimé sera décrédibilisé à chaque fois qu'un lecteur sourcilleux relèvera des erreurs. Fautes de français, d'orthographe et de ponctuation, hélas fréquentes. Noms propres mal orthographiés. Mais surtout faits entachés d'inexactitudes, d'à-peu-près, ou carrément faux. (p. 43)

Même si la maîtrise du « bon usage » est décrite comme une compétence de base, certains passages soulignent que le caractère normatif des questions linguistiques est plutôt considéré comme empêchant une bonne lisibilité, comme le montre la citation suivante :

2. Les études (normatives), la vie quotidienne (stress, tracas, banalités) et le respect des règles de base de l'écriture ne favorisent pas l'intrusion de l'idée nouvelle dans la recherche mentale du mot et de la phrase, intrusion qui va faciliter la sortie hors des sentiers battus, du style «sec», des locutions passe-partout. (p. 182)

En général, la critique de certaines manières de formuler vise surtout le français parlé, que l'on trouve plutôt dans d'autres types de médias tels que la télévision ou la radio. Un tel usage du langage est déconseillé. Cela se manifeste par l'usage nettement péjoratif du verbe *supporter*¹⁷: « Le français parlé comprend environ trois quarts de mots-outils et de redondances. Le français écrit ne le supporte pas » (p. 122). En ce qui concerne, notamment, la question d'un processus de *colloquialisation*, les différences entre écrit et parlé nous semblent remarquables, puisque les tendances mentionnées plus haut devraient être évitées dans le langage de la presse écrite¹⁸. Néanmoins, l'usage abusif des mots-outils aussi bien que des redondances sont observés non seulement à l'oral, mais aussi à l'écrit. Il est cependant important de mentionner les différences assez nettes dans la fréquence (p. 120). Le terme « redondances » englobe, pour Agnès, des répétitions et des formules appelées « creuses » (p. 120) comme *il est évident que, de fait, il se trouve que, pour ainsi dire*, ainsi que des pléonasmes (*trop excessif, seuls en tête à tête ...*) (p. 120). En parlant, ici, des différences entre écrit et parlé, Agnès ne mentionne pas explicitement le « bon usage », mais ses descriptions permettent de conclure que les formulations à proscrire font partie du « mauvais usage ». On remarque qu'Agnès n'utilise que peu d'exemples provenant du domaine de la morphosyntaxe qui peuvent être interprétés comme signes du « mauvais usage » (v. 1 et 2).

- 3. Le fameux *après que* qui doit être suivi de l'indicatif est certes vieilli, mais encore employé souvent mal. (p. 130)
- 4. Faute classique, elle aussi dans une proposition subordonnée relative, le *qui* se réfère obligatoirement au nom le plus proche de lui, donc pas forcément au sujet de la phrase qui précède. (p. 130)

Ici, on peut remarquer une attitude clairement sentencieuse qui se traduit par l'usage de l'adverbe *mal* (v. 3) ainsi que par la mention explicite de *faute* (v. 4).

Dans les exemples analysés ci-dessus, on peut reconnaître le rejet du « mauvais usage » et l'importance accordée au « bon usage » dans l'écriture journalistique qui s'appuie sur un lexique valorisant et puriste. Dans l'argumentation, l'usage d'un langage correct est associé à l'honnêteté, un *topos* puriste qui se manifeste également dans les listes de phénomènes à éviter, répandu dans la tradition puriste (v. chap. 4.3). Compte tenu de ces tendances prescriptives, on s'étonne d'observer une attitude assez progressiste et ouverte face à l'évolution linguistique :

- 5. Nous ne parlons pas tout à fait la même langue que nos grands-parents et nos petits-enfants la feront évoluer. Que la seule langue vraiment internationale, l'anglais, influence les autres c'est un constat. Mais l'excès, ici comme ailleurs, est stupide. Et ce n'est tout de

17. Dans ce contexte, il est également intéressant de noter que la personification du *français écrit* en tant qu'agent du verbe *supporter* entraîne l'effacement énonciatif de l'énonciateur (Rabatel, 2004) et crée l'image de la langue française, ou plutôt, bien de la langue française écrite comme sujet agissant.

18. À cet égard, Agnès se réfère seulement à la réalisation médiale, mais il ne prend pas en considération que d'un point de vue conceptionnel, dans des traditions discursives des médias comme la télévision, la radio ou le journal, des tendances similaires peuvent se manifester. Une description plus précise avec la terminologie de Söll (1987) et Koch et Oesterreicher (1985) pourrait préciser la description.

même pas une raison pour abdiquer toute défense de notre spécificité et nos sonorités. Sachons, en même temps que nous laissons la langue évoluer, défendre notre francité et nous inspirer aussi de l'intransigeance de nos amis québécois. « Courriel » vaut mieux qu'*e-mail*.» (p. 137)

Comme on peut le constater dans les exemples discutés précédemment, le manuel d'Agnès contient aussi bien des passages très puristes, qu'un plaidoyer ouvert et anti-puriste, ce qui n'apparaît pas comme étant étonnant, si l'on prend en considération, d'une part, la tradition puriste bien ancrée dans l'histoire de la langue française, et d'autre part, la prise de conscience que le « bon usage » doit aussi s'adapter à l'actualité afin de garantir une bonne lisibilité.

Pour faire le lien avec la *colloquialisation*, on peut conclure, que malgré les tendances vers une *colloquialisation*, mentionnées à plusieurs endroits, le respect du « bon usage » et la réprimande du « mauvais usage » reflète le maintien de la situation diglossique et de l'état de restauration (Koch 2010 : 198).

Tableau 1 : « bon usage » et « mauvais usage »

« bon usage »	« mauvais usage »
la base fondamentale : « Une bonne connaissance du français – vocabulaire, orthographe, syntaxe, ponctuation... – est évidemment obligatoire (p. 30)	attribué surtout au journalisme parlé et télévisé (p. 179), mais également dans les journaux, on trouve une « une écriture souvent plate, trop proche du langage courant » (p. 182) ou « trop proche de la langue parlée » (p. 117)
idée d'une processus continue d'amélioration : « il faudra l'[scil. le français] améliorer en permanence pour perfectionner son style », (p. 30)	réprimande des erreurs : <ul style="list-style-type: none"> • « Ces fautes sont choquantes et révèlent de la mauvaise connaissance du français par le journaliste, ce qui est inacceptable. » (p. 124) • « Le fameux <i>après que</i> qui doit être suivi de l'indicatif est certes vieilli, mais encore employé et souvent mal. » (p. 130) • « Faute classique, elle aussi dans une proposition subordonnée relative, le <i>qui</i> se réfère obligatoirement au nom le plus proche de lui, donc pas forcément au sujet de la phrase qui précède. » (p. 130)

« bon usage »	« mauvais usage »
contient des domaines difficiles à maîtriser : « l'emploi des verbes : accord du participe, propositions subordonnées, subjonctif et conditionnel notamment » (p. 123)	réprimande de l'usage abusif de mots-outils et de redondances (<i>il est évident que, de fait, il se trouve que, pour ainsi dire, trop excessif, seuls en tête à tête ...</i>) (p. 120)
les études normatives se concentrant sur le « bon usage » empêchent l'émergence de nouvelles idées et favorisent un style sec : « Les études (normatives), la vie quotidienne (stress, tracas, banalités) et le respect des règles de base de l'écriture ne favorisent pas l'intrusion de l'idée nouvelle dans la recherche mentale du mot et de la phrase, intrusion qui va faciliter la sortie hors des sentiers battus, du style “sec”, des locutions passe-partout. » (p. 182)	lien entre manque de crédibilité et erreurs : « L'inexactitude. Le journal le plus estimé sera décrédibilisé à chaque fois qu'un lecteur sourcilieux relèvera des erreurs. Fautes de français, d'orthographe et de ponctuation, hélas fréquentes. Noms propres mal orthographiés. Mais surtout faits entachés d'inexactitudes, d'à-peu-près, ou carrément faux. » (p. 43)

4.2 Recommandations concernant le style : la lisibilité et l'écriture créative

Pour des raisons économiques notamment, la satisfaction des lecteurs est dans l'intérêt des rédactions, puisque les journaux doivent être achetés et lus. C'est précisément pour cela qu'Agnès souligne que le lecteur est « roi » : « Ce lecteur, qui doit être le véritable “patron” du journaliste, que recherche-t-il dans le journal ? » (p. 36). Cette attention particulière portée aux lecteurs donne au journaliste le rôle de vulgarisateur et de pédagogue (p. 41). C'est justement dans cette perspective que les journalistes doivent veiller à ce que les articles de presse soient bien lisibles. D'autant plus qu'une baisse générale des compétences en lecture a été observée ces dernières décennies.

Ainsi, Agnès note que « la maîtrise du français reste difficile à [sic] beaucoup et la multiplication d'autres centres d'intérêt (jeux vidéo, séries télévisées, smartphones, etc.) a rendu la lecture moins immédiate à bien des jeunes, même diplômés » (p. 115). C'est surtout ce constat qui justifie l'exigence d'améliorer la lisibilité des textes journalistiques : « S'adresser au plus grand nombre, c'est essayer de leur faciliter la tâche. » (p. 115)

Le chapitre dédié à la lisibilité s'inspire, notamment, du livre-référence de François Richaudeau, publié dans sa première édition en 1969 et qui se base sur des études scientifiques ayant mesuré la vitesse de lecture et la mémorisation. Un des résultats de ces recherches concerne la « capacité de mémoire immédiate » (p. 125), estimée à 12 mots pour une phrase. Il en résulte la recommandation adressée « aux journalistes de rédiger des phrases courtes, avec un maximum de [...] 17 mots » (p. 125). En outre, Agnès se réfère, dans son chapitre sur la lisibilité, à des études qui montrent, par exemple, que la première partie d'une phrase est mieux mémorisée que la seconde. Cette observa-

tion l'amène à recommander de ne pas commencer une phrase par le complément, mais d'adopter la structure de base sujet-verbe-complément, une recommandation certainement discutable du point de vue de la structure informationnelle, puisque cette affirmation repose sur l'hypothèse que le sujet contient l'information la plus importante.

Par ailleurs, l'écriture efficace doit être maîtrisée. Il s'agit d'un des fondements de l'écriture informative qui est caractérisée par la densité, la justesse et la précision (p. 180). À ce propos, le choix d'un lexique approprié revêt une importance particulière, comme le souligne la citation suivante : l'« emploi des mots les plus précis et les plus adaptés possible » (p. 122). Cela va de pair avec la critique des redondances, mentionnée à différentes reprises dans le manuel (p. 81, 117, 120-122, 127s). Il ne suffit pas d'écrire de manière condensée, commente Agnès dans la citation suivante : « Dense oui, aride ou abstrait non » (p. 117). Plus loin, il remarque que, dans les articles au sein desquels une plus grande liberté est admise, un style plus créatif est encouragé (p. 180). Il admet, de façon générale, qu'il convient de distinguer les articles d'information, marqués par un style condensé, d'autres types de textes comme les commentaires pour lesquels une plus grande liberté est permise et même souhaitée. C'est aussi la raison pour laquelle on ne peut pas constater une codification homogène du langage de la presse :

6. l'écriture journalistique n'est pas à ce point codifiée – malgré le puissant carcan qu'imposent les règles d'écriture efficace (chapitres 5 et 6) – qu'elle ne permettrait aucune créativité stylistique. Mais celle-ci est réservée à certains genres journalistiques (détail des genres au chapitre 10) alors que d'autres sont plus «standardisés». (p. 180)

C'est dans les genres textuels comme la brève ou le filet que l'on peut constater un degré de standardisation plus élevé (p. 180), alors qu'un ton plus personnel est acceptable dans des genres comme le « reportage, portrait, compte rendu, enquête, analyse, notamment, et aussi billet critique et chronique » (p. 180). Ce degré de liberté rédactionnelle est souligné, lorsque Agnès constate que dans le domaine du journalisme, il n'existe pas à proprement parler une écriture standardisée :

7. L'écriture journalistique est en effet dominée par deux impératifs absolus : 1. une bonne communication avec le lecteur ; 2. une longueur imposée, souvent courte. Mais, au-delà de ce constat – et de ce qu'il engendre de règles de base –, on ne peut pas définir en journalisme une manière d'écrire standardisée, normalisée. Au contraire : les journaux s'enrichissent de la diversité des styles personnels pour le plaisir de leurs lecteurs. (p. 180)

Or, dans la réalité, l'écriture journalistique n'est que très rarement créative, ce qui est dû à la pression normative (v. citation (2)). Outre les redondances, qui vont à l'encontre d'une écriture dense et qui sont critiquées à plusieurs reprises (p. 81, 117, 120-122, 127s), Agnès mentionne plusieurs évolutions positives dans l'écriture journalistique. C'est donc un « abandon définitif des références historiques du "journalisme à la française" (littérature et politique) » qui « a permis que s'épanouissent des styles d'écriture propres à la profession : les modèles ne sont plus chez les grands auteurs, mais dans les récits des reporters » (p. 179). De plus, il remarque une prise de distance, vis-à-vis d'une « écriture ampoulée » provenant de la littérature, et de textes administratifs compliqués (p. 116). À cet égard, il

reconnaît une amélioration générale du style, dans le sens d'une « belle écriture », qui prévalait auparavant dans les magazines ou dans le quotidien *Sud Ouest* (p. 179). À ce propos, il semble nécessaire d'humaniser les textes au moyen des procédés suivants :

8. des mots faisant référence aux sens [,] des mots extraits de l'univers corporel, personnel, familial [,] des citations de propos [,] la mise en scène de personnes [,] des pronoms personnels [,] des phrases personnelles ou s'adressant directement au lecteur. (p. 117)

En outre, Agnès recommande des « méthodes inspirées de la narration romanesque » (p. 193) et une écriture plus subjective (p. 65).

En conclusion, la lisibilité, qui garantit l'accès à la lecture des journaux pour un large public, et un style subjectif, qui renforce le plaisir de la lecture, peuvent être vus comme deux procédures au service d'une même stratégie qui vise à susciter et à maintenir l'intérêt des lecteurs et lectrices. Transposé sur le modèle de l'immédiat et de la distance communicatifs, on peut supposer un déplacement dans la direction du pôle de l'immédiat, survenu, il y a déjà plusieurs décennies et qui continue à se produire aujourd'hui. Cela est sans doute lié à des changements au sein de la société dans son ensemble qui peuvent être décrits par le mot-clé « *informalisation* » (v. Mair, 2024 : 194). En faisant le lien avec la situation diglossique, on remarque un affaiblissement des tensions entre Z 3 et Z 1, et ce, surtout par rapport à l'évolution positive de la presse française et l'éloignement de l'« écriture ampoulée » (p. 116).

Tableau 2 : Le style

Le style
→ but principal : bonne lisibilité afin de faciliter la lecture
syntaxe :
<ul style="list-style-type: none"> • « rédiger des phrases courtes, avec un maximum de [...] 17 mots » (p. 125) • recommandation d'adopter la structure de base sujet-verbe-complément
lexique :
<ul style="list-style-type: none"> • choix d'un lexique approprié et précis (p. 122) • éviter les rédundances (p. 81, 117, 120-122, 127s)
→ évolutions positives dans la presse française : un « abandon définitif des références historiques du “journalisme à la française” (littérature et politique) » qui « a permis que s'épanouissent des styles d'écriture propres à la profession : les modèles ne sont plus chez les grands auteurs, mais dans les récits des reporters » (p. 179) ; une prise de distance vis-à-vis d'une « écriture ampoulée » provenant de la littérature, et des textes administratifs compliqués (p. 116)

4.3 Une attitude puriste ?

En lisant les recommandations linguistiques, des éléments de traditions discursives (v. la notion du « Diskurstraditionnelles » chez Kabatek, 2015) sont relevés, que ce soit au niveau des thèmes abordés ou des formulations utilisées. Ces éléments se manifestent dans les motifs et les formulations typiques du discours normatif sur la langue en général (Settekorn, 1988) ou bien dans les traditions discursives concrètes de l'apologie de la langue (Schafroth, 2013). Ces dernières sont reconnaissables aux remarques ou à la lexicographie, comme le montrent les exemples suivants. L'idéal recherché est la *clarté*, qui est mentionnée conjointement à la *précision* :

9. La rigueur est consubstantielle au journalisme, dont le but premier est de rapporter des informations avec la plus grande clarté et la plus grande précision possible. (p. 31)

Cette caractéristique est souvent mentionnée dans le discours normatif, notamment dans les lignes directrices de l'*Académie française*¹⁹, ainsi que dans la liste de Funk (2017 : 63) regroupant des mots-clés du discours normatif (v. Große, 2017 : 260-270). Le rôle de la précision y est particulièrement mis en valeur :

10. L'une des clés de l'écriture dense, informative, est l'emploi des mots les plus précis et les plus adaptés possible. (p. 122)
11. Adopter un vocabulaire court et précis, supprimer les redondances, faire des phrases courtes ... (p. 128)
12. Le relecteur, pour sa part, a le choix entre deux méthodes : la « hache » (supprimer des paragraphes entiers) ou la « ciselure » :
 - [...]
 - faire la chasse aux redondances, aux adjectifs et adverbes superflus, aux mots creux
 - ôter tout ce qui pourrait être vague, imprécis (p. 128)
13. Un verbe précis rend inutile l'adverbe mais aussi renforce le message [...]. (p. 122)

Pour atteindre la précision attendue, selon Agnès, il est important de faire la *chasse aux redondances* durant le processus de rédaction. Ainsi, dans les parties analysées du livre, on constate 8 occurrences de redondance, dont 5 dans le phrasème « chasse aux redondances » (v. surtout pp. 120-122). Ce motif, connu depuis la théorie rhétorique de l'Antiquité, où l'on trouve des commentaires aussi bien favorables (v. Cic., De or. I, 20) que défavorables (v. Cic., Brut. 316 ; Quint., VIII, 3, 57) à propos de

19. Sur le site web de l'*Académie française*, on peut lire ce qui suit : « [...] l'Académie avait reçu une mission dont on mesure mieux aujourd'hui la profonde originalité : constituer avec sagesse et économie une langue qui ne fût pas celle des spécialistes, des érudits, ni celle des corporations, qui eût la clarté et l'élégance qu'on accorde au latin, où ne fût pas accentué l'écart entre langue écrite et langue parlée, qui tînt enfin sa force de son double attachement à l'usage et à la norme. » (<https://www.academie-francaise.fr/linstitution/lhistoire>, 11.02.2025)

l'usage de la redondance (v. Winter-Froemel et Zirker, 2011 : 1045), est également mobilisé dans le discours normatif actuel (v. Remysen, 2009 : 267)²⁰.

De plus, on remarque la réprobation des erreurs au regard du « bon usage ». Ce dernier, considéré comme préalable à l'écriture journalistique, n'est pas largement explicité, seulement quelques passages traitent spécifiquement des déviations du « bon usage » qui – comme Agnès l'admet dans la première citation – est aussi en train de changer. Ainsi, Agnès (2015 : 130) soutient que l'usage de « *après que* qui doit être suivi de l'indicatif est certes vieilli, mais encore employé et souvent mal ». Un autre point qui concerne le « mauvais usage » de la morphosyntaxe est l'usage de pronoms relatifs. Mais à part cela, on ne trouve aucun reproche concernant les fautes de grammaire.

En outre, la mise à l'écart de certaines catégories de mots, typique des aspirations puristes (Thomas, 1991 : 173), peut être observée dans le manuel d'Agnès : ainsi, la liste suivante contient des catégories telles que *néologismes*, *archaïsmes* et *emprunts* d'autres langues à éviter :

14. Les journalistes doivent éviter l'emploi de certains termes ou prendre des précautions avec eux. Lesquels ?
 - Les mots *abstraits* (les revoilà ...).
 - Les mots d'*origine étrangère* non intégrés dans la langue courante.
 - Les *néologismes*.
 - Les *archaïsmes*, tombés en désuétude.
 - Les *sigles* lorsqu'on n'est pas sûr que chaque lecteur les comprend [...]. (p.119)

Le recours à des éléments typiques du discours normatif ne surprend pas, puisque ce sont des questions concernant la rédaction des textes qui sont à la base des chapitres analysés. On y trouve donc des réflexions métalinguistiques contenant des jugements (Funk, 2017 : 35).

En ce qui concerne le texte, cela se traduit aussi par des formulations récurrentes, retrouvables également dans d'autres traditions discursives du discours normatif (v. à ce propos Große, 2017). Un exemple caractéristique est, à cet égard, l'usage de verbes déontiques (10 x *devoir*, 1 x *falloir*), signe d'une attitude puriste qui s'avère très forte dans un usage impersonnel (v. (15), Große 2011 : 240-242) ou moins forte, mais toujours prescriptive, dans la forme personnelle comme dans (16) :

15. La chasse est faite aux répétitions et autres redondances. Pour y parvenir, il faut de la matière brute informative, bien sûr. Mais il faut aussi discipliner sa plume (ou sa souris) [...]. (p. 117)
20. Dans la liste contenant des mots-clés du discours normatif, énumérée par Funk (2017 : 63), on ne trouve pas d'occurrence de « *redondance* ». Cependant, le mot « *abus* » est mentionné, ce qui peut être interprété comme une infraction à la clarté (Große, 2017 : 266).

16. Et comme la plupart des publications veulent s'adresser au plus grand nombre, les journalistes doivent éviter l'emploi de certains termes ou prendre des précautions avec eux. (p. 119)

Une attitude étonnamment libérale envers les néologismes est notable dans l'annexe du chapitre « 6. L'écriture efficace » intitulée « Langue vivante ». Le style n'y est pas représentatif d'un manuel contenant beaucoup de recommandations, mais plutôt de l'ordre du commentaire. On y observe une prise de distance nette par rapport à la position puriste :

17. Depuis le livre de René Étiemble *Parlez-vous franglais ?*, paru en 1964, les défenseurs de la pureté de la langue partent régulièrement de l'assaut des cohortes de journalistes soupçonnés d'être à la solde de la perfide Albion et de son avatar d'outre-Atlantique pour saper de l'intérieur notre si belle langue. (p. 136)

Le constat selon lequel « une langue n'est vivante qu'en évoluant, en se transformant » (p. 136) témoigne d'une attitude assez ouverte. Cette vitalité se traduit, selon Agnès, par l'usage d'anglicismes utilisés pour donner une impression « branché[e] » (p. 136). Ces anglicismes sont critiqués lorsqu'ils sont utilisés au détriment de la précision, mais ils ne sont pas condamnés de manière générale et plutôt considérés comme faisant partie intégrante de l'évolution linguistique, ce qui constitue un point crucial :

18. Les mots nouveaux viennent aussi de l'anglais. En force. Par les jeunes, par la musique, par les « geeks » et les « twittos » de tout poil, par ce formidable courant d'ouest en est qui n'a pas fini d'imprégner les cultures. Remarquons au passage que l'anglais, lui aussi, compte nombre de mots qui proviennent de notre langue. Remarquons aussi que personne ne trouve à redire à l'emploi de mots, modernes ceux-là, mais parfaitement intégrés comme parking, match, cocktail ou reporter (même si l'Académie recommande désormais reporter). (p. 137s).

Il faut, bien entendu, tenir compte du fait que cette annexe occupe une place particulière au sein du manuel. Notamment dans les chapitres portant sur les règles à suivre, on peut observer, à plusieurs reprises, une attitude plus puriste, qui fait partie d'une stratégie générale selon laquelle les journalistes doivent veiller à écrire de manière informative et précise. Cela peut être interprété comme signe d'un processus de restauration se déroulant en ce moment en France (Koch, 2010 : 198). Dans l'ensemble, on observe ici une oscillation entre remarques prescriptives et commentaires plutôt descriptifs, partiellement scientifiquement fondées.

Tableau 3: Le discours normatif vs une attitude libérale

Le discours normatif	Un attitude libérale
<p>motifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • clarté et précision : « La rigueur est consubstantielle au journalisme, dont le but premier est de rapporter des informations avec la plus grande clarté et la plus grande précision possible. » (p. 31) → faire la chasse aux redondances, aux adjectifs et adverbes superflus, aux mots creux (p.128) • réprobation des erreurs au regard du « bon usage » (v. Tableau 1) • mise à l'écart de certaines catégories de mots dans des listes (par ex. <i>néologismes, archaïsmes</i> et <i>emprunts</i> d'autres langues à éviter, p. 119) <p>formulations récurrentes du discours normatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • verbes déontiques (10 x <i>devoir</i>, 1 x <i>falloir</i>) • usage impersonnel (v. (15)) ou moins fort, mais toujours prescriptif, dans la forme personnelle (v. (16)) 	<p>→ attitude libérale envers les néologismes (« une langue n'est vivante qu'en évoluant, en se transformant » (p. 136))</p>

5. Conclusion

Le manuel de journalisme d'Yves Agnès présente, à première vue, des perspectives contradictoires. Alors que certains passages au ton puriste exigent le maintien du « bon usage », condamnant fermement certaines déviations de ce dernier (v. chap. 4), d'autres comprennent des recommandations par rapport à l'usage créatif de la langue française, témoignant d'une ouverture d'esprit surprenante. Cette ambivalence entre attitude conservatrice et innovante est due à l'objectif premier de l'écriture journalistique, selon lequel les articles doivent être rédigés de manière lisible. Pour que cette exigence soit atteinte, il est important que la norme prescriptive, qui est attendue dans un tel contexte, soit respectée dans le cadre de la rédaction d'un article journalistique. Cependant, le langage ne doit pas être trop éloigné des usages linguistiques des lecteurs et le style ne doit pas être ni trop sec, ni ennuyeux. C'est la raison pour laquelle Agnès conseille d'exploiter, pour un usage créatif, la marge de manœuvre qu'autorise le « bon usage ».

En appliquant le modèle de l'immédiat et de la distance de Koch et Oesterreicher, le « bon usage » peut être situé dans la partie droite du continuum, c'est-à-dire dans le domaine de la distance. Or, si l'on considère la contrainte incontournable d'employer un langage lisible, on peut supposer un léger déplacement vers le pôle de l'immédiat. Ce langage lisible entraîne l'abandon d'un langage trop marqué par la distance communicative, la pression normative apparaît toutefois vigoureuse dans le manuel de journalisme (v. chap. 4.3) et cela peut être interprété comme signe d'une restauration, un processus contraire à une assouplissement de la diglossie aboutissant à une restandardisation. Cependant, il convient de se demander si, outre les tendances exprimées par le discours normatif dominant, il n'existe pas également des nuances plus subtiles qui indiquent une autre direction : au-delà du léger déplacement vers le pôle de l'immédiat et l'usage d'un langage critiqué comme trop parlé (c'est-à-dire de phénomènes provenant de Z 2 ou de Z 3) on pourrait faire référence à la présence éventuelle de phénomènes oraux non pris en compte dans le discours normatif qui, néanmoins, laissent supposer un processus de *colloquialisation*. Ce serait le cas si une diminution de la longueur des phrases était observée au cours des années, comme conseillé dans le chapitre 6 « L'écriture efficace » du manuel. Dans l'ensemble, le tableau qui se dégage par rapport au langage de la presse, est très complexe : il révèle des tendances très nettes d'une restauration, signe d'une situation diglossique assez claire, et des tendances moins « bruyantes » qui pourraient être interprétées comme vestiges d'une *colloquialisation*.

Ces dernières suffiront-elles à empêcher la mort de la langue comme le craint Zink ? Peut-être à long terme, si les frontières entre français écrit et parlé s'assouplissent de manière significative, non seulement dans le discours sur le langage de la presse, mais surtout et avant tout dans l'usage réel.

Références

- Académie française (s.a.), *L'histoire*, disponible sur <https://www.academie-francaise.fr/linstitution/Lhistoire>. [Page consultée le 11 mai 2025.]
- Agnès, Yves (³2015), *Manuel de journalisme : l'écrit et le numérique*, Paris, La Découverte.
- Alexis, Lucie, Valérie Devillard, Agnès Granchet et Guillaume Le Saulnier (dir.) (2022), *Le manuel de journalisme*, Paris, Éditions Ellipses.
- Bally, Charles (1930), *La crise du français. Notre langue maternelle à l'école*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé.
- Barra-Jover, Mario (2013), « Linguistique et école primaire. En quoi l'approche diglossique est-elle la meilleure façon d'apprendre le français “académique” ? », *French Language Studies*, n° 23, p. 87-108.
- Berruto, Gaetano (1987), *Sociolinguistica dell’italiano contemporaneo*, Roma, Nuova Italia Scientifica.
- Biber, Douglas (1988), *Variation across speech and writing*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Biber, Douglas et Edward Finegan (1989), « Drift and the Evolution of English Style: A History of Three Genres », *Language*, n° 65, p. 487-517.
- Blanche-Benveniste, Claire (1983), « L’importance du “français parlé” pour la description du français “tout court” », *Recherches sur le français parlé*, n° 5, p. 23-45.
- Bonomi, Ilaria (2002), *L’italiano giornalistico. Dall’ inizio del 900 ai quotidiani on line*, Firenze, Cesati.
- Bonomi, Ilaria (2014), « L’italiano giornalistico dalla carta al web. Costanti e novità », dans Enrico Garavelli et Elina Suomela-Härmä (dir.), *Dal manoscritto al web. Canali e modalità di trasmissione dell’italiano : tecniche, materiali e usi nella storia della lingua*. Atti del 12. Congresso SILFI, Società Internazionale di Linguistica e Filologia Italiana, Helsinki, 18-20 giugno 2012. Vol. II, Firenze, Cesati, p. 161-178.
- Cerruti, Massimo, Claudia Crocco et Stefania Marzo (dir.) (2017), *Towards a New Standard. Theoretical and Empirical Studies on the Restandardization of Italian*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Cicero, Marcus Tullius (2011), *M. Tullii Ciceronis scripta quae manservnt omnia. Fasc. 4 Brutus*, édité par Enrica Malcovati, Leipzig, Teubner.
- Cicero, Marcus Tullius (2013), *De oratore*, Basel, Teubner.
- Coseriu, Eugenio (1988), « “Historische Sprache” und “Dialekt” », dans Jörn Albrecht (dir.), *Energeia und Ergan. Schriften von Eugenio Coseriu (1965 - 1987)*, Tübingen, Narr, p. 46-61.

Coveney, Aidan (2011), « A language divided against itself ? Diglossia, code-switching and variation in French », dans France Martineau et Terry Nadasdi (dir.), *Le français en contact : Hommages à Raymon Mougeon*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 51-85.

De Cesare, Anna-Maria, Davide Garassino, Rocío Agar Marco, Ana Albom et Doriana Cimmino (2016), *Sintassi marcata dell'italiano dell'uso medio in prospettiva contrastiva con il francese, lo spagnolo, il tedesco e l'inglese. Uno studio basato sulla scrittura dei quotidiani online*, Frankfurt a.M., Peter Lang.

Degand, Amandine et Benoît Grevisse (2012), *Journalisme en ligne. Pratiques et recherches. Préface de Jane B. Singer. Postface de Nicolas Kayser-Bril*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

De Larminat, Astrid et Michel Zink (2016), « Michel Zink : “Le français risque de devenir une langue morte comme le latin” », *Le Figaro*, 14 septembre 2016, disponible sur <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2016/09/14/37002-20160914ARTFIG00252-michel-zink-le-francais-risque-de-devenir-une-langue-mortre-comme-le-latin.php>. [Page consultée le 10 mai 2025.]

Ferguson, Charles A. (1959), « Diglossia », *Word*, n° 15, p. 325-340.

Funk, Johannes (2017), *Sprachkritik und Lexikographie. Eine vergleichende Untersuchung französischer und spanischer Wörterbücher mit dem Schwerpunkt auf den Akademiewörterbüchern*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter.

Gadet, Françoise (2007), *La variation sociale en français. Nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Éditions Ophrys.

Große, Sybille (2017), « Sprachnormierung und Sprachkritik im Französischen », *HESO*, n° 1, p. 117-121.

Hilpert, Martin (2013), « Corpus-Based Approaches to Constructional Change », dans Thomas Hoffmann et Graeme Trousdale (dir.), *The Oxford Handbook of Construction Grammar*, Oxford, Oxford University Press, p. 458-475.

Kabatek, Johannes (2015), « Wie kann man Diskurstraditionen kategorisieren ? », dans Esme Winter-Froemel, Araceli López Serena, Álvaro Octavio de Toledo y Huerta et Barbara Frank-Job (dir.), *Diskurstraditionelles und Einzelsprachliches im Sprachwandel = Tradicionalidad discursiva e idiomática en los procesos de cambio lingüístico*, Tübingen, Narr Francke Attempto, p. 51-65.

Koch, Peter (1997a), « Diglossie in Frankreich? », dans Winfried Engler (dir.), *Frankreich an der freien Universität. Geschichte und Aktualität*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, p. 219-249.

Koch, Peter (1997b), « Diskurstraditionen. Zu ihrem sprachtheoretischen Status und ihrer Dynamik », dans Barbara Frank, Thomas Haye et Doris Topinck (dir.), *Gattungen mittelalterlicher Schriftlichkeit*, Tübingen, Narr, p. 45-79.

- Koch, Peter (2010), *Sprachgeschichte zwischen Nähe und Distanz: Latein – Französisch – Deutsch*, dans Vilmos Ágel et Mathilde Hennig (dir.), *Nähe und Distanz im Kontext variationslinguistischer Forschung*, Berlin/New York, de Gruyter, p. 155-206.
- Koch, Peter (2014), « Phases et charnières: modéliser l'histoire de la langue (élaboration – standardisation – coiffure – régression) », dans Wendy Ayres-Bennett et Tom Rainsford (dir.), *L'Histoire du français. État des lieux et perspectives*, Paris, Classiques Garnier, p. 321-355.
- Koch, Peter et Wulf Oesterreicher (1985), « Sprache der Nähe – Sprache der Distanz. Mündlichkeit und Schriftlichkeit im Spannungsfeld von Sprachtheorie und Sprachgeschichte », *Romanistisches Jahrbuch*, n° 36, p. 15-43.
- Koch, Peter et Wulf Oesterreicher (2011), *Gesprochene Sprache in der Romania. Französisch, Italienisch, Spanisch*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Lebsanft, Franz/Tacke, Felix (2020), « Romance Standardology: Roots and Traditions » dans Franz Lebsanft et Felix Tacke (dir.), *Manual of Standardization in the Romance Languages*, Berlin, de Gruyter, p. 3-60.
- Leech, Geoffrey N., Marianne Hundt, Christian Mair et Nicholas Smith (2009), *Change in contemporary English. A grammatical study*, Cambridge (New York), Cambridge University Press.
- Mair, Christian (1997), « The spread of the going-to-future in written English: a corpus-based investigation into language change in progress » dans Raymond Hickey et Stanisław Puppel, (dir.): *Language History and Linguistic Modelling: A Festschrift for Jacek Fisiak on his 60th Birthday*, Berlin, de Gruyter, 1537-1543.
- Mair, Christian (2024), « Colloquialisation: Twenty-five years on », *Journal of Historical Pragmatics*, n° 25 (2), p. 193-214.
- McLuhan, Marshall (1964), *Understanding media. The extensions of man*, New York, New American Library.
- Massot, Benjamin (2008), *Français et diglossie. Décrire la situation linguistique française contemporaine comme une diglossie : arguments morphosyntaxiques*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis.
- Massot, Benjamin (2010), « Le patron diglossique de variation grammaticale en français », *Langue française*, n° 168, p. 87-106.
- Massot, Benjamin et Paul Rowlett (2013), « Le débat sur la diglossie en France. Aspects scientifiques et politiques », *French Language Studies*, n° 23, p. 1-16.
- Prohl, Tanja (2019), *Das Französische als Pinguin unter den Diglossien? Eine empirische Untersuchung lexikalischer Alltagsdialekten vor dem Hintergrund der Diglossie-Hypothese*, Bamberg, University of Bamberg Press.

- Queneau, Raymond (1965), « Ecrit en 1955 », dans Raymond Queneau (dir.), *Bâtons, chiffres et lettres*, Paris, Gallimard, p. 65-94.
- Quintilian (1970), *M. Fabi Qvintiliani Institvtionis oratoriae libri dvodecim*, vol. II, Oxford, Clarendonianus.
- Rabatel, Alain (2004), « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages*, n° 156, p. 3-17.
- Remysen, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Thèse de doctorat, Université de Laval.
- Richaudieu, François (1969), *La lisibilité. Langage, typographie, signes, lecture*, Paris, Denoël.
- Rühlemann, Christoph et Martin Hilpert (2017), « Colloquialization in journalistic writing : The case of inserts with a focus on well », *Journal of Historical Pragmatics*, n° 18 (1), p. 104-135.
- Sabatini, Francesco (1985), « L’“italiano dell’uso medio”. Una realtà tra le varietà linguistiche italiane », dans Günter Holtus et Edgar Radtke (dir.), *Gesprochenes Italienisch in Geschichte und Gegenwart*, Tübingen, Narr, 154-184.
- Schafroth, Elmar (2013), « Diskurstraditionen der Sprachapologetik », dans Elmar Schafroth, Martina Nicklaus, Christine Schwarzer et Comenico Conte (dir.), *Italien, Deutschland, Europa: Kulturelle Identitäten und Interdependenzen : Italia, Germania, Europa : fisionomie e interdipendenze*, Bielefeld, wbv Publikation, p. 294-349.
- Schwitalla, Johannes (2000), « Medienwandel und Reoralisierung. Phasen sprechsprachlicher Nähe und Ferne in der deutschen Sprachgeschichte », dans Dorothea Klein, Elisabeth Lienert et Johannes Rettelbach (dir.), *Vom Mittelalter zur Neuzeit. Festschrift für Horst Brunner*, Wiesbaden, Reichert, 669-689.
- Settekorn, Wolfgang (1988), *Sprachnorm und Sprachnormierung in Frankreich. Einführung in die begrifflichen, historischen und materiellen Grundlagen*, Tübingen, Niemeyer.
- Söll, Ludwig (³1985), *Gesprochenes und geschriebenes Französisch. Bearbeitet von Franz Josef Hausmann*, Berlin, Erich Schmidt.
- Tacke, Felix (2024), « Die Rekonfiguration und Modernisierung romanischer Standardsprachen: zu einem doppelten Paradigmenwechsel im Italienischen, Spanischen und Katalanischen », dans Lidia Becker, Julia Kuhn, Christina Ossenkopf, Claudia Polzin-Haumann et Elton Prifti (dir.), *Zwischen Pluralität und Präskription: Sprachnormen in der Romania in Geschichte und Gegenwart*, Tübingen, Narr Francke Attempto, p. 29-76.
- Thérive, André (1923), *Le français, langue morte ?*, Paris, Plon.
- Thomas, George (1991), *Linguistic Purism*, London/New York, Longman.

Winter-Froemel, Esme et Angelika Zirker (2012), « Redundanz », dans Gert Ueding (dir.), *Historisches Wörterbuch der Rhetorik*, vol. 10, Tübingen, Niemeyer, p. 1044-1050.

Zribi-Hertz, Anne (2006), « Français standard et francilien commun : conséquences du phénomène diglossique pour la description et l'enseignement du français », Présentation au colloque de linguistique de l'Université d'Okayama (Japon), disponible sur <https://www.sfl.cnrs.fr/sites/default/files/images/diglossie.2017.pdf>. [Page consultée le 10 mai 2025.]

Zribi-Hertz, Anne (2011), « Pour un modèle diglossique de description du français : quelques implications théoriques, didactiques et méthodologiques », *French Language Studies*, n° 21, p. 231-256.

Zribi-Hertz, Anne (2013), « De la notion de grammaire standard dans une optique diglossique du français », *French Language Studies*, n° 23, p. 59-85.

Zribi-Hertz, Anne (2019), « Pour ou contre une approche diglossique généralisée de la description et de la didactique du français: vrai ou faux débat ? », hal-02095263, disponible sur <https://hal.science/hal-02095263v1>. [Page consultée le 10 mai 2025.]



TITRE: CARTOGRAPHIER LA LANGUE : FRONTIÈRES LINGUISTIQUES, TRADUCTION, COLONIALISME

TITLE: MAPPING LANGUAGE: LINGUISTIC BOUNDARIES, TRANSLATION, COLONIALISM

AUTEURE: ARIANNE DES ROCHERS, UNIVERSITÉ DE MONCTON

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 108 - 132

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23710](https://hdl.handle.net/11143/23710)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23710](https://doi.org/10.17118/11143/23710)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Cartographier la langue : frontières linguistiques, traduction, colonialisme

Arianne des Rochers, Université de Moncton
arianne.des.rochers@umanitoba.ca

Résumé : Le présent article se veut une exploration théorique de la notion de frontière linguistique, propre à l'idéologie européenne et coloniale de la langue qui définit à ce jour l'approche dominante au langage en contexte colonial canadien, par l'entremise de la traduction. Réfutant l'idée reçue selon laquelle la traduction découle des frontières linguistiques, et avançant plutôt selon l'hypothèse que la traduction est précisément l'une des activités principales qui créent ces frontières, l'article suggère qu'une transformation des conceptions occidentales et coloniales du langage devra passer par une définition radicale de la traduction. L'article explore d'abord la centralité de la frontière dans la définition moderne de la traduction, avant de retracer les grandes lignes du régime discursif colonial sur la langue. Puis, l'article explore le rôle de la traduction dans la (re)production des frontières linguistiques de nos jours, et offre des pistes pour une redéfinition de la traduction, dans une visée postlingue et décoloniale.

Mots-clés : Traduction, frontières, normativité linguistique, cartographies linguistiques, idéologies coloniales

Abstract : This article explores, from a theoretical angle and through the lens of translation, the notion of linguistic borders, specific to European and colonial ideologies of language, which continue to define the dominant approach to language in the Canadian colonial context. Refuting the conventional idea that translation stems from linguistic borders, and following instead the hypothesis that translation is precisely one of the main activities that create such borders, the article suggests that a transformation of Western and colonial conceptions of language will require a radical redefinition of translation. The article first explores the centrality of borders in the modern definition of translation, before outlining the colonial discursive regime on language. It then explores the role of translation in the (re)production of linguistic boundaries today, and offers avenues for a redefinition of translation, with a postlingual and decolonial aim.

Keywords : Translation, borders, linguistic normativity, linguistic cartographies, colonial ideology

1. Introduction

La traduction a joué un rôle décisif dans les processus impériaux de domination et de colonisation européennes des derniers siècles, y compris au Canada. Qu'on pense aux traductions de la Bible dans diverses langues autochtones à des fins d'évangélisation (Rafael, 1992), aux traductions souvent frauduleuses des interprètes européens qui travaillaient auprès des collectivités autochtones pour faire avancer les intérêts commerciaux des Européens (Delisle, 1977), ou à la réduction des langues autochtones par le biais de l'élaboration de dictionnaires bilingues sous-tendus par des processus impériaux de traduction (Price, 2023), les puissances coloniales se sont largement servi de la traduction comme outil pour les aider à conquérir et à assujettir de nouveaux territoires et les gens qui y viv(aient). Au-delà de ces utilisations concrètes et pragmatiques de la traduction à l'époque de la colonisation, des chercheurs comme Louis-Jean Calvet (1970), Eric Cheyfitz (1991), Tejaswini Niranjana (1992), Vicente L. Rafael (2015) et Cécile Canut (2021) ont aussi montré que la domination coloniale dépend d'idéologies linguistiques précises, dont la traduction est à la fois tributaire et constitutive. En effet, le colonialisme en tant que structure dépend, dans la longue durée, d'une conception de la langue et d'une politique de la traduction spécifiques qu'il convient de cerner, de problématiser et, ultimement, de renverser.

Au centre de la conception et de la politique occidentales et modernes de la traduction se trouve l'idée selon laquelle les « langues » seraient des unités ontologiquement distinctes et délimitées entre elles par des frontières. Dans toute réflexion sur la traduction et la langue au Canada, la notion de frontière linguistique, inhérente à la définition courante selon laquelle la traduction s'opère « d'une langue à une autre », est une notion complexe qu'il importe d'historiciser, de politiser et de relier à l'histoire et au présent coloniaux au Canada. De nos jours, si nos pratiques de traduction ne sont plus aussi explicitement coloniales ou violentes qu'auparavant, il demeure qu'on ne peut les séparer du contexte colonial dans lequel elles s'inscrivent toujours, et qui font d'elles des pratiques éminemment politiques. Les conceptions dominantes et coloniales de la langue et de la traduction sont loin d'être des choses du passé, et continuent à ce jour de déterminer nos imaginaires, nos pratiques et nos rapports langagiers, y compris en ce qui concerne l'enseignement et la pratique de la traduction au Canada, des activités largement ancrées dans une vision normative de la langue, en particulier lorsque la traduction a pour langue d'arrivée le français. En effet, selon le traductologue canadien Álvaro Echeverri, la « tradition canadienne de formation des traducteurs » est foncièrement corrective et prescriptive, en ce sens qu'elle vise principalement « l'amélioration de la qualité des traductions en français » (Echeverri, 2017 : 151, je souligne). Le traductologue Matthieu LeBlanc a quant à lui démontré que, dans la fonction publique fédérale, les textes sont traduits « dans un français normatif, conformément à la manière de traduire entérinée dans les milieux de la traduction au Canada [...] que l'on enseigne dans les écoles de traduction » (LeBlanc, 2014 : 548 ; sur la tendance normative et puriste de la traduction au Canada, voir également Mossop, 1989).

Le présent article part de la prémissse voulant que, sans une transformation radicale de l'approche dominante au langage et à la langue, la traduction, en tant qu'activité dont la priorité est la « qualité de la langue », ne pourra faire autrement que de participer à la reproduction du régime linguistique colonial canadien. Inversement et parallèlement, il y sera aussi suggéré que c'est précisément en renversant la politique dominante de la traduction qu'il faut commencer, si l'on veut transformer radicalement notre conception de la langue au-delà de la notion de frontière linguistique et du régime normatif qu'elle produit. La traduction apparaît en effet comme le site par excellence pour tenter de défaire la frontiérisation linguistique, phénomène qui participe à l'échafaudage d'un régime linguistique colonial et hiérarchique au Canada qui, entre autres choses, dévalorise les pratiques langagières autochtones, subalternes, minorisées et/ou orales au profit des deux « langues officielles » comprises comme systèmes normés et normatifs.

Le présent article se propose ainsi d'explorer la notion de frontière linguistique, propre à l'idéologie coloniale de la langue qui se joue encore à ce jour dans l'approche dominante au langage en contexte colonial canadien, par l'entremise de la traduction. Pour reprendre les questionnements du traductologue Anthony Pym : « What is translation doing to our borders? What should it be doing? What can it tell us about more general alternative solutions (Pym, 2003 : 452)? » Réfutant l'idée reçue selon laquelle la traduction découle des frontières linguistiques, et avançant plutôt selon l'hypothèse que la traduction serait à l'origine de ces frontières, l'article suggère qu'une transformation des conceptions coloniales du langage devra passer par une redéfinition radicale de la traduction au-delà de la notion de « langues » délimitables et fermées.

Dans un premier temps, l'article explorera la centralité de la frontière dans la définition courante et dominante de la traduction. Ensuite, afin de mieux comprendre d'où vient l'idée de frontière(s) linguistique(s), l'article tracera les grandes lignes du régime discursif colonial sur la langue, phénomène qu'il conviendra également d'historiciser. Puis, le rôle de la traduction dans la (re)production de frontières linguistiques et dans l'élaboration des cartographies coloniales et normatives des pratiques langagières sera donné à voir. Enfin, l'article offrira des pistes pour la redéfinition de la traduction et de notre approche au langage au-delà des frontières linguistiques, dans une visée postlingue et décoloniale. Si l'article néglige certains pans de la recherche en linguistique, en raison notamment de mes appartenances disciplinaires, mon souhait est que la mise en rapport de contributions provenant de différentes disciplines (traductologie, littérature, études postcoloniales, histoire des idées, sociolinguistique, etc.) y sera productive, et saura être mise en conversation avec d'autres travaux en linguistique. Cet article se veut une exploration théorique, par moments créative et sinueuse, des liens qui unissent les frontières linguistiques, la traduction et le colonialisme (en particulier, canadien) de nos jours. J'y fais le pari qu'une telle prospection ouvrira des failles différentes de celles qu'aurait permises un argumentaire conventionnel et linéaire et un ancrage strictement linguistique, et j'invite les lecteur·rices à me suivre dans les méandres d'une réflexion théorique exploratoire.

2. Frontières linguistiques et traduction : un problème et sa solution

Au « problème » des frontières linguistiques et de l'incommensurabilité qu'elles posent, c'est généralement vers la traduction qu'on se tourne. En effet, la traduction serait, dans sa définition moderne et courante en tant que processus qui consiste à « faire passer d'une langue dans une autre » (*Le Robert en ligne*, 2025), une activité visant à traverser les frontières qui existeraient déjà entre les langues, autrement dit à les surpasser afin de permettre la communication entre des communautés qui, autrement, seraient foncièrement incapables de se comprendre, car séparées par le fossé de l'incommensurabilité¹. La notion de frontière linguistique est effectivement fondamentale aux conceptions modernes de la traduction ; dans les mots de la traductologue Sherry Simon : « une opération de traduction ne peut être effectuée que s'il y a une frontière linguistique à franchir » (Simon, 1994 : 112).

Le principal manuel de traduction anglais-français au Canada, *La traduction raisonnée* de Jean Delisle (qui en est à sa troisième édition, publiée en 2013), nous fournit d'ailleurs un exemple illustrant bien la primauté de la frontière dans la conceptualisation, l'enseignement et la pratique de la traduction au 21^e siècle au Canada. Selon le manuel, la première et plus importante aptitude du traducteur serait de « dissocier les langues (savoir éviter les interférences) » (Delisle, 2013 : 19). Les langues existeraient donc de façon distincte, avant et à l'extérieur de l'acte traductionnel, et la tâche du traducteur se résumerait à localiser adéquatement la frontière qui les sépare, à savoir ce qui tombe d'un côté et de l'autre. La traduction est donc comprise comme survenant après la frontière, qui en serait par le fait même sa condition préalable. Dans cette configuration précise, la traduction est naturellement perçue comme un geste héroïque, éminemment positif qu'il convient de célébrer sans réserve : la traduction jette des ponts entre les cultures en assurant à celles-ci de garder l'intégrité à laquelle elles ont supposément droit, elle permettrait de traverser les frontières, et sans elle, les différents peuples ou cultures vivraient dans l'incompréhension la plus totale².

1. Selon la typologie de Roman Jakobson (1959), cette définition s'apparente à la traduction « interlinguale », par opposition à la traduction « intralinguale » et à la traduction « intersémiotique ». Pour une excellente critique de la typologie de Jakobson, qui soulève à la fois les présupposés structuralistes problématiques sur lesquelles elle repose et l'équivalence explicite chez Jakobson entre la traduction « interlinguale » et la traduction « proprement dite », voir Derrida, 1985 : 217-218.

2. Bien entendu, de nombreuses recherches ont porté sur les effets néfastes de la traduction et sur son instrumentalisation à des fins trompeuses, réactionnaires ou violentes (voir, à titre d'exemples récents, Italiano, 2020 et Samoyault, 2020). Mon point ici est que la conception de la traduction comme « solution » au « problème » des frontières (linguistiques) génère généralement une vision fondamentalement positive de ce processus, qui en vient à être décrit comme une activité de transfert, de passage, de médiation, d'ouverture, et ainsi de suite.

Le traductologue Antoine Berman retrace justement la naissance de la traduction telle qu'on la conçoit aujourd'hui, et aussi du mot *traduction* pour désigner cette activité de transfert entre les langues, à l'époque de la Renaissance en Europe, précisément au moment où les langues vernaculaires commencent à être définies et revendiquées au sein des projets d'unification sociale et d'identification protonationale :

À la différence du “translateur” médiéval, [le traducteur à partir du XVI^e siècle] se meut dans un monde où, désormais, les langues sont *fermement délimitées*. Et cela est fondamental. La tâche du traducteur consiste justement à transférer un texte d'une langue délimitée dans une autre langue délimitée, *sans menacer cette délimitation mutuelle* (par exemple en « anglicisant » indûment le français). (Berman, 1988 : 38, je souligne)

Avant que les langues ne soient formellement et « fermement délimitées », l'acte de traduire comme on le connaît aujourd'hui n'avait pas, selon Berman, de visage propre; il était une forme d'écriture, de transfert et de réarrangement textuel parmi une foule d'autres. Il était d'ailleurs désigné à partir de différents mots, y compris *translation*, dont le sens était beaucoup plus large et pouvait faire référence à toutes sortes d'opérations de transfert ou de déplacement physique, métaphorique, symbolique, et ainsi de suite. Dans le même ordre d'idées, la médiévaliste Emma Campbell affirme quant à elle que le « français médiéval » était reconnu comme un idiome supranational qui comprenait différentes variétés et qui ne faisait l'objet d'aucune standardisation linguistique (2023 : 15), et que la variation linguistique était l'essence même de la « langue française » et des pratiques de traduction à l'époque (2023 : 24).

Ainsi, au Moyen Âge, « il n'y avait pas de frontières linguistiques stables et tranchées » (Berman, 1988 : 27), et on ne faisait pas la distinction comme on la fait aujourd'hui entre les langues. Reconnaissant que cette situation est « presque inconcevable pour nous » (Berman, 1988 : 27), Berman affirme qu'en vérité la plupart des discours et des textes étaient prononcés ou écrits dans ce qu'on reconnaîtrait aujourd'hui comme un mélange de langues, mais qui n'en était pas un à l'époque. Campbell le corrobore, faisant remarquer que notre conception moderne de la traduction comme activité bilingue qui survient entre deux langues distinctes ne s'applique pas aux cultures textuelles médiévales, considérant que celles-ci transgressaient régulièrement les frontières qu'on associe aujourd'hui aux langues modernes standardisées, mais qui ne l'étaient pas alors (Campbell, 2023 : 19-20, 40). Ce serait donc en effet à l'époque de la Renaissance, en lien avec la Réforme protestante, que les différents vernaculaires allaient peu à peu être fixés et délimités en Europe, par le biais de l'écrit. Parallèlement, le théoricien Naoki Sakai situe l'émergence du concept de la langue japonaise délimitée, notamment par opposition au chinois, seulement au 18^e siècle. Avant cela, la notion de « langue étrangère » n'existant pas au Japon, et les gens qui savaient lire et écrire étaient capables d'opérer dans plusieurs médiums linguistiques qui n'étaient pas considérés comme distincts (Sakai, 1997 : 20).

Aujourd’hui, le rapport à la langue, à la diversité et à la variation linguistique est tout autre, et la notion de frontière linguistique est au centre de la conception occidentale des langues. Par exemple, la définition courante de la langue au sein de la société canadienne, qui s’invite également de façon généralisée dans les différents milieux et espaces de traduction au Canada, découle d’une compréhension structuraliste du langage et montre un attachement profond aux entités linguistiques délimitées et naturalisées telles que « le français » et « l’anglais » — même si, dans les pratiques langagières, par exemple celles associées au « chiac » ou au « franglais », pareille distinction ne vaut pas. Plus précisément, la traduction est largement comprise comme une activité de transfert (d’un contenu sémantique ou d’une forme stylistique, le plus souvent un mélange des deux) entre deux codes linguistiques compris comme étant séparés par une frontière et donc comme étant distincts, fermés, étanches, autonomes et, dans une certaine mesure, symétriques et équivalents. Dans l’approche dominante à la traduction au Canada (voir Mossop, 1989), les frontières qui séparent les langues précéderaient la traduction, qui aurait pour tâche de la traverser, c’est-à-dire de faire passer des éléments (de contenu, de style) d’un côté à l’autre sans la compromettre ni la faire bouger.

La prédominance d’une conception structuraliste, monolingue, unitaire et puriste de la langue dans les domaines de la traduction et de la traductologie a fait l’objet de nombreuses analyses et critiques scientifiques, en particulier dans le monde francophone (voir, par exemple, Lewis, 2003; Meylaerts, 2006; Des Rochers, 2023)³. Dans la liste qu’elle dresse des postulats de la pratique occidentale de la traduction, la traductologue Maria Tymoczko place au premier rang la norme du monolinguisme d’État (Tymoczko, 2006 : 16-17). Pour Tymoczko, la norme du monolinguisme en traduction renvoie à l’idée selon laquelle l’identité nationale et la langue nationale sont homogènes, qu’elles correspondent aux frontières géographiques des États-nations, et que la traduction a pour objectif de préserver l’intégrité de ces identités. Comme Ka Chagnon le souligne, dans le cas du Canada, « on parle plutôt d’un bilinguisme d’État, mais celui-ci tend tout de même à suivre des lignes de partage de langue liée à l’identité entre un Québec majoritairement francophone et d’autres provinces à dominance anglophone » (Chagnon, 2019 : 267). Dit autrement, non seulement les langues officielles (le français et l’anglais) sont mutuellement exclusives, car séparées par une frontière, mais elles correspondent aussi à des groupes ethnoculturels précis, ainsi qu’aux territoires qui leur sont associés — à tort et à raison.

3. Si certaines théories poststructuralistes ont cherché à remplacer les notions de « langue de départ/langue d’arrivée » par « texte de départ/texte d’arrivée » en traductologie, et qu’il existe dans la discipline un consensus voulant que la traduction s’opère sur des textes, il n’en demeure pas moins que les textes de départ et d’arrivée restent implicitement et fermement associés à des langues distinctes. En effet, la différence linguistique demeure cruciale pour ce qui est de distinguer la « traduction proprement dite » (Jakobson, 1959) des autres types de réécriture ou d’adaptation, comme on le voit notamment dans la typologie de Jakobson qui, malgré les critiques, reste un modèle encore utilisé à ce jour en enseignement et en théorie de la traduction. Dans les mots de Reine Meylaerts : « Implicitly or explicitly, translation is still approached as the *full* transposition of *one* (monolingual) source code into *another* (monolingual) target code for the benefit of a monolingual target public. » (2006 : 5).

3. Cartographier la langue : frontiérisation des pratiques langagières

J'avance ici que les frontières linguistiques sont une condition préalable à la normativité linguistique, puisque ce sont elles qui déterminent l'acceptabilité des formes linguistiques et des pratiques langagières. En effet, les discours normatifs et prescriptifs sur la langue ont tendance à donner à celle-ci une conception, voire une existence, spatiale : l'idée veut qu'une forme linguistique qui n'est pas «acceptable» dans telle ou telle langue ne l'est pas pour la simple et bonne raison que la forme tomberait à «l'extérieur» des limites de la langue en question. On entend souvent, comme justification d'une erreur, de tel mot, de telle structure, que «ce n'est pas français» — ce qui sous-entend que le mot ou la structure en question ferait partie d'une autre langue, ou bien ne fasse partie d'aucune langue. La logique d'exclusion spatiale selon laquelle les langues standardisées se constituent est aussi exemplifiée dans l'appareil normatif des dictionnaires, grammaires et autres ouvrages de référence : un mot ou une graphie qui ne se trouve pas dans le *Robert* ou dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, par exemple «language», se trouverait par le fait même à l'extérieur du territoire délimité de la langue française. On peut par ailleurs en dire autant des soi-disant variétés régionales, qui sont elles aussi définies à partir d'une logique d'exclusion de formes linguistiques dans une visée de délimitation de ce qu'elles incluent ou couvrent. La langue, ainsi catégorisée, apparaît comme un système délimité par des frontières plus ou moins mouvantes qui délimitent ce qui en fait partie ou non.

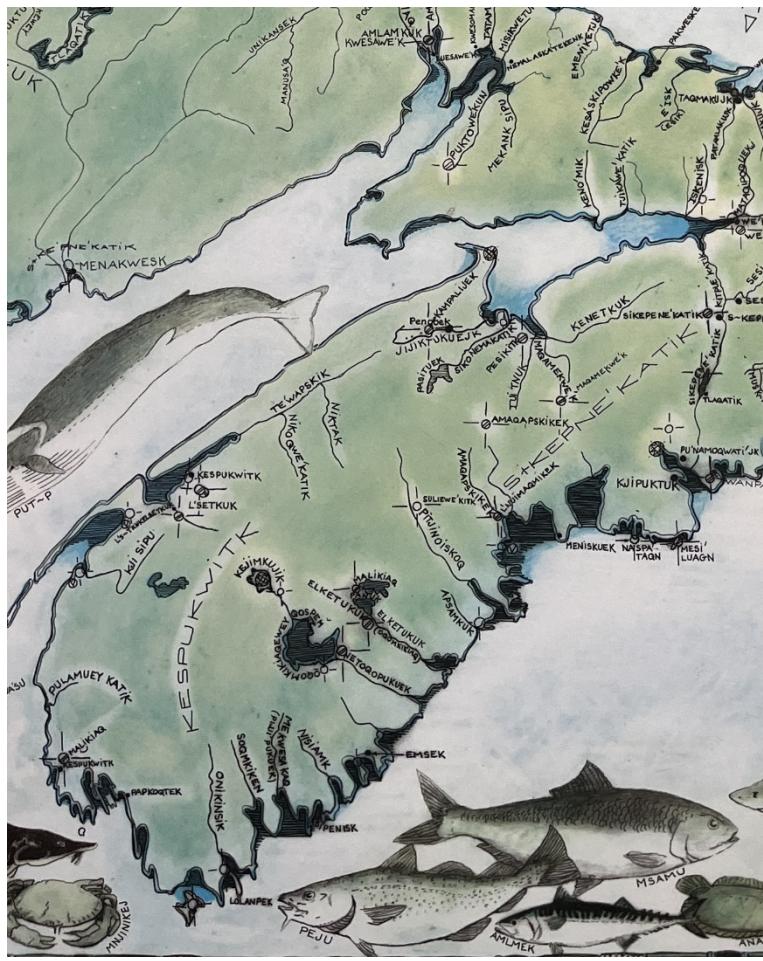
Cette visualisation spatiale des langues, centrale à une conception structuraliste et/ou normative de la langue, m'amène à considérer le découpage des langues et les frontières linguistiques comme un mode (impérial) de cartographie des pratiques langagières qui sont autrement fluides, changeantes et mouvantes. Or, comme le dit le dicton, une carte n'est pas le territoire. En réalité, les cartes offrent une représentation, toujours partielle et partielle, de la réalité; elles nous racontent des histoires incomplètes qui cachent d'autres histoires possibles. Prenons la carte suivante, de la région de la baie de Fundy, près de Moncton, où j'habite :



GRAPHIQUE 1: CARTE DE LA BAIE DE FUNDY PAR SAMUEL DE CHAMPLAIN, 1607⁴.

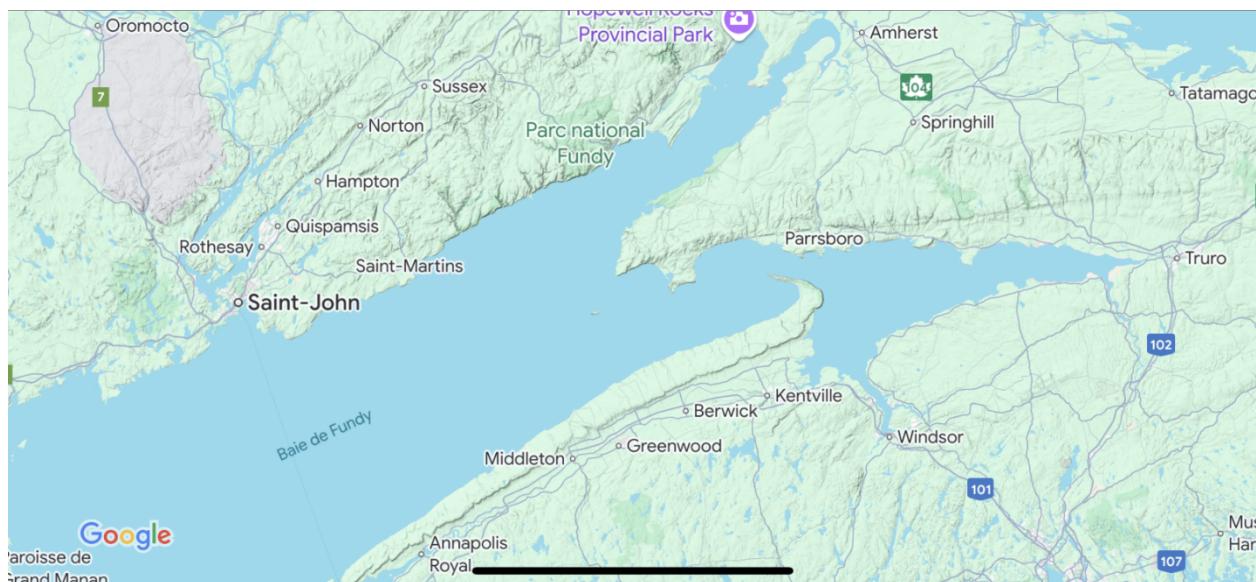
4. https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/62/La_baye_fran%C3%A7oise.png

Cette carte a été produite par Samuel de Champlain en 1607, aux débuts de la colonisation française de l'Île de la Tortue, aussi connue sous le nom d'Amérique du Nord. Champlain avait nommé l'endroit, non sans audace, «la baie françoise», et la carte raconte l'histoire des premiers peuplements français dans la région; on y voit, par exemple, le poste colonial de Port-Royal. À en croire la carte de Champlain, il n'y avait aucune présence autre que celle des colons français sur le territoire. Or, on sait qu'il y avait de nombreuses collectivités autochtones dans la région à l'arrivée des Français : si les expert·es ne s'entendent pas et qu'il est impossible de dégager des données exactes, l'historien mi'kmaw Daniel N. Paul estime qu'il y avait environ 200 000 habitant·es mi'kmaq sur le territoire avant l'arrivée des Européens (Paul, 2006 : 45). Ceux-ci nommaient le territoire différemment, comme en témoigne la carte suivante qui raconte une tout autre histoire et qui signale un tout autre rapport au territoire.



GRAPHIQUE 2 : SECTION D'UNE CARTE PRODUITE PAR LE NATIVE COUNCIL OF NOVA SCOTIA.
CRÉDIT PHOTO : ARIANNE DES ROCHERS

N'y figurent plus exclusivement des villages bâtis par l'humain comme dans la carte de Champlain; les rivières y sont nommées, à l'instar de certains animaux qui peuplent la région, et celle-ci est divisée en grands districts (Kespukwitk, Sikepne'katik, etc.), qui correspondaient entre autres choses aux territoires de chasse des différentes communautés. D'ailleurs, les sept districts qui composent Mi'kma'ki s'étendent sur quatre provinces canadiennes actuelles, prédatant et faisant fi des frontières coloniales qui découpent aujourd'hui le territoire. Cela dit, ce n'est désormais ni l'une ni l'autre de ces cartes qui prévaut dans la conception généralisée au territoire, mais la suivante, produit de la colonisation britannique subséquente ayant littéralement vidé le territoire des présences françaises et autochtones en orchestrant la Déportation des Acadien·nes en 1755 et plusieurs tentatives de génocide à l'endroit des Mi'kmaq au cours des décennies (proclamation royale offrant une prime pour les scalps autochtones, confinement dans des réserves, pensionnats, etc.).



GRAPHIQUE 3 : CAPTURE D'ÉCRAN DE GOOGLE MAPS, 2025.

Cette dernière carte (produite et hébergée par la multinationale états-unienne Google) témoigne de l'établissement, ces derniers siècles, d'un système de gouvernance colonial, capitaliste et hétéropatriarcal, où la majorité des lieux portent des noms de lieux en Angleterre ou d'hommes blancs à la feuille de route militaire ou commerciale douteuse : Sussex, Amherst, Rothesay, Windsor. En effet, comme Dalie Giroux le souligne, la centralité du langage comme dispositif de colonisation se manifeste notamment dans le fait de cartographier et de nommer les lieux : « le langage de la colonisation fait parler le territoire. Il le reconstruit à son image en capturant les habitats, en nommant les lieux, en affectant les usages de ce qui s'y donne comme nature, en produisant le paysage selon les codes de la métropole, en traçant des frontières » (Giroux, 2019 : 32). Les cartes nous en disent donc plus long sur ceux qui les tracent, et sur les raisons qui les poussent à les tracer, que sur les territoires ou les langues qu'elles sont censées représenter.

J'utilise ces exemples pour illustrer non seulement l'artificialité et l'arbitrarité des cartes, mais aussi la colonialité de celles qui sont produites dans une visée de délimitation du territoire à des fins de contrôle et d'expansion territoriale, et qui effacent d'autres cartes précédentes ou possibles. En ce qui a trait aux façons dont les pratiques langagières sont elles aussi délimitées et nommées, les mêmes constats s'appliquent aux cartographies linguistiques et aux frontières qu'on s'imagine délimiter les langues entre elles. D'une part, celles-ci ne peuvent vraisemblablement pas constituer une description objective d'une réalité empirique et observable, puisqu'il est impossible de voir ou de connaître l'emplacement exact d'une frontière entre, par exemple, l'anglais et le français. Certes, de nombreux dispositifs créent *l'illusion* d'une frontière entre ces deux langues, et ce, depuis des siècles. Par exemple, les dictionnaires bilingues construisent une frontière matérielle entre un mot anglais et son équivalent français, le plus souvent en les séparant par un dispositif typographique. On peut dire la même chose de la convention de rédaction selon laquelle il faut mettre les mots «étrangers» (c'est-à-dire qui résideraient à l'extérieur de la langue) en italique, ce qui crée une frontière visible à l'écrit. La traduction est une autre pratique qui crée l'illusion d'une frontière entre deux langues qui seraient mutuellement exclusives; comme le disent Jonathan Evans et Helen Ringrow dans l'introduction d'un numéro de la revue *TranscUlturAl* sur les frontières en traduction, «the act of translation is already an act of bordering: it is saying “this language is different from that one”» (Evans et Ringrow, 2017 : 5). En dehors de telles stratégies que la forme écrite rend possibles, cela dit, les frontières linguistiques n'ont pas d'existence matérielle, et n'ont donc pas d'existence empirique en tant que telles du point de vue des pratiques langagières.

La notion de frontière linguistique doit ainsi être considérée comme ce qu'elle est : le produit d'un processus historique complexe que Harsha Walia (2021) appelle «bordering» et que je traduirai ici par *frontiérisation*. Pour Walia, les frontières ne sont pas des lignes fixes ou statiques, et encore moins naturelles, mais des régimes de production qui sont générés par des rapports sociaux de domination qui décident ce qui peut entrer ou non d'une part, et qui (re)produisent ces mêmes rapports de domination d'autre part. Si nous en sommes venu·es à concevoir les pratiques langagières comme formant des entités cartographiables, ce n'est pas parce qu'elles existent comme telles, mais bien parce qu'elles ont été ainsi cartographiées par un régime de frontiérisation, lequel servait et sert toujours des objectifs politiques et idéologiques bien précis, qu'il convient maintenant de mettre en lumière.

4. Petite histoire de la frontiérisation du langage : une entreprise impériale et coloniale

La notion de langue est en effet une invention récente, associée à l'émergence des États-nations européens et au siècle des Lumières, absente de nombre de sociétés traditionnelles avant leur colonisation par une puissance européenne (Canut, 2021 : 141). La sociolinguiste Cécile Canut parle carrément «d'invention» et de «fabrique» des langues par les dirigeants et les linguistes européens, puis occidentaux (2021 : 139), faisant référence au processus idéologique, politique et historique de «mise en frontières des pratiques langagières, par définition hétérogènes et sans délimitations fixes,

afin de les réduire à des ensembles clos» (2021 : 141). La chercheuse montre comment, en Afrique, les linguistes européens ont découpé les pratiques langagières pour en faire des «dialectes» distincts, le tout afin de recréer le modèle européen de ce qu'elle appelle «l'ordre-de-la-langue», soit la réification de l'hétérogénéité langagière en un système normé et hiérarchique, érigé comme valeur sociale à des fins coercitives et oppressives et adopté par la majorité des élites africaines qui le reproduisent à ce jour (2021 : 81). Quoi qu'il en soit, la langue est une catégorie historique, politique et idéologique qu'il convient, précisément, d'historiciser et de politiser.

Le besoin de découper les pratiques langagières, de les organiser et de les hiérarchiser apparaît au 16^e siècle, lorsque l'Europe part à la «découverte» des autres continents à des fins expansionnistes et commerciales et se heurte à des altérités radicales. Le linguiste Louis-Jean Calvet a montré comment, à partir du 16^e siècle et jusqu'à la publication de son célèbre ouvrage *Linguistique et colonialisme* dans les années 1970, les approches linguistiques scientifiques dominantes en France se ressemblaient toutes (y compris celles ayant une visée descriptive), dans la mesure où elles tendaient à illustrer, à prouver et à renforcer la «supériorité» de la langue française vis-à-vis des langues autochtones et/ou provinciales (Calvet, 1979 : 26-27), le tout afin d'ouvrir la voie à la colonisation et à la dépossession brutales de ces «Autres». Cette volonté de découpage s'inscrit plus largement, comme Michel Foucault l'a montré dans *Les mots et les choses* (1966), dans la continuation du projet scientifique des 16^e et 17^e siècles en Europe s'étant attelé à nommer les choses afin de procéder à leur mise en ordre. Même diagnostic chez Canut, qui identifie la fin du 16^e siècle en Europe comme le moment où «le langage a été placé au cœur d'une politique de réglage des relations de pouvoir, et est devenu un instrument de division des individus» (2021 : 284).

Quant aux anthropologues Richard Bauman et Charles L. Briggs, ils ont montré (2003) que la «purification» des langues européennes, l'étape suivante logique au découpage et à la classification hiérarchique de celles-ci, prend racine dans l'idéologie des Lumières, en particulier dans le concept de modernité. La modernité a été conçue comme la distinction entre le rural, les classes inférieures, l'archaïque, le local (en d'autres termes, le provincial et/ou l'étranger) et l'urbain, l'élite, l'érudit, le cosmopolite — c'est-à-dire le moderne. Dans le cadre du processus de construction de la modernité, les élites européennes ont d'abord dû «déprovincialiser» l'Europe (Chakrabarty, 2000), en produisant de nouvelles idéologies qui les ont élevées au rang d'universaux, ce qui allait justifier leur domination sur le reste du monde (conçu comme provincial, particulier, inférieur). Pour Bauman et Briggs, l'une des constructions clés qui a rendu la modernité possible est précisément la notion de langue. Sur le plan linguistique, la modernité a été associée à l'idée d'une langue «purifiée», «déprovincialisée», «rationnelle», «universelle». Or, la langue en Europe ne pouvait devenir «moderne» que si elle était débarrassée de ses «imperfections naturelles» (Bauman et Briggs, 2003 : 59), c'est-à-dire dépouillée de ses liens avec des espaces et des intérêts sociaux particuliers autres que les espaces et intérêts dominants (masculins, bourgeois, blancs).

La notion de langue comme entité délimitable et pure a poursuivi sa trajectoire avec la formation des États-nations en Europe à la fin du 18^e siècle. En France par exemple, l'imposition généralisée d'une langue homogénéisée et associée à l'identité nationale se réalise à partir de la Révolution française, qui présente le français (parlé par l'élite bourgeoise parisienne) comme la langue de la République (Balibar, 1985). Les efforts d'homogénéisation et de standardisation des autres langues européennes s'intensifient eux aussi au 19^e siècle, période qui coïncide avec la montée des États-nations capitalistes en Europe. Selon le politologue Eric Hobsbawm, «identification of the state with one nation [...] implied a homogenization and standardization of its inhabitants, essentially, by means of a written “national language”» (1990 : 93). Monica Heller et Bonnie McElhinny abondent dans le même sens, affirmant que «the construction of a common, shared national language was a key tool for ensuring participation in a shared discursive space and a disciplined orientation toward when and how to communicate» (2017 : 104). En bref, les langues européennes ont été construites au cours des siècles par un ensemble de discours et de processus de codification, de standardisation et de normalisation des pratiques de l'élite lettrée et au pouvoir, à des fins de contrôle, de surveillance et de hiérarchisation des populations. En effet, la standardisation linguistique est de plus en plus reconnue comme un projet idéologique visant à différencier et à hiérarchiser les pratiques et les corps qui leur sont associées (Gal, 2012 : 29).

La construction d'une langue nationale unifiée, cultivée et standardisée a été rendue possible, largement, grâce au développement de l'imprimerie et de l'État bureaucratique (en particulier l'école publique); en effet, l'écriture, via la technologie qu'est l'impression à grande échelle, a joué un rôle fondamental dans la suppression de la diversité et de la variabilité linguistiques d'une part, et dans la création des langues nationales et de publics monolingues d'autre part (Anderson, 2016 [1983] : 42-46). Ce sont l'écriture, l'imprimé et la standardisation ainsi que leur diffusion par l'intermédiaire des institutions publiques qui ont radicalement transformé la façon dont on conçoit la langue en distinguant la langue écrite (nationale, standard, propre, neutre, rationnelle, moderne, et, dans une certaine mesure, universelle) de la langue orale.

Enfin, aux 18^e et 19^e siècles, le romantisme allemand vient sédimenter le lien, supposément naturel, entre une langue et un territoire donné. C'est à ce moment que la langue devient associée, non sans essentialisme, à la nation, c'est-à-dire à un «peuple» correspondant à un territoire délimité, dont l'une des caractéristiques fondamentales est précisément le partage d'une langue soi-disant commune et homogène, mais que l'on sait être imposée et policée de façon plus ou moins coercitive. Un ensemble d'individus et de communautés sur un vaste territoire, censé avoir la même «culture», sont amenés à s'identifier à une seule langue, et à l'inverse cette langue est censée illustrer l'essence de ce peuple. Il s'agit de la fameuse triade «une nation, un territoire, une langue» qui dominera les définitions et les luttes de l'État-nation moderne jusqu'à nos jours, et qui, pour reprendre le postulat du monolinguisme d'État dénoncé par Tymoczko (2006), définit encore largement la conception et la pratique de la traduction en Occident.

Un courant de pensée qui traverse tous ces siècles de naturalisation des langues comme entités délimitées est, bien entendu, le logocentrisme – très présent chez Saussure et dont on doit la plus célèbre remise en question à Derrida (1967). Dans la perspective logocentrique, le langage est subordonné à la pensée, et la pensée est subordonnée à un sujet pensant, ce qui signifie que la pensée et le langage sont séparés, et que le langage n'est qu'un simple instrument d'expression de la pensée, qui est toujours déjà formée. Ainsi, le logocentrisme voit le langage d'un œil ambivalent, puisque sa matérialité et son fonctionnement supposément exogènes suggèrent une agentivité qui n'est pas tout à fait humaine — autrement dit, si la pensée vient de l'esprit, le langage, lui, n'est qu'un outil qui réside à l'extérieur de l'humain. Cette agentivité non humaine s'observerait dans les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe, naturalisées au point où elles apparaissent désormais comme existant en elles-mêmes, et comme opérant à l'extérieur du contrôle ou de la volonté des locuteur·rices.

Une vision logocentrique de la langue mène à l'idée que le langage doit être domestiqué, contenu et réglementé (en d'autres mots, transformé en « langues » standardisées) de façon à s'assurer qu'il demeure un simple instrument pour transmettre de l'information. Le logocentrisme « colonise » donc les pratiques langagières et la diversité linguistique afin de construire des *objets* (les langues et les variétés de langue) qu'il sera possible de maîtriser (Rafael, 2015 : 87). Selon le théoricien Vicente L. Rafael, le logocentrisme a généré le besoin pour l'élaboration d'une hiérarchie linguistique : parmi toutes les « langues » sur un territoire donné, il n'y en a qu'une (ou quelques-unes) qui est supérieure en raison de sa capacité à exprimer, de façon claire et rationnelle, les intentions des locuteur·rices. Et c'est à la traduction que, dans le contexte de l'impérialisme américain, Rafael attribue le rôle de premier plan dans ce processus de hiérarchisation :

First, there is the belief that language is no more than a malleable medium for conveying human ideas and intentions, as if ideas and intentions could exist outside their material constitution in writing and speech. Second, that languages are inherently unequal in their ability to communicate and, as such, can be arranged into a hierarchy, depending on their utility and reach. [...] Third, that given the exceptional qualities of American English as a kind of universal lingua franca, all other languages ought to be reducible to its terms and thereby assimilable into the national linguistic hierarchy. And fourth, that this process of reduction is precisely the task of translation (Rafael, 2015 : 89).

On en revient donc à la traduction, à laquelle Rafael attribue ici la responsabilité pour la création de frontières et de hiérarchies linguistiques. Car, lorsque les frontières linguistiques ne sont plus comprises comme un fait donné, voire naturel, apolitique et ahistorique qui donne obligatoirement lieu à la traduction, mais comme le résultat d'un processus éminemment politique et idéologique de frontiérisation à des fins coloniales et capitalistes, le rôle de la traduction dans ce processus se révèle peu à peu. La traduction, complice, ne peut plus strictement être pensée comme solution innocente et héroïque aux frontières linguistiques.

5. La traduction : la source du problème?

Nous avons vu que pour Berman, la traduction commence à se pratiquer en Europe en tant qu'activité spécifique, d'une langue à l'autre, *après* que les langues ont été délimitées, autrement dit après que les frontières entre elles ont été tracées. C'est la frontiérisation des langues qui aurait amené la traduction à se transformer, à répondre à de nouveaux besoins et à de nouvelles configurations linguistiques, et à se poser en solution au problème des frontières linguistiques. Or, le théoricien Naoki Sakai a remis en question cette idée de cause à effet, comme quoi la traduction découlerait de l'existence de frontières linguistiques préétablies, désormais naturalisées, qu'elle cherche simplement à traverser. Selon Sakai, c'est plutôt le geste de la traduction qui crée la frontière, puisque c'est en posant l'acte de traduction que l'on se représente deux groupes comme étant deux entités distinctes et mutuellement exclusives. Sakai se demande : quelle sorte de *relation sociale* la traduction constitue-t-elle en présupposant l'existence de deux communautés plus ou moins homogènes et entre lesquelles une incommensurabilité totale serait censée exister (1997 : 3) ?

Sakai avance que la traduction, dans sa conception actuelle dominante qui veut qu'elle opère le passage d'un contenu *d'une langue à une autre*, fonctionne selon une adresse homolingue (1997). Il définit l'adresse homolingue comme un acte d'énonciation où un individu s'adresse à une communauté perçue comme unitaire et homogène, donc parlant «la même langue», de laquelle l'individu qui énonce fait aussi partie. Ce type d'adresse survient lorsqu'un individu s'identifie aux autres dans l'acte d'énonciation, au cours duquel le destinataire adopte la position de représentant d'une communauté linguistique imaginée considérée comme homogène et unitaire, et s'adresse à des destinataires qui sont aussi représentatifs de la même communauté linguistique imaginée, homogène et unitaire. En traduction, l'adresse homolingue survient lorsqu'on considère deux communautés langagières comme séparées l'une de l'autre, et que la traduction est comprise comme le transfert d'un message adressé à une communauté linguistique délimitée, puis adressée de nouveau à une communauté linguistique délimitée, cette fois-ci différente. En vertu de l'adresse homolingue, la traduction s'opère nécessairement entre l'intérieur d'un médium homogène et son extérieur, l'intérieur d'un autre médium homogène.

Sakai (1997) situe donc la traduction, plus précisément la représentation de deux communautés linguistiques distinctes produite par la traduction, à la source de la délimitation des entités corollaires que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de nation et de langue. Et, bien sûr, ce que ce régime de l'adresse homolingue occulte, c'est le mélange et la cohabitation de différentes pratiques langagières au sein d'une seule et même communauté, ou sur un seul et même territoire. L'homogénéité linguistique, à l'échelle nationale ou autre, est un leurre, créé par une représentation de la traduction qui a servi à définir la nation — française, anglaise, japonaise, canadienne, québécoise — de façon configurative et coconstitutive, c'est-à-dire en la positionnant comme contraire ou opposée à d'autres langues, à d'autres nations. Autrement dit, on ne traduit pas parce qu'il existe des langues différentes aux frontières précises et étanches qu'il faut respecter ; on traduit au contraire parce qu'il faut créer

des frontières entre les langues afin de répondre aux impératifs impériaux, coloniaux, et capitalistes de découpage et de hiérarchisation des pratiques langagières, des corps, et des collectivités. La traduction ne découle pas de la carte; c'est la (représentation de la) traduction qui trace la carte. C'est donc précisément par la traduction qu'il faut commencer pour transformer radicalement le rapport dominant à la langue et son attachement aux frontières.

6. Vers des cartographies décoloniales de la langue : couper le cordon ombilical entre la traduction et «la» langue

Si les langues telles qu'on les connaît aujourd'hui sont les produits d'un certain mode de cartographie, dans lequel la traduction joue un rôle central, cela signifie qu'il est possible de décartergraphier ces entités et de cartographier les pratiques langagières autrement, notamment en pratiquant la traduction différemment, au-delà de la notion de «langue» au sens d'objet délimité et normatif, en investissant plutôt des pratiques langagières non normatives. D'une part, il importe de se détourner des cartographies linguistiques impériales, européennes⁵ et normatives naturalisées en contexte canadien, puisque leur adoption revient à épouser une perspective coloniale et eurocentrée. En ce sens, la chercheuse seneca Mishuana Goeman (2013) avance la méthode discursive féministe et autochtone du «(re)mapping», dont le but est de bouleverser les géographies impériales et coloniales en rejetant les façons dont celles-ci organisent le territoire, les corps et les paysages sociaux et politiques. Dans les mots d'Eve Tuck et de Marcia Mckenzie : «Recognizing that colonial geographies “enframe” state borders, assert control over state populations, and overdetermine action and contestation, (re)mapping is a refusal of order by disorder» (Tuck et Mckenzie, 2015 : 134-135). Si Goeman, Tuck et Mckenzie s'intéressent spécifiquement aux cartes géographiques et au rapport au lieu qu'elles engendrent, la méthode décoloniale de la (re)cartographie peut certainement s'appliquer aux cartographies et aux frontières linguistiques qui déterminent nos imaginaires et nos rapports langagiers.

Goeman suggère que la production de cartes à partir des épistémologies autochtones et féministes a le potentiel de perturber le présent colonial et de façonner des futurités décoloniales :

Unlike Western maps whose intent is often to represent the “real,” Native maps often conflict, perhaps add to the story, or only tell certain parts. [...] These maps are not absolute but instead present multiple perspectives — as do all maps. While narratives and maps help construct

5. Si, du point de vue de la linguistique européenne, les pratiques langagières qui découlent de traditions européennes au Canada ne sont pas européennes, mais canadiennes ou nord-américaines (ce qui n'est certainement pas faux), d'un point de vue autochtone, ces pratiques sont toujours associées au colonialisme européen, justement par opposition aux pratiques autochtones. Ainsi, lorsque j'utilise le vocable « européen » pour qualifier des pratiques, des langues ou des idéologies, c'est parce que j'adopte une perspective autochtone pour positionner ces pratiques, langues et idéologies en tant que présences coloniales (versus autochtones) qui proviennent historiquement d'Europe – et non pour souligner l'européanité de ces pratiques, langues et idéologies en contexte canadien de nos jours, bien que des liens généalogiques forts existent entre elles et les traditions européennes.

and define worldviews, they are not determined and always open for negotiation (Goeman, 2013 : 25).

Un rejet des cartographies linguistiques impériales dominantes nous amène ainsi à considérer le langage comme un ensemble de pratiques sociales plus ou moins valorisées et/ou minorisées, et à faire le « travail d’écoute des voix dites “subalternes” — c’est-à-dire, lorsqu’elles sont regardées du point de vue de la culture dominante » que Giroux nous intime d’entreprendre (2019 : 9). Selon cette dernière, tant qu’un détour par une langue qui se veut normative sera nécessaire ou requis pour la prise de parole ou l’écriture, un « mouvement décolonial de quelque ordre que ce soit » sera impossible (p. 24). En d’autres mots, la décolonisation au Canada ne pourra se faire ni en anglais ni en français (considérés et mobilisés comme des langues fermées, standard, normatives), car ces catégories discursives découlent d’une vision du langage qui participe quotidiennement, par ses processus de frontiérisation et de hiérarchisation des pratiques et des corps, à la colonisation et au colonialisme. Par extension, tant et aussi longtemps que la traduction restera attachée à une vision normative des langues coloniales (dans sa pratique, son enseignement, etc.), elle participera à la (re)production d’un ordre linguistique indispensable au colonialisme de peuplement canadien, et continuera à ce titre d’être un outil colonial.

D’autre part, si la traduction est le dispositif premier et central de la (re)production des frontières linguistiques, il en découle que c’est forcément par la traduction qu’il faut défaire, ou à tout le moins faire bouger, les frontières linguistiques. Autrement dit, le point de départ pour la « décolonisation » de notre approche au langage devra être une politique de la traduction renouvelée, qui ne passera plus par le souci de reproduire des langues normatives, standardisées et perçues comme entités délimitées et mutuellement exclusives correspondant à des collectivités homogènes. Ailleurs, j’ai qualifié cette politique de la traduction de « postlingue », en ce sens où la traduction devient, pour reprendre les termes de Tiphaine Samoyault, « une opération qui ne s’ancre pas dans une seule langue pour parvenir à en produire une seule autre » (2020 : 135). L’idée serait, plutôt que d’aller puiser des ressources autorisées au sein des frontières d’une langue données, de mobiliser les pratiques langagières qui composent l’environnement expressif, communicatif, affectif, et j’en passe, des traducteurs.rices, peu importe si ces pratiques correspondent à une langue ou non. Une politique postlingue de la traduction considère comme légitimes et acceptables des traductions incarnées, subjectives et communautaires situées dans l’espace et dans le temps (plutôt qu’universelles, neutres ou nationales). Voilà qui fait d’ailleurs écho aux impératifs éthiques du « critical place inquiry », un ensemble de méthodologies (notamment autochtones) proposé par Eve Tuck et Marcia McKenzie (2015) qui délaisse l’État-nation comme unité de mesure géographique pour poser des questions et étudier des enjeux et qui priorise, plutôt, des communautés et des lieux spécifiques. C’est donc en refusant de reproduire la langue normative de l’État et/ou du pouvoir et ses frontières et en mettant de l’avant des pratiques langagières minorisées que la traduction postlingue, en particulier dans un contexte colonial comme au Canada, pourra se targuer de participer, sur le plan linguistique, aux efforts de décolonisation.

À ce titre, certaines conceptions de la traduction avant la délimitation et la sédimentation des langues qui débutent au 16^e siècle pourraient inspirer une transformation de nos imaginaires langagiers actuels. Comme le démontre Emma Campbell dans *Reinventing Babel in Medieval French*, les approches médiévales à la traduction considéraient la variation linguistique (p. ex., régionale) non pas comme un écart par rapport à la norme ou au dialecte standard, mais comme l'essence même de l'utilisation d'un idiome (2023 : 24). Soulignant l'étendue du français, au Moyen Âge, bien au-delà du territoire qui allait devenir la France, Campbell avance que nombre d'innovations linguistiques ayant participé à la transformation et à l'évolution du français médiéval — notamment, de profonds processus d'hybridation avec le latin —, y compris dans l'arène de la littérature, ont été le fruit de pratiques traductionnelles qui avaient lieu à l'international (2023 : 18-20). Elle démontre que l'absence d'une conception unifiée ou centralisée du français médiéval, qui donnait à ceux qui écrivaient la conscience qu'ils utilisaient une langue partagée, extraterritoriale et fondamentalement fluide, offrait aux traducteurs la latitude et la liberté nécessaires pour transformer la langue et la faire évoluer dans de nouveaux contextes sociaux, politiques, historiques. Il est donc particulièrement paradoxal qu'au Moyen Âge, les traducteurs aient fait évoluer le français (notamment en l'hybridisant, précisément, par la traduction), et qu'aujourd'hui cette liberté soit refusée aux traducteur·rices au nom de l'intégrité et de la pureté de la langue française (du moins, au Canada).

Une autre piste de réflexion qui m'apparaît comme particulièrement riche est celle des épistémologies autochtones de l'Île de la Tortue, notamment celles qui s'inscrivent à même les langues autochtones. J'ai assisté récemment à une présentation de l'artiste et chercheuse mi'kmaw shalan joudry, une apprenante du mi'kmaw. Dans sa présentation, intitulée « Seeing the World through an Indigenous Language Lens » (2025), joudry expliquait que, contrairement à l'anglais et au français où les substantifs occupent une place centrale (*noun-based languages*), la langue mi'kmaw est une langue à forte proportion verbale (*verb-based languages*). Là où les langues coloniales se représentent des objets ou des choses (le vent, une chaise, une couleur, une langue) — ce qui nous amène à considérer ces choses comme étant individuelles, statiques, séparées de nous et donc, aussi, appropriables —, le mi'kmaw représente la réalité sous forme de verbes, autrement dit d'actions. Par exemple, en mi'kmaw, « la langue mi'kmaw » ne se dit pas, puisque la langue n'est pas un objet, mais une action ; « l'hui'simk » est un mot indissociable qui signifie « parler mi'kmaw/autochtone » (joudry, 2025). Selon l'épistémologie mi'kmaw, « la langue mi'kmaw » est donc inséparable du fait de la parler, de l'action qui la sous-tend. De quelles façons pareille conception de la langue comme action, autrement dit comme pratique, et non pas comme objet délimitable, peut-elle transformer notre rapport à la normativité linguistique et aux frontières linguistiques ? À ce titre, l'absence de standardisation et la présence de multiples « dialectes » et de trois systèmes d'orthographe différents au sein des différentes communautés mi'kmaq qui se comprennent malgré tout sont évocatrices. Si la langue est d'abord et avant tout une pratique, peut-elle être frontière ? Si la langue est une action, ne changera-t-elle pas forcément d'une personne à l'autre, qui agiront sur elle à leur façon ?

Après ce saut au Moyen Âge et du côté de l'épistémologie linguistique mi'kmaw, revenons à l'idée de traduction postlingue, qui cherche à couper le cordon ombilical, datant du 16^e siècle, entre « les langues » comme objets plus ou moins statiques et la traduction. Pour en finir avec la frontiérisation impériale et coloniale des pratiques langagières, j'en viens à la conclusion qu'il faut arrêter de pratiquer la traduction selon une représentation bilingue, c'est-à-dire *d'une langue à une autre*, car c'est précisément ce geste qui trace la frontière linguistique, centrale au régime linguistique colonial. La traduction se révèle donc comme le site par excellence pour réaliser que là où l'on croyait qu'il y avait une frontière, il y a en fait une multiplicité de pratiques langagières minorisées qui ont le potentiel de transformer les nôtres ainsi que notre rapport hiérarchisant au langage. Concrètement, cela signifie d'investir, dans la pratique de la traduction, tantôt des pratiques langagières minorisées (formes soi-disant orales et régionales, par opposition à la langue « standard »), tantôt des stratégies de traduction hybridisantes, c'est-à-dire qui brouillent les frontières entre « langue de départ » et « langue d'arrivée ».

À titre d'exemples, voici deux brefs extraits de traductions, produites en Acadie, qui incarnent une politique postlingue de la traduction. Ces extraits, s'ils traduisent des poèmes originaux pouvant être considérés comme monolingues et standards, ne visent pas pour autant la reproduction d'une langue d'arrivée normative et délimitée, par exemple le français standard ou même le français acadien. D'un côté, Georgette LeBlanc inscrit dans sa traduction *Océan* sa propre expérience subjective du poème et de la langue en y faisant voir un assemblage de sélections créatives à partir des ressources offertes par son paysage linguistique, expressif et affectif, elle qui vient de la baie Sainte-Marie, en Nouvelle-Écosse, qui a fait des études en Louisiane, et qui habite désormais à Moncton – tous des endroits où l'on observe des pratiques langagières minorisées associées au français. De l'autre, le poète Dominique Bernier-Cormier s'inspire de son expérience du chiac, synonyme pour lui d'hybridité et de refus des catégories binaires, mutuellement exclusives, pour traduire un poème en français qui apparaît plus tôt dans son recueil dans une voix qu'il est impossible de placer de l'un ou l'autre côté de la frontière linguistique entre l'anglais et le français. En résulte une traduction fondamentalement hybride, qui ne correspond pas à un système prédéfini, et où l'hétérogénéité langagière est imprévisible, asystématique et toujours en mouvement.

Extrait de *Océan* de Sue Goyette, traduit par Georgette LeBlanc (2019) :

*J'étiens pas mal tranquilles les années que j'croyions
que notre tchoeur cassé était fait d'océan salé. J'avions trouvé*

*l'amour comme une boite de chandelles dessous nos lits
pis j'allumions la mèche de nos langues.*

[...]

*J'apprirent à jouer le violon
ctes jours-là parce que, honnêtement, j'avions besoin*

*de tcheque affaire à faire avec nos mains. Rien que l'idée de nous autres
fittait nos lits trop grands pis faisait nos cheminées sortir plus de boucane.
(n. p.)*

Extrait de *Entre Rive and Shore* de Dominique Bernier-Cormier (2023) :

*Seen: an evening d'août 1755, a cellde lune sale when a man veils son visage,
noue un bonnet under his chin pendant que le soir
grows in blue patches across sa mâchoire.*

*Dehors, un mot dort in the harbour, a letter away
from violence. Sa femme l'habille, slide ses bras
in the sleeves d'une langue hybride, braids
ses mèches like wicks, et lace une pomme verte
and one green apple against his chest. Guards weld the night en phrases étanches, with
strange*

*commas d'étincelles. Un bruit, stuck entre
deux langues, breaks l'air. Une porte bégaye
and he dissolves, a drop of blood
dans un verre d'eau. Blades d'or to his neck,
soutirant un poème from his throat. La lune
se traduit un chemin through the clouds.*

(99)

Dans leurs traductions, LeBlanc et Bernier-Cormier ne cherchent pas à reproduire une «langue cible» identifiable, délimitée, normative ; au contraire, elle et il recréent les poèmes à l'aide d'assemblages de pratiques langagières minorisées, subjectives, et/ou inventées. LeBlanc et Bernier-Cormier ne visent pas l'adresse d'une communauté soi-disant homogène à la langue commune, mais la création de nouveaux publics par une adresse hétérolingue à dimension communautaire (chez LeBlanc) et fictive (Bernier-Cormier) qui reconnaît et accueille l'opacité inhérente au langage, même entre membres d'une même communauté linguistique. Ces traductions rejoignent la pulsion théorique du présent article en ce qu'elles rejettent la violence et la colonialité de la normativité linguistique, et qu'elles mettent plutôt de l'avant des formes émancipatrices de désordre linguistique. En dernière instance, l'objectif d'une politique décoloniale de la traduction ne peut être la «qualité» des traductions en français ou en anglais, comme le veut la tradition canadienne (Echeverri 2017), mais bien la prolifération d'une multiplicité de pratiques langagières mouvantes et vivantes (en littérature, mais aussi dans l'espace public), la destruction de l'ordre linguistique colonial au profit d'un écosystème linguistique mouvant et non hiérarchique. Pour réellement devenir un outil d'émancipation (anti-coloniale), la traduction devra en effet se détacher de la normativité linguistique, qui est à la fois un produit et un outil du colonialisme.

7. Conclusion

En guise de conclusion, revenons à la baie de Fundy, et aux différentes cartes qui nous la représentent. Toutes ces cartes donnent une idée statique de la baie, un peu comme un dictionnaire donne une vision statique de la langue — même si la baie comme la langue sont des phénomènes excessivement mouvants, créatifs et variables qui résistent à la cartographie. Il s'avère que les cartes de la région tracent toutes une délimitation claire et marquée entre la côte et l'océan, entre la terre ferme et l'eau. Or, la baie de Fundy accueille des marées géantes (les plus grandes au monde!), et à certains endroits, l'estran — la zone qui se situe entre la marée la plus haute et la marée la plus basse — s'étend sur plusieurs kilomètres. Pour preuve, voici deux photos du même endroit, à six heures d'intervalle :



Graphique 4 : Les rochers Hopewell dans la baie de Fundy.

Crédit Photo : Norman Maddeaux, licence Creative Commons⁶.

Graphique 5 : Les rochers Hopewell dans la baie de Fundy.

Crédit Photo : Norman Maddeaux, licence Creative Commons⁷.

En consultant seulement les cartes géographiques, on ne se douterait jamais de ce phénomène d'une telle ampleur, de la présence d'un estran, d'un entre-deux qui n'appartient ni à la terre ferme ni à la mer, peut-être aux deux. On ne se douterait jamais de toutes les fluctuations et transformations radicales que le paysage incarne, et ce, plusieurs fois par jour. On ne se douterait jamais de ce spectacle magistral. Pour le voir et le vivre, il faut laisser les cartes derrière et se rendre sur place, déposer son corps sur et dans le territoire.

D'une certaine façon, c'est aussi ce que font les cartes linguistiques impériales : elles négligent, ignorent, occultent nombre de pratiques et de fluctuations qu'elles n'ont pas la volonté d'inclure. Qu'est-ce qui réside dans l'estran linguistique occulté par la frontiérisation impériale et coloniale du langage ? À leur façon, c'est un estran linguistique, le leur, que LeBlanc et Bernier-Cormier révèlent dans leurs traductions et leurs poèmes. Et c'est ici, dans l'estran, que la présente réflexion, tantôt théorique, tantôt créative, ayant passé par plusieurs détours, souhaite finalement se poser.

6. <https://perma.cc/C32Z-ZS73>

7. <https://perma.cc/2VS4-U8NX>

Références

- Anderson, Benedict (2016 [1983]), *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, New York, Verso.
- Balibar, Renée (1985), *L’Institution du français : Le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Bauman, Richard et Charles L. Briggs (2003), *Voices of Modernity : Language Ideologies and the Politics of Inequality*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Berman, Antoine (1988), « De la translation à la traduction », *TTR*, vol. 1, n° 1, p. 23-40.
- Bernier-Cormier, Dominique (2023), *Entre Rive and Shore*, Fredericton, Goose Lane Editions.
- Calvet, Louis-Jean (1979 [1970]), *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- Campbell, Emma (2023), *Reinventing Babel in Medieval French: Translation and Untranslatability (c. 1120 – c. 1250)*, Oxford, Oxford University Press.
- Canut, Céline (2021), *Provincialiser la langue : Langage et colonialisme*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Chagnon, Ka (2019), « Colonialisme, universalisme occidental et traduction », *TTR*, vol. 32, n° 1, p. 259-278.
- Chakrabarty, Dipesh (2000), *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton, Princeton University Press.
- Cheyfitz, Eric (1997 [1991]), *The Poetics of Imperialism: Translation and Colonization from The Tempest to Tarzan*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- Delisle, Jean (1977), « Les pionniers de l’interprétation au Canada », *Meta*, vol. 22, n° 1, p. 5-14.
- Delisle, Jean (2013), *La traduction raisonnée : Manuel d’initiation à la traduction professionnelle de l’anglais vers le français*, Ottawa, Presses de l’Université d’Ottawa.
- Derrida, Jacques (1985), « Des Tours de Babel », dans Joseph F. Graham (dir.), *Difference in Translation*, Ithaca, Cornell University Press, p. 209-248.
- Derrida, Jacques (2015 [1967]), *De la grammatologie*, Paris, Éditions de minuit.
- Des Rochers, Arianne (2023), *Language Smugglers: Postlingual Literatures and Translation within the Canadian Context*, New York, Bloomsbury.
- Echeverri, Álvaro (2017), « La recherche en enseignement de la traduction au Canada : survol historique et enjeux actuels », *TTR*, vol. 30, n° 1-2, p. 149-171.
- Evans, Jonathan et Helen Ringrow (2017), « Borders in Translation and Intercultural Communication », *TransculturAl*, vol. 9, n° 2, p. 1-12.

- Foucault, Michel (2014 [1966]), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.
- Gal, Susan (2012), « Sociolinguistic Regimes and the Management of “Diversity” », dans Monica Heller et Alexandre Duchêne (dir.), *Language in Late Capitalism: Pride and Profit*, New York, Routledge, p. 22-37.
- Giroux, Dalie (2019), *Parler en Amérique : Oralité, colonialisme, territoire*, Montréal, Mémoire d’encrier.
- Goeman, Mishuana (2013), *Mark my Words: Native Women Mapping our Nations*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Goyette, Sue (2020), *Océan*, trad. Georgette LeBlanc, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- Heller, Monica et McElhinny, Bonnie (2017), *Language, Capitalism, Colonialism*, Toronto, University of Toronto Press.
- Hobsbawm, Eric (1990), *Nations and Nationalism Since 1780: Programme, Myth, Reality*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Italiano, Federico (dir.) (2020), *The Dark Side of Translation*, New York, Routledge.
- Jakobson, Roman (1959), « On Linguistic Aspects of Translation », dans Reuben A. Brower (dir.), *On Translation*, Cambridge, Harvard University Press, p. 232-239.
- joudry, shalan (2025), « Seeing the World through an Indigenous Language Lens », Conférence Maillet-Frye, Journées d’étude Discours/e, Festival Frye, Université de Moncton, 2 mai 2025.
- Leblanc, Matthieu (2014), « Traduction, bilinguisme et langue de travail : une étude de cas au sein de la fonction publique fédérale canadienne », *Meta*, vol. 59, n° 3, p. 537-556.
- Lewis, Rohan Anthony (2003), « Langue métissée et traduction : quelques enjeux théoriques », *Meta*, vol. 48, n° 3, p. 411-420.
- Meylaerts, Reine (2006), « Heterolingualism in/and Translation: How Legitimate Are the Other and His/Her Language? », *Target*, vol. 18, n° 1, p. 1-15.
- Mossop, Brian (1989), « “Write Idiomatically and Translate Ideas not Words” : Three Defects of the Prevailing Doctrine of Translation », dans Candace Séguinot (dir.), *The Translation Process*, Toronto, H.G. Publications, p. 7-20.
- Niranjana, Tejaswini (1992), *Siting Translation: History, Post-Structuralism, and the Colonial Context*, Berkeley, University of California Press.
- Paul, Daniel N. (2006), *We Were Not the Savages: Collision between European and Native American Civilizations*, Halifax, Fernwood Publishing.
- Price, Joshua (2023), *Translation and Epistemicide: Racialization of Languages in the Americas*, Tucson, University of Nebraska Press.

- Pym, Anthony (2003), «Alternatives to Borders in Translation Theory», dans Susan Petrilli (dir.), *Translation Translation*, New York, Rodopi, p. 451-463.
- Rafael, Vicente L. (1992), *Contracting Colonialism: Translation and Christian Conversion in Tagalog Society Under Early Spanish Rule*, Durham, Duke University Press.
- Rafael, Vicente L (2015), « Betraying Empire: Translation and the ideology of conquest », *Translation Studies*, vol. 8, n° 1, p. 82-93.
- Sakai, Naoki (1997), *Translation and Subjectivity: On “Japan” and Cultural Nationalism*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Samoyault, Tiphaine (2020), *Traduction et violence*, Paris, Éditions du Seuil.
- Simon, Sherry (1994), *Le trafic des langues : traduction et culture dans la littérature québécoise*, Montréal, Boréal.
- Tuck, Eve et McKenzie, Marcia (2015), *Place in Research: Theory, Methodology, and Methods*, New York, Routledge.
- Tymoczko, Maria (2006), « Reconceptualizing Translation Theory: Integrating Non-Western Thought about Translation », dans Theo Hermans (dir.), *Translating Others*, vol. 1, Manchester, St. Jerome Publishing, p. 13-32.
- Walia, Harsha (2021), *Border and Rule: Global Migration, Capitalism, and the Rise of Racist Nationalism*, Halifax, Fernwood Publishing.



TITRE: NORMES LINGUISTIQUES À L'ÉPREUVE DU NUMÉRIQUE : UNE ÉTUDE COMPARATIVE DES DISCOURS EN LIGNE

TITLE: LINGUISTIC NORMS IN THE DIGITAL AGE: A COMPARATIVE STUDY OF ONLINE DISCOURSES

AUTEUR: ELMAR EGGERT, UNIVERSITÉ DE KIEL

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 133 - 152

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23711](https://hdl.handle.net/11143/23711)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23711](https://doi.org/10.17118/11143/23711)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Normes linguistiques à l'épreuve du numérique : une étude comparative des discours en ligne

Elmar Eggert, Université de Kiel
elmar.eggert@romanistik.uni-kiel.de

Résumé : L'Internet interactif offre aux locuteurs et locutrices la possibilité de commenter la variation linguistique des énoncés issus de contextes géographiques et sociaux divers, auxquels ils sont exposés. Les plateformes numériques ne se limitent pas à favoriser les échanges sur les usages linguistiques : elles deviennent également des espaces de discussion et de négociation des normes. Les participants à ces débats adoptent fréquemment des positions normatives fortement affirmées. C'est dans cette perspective qu'un projet développé à l'Université de Kiel, présenté dans l'article, s'attache à analyser ces discours normatifs selon une approche comparative, dans le but de dégager les spécificités propres à différentes cultures linguistiques. L'article met en lumière un glissement progressif dans la conception même de la norme : les instances traditionnelles de régulation linguistique voient leur autorité de plus en plus contestée par une partie des usagers, qui formulent des revendications normatives fondées sur des arguments d'ordre social. Ce phénomène témoigne d'un processus de normativisation désormais façonné selon une dynamique plus participative et transnationale.

Mots-clés : Normes linguistique, normativisation linguistique, linguistique du discours, sociolinguistique, langue et médias, linguistique comparée

Abstract : Interactive internet platforms allow speakers to comment on linguistic variation in utterances from around the world to which they are exposed. Digital platforms thus function not only as spaces for discussing linguistic usage but also as arenas for negotiating language norms. Participants in these discussions often adopt strongly asserted normative positions. In this context, a project developed at the University of Kiel is presented in the article. It aims to analyse such normative discourses from a comparative perspective, with the goal of highlighting the specificities of different linguistic cultures. The article draws attention to a gradual shift in the conception of linguistic norms: traditional regulatory institutions increasingly see their authority challenged by a significant portion of language users, who formulate normative claims grounded in social arguments. This shift reflects a normativisation process that is now shaped by more participatory and transnational dynamics.

Keywords : Language norms, linguistic standardization, discourse linguistics, sociolinguistics, language and media, comparative linguistics

1. Introduction

La question de l'impact d'Internet, avec ses possibilités d'action et ses nouvelles formes d'échange mondial, sur le domaine du langage est posée depuis longtemps en linguistique des médias, et fait l'objet de discussions continues (voir Perrin, 2008 ; Meier-Vieracker, 2022). Les formes linguistiques utilisées dans les médias numériques ont été largement étudiées et décrites depuis l'émergence des forums de discussion et des SMS, et aujourd'hui aussi de WhatsApp et des réseaux sociaux (par exemple, pour le français : Reinkemeyer, 2013 ; Cougnon, 2015 ; Robert-Tissot, 2017 ; Ghliß, 2019). En revanche, la question de savoir comment la perception de la langue standard évolue globalement en fonction des espaces numériques n'a jusqu'à présent été abordée que de manière rudimentaire à ce niveau général.

La linguistique du discours a déjà donné lieu à plusieurs études pertinentes sur des sujets controversés tels que la place des femmes ou le racisme. Lorsque le discours porte sur le langage lui-même, la complexité s'accroît : le discours, tout comme l'objet dont il traite, implique la langue. De nombreux locuteurs et locutrices participent activement à ces discussions sur le langage et formulent de nouvelles idées concernant les normes linguistiques actuelles, lesquelles ne sont plus exclusivement définies par les institutions. Avec l'élargissement de la perception d'une grande diversité de formes linguistiques, facilité par les médias numériques et les réseaux sociaux, les évaluations des énoncés langagiers évoluent, et les débats sur les normes linguistiques s'étendent au-delà des frontières nationales (cf. Neusius, Brunner & Husson, 2018).

Il existe encore peu d'études comparant les discours à travers plusieurs communautés linguistiques (p. ex. Neusius, 2021 ; Harjus, 2024). La présente communication vise à présenter un projet de recherche qui s'inscrit précisément dans cette perspective. Intitulé « *Dé-corseter le langage* » et mené à l'Université de Kiel, ce projet a pour objectif d'analyser les discours normatifs portant sur plusieurs langues présents sur Internet, et de les évaluer dans leur contexte linguistique et culturel, afin de comprendre comment les orientations normatives évoluent dans un contexte de communication mondiale directe.

Dans notre contribution, nous traiterons tout d'abord de quelques questions historiques et théoriques, en esquissant l'histoire des représentations du langage et en délimitant la notion de norme, avant de présenter les caractéristiques du projet de recherche, puis de proposer une brève analyse exemplaire.

2. Le regard sur la langue : développement historique

Avant d'aborder les méthodes d'analyse, il convient de délimiter l'objet de la recherche, à savoir ce que nous entendons par *discours sur la langue*. Nous restreindrons cet objet au discours portant sur le *bon usage* du français ou d'autres langues, c'est-à-dire sur l'ensemble des normes qui orientent les pratiques linguistiques jugées appropriées dans un contexte donné. Ces normes ne préexistent pas en tant qu'entités indépendantes : elles émanent d'acteurs sociaux multiples, dont les interventions varient selon les époques et les configurations sociopolitiques. Cela soulève une question centrale : qui définit ce qu'est le *bon usage* à un moment donné ?

De manière générale, les usages linguistiques sont en permanence soumis à l'évaluation sociale. Comme l'ont montré Dunning (2000) et d'autres, les individus sont constamment amenés à classer et hiérarchiser leur environnement – qu'il s'agisse de personnes, d'objets ou de situations – en fonction de qualités perçues, de finalités supposées ou d'intentions attribuées. Le contexte interactionnel participe de cette dynamique : il est souvent associé, dans la perception des locuteurs, à un certain degré de formalité, d'importance ou de prestige.

Ainsi, la contextualisation peut être représentée le long d'un axe allant de la proximité à la distance sociale, avec une grande variabilité. À chaque configuration contextuelle correspondent des modalités spécifiques d'expression personnelle, qu'il s'agisse de l'habillement, des postures corporelles, des gestes ou, bien sûr, du langage. En fonction du contexte, les locuteurs sont supposés adapter leur comportement aux attentes normatives implicites.

Cette logique d'ajustement n'est pas indépendante des hiérarchies sociales : de même que les personnes occupent des positions valorisées de manière inégale, leurs énoncés sont, eux aussi, diversement évalués selon la situation. Historiquement, ce sont d'abord les écrivains – et, plus rarement, les écrivaines – qui ont bénéficié d'un prestige social particulier en tant que détenteurs d'un savoir lettré. Dans une perspective élitiste, la maîtrise théorique de la langue était érigée en critère de distinction : plus on possédait de connaissances linguistiques, plus on jouissait d'un prestige symbolique.

Ce statut privilégié des lettrés a conduit à ériger leurs productions – principalement écrites – en modèles langagiers. Ces formes d'expression ont fini par être considérées comme exemplaires, puis normatives, dans les contextes communicationnels les plus formels et les plus valorisés. À mesure que les langues romanes supplantèrent le latin dans les domaines prestigieux tels que la littérature, la science, le droit ou l'administration, l'attention portée à la correction linguistique se renforça. Le *bon usage* devint alors un objet de surveillance et de régulation croissante.

Des cercles d'érudits se sont progressivement institutionnalisés sous forme d'académies ou de sociétés littéraires, avec pour objectif explicite la *cultivation* de la langue. L'Académie française constitue l'exemple le plus emblématique : créée pour codifier et promouvoir un usage littéraire exemplaire, elle a joué un rôle central dans la construction normative du français.

À partir du XX^e siècle, ce rôle a été en partie repris par les institutions politiques, notamment celles chargées de la régulation linguistique dans les écoles, l'administration et l'espace public. Parallèlement, les médias, devenus omniprésents, ont contribué à la diffusion de normes linguistiques spécifiques, notamment à travers la publication de manuels de style destinés à encadrer l'usage journalistique du français. Pour une large part de la population, cette variété médiatique est aujourd'hui perçue, aux côtés du registre littéraire soutenu, comme un modèle de *bon usage* dans les contextes publics et formels (Eckkrammer & Lescure, 2015 : 149-153).

Dans le contexte actuel de mondialisation médiatique et sous l'effet croissant d'Internet et des réseaux sociaux, les locuteur·trice·s sont de plus en plus exposé·e·s à une grande diversité linguistique, notamment en raison des variations dialectales et sociolectales propres à chaque langue. Cette exposition accrue constitue un point de départ propice à une réflexion sur les usages linguistiques et sur la valeur attribuée aux énoncés dans les interactions sociales.

La variation linguistique se manifeste par une pluralité de traits – phonétiques, morphosyntaxiques, lexicaux, pragmatiques – qui peuvent s'écartez soit des habitudes langagières des locuteurs eux-mêmes, soit de la norme linguistique perçue comme légitime. Lorsqu'un énoncé présente un ou plusieurs de ces traits jugés « déviants », il peut devenir l'objet de commentaires, d'interprétations, voire d'évaluations explicites. Or, cette évaluation ne concerne pas uniquement l'énoncé en tant que tel : elle se propage souvent à la personne qui le produit, entraînant ainsi une forme de (dé)valorisation sociale du locuteur.

Il importe de souligner que la plupart des locuteurs possèdent une représentation – plus ou moins explicite – de la norme linguistique, c'est-à-dire une idée de la manière dont la langue *devrait* être utilisée. Cette représentation normative les amène à prendre part à des discussions sur la pertinence ou la correction des usages dans différents contextes. Certains vont plus loin encore : ils revendiquent un rôle actif dans la définition des normes langagières, en prônant des usages qu'ils jugent socialement ou stylistiquement plus adéquats. C'est notamment le cas dans les débats autour du langage inclusif, où certains acteurs sociaux militent pour une transformation des normes linguistiques en invoquant des impératifs d'égalité, de visibilité ou de justice sociale.

Ainsi, les locuteurs ne se contentent pas d'obéir aux normes : ils peuvent aussi devenir des agents normatifs, c'est-à-dire des personnes qui participent activement à la production, à la diffusion ou à la contestation des règles langagières. Ce rôle est particulièrement saillant chez les militants investis dans les luttes sociales et, plus spécifiquement, dans les débats linguistiques. Ces acteurs revendentiquent une légitimité discursive fondée sur l'idée que la langue est un bien commun, dont les usages doivent refléter les principes d'inclusivité et de justice auxquels ils adhèrent.

L'espace numérique, en particulier les plateformes en ligne, ne se limite pas à offrir une visibilité aux différentes variétés linguistiques : il favorise également des formes de *métalangage* conversationnel, dans lesquelles les usagers commentent, évaluent ou contestent les usages linguistiques d'autrui. Le

Web devient alors un lieu privilégié de négociation normative, où s'entrelacent variation linguistique, idéologie langagière et dynamique sociale.

3. Les différentes conceptions de ‘norme’

La conception de la *norme* linguistique évolue au fil du temps, tant dans ses fondements théoriques que dans ses applications pratiques. Le terme « norme » provient du latin *norma*, désignant à l'origine une équerre, lui-même issu du grec *gnōmōn* (γνώμων), qui désignait un cordeau de mesure. Ce sens premier renvoie à l'idée d'un outil de référence permettant la comparaison, l'évaluation ou la rectification, une fonction qui demeure centrale dans l'usage contemporain du concept de norme.

3.1. Approches générales à la norme linguistique

Dans le champ des études romanes, *The Manual of Standardization in the Romance Languages* (Lebsanft & Tacke, 2020) retrace les principales approches théoriques relatives à la norme linguistique, en rassemblant des perspectives issues de la pragmatique, de la sociolinguistique ou de la linguistique cognitive, entre autres. Cet ouvrage souligne la complexité et la pluralité des logiques normatives à l'œuvre dans les langues romanes.

Plusieurs typologies ont été proposées afin de mieux cerner les différentes formes de normes. On distingue généralement entre normes **prescriptives** (imposées par des autorités explicites) et **descriptives** (issues de l'observation des usages), ou encore entre normes **endogènes** (produites à l'intérieur de la communauté linguistique) et **exogènes** (imposées de l'extérieur) (cf. Pöll, 2017). Il convient également de considérer les dimensions liées à l'émetteur de la norme, aux destinataires visés, ainsi qu'aux mécanismes de **sanction** ou de **légitimation** qui accompagnent leur application. Dans le cadre de la théorie de la compétence linguistique élaborée par Coseriu (2007 : 75), la norme peut être évaluée selon trois niveaux distincts :

- la **congruence** au niveau universel (logique, cohérence interne),
- la **correction** au niveau historique et idiomatique (conformité à la tradition linguistique),
- et l'**adéquation** au niveau individuel et situationnel (pertinence dans le contexte d'énonciation).

En somme, la norme linguistique est un concept pluriel, dont les manifestations et les fonctions dépendent fortement des finalités poursuivies par les acteurs sociaux impliqués. Elle oscille constamment entre prescription institutionnelle, pratique langagière et positionnement idéologique.

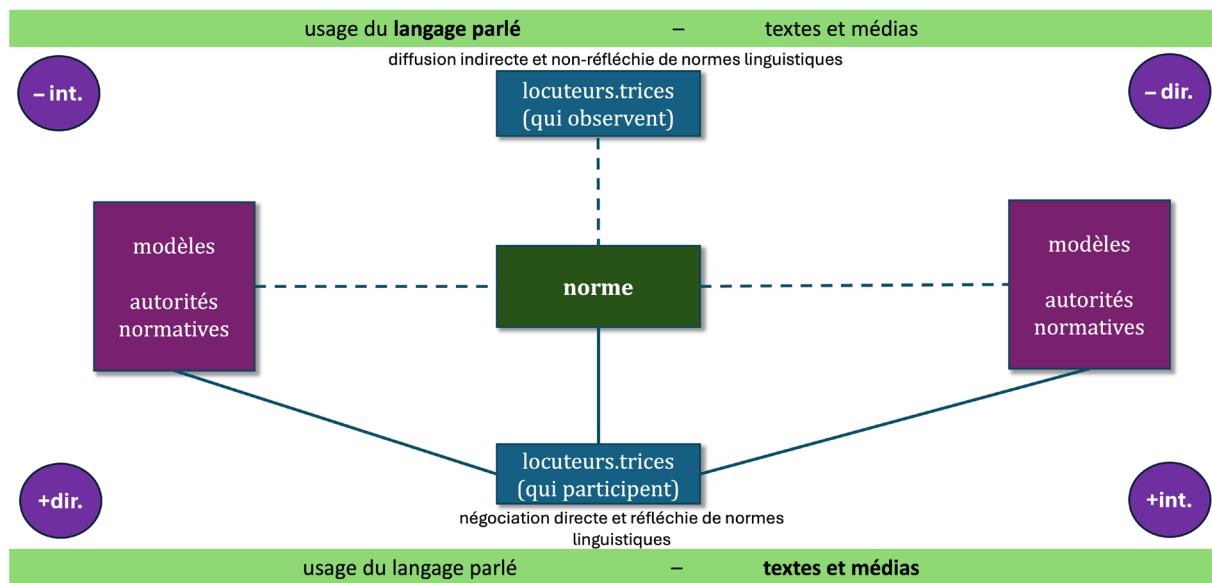
3.2. Nouvelle approche de la norme

Une contribution importante à un renouvellement conceptuel est celle de Hundt (2009), qui fut parmi les premiers à considérer les locuteur·trice·s non seulement comme des usagers de la langue, mais comme des *instances normatives* à part entière. Cette approche marque un glissement paradigmique : la norme prescriptive n'est plus uniquement perçue comme un ensemble de règles émanant d'autorités traditionnelles (académies, grammairiens, institutions éducatives), mais aussi comme le produit de pratiques évaluatives et discursives des locuteurs eux-mêmes. Cette perspective rejoint les travaux de Milroy & Milroy (2012), qui critiquent l'idéologie du standard et insistent sur le caractère socialement construit de toute norme linguistique. Les locuteur·trice·s jouent un nouveau rôle pour les normes sociales en tant que « souverain du langage » (Hundt, 2009).

Traditionnellement, les normes linguistiques descriptives étaient considérées comme déterminées par l'usage ce qui suppose un changement indirect de ces normes quand l'usage se modifie. En se démarquant de cette perspective traditionnelle, Hundt signale l'influence directe et explicite sur les normes langagières de la part des participant·e·s au discours. Et c'est précisément dans les forums de discussion ou en forme de débats sur les réseaux sociaux que les agents se prononcent directement sur leur conception de ce qui devrait être la norme linguistique.

Le modèle suivant, élaboré par Hoffmeister (à paraître), explicite les différentes sources de la norme ou des normes linguistiques en les plaçant autour de la norme. Hoffmeister différencie le degré de l'intention de vouloir influencer la norme (+ ou – intentionnel) et le degré de l'influence directe (+ ou – direct). Les modèles linguistiques, le bon usage dans les textes prestigieux et les autorités normatives ont un effet sur les normes, aussi bien dans le langage parlé que dans les textes et médias. Les locuteur·trice·s observent cet usage et le suivent à un certain degré dans leur usage parlé et renforcent de la manière la norme descriptive, mais de façon peu intentionnel et plutôt indirect. De l'autre côté, les locuteur·trice·s participent au discours sur le langage en négociant de manière réfléchie et directe sur les normes jugées adéquates socialement, cela de façon plus direct et intentionnelle et surtout dans les textes et médias.

Modèle des sources de normes linguistiques



GRAPHIQUE 1 : MODÈLE ADAPTÉ BASÉ SUR HOFFMEISTER (À PARAÎTRE)

Du point de vue des locuteurs, les autorités normatives sont particulièrement pertinentes, ce pourquoi la ligne se montre continue. Bien sûr, les locuteurs continuent de diffuser les normes linguistiques par leur propre usage de la langue. D'une part, ils sont conscients d'appartenir à la communauté linguistique et, d'autre part, ils croient pouvoir contribuer aux débats linguistiques, attribuant ainsi pertinence et importance à leurs points de vue, opinions et attitudes. Il est évident que les idéologies, tant au sens linguistique que dans le langage courant, jouent ici un rôle important.

4. Délimitation du concept de ‘discours’

L'objet central de notre étude est constitué par les discours portant sur l'usage linguistique. Afin de clarifier ce que nous entendons par *discours* en tant que terme technique dans le cadre de notre projet de recherche, nous proposons de citer la définition succincte donnée par Busse et Teubert (1994 : 14), que nous traduisons ici en français :

I : « Au sens de la recherche appliquée, nous entendons par *discours* des corpus de textes virtuels, dont la composition est déterminée par des critères de contenu (ou sémantiques) au sens le plus large. Un discours comprend l'ensemble des textes qui traitent d'un thème, d'un complexe de savoirs ou d'un concept choisi comme objet d'étude, qui entretiennent entre eux des relations sémantiques et/ou qui s'inscrivent dans un même contexte d'énonciation, de communication, de fonction ou de finalité [...] et qui se renvoient mutuellement ou forment une interconnexion intertextuelle à travers des références [...] explicites ou implicites ».¹

La linguistique du discours s'attache à analyser la manière dont la réalité sociale du langage est perçue, construite et simultanément transmise au sein du discours, dans la mesure où « l'instrument le plus important pour construire, maintenir et transmettre la réalité sociale est le langage » (Bendel Larcher, 2015 : 29 ; trad. EE). C'est précisément le langage, dans ses usages discursifs, qui permet de révéler l'idéologie linguistique, en particulier lorsque les énoncés portent sur la manière dont les locuteurs et locutrices utilisent et évaluent la langue : « L'usage linguistique, au niveau du discours ou du texte, apparaît comme un point nodal des processus de négociation idéologique autour de la langue, et se situe au cœur de l'analyse discursive du langage en synchronie » (Neusius, 2021 : 470 ; trad. EE).

Dans cette perspective, le projet vise à mettre au jour certaines caractéristiques propres aux différentes cultures linguistiques, en lien avec le rôle joué par la norme linguistique au sein de la société.

5. Description du projet

Le projet intitulé « Dé-corseter le langage » – traduction libre de l'allemand « Ent-Fesselung der Sprache » – a pour objectif d'analyser les débats autour de ce que l'on désigne communément comme « le bon usage », ou encore ce que les locuteurs supposent être tel. Dans ces discussions, les locuteurs mobilisent une série de critères d'évaluation des énoncés, qui peuvent varier de manière significative : il peut s'agir de leur conformité aux règles grammaticales, de leur adéquation au contexte d'usage, de la prétendue pureté lexicale ou syntaxique, de leur qualité stylistique, ou encore de leur fonctionnalité sociale – par exemple, dans leur capacité à renforcer l'identité d'un groupe ou à assurer la cohésion d'une communauté linguistique, comme cela apparaît notamment dans les discours relatifs à la francophonie.

1. Définition à l'original : « Unter Diskursen verstehen wir im forschungspraktischen Sinn virtuelle Textkorpora, deren Zusammensetzung durch im weitesten Sinne inhaltliche (bzw. semantische) Kriterien bestimmt wird. Zu einem Diskurs gehören alle Texte, die sich mit einem als Forschungsgegenstand gewählten Gegenstand, Thema, Wissenskomplex oder Konzept befassen, untereinander semantische Beziehungen aufweisen und/oder in einem gemeinsamen Aussage-, Kommunikations-, Funktions- oder Zweckzusammenhang stehen [...] und durch explizite oder implizite [...] Verweisungen aufeinander Bezug nehmen bzw. einen intertextuellen Zusammenhang bilden ». (Busse & Teubert, 1994 : 14).

L'exemple (1) illustre ce type de discours à travers un extrait de commentaire portant sur l'usage de l'écriture inclusive dans les réseaux sociaux :

(1) Vendymion : Selon moi c'est juste une connerie que peuvent se permettre ceux qui ont le luxe et le temps de pouvoir réfléchir sur ces thèmes. Ça ne simplifie pas le langage écrit, ça rend la lecture peu naturel [sic], avec une ponctuation qui complexifie la compréhension de la langue. [...] Si un jour il y a une nécessité de changer l'écriture à travers ce thème, cela se fera naturellement, car une langue dépend de ceux qui la pratique tous les jours à l'oral et non de ceux qui veulent la formaliser à l'écrit pour justifier sa pratique à l'oral. » (https://www.reddit.com/r/AskFrance/comments/ur3enb/que_penser_vous_de_l%C3%A9criture_inclusive_lutiliser/?sort=confidence, 24/08/2024)

Dans l'exemple (1), ce qui ressort de manière saillante, c'est le rejet explicite de cet usage linguistique, formulé à travers une évaluation à la fois émotionnelle et personnelle (*connerie*). Ce jugement s'appuie toutefois sur un argument récurrent : le manque de *naturalité*, mentionné à deux reprises. Selon la personne, la lecture ne serait plus naturelle et un éventuel changement d'écriture devrait s'opérer *naturellement* – quoique cette notion reste vague et sujette à interprétation. Quoi qu'il en soit, le recours au critère du *naturel* suggère une conception naturaliste des conventions sociales qui régissent le langage, donc la norme.

5.1. Dénomination du projet

L'exemple (1) permet d'illustrer la pertinence du titre du projet « Dé-corseter le langage ». La personne en question cherche, d'une part, à se libérer de la prescription liée à l'usage recommandé des signes du langage inclusif ; d'autre part, elle revendique l'adhésion à une norme perçue comme naturelle et traditionnelle, laquelle ne pourrait évoluer, selon elle, que « par la nature ». Inversement, les défenseurs de l'usage de marques du langage inclusif à l'écrit considèrent cet usage comme normatif, et se sentent, de leur côté, contraints par la norme traditionnelle qu'ils souhaitent remettre en question.

Cette tension dialectique entre, d'un côté, le corsetage de l'usage linguistique à travers la prescription de certaines formes ou variantes, et de l'autre, son décorsetage via la volonté de s'affranchir de modèles jugés obsolètes, constitue le fondement même du titre de ce projet de recherche. À chaque jugement de valeur portant sur la langue correspond simultanément un jugement implicite ou explicite sur les personnes qui tiennent ces propos. Dès lors, une forme de discrimination – positive ou négative – est toujours à l'œuvre.

5.2. Objectifs du projet

L'originalité du projet réside dans sa perspective comparative : les discours sur la langue sont analysés dans quatre aires ou cultures linguistiques – l'allemand, l'anglais, l'espagnol et le suédois – dans le but d'être mis en relation. Le français ainsi que les cas liés aux grécolatinismes, dont l'usage peut soulever des difficultés, sont également pris en compte de manière ponctuelle. L'analyse se concentre sur les discours proférés par des non-experts concernant les normes linguistiques, à travers des variables concrètes qui font actuellement l'objet de débats. Parmi celles-ci, on peut citer l'emploi du *pretérito indefinido* ou le phénomène du *dequeísmo* en espagnol, la variation du participe passé de *winken* (*gewinkt / gewunken*) en allemand, l'opposition entre *who* et *whom* en anglais, ou encore les formes concurrentes de pluriels pour les mots d'origine gréco-latine – par exemple *currículum(s)* en espagnol, *Status / Statusse / Stati* en allemand, ou encore *status(es) / statūs* en anglais.

Il s'agit de cas perçus comme incertains ou problématiques par les communautés linguistiques concernées, bien qu'ils fassent l'objet d'explications dans les grammaires normatives. Ces difficultés persistent néanmoins dans la pratique langagière quotidienne. Le projet vise ainsi à répondre aux questions générales suivantes :

- a) Comment les normes linguistiques sont-elles discutées et négociées dans la sphère publique ?
- b) Comment les argumentations linguistiques se combinent-elles avec des préjugés idéologiques ou des intérêts – par exemple d'ordre politique ?
- c) Dans quelle mesure les discours varient-ils selon les sujets débattus ?
- d) Les discours sur la langue diffèrent-ils d'une culture linguistique à l'autre ?

5.3. Structure du projet

Afin d'aborder de manière systématique les questions générales posées, le projet est structuré en six axes thématiques, correspondant chacun à un sous-groupe d'analyse des discours :

- a) les discours portant sur le rôle des institutions ;
- b) les discours relatifs aux multiethnolectes ;
- c) les discours liés au contact linguistique ;
- d) les discours autour des grécolatinismes ;
- e) les discours portant sur la variation diatopique ;
- f) les discours sur l'écriture inclusive (sur l'expression de la variation des genres sociaux).

Dans les débats portant sur la langue, il est fréquent de voir apparaître des références à des institutions normatives. Celles-ci sont tour à tour critiquées ou invoquées pour justifier une position relative à un usage linguistique controversé – par exemple, pour déterminer s'il est légitime d'utiliser un anglicisme ou s'il convient plutôt d'opter pour un néologisme recommandé. Le sous-groupe a) se donne pour objectif d'analyser les discours dans lesquelles une institution de régulation ou de cultivation linguistique est sollicitée, ainsi que les attitudes manifestées à son égard : ces prises de position peuvent s'exprimer de manière directe ou indirecte, sur un ton polémique ou respectueux. Le sous-groupe b) se concentre sur les productions langagières issues de groupes multiethniques qui, aujourd'hui, influencent notamment le langage familier. Ces apports se traduisent souvent par des néologismes ou des expressions hybrides, empruntées à des langues africaines, arabes, asiatiques, entre autres, et font l'objet de discussions nourries, notamment dans les espaces numériques. Le sous-groupe c) se limite aux effets du contact linguistique, qu'il s'agisse d'emprunts lexicaux (anglicismes, hispanismes, germanismes), de calques syntaxiques ou sémantiques. Ces phénomènes sont également régulièrement critiqués dans les discours publics. À cela s'ajoutent les difficultés posées par l'usage des expressions d'origine gréco-latine : qu'il s'agisse de leur signification, de leur genre grammatical ou de leur forme au pluriel, leur emploi soulève des interrogations récurrentes, souvent débattues dans les forums en ligne, qui seront analysées par le sous-groupe d). Le sous-groupe e) fait l'étude de la variation diatopique qui ne concerne pas uniquement les langues à diffusion mondiale comme l'anglais ou l'espagnol ; elle se manifeste également en suédois ou en allemand, à travers des régionalismes ou des géosynonymes dont l'acceptabilité ou la pertinence est fréquemment remise en question. Enfin, les débats passionnés autour de l'écriture inclusive constituent l'objet d'étude du sous-groupe f), qui s'attache à dévoiler les structures argumentatives sous-jacentes aux différentes positions exprimées.

Chaque sous-groupe poursuit des questions de recherche propres, mais tous s'intéressent aux quatre domaines linguistiques mentionnés. À travers leurs analyses respectives, ils visent à apporter des éléments de réponse aux interrogations générales formulées dans la section consacrée aux objectifs du projet.

5.4. Établissement du corpus

Le principal défi d'un tel projet réside dans la sélection des énoncés discursifs, lesquels sont, en pratique, d'une infinité potentielle. Puisqu'une représentativité exhaustive demeure inatteignable, il convient d'adapter les objectifs de l'étude. Il ne s'agit pas de décrire le discours dans son intégralité, mais d'en dégager certaines caractéristiques saillantes. Dans l'ensemble des contributions discursives, de nombreuses positions et opinions reviennent de manière récurrente ; dès lors, il suffit d'identifier ces prises de position à partir d'un sous-ensemble limité d'énoncés relatifs au discours. Ainsi, à partir d'un échantillon restreint, il est possible de dégager les grandes lignes du discours étudié, notamment les arguments les plus fréquents, les références les plus évoquées et les attitudes les plus courantes.

Une restriction s'impose quant à l'origine et à la nature des énoncés retenus. En effet, certains auteurs publient sur leurs sites internet des commentaires portant sur la langue, les normes linguistiques à adopter ou encore la formation à la communication soignée, le tout dans une visée essentiellement publicitaire. Ces discours, orientés par des finalités commerciales, ont été exclus du corpus, car le projet vise à appréhender les attitudes et croyances d'une population plus large.

Le corpus retenu se compose dès lors de messages individuels issus des réseaux sociaux (Facebook), des forums de discussion (tels que reddit.com ou forum.plumedargent.fr), ainsi que de plateformes de microblogging comme X/Twitter. Dans la mesure où le discours se construit dans l'interaction, seuls les extraits appartenant à des espaces dialogiques ont été retenus, c'est-à-dire ceux où des stimuli provocateurs suscitent des réactions et font émerger des controverses à forte charge émotionnelle. Une fois les forums, les réseaux sociaux et les discussions correspondant aux variables préalablement définies sélectionnés, l'ensemble du matériel est intégré dans une base de données numérique afin d'être soumis à une analyse informatique systématique.

5.5. La méthodologie

Comme outil d'analyse du corpus, le logiciel **MAXQDA** a été retenu. Spécialisé dans l'analyse qualitative de données textuelles (textes, images, enregistrements audio ou vidéo), il permet, par un système d'annotation à l'aide de codes individualisés, de générer une vue d'ensemble structurée du matériel en fonction d'un ou plusieurs critères. L'un des atouts majeurs de cet outil réside dans la possibilité de croiser ces critères via les moteurs de corrélation intégrés, permettant ainsi l'identification de régularités, de cooccurrences significatives ou de variations dans la fréquence des phénomènes observés. L'élaboration des codes a été menée de manière inductive à partir des données empiriques, tout en s'appuyant sur des catégories générales facilitant le classement et l'organisation du corpus.

Dans une perspective comparative portant sur des discours produits en quatre langues, une méthode d'analyse adaptée s'avérait nécessaire. Le groupe de recherche a ainsi opté pour le modèle proposé par Spitzmüller et Warnke (2011 : 201), qu'il a partiellement adapté aux exigences du projet. Ce modèle, intitulé **DIMEAN** (*Diskurslinguistische Mehr-Ebenen-Analyse*), que l'on pourrait traduire par **ANDIPLUN** (*ANalyse linguistique du Discours sur PLUSieurs Niveaux*), distingue plusieurs strates d'analyse du discours : les niveaux **intratextuel**, **transtextuel** et le niveau des **agents discursifs**.

L'analyse *intratextuelle* se concentre sur l'organisation interne des textes, en tenant compte, notamment, des relations entre texte et image, de la typographie, de la matérialité textuelle, ainsi que de la structuration thématique. Cette dernière comprend l'identification des champs métaphoriques, des isotopies, du développement thématique, des fonctions textuelles et des genres discursifs utilisés. À l'échelle propositionnelle, l'analyse porte sur la microstructure textuelle : configurations syntaxiques, figures rhétoriques, lexèmes à valeur métaphorique, marques de modalité déontique, implicatures,

présupposés, et actes de langage. Le niveau lexical comprend notamment l'examen des néologismes, mots-clés, noms propres, noms communs et collectifs.

L'analyse *transtextuelle*, quant à elle, vise à apprécier les dimensions idéologiques du discours. Elle porte sur des phénomènes tels que les **gouvernementalités**, les **mentalités discursives**, l'**ordre des indexicalités**, la **symbolique sociale**, les **topoi** argumentatifs, les **figures sémantiques fondamentales**, ainsi que les **références intertextuelles**.

Dans le modèle original, une attention particulière est également portée aux **agents discursifs**, à savoir les locuteurs, leurs stratégies d'énonciation, les formes d'interaction ou les rôles discursifs qu'ils endossent. Toutefois, dans le cadre de cette étude, ce niveau a été écarté, dans la mesure où les extraits de discours issus des plateformes numériques ne permettent généralement pas d'attribuer de manière fiable les énoncés à des individus identifiables.

5.6. Interdisciplinarité

Le projet s'inscrit dans une démarche d'interdisciplinarité au sens strict, en ce qu'il repose sur des axes thématiques communs à l'ensemble des quatre corpus linguistiques (et domaines) étudiés. Il est fondé sur un corpus homogène pour l'ensemble des sous-groupes, poursuit une méthodologie de recherche partagée, et bénéficie d'une coordination étroite entre les équipes de travail issues de disciplines connexes. Le projet est porté par des chercheur·e·s principal·e·s issu·e·s de différentes aires philologiques : L. Anderwald pour les études anglophones, M. Elmentaler pour la philologie germanique, St. Höder pour les langues scandinaves, et E. Eggert pour la linguistique romane. Des contributions essentielles sont également apportées par K. Wesselmann dans le domaine des études latines, accompagnée de leurs assistant·e·s respectif·ve·s.

5.7 Analyse exemplaire d'un extrait portant sur le langage inclusif

Dans le cadre du présent article, il ne semble pas opportun de présenter les résultats provisoires issus de la pré-étude portant sur les autres langues. Il s'agira toutefois de mettre en évidence, à partir des premières analyses consacrées au langage inclusif, certaines corrélations significatives, susceptibles d'illustrer la manière dont l'analyse des discours sur la langue peut éclairer des dynamiques sociolinguistiques sous-jacentes.

L'exemple (2) présente les réactions suscitées par un commentaire émanant de fans de jeux de société opposés à l'usage du langage inclusif, sur la plateforme Facebook :

- (2) FR-013-01_Gus&Co : Nous avons demandé aux fans de jeux de société ce qu'ils pensaient du langage inclusif. 73% pensent que ce n'est pas si important. #langage #inclusif

FR-013-02_Loch Lomond : C'est un langage bien mal nommé, plus exclusif qu'inclusif. L'usage du point médian rend le texte illisible. A proscrire dans les jeux de société comme ailleurs.

[...]

FR-013-07_Marie Ange Sa Temporel : Que ça soit dans les règles de jeux, ou dans n'importe quel domaine, je déteste l'écriture inclusive. A croire qu'il est si compliqué d'utiliser les mots féminins et masculins à chaque fois. C'est trop long à écrire ? On a peur que la personne ne lise pas ? Dès que je vois de l'écriture inclusive, sur un mail, une pub, n'importe quoi, je ferme et ne lis pas. Illisible...

[...]

FR-013-08_Arnauld Van M : Marie Ange Sa Temporel Renseignez-vous sur ce qu'est l'écriture inclusive. Utiliser en même temps le mot masculin et le mot féminin est un des outils de l'écriture inclusive.

FR-013-09_Marie Ange Sa Temporel : Arnauld Van M ok, puisqu'on veut être tatillon, écrire «les joueurs ou le joueur» me convient parfaitement, si certains font une crise d'hystérie alors utilisons les 2 mots et j'exècre l'utilisation du point median. Ai-je été plus claire ? Et j'ai répondu à une question d'un post par pour me faire clasher sur ma réponse.

(https://www.facebook.com/search/posts/?q=%23langage%20inclusif&locale=de_DE, 06/08/2024)

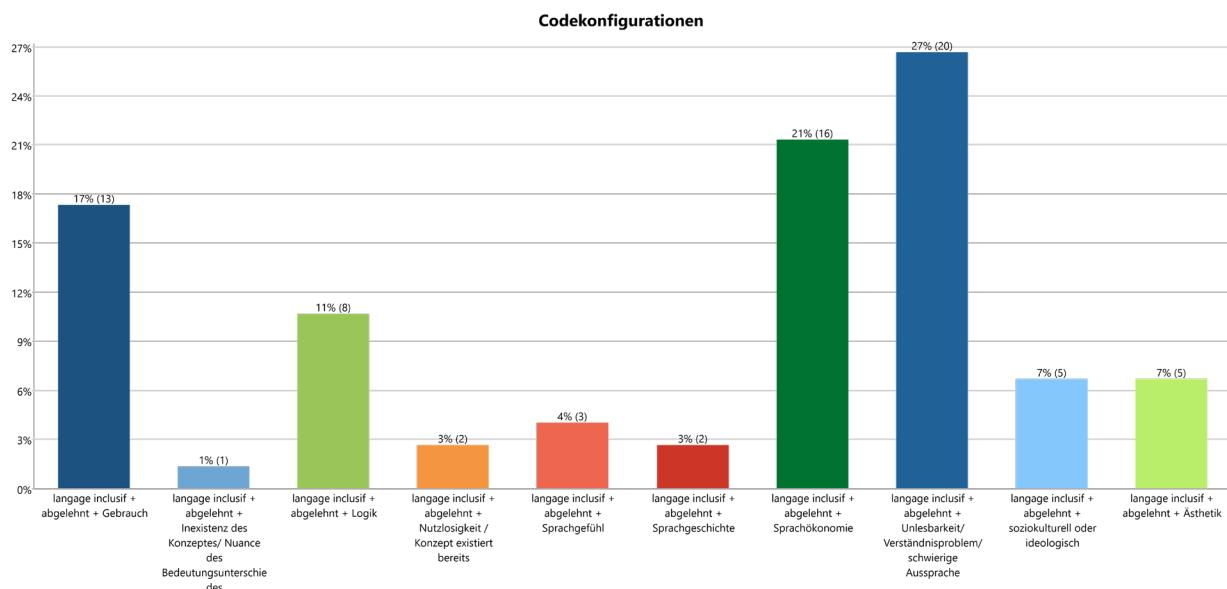
Les réactions recueillies sont majoritairement négatives, exprimant un rejet de l'usage de signes graphiques tels que le point médian. Toutefois, on observe également des prises de position plus nuancées, invitant à distinguer les différentes formes que peut prendre le langage inclusif. Cet extrait révèle que les critiques les plus fréquemment formulées portent sur l'illisibilité supposée de ces formes, ainsi que sur l'idée qu'elles seraient perçues comme excluantes plutôt qu'inclusives.

Les codes d'annotation relatifs à la légitimation des différentes positions adoptées à l'égard du langage inclusif incluent : l'acceptation ou le rejet du langage inclusif, les difficultés de compréhension ou de lisibilité, la notion d'économie linguistique, l'histoire et les traditions de la langue, l'usage attesté, la logique, l'esthétique, l'utilité ou l'inutilité perçue, l'intuition ou le ressenti linguistique, ainsi que les effets de nuance sémantique.

Parmi les 75 occurrences codées associant un **refus** du langage inclusif à un argument spécifique, 27% évoquent des problèmes de compréhension ou de lisibilité, parfois en soulignant l'impossibilité de prononcer le point médian à l'oral (v. graphique 2). Environ 21% motivent leur opposition par l'idée que le langage inclusif contreviendrait au principe d'économie, considéré comme une norme implicite dans l'usage linguistique. Pour 17%, ce rejet repose sur l'absence d'un ancrage réel dans

les usages courants. D'autres justifications sont moins fréquentes : la non-conformité à une logique linguistique (8%), la dissonance avec une esthétique de la langue (5%) ou encore une opposition idéologique à une conception sociolinguistique fondée sur la pluralité des identités de genre (5%). Les arguments fondés sur l'intuition linguistique (4%), les traditions grammaticales (3%), l'inutilité perçue ou la divergence sémantique des formes inclusives sont encore plus marginalement représentés.

Sur les 45 occurrences codées associant une **acceptation** du langage inclusif à un argument, 27% justifient cette position par un usage perçu comme courant ou en voie d'institutionnalisation. Environ 18% estiment que ce type de langage témoigne d'une certaine économie expressive, et 16% déclarent leur adhésion en raison d'un soutien explicite aux idéaux socioculturels de diversité. L'argument de la logique linguistique est déclaré dans 9% des cas, tandis que 7% évoquent une appréciation esthétique des nouvelles graphies, et 7% font appel à leur sentiment ou intuition linguistique. D'autres justifications, moins fréquentes, incluent des références à l'histoire de la langue (5%), à des distinctions sémantiques propres aux formes inclusives (4%), à la modernité du phénomène (2%) ou encore à une acceptation malgré les difficultés de lisibilité (2%).



GRAPHIQUE 2 : EXEMPLES DES CORRÉLATIONS DE CODES ARGUMENTANT CONTRE LE LANGAGE INCLUSIF

Une comparaison de ces résultats à d'autres aires linguistiques n'est pas encore possible, mais envisageables pour l'avenir de ce projet.

6. Conclusions

Depuis près de vingt ans, l'Internet interactif permet aux locutrices et locuteurs d'entrer en contact avec d'autres variétés de leur propre langue, favorisant ainsi une perception élargie de la variation linguistique. Ce phénomène donne lieu à une multitude de commentaires portant sur les énoncés en circulation, lesquels contiennent à la fois une évaluation des productions langagières et, implicitement, des personnes qui en sont à l'origine. Les plateformes numériques facilitent les échanges autour des usages linguistiques, ce qui contribue à une participation accrue au discours sur les normes.

Les individus engagés dans ces discussions adoptent souvent des positions fortement affirmées, qu'ils défendent publiquement afin de revendiquer des normes linguistiques considérées comme légitimes pour l'ensemble, ou du moins une partie, de la communauté linguistique. L'importance croissante de ces discours se manifeste tant dans la couverture médiatique que dans la multiplication des débats en ligne. Inversement, cette forte visibilité reconfigure le discours sur la langue, que celui-ci se tienne dans l'espace numérique ou dans des contextes de communication non médiatisés.

Ce qu'il convient de souligner en conclusion, c'est un glissement progressif dans la conception même de la norme : celle-ci tend à s'élaborer aujourd'hui dans une perspective plus globale et participative. Les instances traditionnelles de régulation linguistique ne sont plus les seules à fixer les usages jugés corrects ; elles voient désormais leur autorité contestée par une partie significative des locuteurs et locutrices, qui formulent des revendications normatives fondées sur des arguments d'ordre social. Ce sont donc les usagers et usagères de la langue qui participent – de manière délibérée, directe et active – au processus de normativisation.

Le projet esquisonné et développé à l'Université de Kiel a pour objectif d'analyser ces discours de manière comparative, en vue de mettre en évidence les spécificités propres à chaque culture linguistique et d'identifier les différences entre les aires germanophone, anglophone, hispanophone et scandinave. Un échantillon illustratif de notre démarche analytique a été présenté à partir de quelques extraits de discussions en français portant sur le langage inclusif. Il ressort de cette analyse que la lisibilité réduite de l'écriture inclusive, notamment en raison de l'usage du point médian, constitue l'un des arguments principaux avancés par ses opposants. À l'inverse, les partisans de cette écriture la justifient par un usage perçu comme quasi institutionnalisé et par la simplicité d'un signe graphique permettant de refléter une intention de diversité.

Le projet présente un potentiel significatif pour mettre en lumière diverses attitudes et croyances à l'égard du langage perçu comme normatif, précisément en raison de son approche comparative des discours. Toutefois, des difficultés subsistent quant à la définition de critères adéquats pour la sélection des extraits discursifs et des variables d'analyse. D'autres défis portent sur la recherche d'une homogénéité dans l'attribution des métadonnées, ainsi que sur l'annotation collaborative au sein d'un projet de cette envergure. Quoi qu'il en soit, le projet ambitionne de mieux saisir les différences

entre les cultures linguistiques en ce qui concerne les conceptions et les pratiques liées à la norme linguistique.

Références

- Bendel Larcher, Sylvia (2015), *Linguistische Diskursanalyse. Ein Lehr- und Arbeitsbuch*, Tübingen : Narr.
- Busse, Dietrich et Wolfgang Teubert (1994), « Ist Diskurs ein sprachwissenschaftliches Objekt? Zur Methodenfrage der historischen Semantik », dans Wolfgang Teubert, Dietrich Busse et Fritz Hermanns (dir.), *Begriffsgeschichte und Diskursgeschichte. Methodenfragen und Forschungsergebnisse der historischen Semantik*, Opladen : Westdeutscher Verlag, p. 10-28.
- Coseriu, Eugenio (2007, 1988), *Sprachkompetenz. Grundzüge der Theorie des Sprechens*, Tübingen : Narr.
- Cougnon, Louise-Amélie (2015), *Langage et sms : une étude internationale des pratiques actuelles*, Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain.
- Dunning, David (2000), « Social judgment as implicit social comparison », dans Jerry Suls et Ladd Wheeler (dir.), *Handbook of social comparison. Theory and research*, New York : Springer, p. 353-378. Cf. nouvelle édition : Jerry Suls and Thomas Ashby Wills (dir.) (2024), *Social comparison. Contemporary theory and research*, Londres / New York : Routledge, Taylor & Francis.
- Eckkrammer, Eva Martha et Stéphanie Lescure (2015), « Aménagement linguistique et défense institutionnalisé de la langue : France », dans Claudia Polzin-Haumann et Wolfgang Schweickard (dir.), *Manuel de linguistique française*, Berlin / Boston, de Gruyter, p. 133-159.
- Elouni, Najeh (2018), *Étude de quelques formes d'expression des émotions et des sentiments dans le contexte des nouvelles formes de communication*, Thèse en Linguistique, Université Bourgogne Franche-Comté, France.
- Ghliss, Yosra, et Marc Jahjah (2019), « Habiter WhatsApp ? Éléments d'analyse postdualiste des interactions en espace numérique », *Langage et société*, n° 167, p. 29-50.
- Harjus, Jannis (2024), *Kontrastive romanistische Diskurslinguistik: Multimodale Rivalitätskonstruktionen in portugiesischen, spanischen, katalanischen und französischen Sportzeitungen*, Munich : AVM edition.
- Hoffmeister, Toke (à paraître), « Sprachnormen als Resultate diskursiver Praxis. Aushandlungsprozesse in einer Kultur der Digitalität », dans Lieselotte Anderwald et Elmar Eggert (dir.), *Linguistik 2.0. Sprachdiskurse in digitalen Medien*, Francfort-sur-le-Main : Lang.
- Hundt, Markus (2009), « Normverletzungen und neue Normen », dans Marek Konopka et Bruno Strecker (dir.), *Deutsche Grammatik – Regeln, Normen, Sprachgebrauch*, Berlin / New York : de Gruyter, p. 117-140.
- Lebsanft, Franz et Tacke, Felix (dir.) (2020), *Manual of standardization in the Romance languages*, Berlin : de Gruyter.
- Milroy, James et Lesley Milroy (2012), *Authority in language. Investigating Standard English*, Londres : Routledge.

Meier, Franz (2017), *La perception des normes textuelles, communicationnelles et linguistiques en écriture journalistique : Une contribution à l'étude de la conscience linguistique des professionnels des médias écrits québécois*, Francfort-sur-le-Main : Lang.

Neusius, Vera (2021), *Sprachpflegediskurse in Deutschland und Frankreich. Öffentlichkeit Geschichte Ideologie*, Berlin : de Gruyter.

Neusius, Vera, Pascale Brunner et Anne-Charlotte Husson (dir.) (2018), *Les métadiscours des non-linguistes*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

Perrin, Daniel (2008), *Perspectives de la linguistique des médias : Multiplicité des langues et mondialisation médiatique en Europe = Perspektiven der Medienlinguistik*, Vereinigung für Angewandte Linguistik in der Schweiz.

Pöll, Bernhard (2017), « Normes endogènes, variétés de prestige et pluralité normative », dans Ursula Reutner (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin / Boston : de Gruyter, p. 65-86.

Reinkemeyer, Anja (2013), *Die Formenvielfalt des Langage SMS im Wechselspiel zwischen Effizienz, Expertise und Expressivität : eine Untersuchung der innovativen Schreibweise in französischen SMS*, Tübingen : Narr.

Robert-Tissot, Aurélia (2017), *Grammaire du SMS*, Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes.

Spitzmüller, Jürgen et Ingo H. Warnke (2011), *Diskurslinguistik. Eine Einführung in Theorien und Methoden der transtextuellen Sprachanalyse*, Berlin / Boston : de Gruyter.



TITRE: LE DISCOURS SUR LES NORMES ÉPISTOLAIRES: OSCILLATIONS, TRANSITIONS ET INTERACTIONS ENTRE LA DESCRIPTION ET LA PRESCRIPTION

TITLE: THE DISCOURSE ON EPISTOLARY NORMS: OSCILLATIONS, TRANSITIONS AND INTERACTIONS BETWEEN DESCRIPTION AND PRESCRIPTION

AUTEURE: KATHARINA FEZER, UNIVERSITÄT TÜBINGEN

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 153 - 172

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23712](https://hdl.handle.net/11143/23712)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23712](https://doi.org/10.17118/11143/23712)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Le discours sur les normes épistolaire : oscillations, transitions et interactions entre la description et la prescription

Katharina Fezer, Universität Tübingen
eva-katharina.fezer@uni-tuebingen.de

Résumé : Notre contribution porte sur le discours métalinguistique et méta-épistolaire au XVII^e et au début du XVIII^e siècle en France. En analysant six manuels épistolographiques à l'aide du modèle du discours normatif établi par S. Große, nous cherchons à savoir comment ces textes articulent les normes, s'ils diffèrent les uns des autres à cet égard et si une évolution diachronique peut être constatée. Il ressort de notre étude que tous les textes présentent une grande richesse de formulations (plutôt) prescriptives et (plutôt) descriptives, mais que ces formulations doivent néanmoins toujours être lues dans leur contexte afin de saisir leur pleine force prescriptive. En outre, les textes imprimés plus récents semblent avoir tendance à recourir plus souvent à des formulations explicitement prescriptives. Enfin, nous esquissons les grandes lignes de la forme que pourrait prendre une future analyse quantitative assistée par ordinateur, susceptible de fournir des résultats encore plus précis.

Mots-clés : description, prescription, épistolographie, lettres, norme

Abstract : This contribution focuses on metalinguistic and metaepistolary discourse in seventeenth- and early eighteenth-century France. By analysing six epistolography manuals using S. Große's model of normative discourse, it seeks to determine how these texts articulate norms, whether they differ in this respect, and whether any diachronic evolution can be observed. The study shows that all the texts contain a wide range of (rather) prescriptive and (rather) descriptive formulations. It is also shown that these formulations must nevertheless always be read in context to capture their full prescriptive force. Moreover, more recent printed texts seem to tend to use explicitly prescriptive formulations more frequently. Finally, the paper outlines a possible future quantitative analysis supported by digital tools, which could provide even more accurate results.

Keywords : description, prescription, epistolography, letters, norm

1. Introduction

Le choix fait par cette contribution¹ de se consacrer à une analyse de la négociation discursive des normes linguistiques qui s'est produite au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle en France demande, nous semble-t-il, quelque justification en préambule, tant sont nombreux et denses les travaux scientifiques parus ces dernières années qui se sont penchés sur les œuvres métalinguistiques de cette époque (cf. Ayres-Bennett, 2019, 2025 ; Ayres-Bennett et Seijido, 2011 ; Fournier, 2004 ; Kibbee, 2011 ; Marzys, 2004 ; Siouffi, 2003, 2010 ainsi que les contributions dans Caron, 2004 pour n'en citer que quelques exemples). La justification que nous apportons par conséquent se base sur le fait que notre contribution ne traite pas du discours métalinguistique en général, mais se focalise sur une partie bien circonscrite de ce discours, à savoir sur la tradition discursive épistolaire, tradition qui a également déjà constitué l'objet de plusieurs analyses linguistiques – cf. notamment les travaux de Große, 2011, 2017 ainsi que les contributions dans Lignereux, 2023 – mais pour laquelle de nombreuses questions de recherche restent encore en suspens vu la quantité et la diversité des sources qui y sont liées. Nous nous intéresserons ainsi aux normes qui se rapportent explicitement à la langue utilisée dans les lettres. En même temps, nous élargissons quelque peu notre champ d'étude en examinant également des normes qui se rapportent moins à la langue qu'à d'autres domaines liés au cérémonial épistolaire, comme le choix des intervalles appropriés entre le corps de la lettre et la souscription.

Notre analyse portera sur les aspects suivants : Nous tâcherons de déterminer le(s) degré(s) prescriptif(s) des textes examinés en identifiant dans ceux-ci les caractéristiques linguistiques présentées par Große, 2017 comme caractérisant différents degrés (plus ou moins) prescriptifs ou descriptifs du discours métalinguistique. Nous y accorderons une attention particulière à la coexistence d'éléments attribués à différents niveaux normatifs. Nous vérifierons également si les différents manuels affichent des préférences individuelles pour certaines caractéristiques et s'il est donc possible de classer certains textes comme étant plus prescriptifs ou descriptifs que d'autres.

Les hypothèses à prouver sont les suivantes : Premièrement, il s'agit de démontrer que tous les textes normatifs pris en compte contiennent des éléments (plutôt) prescriptifs ainsi que des éléments (plutôt) descriptifs et que les expressions des deux types apparaissent le plus souvent très proches les unes des autres, ce qui constitue une autre preuve de ce qui a déjà été constaté dans plusieurs travaux, à savoir de la difficulté de subdiviser le continuum entre normes descriptives et normes prescriptives.

Deuxièmement, nous voudrions démontrer qu'une évolution diachronique peut être constatée dans la mesure où les manuels rédigés vers la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle ont recours à des formulations plus prescriptives que les manuels rédigés plus tôt. Une telle constatation rejoindrait celle d'Ayres-Bennett concernant le développement des autres ouvrages métalinguistiques, avant tout des *remarques*, au cours du XVII^e siècle (cf. Ayres-Bennett, 2018).

1. Les travaux de recherche menés pour cet article ont été rendus possibles grâce au soutien de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) – SFB 1391 – projet no. 405662736.

L'article est structuré comme suit : Nous commençons par rappeler les cinq degrés du discours normatif et leurs caractéristiques linguistiques respectives, tels qu'ils ont été identifiés par Große, 2011, 2017 (2). Vient ensuite la présentation de notre corpus (3), suivie de l'analyse (4) des six manuels épistolographiques (4.1-4.6). Les résultats sont résumés dans une brève conclusion qui permettra également d'esquisser quelques futurs axes de recherche (5).

2. Le discours normatif entre prescription et description

La communauté scientifique linguistique a souligné à maintes reprises que le terme de *norme* était « un bon exemple d'un mot-piège » (Rey, 2005 : 9), lié à de nombreuses difficultés terminologiques et conceptuelles (cf., entre autres, Siouffi et Steuckardt, 2001, 2007). Ceci est essentiellement dû au fait qu'il s'agit d'un terme ambigu recouvrant deux concepts qui, bien que différents voire opposés, ne sont pas entièrement séparés (cf. Lodge, 1993 : 86 ; Müller, 1985 : 264-294 ; Siouffi, 2019 : 27). D'un côté, la norme peut être descriptive, c'est-à-dire qu'elle se réfère à ce qui fait partie de l'usage « normal ». De l'autre côté, la norme peut être prescriptive, à savoir une directive sélectionnant parmi différents usages celui qui est considéré comme idéal. Ces deux concepts ne possèdent toutefois pas de frontières nettes, mais présentent des transitions diverses, raison pour laquelle on part le plus souvent de l'idée qu'il existe un continuum qui intègre les deux (cf., entre autres, Joseph, 1987 : 18).

Nous basons notre analyse sur les travaux de S. Große qui a proposé de structurer ce continuum en établissant une classification comprenant cinq degrés différents. Dans les lignes suivantes, nous résumons cette classification très brièvement (cf. Große, 2011 : 240-242, 2017 : 64-69, 2023 : 82-86 pour une présentation plus détaillée).

D'après Große, il est possible de distinguer cinq degrés différents du discours linguistique normatif, avec les descriptions, constatations et observations au premier degré, les remarques et commentaires au deuxième degré, les évaluations et jugements de valeur au troisième degré, les conseils au quatrième degré et, finalement, les règles au cinquième degré (le degré le plus prescriptif). Chacun de ces degrés est caractérisé par des traits linguistiques typiques. Ainsi, « l'indicatif (présent) lié aux unités lexicales verbales ou nominales du type *usage*, *emploi*, *servir*, *parler*, *employer*, *écrire* ou bien des expressions impersonnelles » (Große, 2011 : 241) s'emploie typiquement au premier degré qui ne présente aucune individualisation ou modalisation. La modalisation est cependant bien présente au deuxième degré, celui des commentaires, où elle se manifeste par l'emploi des verbes modaux (comme *pouvoir*) et d'adverbes ou de locutions adverbiales tels que *d'ordinaire*, *habituellement*, *assez*, *plutôt* et *peut-être*. Au troisième degré, celui des jugements, certains traits linguistiques (syntaxiques, lexicales, phonétiques etc.) sont classés comme appropriés ou non appropriés en utilisant notamment des adverbes ou des adjectifs qualificatifs (*bien*, *mal*, *bon*, *mauvais*, *honteux*, *dangereux* etc.) parfois au comparatif ou bien au superlatif, des verbes d'opinion et d'évaluation (*trouver*, *juger*, *préférer*, *critiquer* etc.) et le mode conditionnel, sans que l'usage de ces traits soit explicitement recommandé ou déconseillé. Les recommandations sont classées au quatrième degré du discours

normatif qui se caractérise par l'utilisation de l'impératif poli, des verbes modalisateurs déontiques (*devoir* etc.) et des verbes au futur. Enfin, le cinquième degré du discours normatif est verbalisé par des lexèmes exprimant l'obligation ou la condamnation (*éviter, nuire, bannir, insupportable, jamais, absolument* etc.), par les formes injonctives telles que l'impératif (négatif) ou les constructions déontiques impersonnelles *il faut, on doit* etc. qui – comme l'a souligné aussi Milhe Poutington en se référant à *il faut que* – ne laissent plus « aucune place à la notion de possibilité ou de contingence, et revien[nent] donc à poser de façon autoritaire un univers de la certitude » (Milhe Poutington, 2004 : 191).

Bien que ces nuances entre le pôle prescriptif et le pôle descriptif soient assez fines, elles ne sont pas non plus clairement séparées, comme le constate déjà Große elle-même qui a également utilisé des textes épistolographiques pour exemplifier les cinq degrés : « Dans nombre d'explications normatives, on peut non seulement constater une alternance entre les différents niveaux, mais également l'entrecroisement de ces niveaux » (Große, 2023 : 83). Cela n'enlève pourtant rien à l'utilité de ce modèle pour montrer la diversité du discours normatif de manière structurée et approfondie, ce que nous allons montrer en l'appliquant aux textes de notre corpus.

3. Un corpus méta-épistolaire du XVII^e siècle

Le corpus de notre étude est composé de six manuels épistolographiques, genre qui n'est pas facilement définissable ou classable à cause du nombre des œuvres et de leur diversité (cf. Dauphin, 1991 : 228, 2000 : 9 ; Große, 2017 : 14-16). Il est cependant possible de les définir comme des traités qui, dans leur forme prototypique, contiennent à la fois un guide théorique sur la rédaction des lettres et un recueil de lettres modèles. À ces deux parties s'ajoutent parfois d'autres parties de nature diverse, par exemple des considérations plus générales sur la langue ou bien une liste de différents titres de noblesse. Mais il arrive également que le manuel se limite à la partie théorique et qu'il ne contienne pas de lettres modèles (cf. Große, 2017 : 15 ; Große, 2008 : 85, Große, 2011 : 239 pour des définitions similaires).

Le grand nombre de manuels épistolographiques publiés au XVII^e et au début du XVIII^e siècle rend nécessaire une sélection pour l'établissement d'un corpus d'étude. Nous avons par conséquent choisi six ouvrages, à savoir *Le parfait secrétaire françois* de Nathanael Adam, publié en 1628, *Le parfait secrétaire* (1646) rédigé par Paul Jacob, le *Secrétaire à la mode* (1651), ouvrage très populaire de Jean Puget de la Serre, le *Secrétaire à la mode reformé* (1684) de François de Fenne, les *Lettres familières sur toutes sortes de sujets* de René Milleran, publiées en 1690 et, finalement, le *Traité sur la manière d'écrire des lettres* rédigé par Jean-Léonor le Gallois de Grimarest et publié en 1707. Ce choix se motive par deux aspects. Premièrement, les manuels retenus contiennent chacun une partie théorique relativement détaillée, fournissant ainsi suffisamment de matériel d'étude. Deuxièmement, ils sont publiés à intervalles assez réguliers au cours de la période étudiée, ce qui pourrait mettre en évidence d'éventuelles évolutions diachroniques.

Comme nous l'avons vu, la composition de ces ouvrages peut être très variée. Nous jugeons donc utile de fournir quelques informations sur la structure des manuels choisis et, surtout, sur celle ou celles de leurs parties que nous analyserons par la suite.

La majeure partie du secrétaire d'Adam est occupée par diverses lettres modèles qu'Adam estime être « les plus approchantes du stil de nostre temps » (Adam, 1628 : 18r).² L'ouvrage commence cependant par un paragraphe d'une quarantaine de pages, intitulé « Le secrétaire françois. Enseignant quelle doit estre sa personne & son institution pour se rendre capable d'une telle dignité : Avec la methode d'escrire & composer toutes sortes de lettres missives » (Adam, 1628 : 1r-18r). C'est ce paragraphe que nous allons retenir pour notre étude.

Quant à l'ouvrage de Jacob, les considérations théoriques occupent plus de place. Premièrement, toute une partie méta-épistolaire composée de dix chapitres et comprenant plus de 70 pages se trouve au début du livre. De plus, les exemples de diverses lettres contenus dans les trois parties suivantes du livre sont, tous, introduits par un chapitre contenant des « preceptes » qui leurs sont associées, ce qui donne à ces parties la structure suivante : *Des Preceptes de la Lettre de XY – Exemple – Des Preceptes pour la Response – Exemple etc.* Le fait que la plupart de ces chapitres de préceptes s'étendent sur plusieurs pages a pour conséquence que des réflexions normatives méta-épistolaires occupent une grande partie de l'ouvrage.

C'est déjà le titre du *Secrétaire à la Mode* de Puget de la Serre qui annonce que ce livre contient « une instruction d'escrire des Lettres, cy devant non imprimée ». Cette instruction, d'une longueur d'une quarantaine de pages, se trouve tout au début du livre et est composée de deux parties, intitulées « De la matière des lettres » (Puget de la Serre, 1650 : 5-35) et « De la forme des lettres » (Puget de la Serre, 1650 : 36-46).

Le titre du *Secrétaire à la Mode reformé* de Fenne donne également quelques indices sur son contenu et sur ses objectifs, indiquant notamment que cet ouvrage vise à moderniser le secrétaire de Puget de la Serre (ce qui est, d'ailleurs, explicitement confirmé dans la préface), et il est par conséquent peu surprenant que ce secrétaire « reformé » contienne une « Nouvelle instruction à écrire des lettres » (Fenne, 1684 : 1-40) ayant une longueur presque égale à celle de l'instruction dans le *Secrétaire à la Mode*. Compte tenu de cette filiation explicite, une comparaison du *Secrétaire à la Mode reformé* avec le secrétaire de Puget de la Serre pourrait s'avérer particulièrement fructueuse.

L'ouvrage de Milleran est le seul des ouvrages dont la partie théorique ne constitue pas le début, mais en forme la troisième des quatre parties. Cette « Instruction familière pour faire des lettres sur toutes sortes de matières » (Milleran, 1690 : 195-254) est composé de 37 chapitres dont chacun traite d'un genre épistolaire spécifique (entre autres des lettres « [p]our donner conseil quand on le de-

2. Pour faciliter la lecture, nous avons légèrement normalisé la graphie des citations tirées des manuels en remplaçant les *s* longs (ſ) par des *s* minuscules et en adaptant la distribution des *i* et *j* ainsi que des *u* et *v* à l'orthographe actuelle.

mande » (chapitre XXX), « [p]our bien écrire des nouvelles » (chapitre XXII) ou « [p]our avertir d'une faute » (chapitre XXXIV), pour ne citer que quelques exemples).

Enfin, le plus récent des manuels épistolographiques pris en compte, celui de Grimarest, est celui qui représente la source la plus étendue pour l'étude du discours méta-épistolaire. Ne contenant aucune lettre modèle, cet ouvrage se compose exclusivement de considérations théoriques qui sont tout au plus illustrées par quelques citations pouvant figurer dans une lettre concrète. La dernière partie, de plus de cent pages, est constituée d'un « Discours sur l'Usage dans la langue françoise » (Grimarest, 1707 : 188-297) de nature purement métalinguistique et non méta-épistolaire, raison pour laquelle cette partie ne sera pas examinée plus en détail dans l'analyse qui suit, mais elle mérite au moins d'être mentionnée puisqu'elle témoigne de la parenté des considérations méta-épistolaires et métalinguistiques.

4. Analyse

Il convient de préciser d'emblée que cette analyse ne saurait être exhaustive, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas inclure l'examen détaillé de chaque formulation contenue dans les sections susmentionnées des manuels. Cela est dû au fait qu'aucun de ces ouvrages n'est encore disponible sous forme numérique et entièrement consultable en texte intégral (forme qui permettrait la recherche automatisée de formulations, lexèmes, temps verbaux, etc.). Une telle numérisation et en particulier la transcription nécessaire, qui, malgré l'existence de logiciels OCR, doit impérativement être vérifiée manuellement, aurait demandé trop de temps. Bien entendu, ce n'est pas non plus l'objectif de cet article, puisque la démonstration de la présence de formulations issues de l'ensemble du continuum du discours normatif ne nécessite pas de recourir à l'intégralité de chacun des textes ; il suffira de citer des extraits représentatifs. Dans ce qui suit, nous nous concentrerons donc principalement sur le premier chapitre (ou les premiers chapitres) de la partie théorique de chaque manuel.

Nous commençons par analyser un extrait un peu plus long tiré du manuel de Jacob car celui-ci nous semble particulièrement approprié pour illustrer de manière frappante les nombreuses transitions entre le pôle prescriptif et le pôle descriptif et pour montrer les mouvements le long du continuum. Les autres manuels seront présentés dans l'ordre chronologique de leur date de publication.

4.1. Les degrés prescriptifs du « *Parfait secrétaire* » de Jacob

L'extrait en question commence par le chapitre intitulé « Des considerations que doit faire celuy, qui veut escrire une Lettre, & de la Grace, ou bienseance qu'on y observe » (Jacob, 1646 : 6). On notera que le verbe modalisateur déontique *devoir* fait son apparition ici, certes sans le pronom impersonnel *on*, mais s'adressant néanmoins à un très large groupe par sa construction avec *celui qui*. Le degré de prescriptivité est donc déjà très élevé dans le titre, et il le reste dans la première phrase du chapitre correspondant qui reprend la construction avec *celui qui ... doit* : « Celuy qui entreprend d'écrire à

un autre, doit premierement considerer sa qualité, & celle de la personne à qui il escrit, le sujet qu'il traite, & les autres circonstances » (Jacob, 1646 : 6). Or, dans la phrase qui suit directement, aucune déontique, ni même aucune modification n'est identifiable : « Car l'on escrit tout autrement à un Ami qu'à un indifferent, à un Grand qu'à un moindre » (Jacob, 1646 : 6). Ce style très descriptif se poursuit le long des phrases suivantes dans lesquelles, si l'on y cherche les caractéristiques énumérées par Große, on retrouve exclusivement l'indicatif présent :

On considere en la personne à qui l'on escrit, l'estat du corps, de l'esprit [...] & son nom.
L'on remarque en la nature le sexe, l'âge [...] & la Patrie, en la fortune la naissance [...] & sa profession. Pour les passions, on void s'il a de la bien-veillance, ou de la haine ; [...] enfin le parentage & les services qu'il a rendus. (Jacob, 1646 : 7)

Le discours ne reste cependant pas à ce premier degré, le plus descriptif, mais change à nouveau de nature. Ainsi, la phrase qui succède à la dernière de celles citées jusqu'ici peut être classé au cinquième niveau puisqu'on y trouve une construction réfléchie impersonnelle avec *devoir* : « Pour la matiere comme elle est diverse, elle se doit traiter aussi selon les divers sujets » (Jacob, 1646 : 8). S'ensuit une phrase du premier degré, « l'on parle autrement des affaires d'Estat que de celles des particuliers, & l'on met des choses dans la raillerie, qui auroient mauvaise grace parmy les serieuses » (Jacob, 1646 : 8), mais seulement pour être aussitôt rejoints par une phrase du cinquième degré normatif, dans laquelle on trouve même l'injonctive *il faut* : « Il faut que la prudence donne les loix particulières, selon la circonference du temps, des personnes & du credit que l'on a » (Jacob, 1646 : 9).

On comprend déjà ici à quel point les formulations (plutôt) descriptives et prescriptives sont mêlées. Cela implique aussi que la considération isolée des moyens linguistiques employés pour verbaliser certaines normes ne permettrait pas encore de déduire la force pragmatique que ces normes peuvent exercer. Cette force ne peut être déduite que du contexte discursif. Ce n'est que lorsqu'on prend en compte les phrases voisines qui énoncent ces règles de manière très explicite que l'on saperçoit, par exemple, que même les phrases qui ne font apparemment que décrire quelques pratiques du commerce épistolaire expriment en fait des règles et sont donc de nature prescriptive.

Jusqu'à présent, nous avons cité presque exclusivement des parties de texte qui peuvent être classées dans le degré le plus descriptif ou bien dans le degré le plus prescriptif. Or, un regard sur quelques autres extraits du *Parfait secrétaire* de Jacob révèle que les moyens linguistiques des degrés intermédiaires sont également présents dans ce texte. Pour le démontrer, il suffit de regarder le chapitre qui suit celui que nous venons de présenter. Ce chapitre porte une expression dans son titre qui fait plutôt partie du niveau 4, celui de la recommandation, utilisant l'adjectif correspondant : « De la brieveté des lettres, & où elle est recommandable » (Jacob, 1646 : 9). Le début de la première phrase du chapitre présente un degré de prescriptivité encore légèrement plus faible en employant un verbe d'opinion pour présenter l'avis d'un groupe, et peut donc être classé au troisième degré (« Certains estiment qu'une Lettre ne doit pas aller au-delà de huict vers Heroïques », Jacob, 1646 : 9). La suite du texte contient un jugement accablant vis-à-vis ce groupe de personnes : « Ceux qui la

veulent assujettir dans certains espaces, & à l'estroit, sont à mon avis aussi ridicules, qu'un tailleur, qui donneroit des habits de Pygmee à un Geant, ou qu'un Peintre, qui peindroit tous ses tableaux d'une mesme couleur » (Jacob, 1646 : 11). Dans les phrases suivantes, d'autres caractéristiques du troisième degré sont identifiables, par exemple le mode du conditionnel accompagné d'autres adjectifs évaluatifs (« la briefveté n'y seroit pas moins ennuyeuse, que la longueur », Jacob, 1646 : 12) ainsi que l'adjectif évaluatif par excellence, *bon*, employé aussi au superlatif : « [T]out ce qui est dit à propos, est toujours bon. [...] Le meilleur c'est, de se tenir dans les regles de la bien-seance » (Jacob, 1646 : 12).

Pour des raisons de place, les chapitres suivants du secrétaire de 1646 ne seront plus détaillés ici. Nous nous limitons à apporter encore deux exemples pour montrer que des expressions faisant partie du deuxième degré, celui de la remarque et du commentaire, le seul qui n'a pas été évoqué jusqu'à présent, sont également bien présentes. Par exemple, en expliquant les normes à respecter lors de la rédaction d'une lettre de reproche, Jacob précise que « [p]our l'ordinaire on commence par une plainte [...] ou par une exclamation » (Jacob, 1646 : 383), et quand il s'agit d'expliquer le style appelé « médiocre » et les genres épistolaires qui y sont associés, l'auteur du *Parfait secrétaire* se sert de la même expression modalisante : « [P]our l'ordinaire, la recommandation, l'accusation [...] & toutes les entrées d'un discours paroissent avec une naïveté, qui n'est ny trop basse, ny trop relevee » (Jacob, 1646 : 17).

Il convient toutefois de noter que, bien que tous les degrés du discours normatif fassent partie de ce texte, leur rapport n'est pas tout à fait équilibré. C'est surtout vers la fin de la longue partie théorique du début de l'œuvre que dominent les moyens de verbalisation attribués aux quatrième et cinquième degrés et donc à la prescriptivité la plus forte. À titre d'exemple, nous joignons un extrait dans lequel Jacob fait la distinction entre différents types de styles entassant des expressions explicitement déontiques :

« [L]e style meslé de douceur & de plaisir, doit ordinairement s'emparer du commencement du discours ; le subtil & clair doit traitter les preuves & les raisonnemens ; le haut & le puissant doit toujours estre gardé pour les mouvemens qui suivent les preuves [...]. Il y a des temps, des sujets & des personnes, ou il faut desployer tous les charmes de nostre eloquence. » (Jacob, 1646 : 21-22)

Nous terminons cette plongée dans *Le Parfait Secrétaire* par un dernier extrait qui illustre encore une fois, de manière prototypique, la frontière étroite voire inexistante entre la description et la prescription dans le discours. Il s'agit d'une phrase qui sert d'ouverture au chapitre IX intitulé « De l'Exorde des Lettres » :

Ceux qui ont de l'esprit, ayans à composer un Discours important, ne se contentent pas d'en bien considerer le sujet, & de l'examiner meurement ; mais encore le divisent en certains poincts, ou parties, & puis cherchent des raisons, & des argumens [...] pour discourir avec plaisir. (Jacob, 1646 : 52-53)

À première vue, il serait possible de classer cette phrase comme purement descriptive puisque celle-ci semble se borner à dépeindre le comportement d'un certain groupe de personnes. Mais il devient vite évident que ce groupe est doté de certains attributs positifs – et que tous ceux qui ne se comportent pas de la même manière que les personnes citées ne possèdent pas d'esprit. Cet extrait rappelle fortement l'exemple donné par Joseph (1987) d'une phrase qui, bien qu'elle soit à l'indicatif, peut être interprétée comme un impératif et possède la force pragmatique de ce dernier : 'The best speakers say x (not y)' [...] differs from the blatantly prescriptive "Say x, not y" only in syntax: the indicative has the pragmatic force of an imperative » (Joseph, 1987 : 18). Il n'est donc guère surprenant qu'à la même page suivent des phrases du cinquième niveau exprimant la même norme avec des expressions prescriptives plus explicites, à savoir la déontique explicite *devoir* (« l'Exorde [...] doit estre composé de telle sorte », Jacob, 1646 : 53) ainsi que le verbe impersonnel *falloir* (« Il faut donc, pour exceller, qu'il y ait une juste mesure », Jacob, 1646 : 53).

Qu'en est-il des cinq autres manuels ?

4.2. Les degrés prescriptifs du « Parfait secrétaire françois » d'Adam

Nombre des observations faites à propos du manuel de Jacob restent valables pour ces ouvrages. Tous font usage des moyens linguistiques de tous les degrés normatifs en présentant toutefois des préférences individuelles pour certains moyens d'expression. Nous commençons par le secrétaire d'Adam, en citant quelques passages exemplaires pour chacun des degrés normatifs. Peuvent être classifiées comme appartenant au premier degré les phrases qui contiennent des expressions impersonnelles à l'indicatif tels que « Ces tiltres en suscription se donnent non seulement aux Princes, Ducs, & Pairs de France, mais encor aux principaux Officiers de la Couronne [...] ; Et se fait la distinction selon que plus ou moins celuy qui escrit est qualifié en grandeurs & estats » (Adam, 1628 : 6v^o). En qualifiant par exemple un certain usage linguistique de *commun*, Adam se sert aussi des adverbes modificateurs appartenant au second degré : « Pour les Soubscriptions, combien qu'elles soient aussi differentes par la reigle qui s'ensuit, neantmoins la courtoisie des François a rendu quasi communs les mots de Tres-humble serviteur » (Adam, 1628 : 8v^o). Comme Adam classe cette formule de clôture non seulement comme commune, mais aussi comme faisant partie de l'usage de la courtoisie, il l'associe à un terme à forte connotation positive, ce qui rapproche déjà cette phrase du troisième degré. Ce degré est cependant plus clairement représenté par d'autres exemples qui contiennent des verbes d'opinion et d'évaluation ou des adjectifs qualificatifs tels que le verbe *désirer* (« Il sera a desirer que notre Secrétaire se rende familières les questions qu'il y devra faire pour en prendre cognissance »,

Adam, 1628 : 11r^o) ou bien l'adjectif *nécessaire* (« aussi est-il tres necessaire de garder une reigle & une proportion, soit au corps, ou à la soubs & subscription des lettres », Adam, 1628 : 4r^o).

Ce sont surtout les verbes au futur qui représentent le quatrième degré du discours normatif chez Adam, aussi bien à la voix passive (« escrivant à moindre que soy, cét ordre sera gardé », Adam, 1628 : 6r^o) qu'à la voix active : « Au corps des lettres nostre Secretaire observera aussi la difference de mettre monseigneur ou monsieur hors ligne, ou en mesme ligne, ou faire les abbreviations selon les differences qui s'ensuivent » (Adam, 1628 : 7r^o).

Enfin, les moyens linguistiques du degré normatif le plus prescriptif sont également présents, entre autres dans l'extrait suivant qui contient à la fois deux occurrences du verbe *falloir* ainsi qu'une forme impersonnelle du verbe déontique *devoir* :

Pour la Subscription [...], faut considerer la qualité de celuy qui l'envoye : Car s'il y a de l'égalité entre ces deux personnes il doit y avoir sur icelle sans abreviation ;

A Monsieur

Monsieur de

avec moyenne distance des deux lignes : Car on fait davantage d'honneur, plus elles sont es-loignées : Consequemment selon les degrez de dignitez de ceux à qui on escrit, il faudra tenir ceste reigle. (Adam, 1628 : 4v^o-5r^o)

Compte tenu de cette diversité des moyens d'expression utilisés, il va presque de soi que des moyens très différents se retrouvent souvent à proximité immédiate (comme nous l'avons déjà constaté pour le manuel de Jacob), de sorte que le texte d'Adam oscille aussi constamment entre des formulations plus prescriptives et plus descriptives. Un seul exemple suffira pour illustrer cela. Lorsqu'Adam aborde la question de l'adresse correcte dans les lettres, il utilise l'expression déontique explicite *on doit*, mais il y renonce dans la phrase suivante et n'y utilise que l'indicatif sans autre modification : « A toutes sortes de personnes à qui on escrit on doit tousiours mettre leurs qualitez apres leurs noms. Aussi quand on parle ou escrit au Roy ou à la Royne, l'on use ce terme, votre maiesté » (Adam, 1628 : 7). À nouveau, la teneur des formulations à l'indicatif présent est modifiée en raison de leur proximité immédiate avec des moyens linguistiques fortement prescriptifs, ces derniers conférant à l'ensemble du paragraphe un caractère plus contraignant.

4.3. Les degrés prescriptifs du « Secrétaire à la mode » de Puget de la Serre

Déjà la première phrase des instructions du manuel de Puget de La Serre, qui, après quelques remarques préliminaires, entre au vif du sujet, fait usage du verbe *devoir* : « Celui qui veut bien escrire des Lettres doit prendre garde à deux choses » (Puget de La Serre, 1650 : 5). Peu après, on trouve la première tournure injonctive avec *il faut* : « Il faut seulement raconter les choses comme elles vont, & de mesme façon qu'on les diroit de bouche » (Puget de La Serre, 1659 : 7). Bien sûr que Puget de La Serre, tout comme les autres auteurs des manuels, ne recourt pas exclusivement aux expressions les plus prescriptives. Ainsi, il fait régulièrement usage du verbe modal *pouvoir* pour commencer ses explications sur la manière d'écrire certaines sortes de lettres, même si, dans les phrases qui suivent, il se sert à nouveau du verbe *falloir*, plus prescriptif, comme l'illustre le passage dans lequel Puget de La Serre traite des lettres à écrire à ceux qui ont demandé conseil – « [o]n peut commencer par quelque petit excuse de son insuffisance. Puis faut declarer ce qu'on treuve à propos de faire » (Puget de La Serre, 1650 : 7) – ou bien l'extrait suivant qui traite des lettres de conseil à écrire à ceux qui ne l'ont pas demandé : « [O]n peut à peu pres suivre ceste methode. Premierement il faut s'excuser de qu'on s'ingere de donner conseil » (La Serre 1650 : 8). On peut constater une prédilection particulière de Puget de la Serre pour les verbes au futur dont il se sert surtout pour exposer la manière dont certaines lettres doivent être structurées. En voici un exemple tiré d'un paragraphe traitant les lettres de reproche :

[O]n pourra tenir ceste methode. Premierement nous loüerons les belles qualitez de nostre ami, & lui tesmoignerons combien nous l'en estimons. Puis dirons que [...]. Après cela nous adjousterons [...]. Nous dirons aussi [...]. Nous conlurrons en lui representant l'honneur & le profit qui lui reviendra de fuir le vice [...]. (Puget de la Serre, 1650 : 11)

De plus, Puget de La Serre a une préférence pour les constructions elliptiques. De nature verbale, ces ellipses ont pour conséquence que les verbes explicitement déontiques ne sont pas toujours exprimés même s'ils sont clairement sous-entendus, comme c'est le cas dans l'extrait suivant : « Tiercement il faut garder la bienséance en ses lettres. Et pour ce faire considerer soigneusement ce qui convient à la chose qu'on traite & au lieu & temps esquels on vit. Item aux personnes tant de celui qui escrit & à qui on écrit » (Puget de la Serre, 1650 : 44).

Il y a également des extraits appartenant au premier degré normatif tels que le passage traitant des suscriptions convenables (« La suscription interne est celle qu'on met au-dedans des lettres, y employant les titres de Monseigneur ou Monsieur, Madame ou Mademoiselle, en teste en une ligne à part, avec une grande distance de la seconde ligne [...]. Mais à ceux à qui on ne veut pas faire tant d'honneur on les conjoint en mesme ligne avec le corps des lettres », Puget de la Serre, 1650 : 39) ainsi que des exemples du second degré tels qu'une norme regardant les lettres de remerciement (« [c]ommunement on les commence par la commemoration du bien ou plaisir qu'on a receu », Puget de la Serre, 1650 : 31) et des exemples du troisième degré tels que le jugement de valeur dont fait

l'objet une stratégie relative aux lettres de réclamation : « [I]l est bon d'entremesler les plaintes de loüanges » (Puget de la Serre, 1650 : 18).

Ce sont néanmoins les moyens d'expression des quatrième et cinquième degrés qui prédominent clairement. À noter que Puget de La Serre nie à plusieurs reprises vouloir ou pouvoir imposer des règles, puis fait immédiatement mentir ses propres mots en utilisant à nouveau le déontique ou au moins de forts jugements de valeur. De tels passages figurent dans ses explications sur les lettres de commandement (« Il n'est besoin d'en donner de reigles. Les plus simples sont les meilleures », Puget de la Serre, 1650 : 12), sur les lettres de congratulation (« à cause de ceste grande diversité de sujets [...] il est difficile d'en donner des reigles, qui conviennent esgalement à toutes. Seulement est à observer, qu'il faut d'entrée tesmoigner le contentement », Puget de la Serre, 1650 : 26) et sur les lettres de raillerie : « ne s'en peut donner de preceptes, pource que c'est le naturel qui y contribuë le plus, & qu'en le voulant contraindre on se met en danger de commettre de grandes impertinences. Seulement faut prendre garde és railleries qu'elles soient honnestes » (Puget de la Serre, 1650 : 33).

4.4. Les degrés prescriptifs du « Secrétaire à la mode reformé » de Fenne

Du point de vue de son degré prescriptif, l'instruction de Fenne ne diffère pas beaucoup de celle de Puget de La Serre. Les moyens d'expression appartenant au quatrième et surtout au cinquième degré y dominent aussi manifestement. Le début de l'instruction de Fenne en donne déjà une bonne impression, avec quatre occurrences de *il faut* et deux apparitions de *on doit* :

La nécessité de la vie ayant introduit le commerce & l'usage des Lettres, qui ne sont que le discours des absens, Il faut pour les bien écrire, avoir les mêmes précautions, que l'on observe pour la politesse de l'Action & du Discours entre les presens : C'est qu'il se faut servir des mêmes expressions d'Amitié, d'Honnêteté & de Respect en écrivant, que nous sommes obligés de garder en parlant pour être dans les regles de la bien-seance. Pour y réussir il faut bien envisager la Personne, à qui on écrit, & considerer la Matiere, qui fait le sujet de la Lettre que l'on écrit. Quant aux Personnes, on doit y avoir le même égard, comme nous venons de dire, en leur écrivant qu'en leur parlant. On les doit considerer, ou sous la qualité d'une personne superieure, qui écrit à une inferieure, ou, d'un égal à un égal. Il faut outre cela prendre garde, si c'est une femme ou un homme [...]. (Fenne, 1684 : 1-2)

Certes, d'autres formulations relevant plutôt d'autres degrés sont également utilisées, entre autres l'infinitif sans aucune modification ou subjectivation (« On traite l'Empereur de Majesté Imperiale [...]. Le Grand Turc est traité de Hautesse [...]. À l'égard des Ecclesiastiques, on met Vôtre Sainteté [...]. On donne proprement la Qualité de Madame [...] aux Reynes », Fenne, 1684, 5-6), les adjectifs ou adverbes intensificateurs (« Il vaut bien mieux finir la Lettre par un Nominatif, ou par un Accusatif », Fenne, 1684 : 8 ; « il est plus respectueux de se servir de grand papier », Fenne, 1684 : 2) ou bien les verbes modaux tels que *pouvoir* : « on peut prendre du petit papier, pour éviter la façon » (Fenne,

1684 : 2). Or, dans la majorité des cas, ces phrases sont à nouveau suivies d'expressions plus ouvertement prescriptives. Ainsi, le dernier extrait cité se poursuit par « & que le papier sur lequel on écrit doit être double » (Fenne, 1684 : 2) et la citation qui le précède se termine par « mais il faut que ce petit papier soit double » (Fenne, 1684 : 3). Ceci permet de constater à nouveau l'effet déjà observé dans les œuvres de Jacob et Adam : le caractère non obligatoire des expressions classifiées comme appartenant au premier degré est fortement atténué dès lors que celles-ci ne sont pas considérées isolément, mais prises dans leur contexte.

Nous avons mentionné ci-dessus qu'une comparaison entre les secrétaires de Fenne et de Puget de la Serre pourrait être particulièrement intéressante, car Fenne, dans sa préface et dans le choix du titre de son ouvrage, exprime son objectif de créer une alternative essentielle et plus actuelle au manuel de son prédécesseur. On aurait pu s'attendre à ce que Fenne utilise systématiquement des formulations plus prescriptives, ce qui, selon Ayres-Bennett, serait caractéristique des œuvres métalinguistiques rédigées plus tard au cours du XVII^e siècle. Or, cette hypothèse ne s'est pas vérifiée dans le cas présent. Bien que Fenne utilise d'autres formulations (il ne copie pas les instructions rédigées par Puget de la Serre, même s'il reprend certaines des lettres modèles de ce dernier), ces formulations ne peuvent toutefois pas être uniformément classées comme plus prescriptives. Étant donné que la prise en compte des manuels d'Adam et de Jacob n'a pas non plus permis de constater une évolution stricte vers l'utilisation de moyens linguistiques toujours moins descriptifs, il est possible que le développement constaté par Ayres-Bennett s'applique davantage aux ouvrages purement métalinguistiques (tels que les grammaires, les *remarques*, les dictionnaires) et moins aux œuvres consacrées à des traditions discursives spécifiques, comme justement les manuels épistolographiques. Il reste toutefois deux autres œuvres de ce genre textuel à examiner, les deux plus récentes, dont le contenu pourrait éventuellement modifier ce constat provisoire.

4.5. Les degrés prescriptifs des « Lettres familières » de Milleran

Le secrétaire de Milleran fait abondamment usage de l'impératif, ce qui implique que cet ouvrage privilégie lui aussi des moyens d'expression d'un degré hautement prescriptif. Pour illustrer ceci, nous allons jeter un coup d'œil aux explications concernant les lettres « pour faire connaissance », première espèce de lettres que Milleran traite en détail :

Alleguez premierement les raisons qui vous obligent de rechercher sa connaissance [...].
Après dites que s'il vous reçoit au nombre de ses amis, il connoîtra que vous n'en êtes pas indigne, & concluez que si ce bonheur vous arrive, vous vous efforcerez d'entretenir son amitié par toutes sortes de moyens. (Milleran, 1690 : 201)

Milleran fait également abondamment usage du verbe devoir, aussi bien sans négation (« ces deux sortes de lettres [...] doivent s'écrire avec plus de soumission », Milleran, 1690 : 224) qu'avec négation (« on ne doit jamais mettre le surnom de celui à qui on écrit dans la suscription interieure », Milleran, 1690 : 312). Mais on trouve aussi des éléments linguistiques des premier et deuxième degrés, par exemple en ce qui concerne les formules de clôture (« Si on écrit à un Supérieur, on finit par des marques de respect, & à un inferieur, ou à un égal par quelque civilité », Milleran, 1690 : 201-202) ou bien les billets doux : « ces sortes de lettres sont ordinairement les plus courtes qui se fassent » (Milleran, 1690 : 254). La variabilité des formulations, qui ne change pourtant rien à la prédominance des plus prescriptives d'entre celles-ci, peut être assez bien illustrée par la simple juxtaposition de débuts de chapitres. Voici donc la première phrase de chacun des chapitres VIII à XV : « Il faut assurer vôtre ami, que vous n'avez jamais de contentement plus sensible » (Milleran, 1690 : 206), « Il faut commencer par un témoignage de votre amitié » (Milleran, 1690 : 207), « Vous témoignerez à vôtre ami la joye que vous en avez » (Milleran, 1690 : 207), « Marquez à vôtre ami les souhaits que vous faites » (Milleran, 1690 : 208), « Vous commencerez par des souhaits » (Milleran, 1690 : 209), « Temoignez que vous êtes bien aise que la fortune ait récompensé son mérite » (Milleran, 1690 : 209), « Vous témoignerez que, comme il étoit juste, vous vous en réjouissez avec lui » (Milleran, 1690 : 210), « Elles contiennent ordinairement des remercimens » (Milleran, 1690 : 211). Au total, on y trouve deux fois la déontique *il faut*, trois fois un verbe au futur, deux fois l'impératif et une fois la modalisation par *ordinairement*. En classant ces moyens d'expression dans le schéma de Große, on obtient quatre occurrences du cinquième degré, trois occurrences du quatrième degré et une occurrence du deuxième degré, ce qui permet de confirmer la préférence pour les formulations appartenant à des degrés plus élevés.

Reste maintenant à vérifier si l'ouvrage le plus récent, le volume de Grimarest publié au début du XVIII^e siècle, perpétue cette préférence.

4.6. Les degrés prescriptifs du « Traité » de Grimarest

Les degrés élevés sont également ceux qui ont la préférence de Grimarest. Dès la première phrase de son chapitre sur le style épistolaire, il fait usage du verbe *devoir* : « L'expression dans les Lettres doit être vive, naturelle, nette & concise, sans qu'il y paroisse de travail » (Grimarest, 1709 : 17). Suivent de nombreuses autres occurrences de ce verbe et d'autres verbes modalisateurs déontiques tels que *vouloir* ou bien *demandeur* (« on ne doit point accumuler les termes & les expressions synonymes, mais il faut choisir celles qui sont les plus propres pour exprimer une seule fois la pensée », Grimarest, 1709 : 22 ; « [l]es affaires, les faits graves [...] veulent des expressions nobles, sages et sérieuses. Les descriptions de choses [...] demandent un stile enjoué, vif, leger & un peu figuré », Grimarest, 1709 : 19-20), de la négation (« Que l'on n'écrive jamais rien qui puisse déplaire à son ami », Grimarest, 1709 : 34), de l'impératif (« Egayez encore par vos termes [...] ce que vous mandez d'agréable à vôtre ami », Grimarest, 1709 : 36) et de lexèmes exprimant l'obligation ou la condamnation tels que *bannir* : « Les pointes, les jeux de mots sont aujourd'hui bannis du bel usage dans le stile épistolaire » (Grimarest, 1709 : 18). Grimarest est le seul des auteurs à affirmer explicitement qu'il donne des règles, des maximes ou des

préceptes (« j'établis pour maxime de ne point imiter le stile de personne dans les Lettres », Grimarest, 1709 : 22-23), une véritable innovation qui le distingue particulièrement de Puget de La Serre qui, nous venons de le voir, avait justement nié cela.

Bien sûr, on trouve aussi des phrases qui ne contiennent ni déontiques ni jugements de valeur explicites. Toutefois, ces phrases sont en grande partie des preuves de la conclusion de Joseph, citée plus haut, sur la force pragmatique de l'indicatif. En constatant par exemple que « la seconde manière de s'écrire avec cérémonie [est] fort usitée aujourd'hui par les personnes qui savent l'usage du monde » (Grimarest, 1709 : 117), Grimarest indique clairement laquelle des deux manières est la meilleure et devrait par conséquent être pratiquée.

5. Conclusion

Notre analyse du discours métalinguistique et méta-épistolaire tel qu'il se révèle dans des manuels épistolographiques du XVII^e et du début du XVIII^e siècle a notamment permis de constater que ce discours, quel que soit l'ouvrage pris en compte, est d'une grande diversité en ce qui concerne les moyens d'expression linguistiques mis en usage. Ces moyens, qui vont de simples descriptions à l'indicatif à des prescriptions explicites à l'impératif, sont utilisés dans toute leur gamme pour verbaliser des normes, oscillant souvent entre des formulations plutôt prescriptives et plutôt descriptives.

Surtout, l'examen des ouvrages a montré qu'il ne suffit pas, pour déterminer la nature prescriptive ou descriptive d'un ouvrage (ou bien d'une partie, d'un chapitre ou d'un paragraphe de cet ouvrage), de définir isolément les différents moyens linguistiques utilisés. Au contraire, cette nature ne peut être déterminée qu'en tenant compte du contexte. Ainsi, l'indicatif présent peut déployer la force pragmatique d'un impératif grâce à une construction qui le précède ou le suit immédiatement et qui contient, à titre d'exemple, une déontique explicite ou un adjectif évaluatif. Si l'on pense à la réception et à la mise en pratique contemporaines possibles de ces instructions, cette force pragmatique ne doit pas être sous-estimée. L'application du modèle de Große s'avère donc tout à fait profitable, mais elle ne devrait idéalement pas être mise en œuvre « aveuglément », c'est-à-dire sans tenir compte du contexte et sans avoir conscience que le choix d'une certaine stratégie de verbalisation ne dit que très peu sur l'effet que celle-ci peut produire lors de la réception du texte.

De forts changements diachroniques n'ont guère pu être constatés dans les manuels, si ce n'est que les moyens d'expressions semblent tendre de plus en plus vers le pôle prescriptif dans les deux plus récents des secrétaires examinés. Cependant, compte tenu du nombre limité d'ouvrages examinés, il pourrait également s'agir de préférences individuelles aléatoires des deux auteurs. Il serait nécessaire de consulter d'autres manuels et autres traités méta-épistolaires afin de cerner une voie de développement avec plus de certitude.

Enfin, comme nous l'avons mentionné au début, seule une petite partie des manuels sélectionnés a pu être analysée, car des versions numériques intégrales de ces ouvrages permettant une consultation plus rapide ainsi que des analyses quantitatives (semi-)automatisées ne sont pas encore disponibles. Une idée pour un projet de recherche à venir serait justement la création et l'analyse de ces versions numérisées (par exemple à l'aide de logiciels d'annotation tels que *MaxQDA*) car celles-ci seraient capables de fournir des résultats encore plus détaillés. Par exemple, l'annotation automatisée de toutes les caractéristiques linguistiques citées pourrait permettre de déterminer (1) s'il existe des préférences pour certaines séquences ou certaines combinaisons de ces moyens de verbalisation, (2) si leur proportion diminue ou augmente au cours d'une même œuvre, et (3) quelles sont les différences quantitatives relatives au langage des différents manuels. Finalement, grâce à la détection automatisée de la fréquence des mots, il resterait à vérifier s'il existe éventuellement d'autres lexèmes qui ne sont pas encore mentionnés dans le modèle de Große, mais qui sont également caractéristiques du discours normatif méta-épistolaire. Voilà donc de belles opportunités pour de futures recherches.

Références

Sources primaires

Adam, Nathanael (1628), *Le secretaire françois. Enseignant quelle doit estre sa personne, & son institution pour se rendre capable d'une telle dignité*, Rouen, Claude Le Vilain.

Fenne, François de (1684), *Le Secrétaire à la Mode reformé ou Le Mercure Nouveau Contenant les lettres Choisies des plus beaux Esprits de ce Tems. Avec une nouvelle Instruction à écrire des lettres, & VI. Entretiens de la Civilité*, Leyde, Jacques Hackius.

Grimarest, Jean Léonor le Gallois de (1709), *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial : Avec un Discours sur ce qu'on appelle Usage, dans la Langue Françoise*, Paris, Jacques Estienne.

Jacob, Paul (1646), *Le Parfait Secrétaire ou La Manière d'escire et de respondre à toute sorte de Lettres, Par Preceptes & par Exemples*, Paris, Antoine de Sommaville.

Milleran, René (1690), *Lettres familières, galantes, et autres, sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses ; divisées en IV. Parties, Seconde Édition, Reveuë, corrigée, & augmentée de pres de cent Lettres*, Lyon, chez l'auteur.

Puget de La Serre, Jean (1650), *Le Secrétaire à la Mpde, Augmenté d'une instruction d'escire des Lettres ; cy devant non imprimée. Plus D'un Recueil de Lettres morales des plus beaux esprits de ce temps. Et des Complimens de la Langue Françoise*, Amsterdam, Elzevier.

Sources secondaires

Ayres-Bennett, Wendy (2018), « Introduction », dans Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise*, Édition de Wendy Ayres-Bennett, Paris, Classiques Garnier, p. 7-210.

Ayres-Bennett, Wendy (2019), « From Haugen's codification to Thomas's purism. Assessing the role of description and prescription, prescriptivism and purism in linguistic standardization », *Language Policy*, n° 19, p. 183-213.

Ayres-Bennett, Wendy (2025), « Linguistic ideologies, personae and practices in seventeenth-century France », *Journal of Historical Sociolinguistics*, n° 11.1, p. 97-129.

Ayres-Bennett, Wendy et Magali Seijido (2011), *Remarques et observations sur la langue française. Histoire et évolution d'un genre*, Paris, Classiques Garnier.

Caron, Philippe (dir.) (2004), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

- Dauphin, Cécile (1991), « Les manuels épistolaires au XIX^e siècle », dans Roger Chartier (dir.), *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, p. 209-272.
- Dauphin, Cécile (2000), *Prête-moi ta plume... Les manuels épistolaires au XIX^e siècle*, Paris, Kimé.
- Fournier, Nathalie (2004), « Le discours des grammairiens au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 50, p. 167-196.
- Große, Sybille (2008), « La Révolution et l'évaluation des manuels épistolaires : un secrétaire révolutionnaire ? », dans Sybille Große et Cordula Neis (dir.), *Langue et politique en France à l'époque des Lumières*, Frankfurt am Main, Domus Editoria Europaea, p. 83-98.
- Große, Sybille (2011), « L'évolution des manuels épistolographiques français en tant que traités normatifs », dans Sonia Branca-Rosoff, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun et Anne Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changement des normes*, Paris, Honoré Champion, p. 239-252.
- Große, Sybille (2017), *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris, Honoré Champion.
- Große, Sybille (2023), « Le discours normatif dans les Secrétaires du XVII^e siècle », dans Cécile Lignereux (dir.), *Les Rituels épistolaires (XVI-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, p. 77-92.
- Joseph, John Earl (1987), *Eloquence and power : The rise of language standards and standard languages*, London, Pinter.
- Kibbee, Douglas A. (2011), « Liberté et tyrannie dans le discours normatif », dans Sonia Branca-Rosoff, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun et Anne Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changement des normes*, Paris, Honoré Champion, p. 45-60.
- Lignereux, Cécile (dir.) (2023), *Les Rituels épistolaires (XVI-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier.
- Lodge, Anthony (1993), *French : From dialect to standard*, London, Routledge.
- Marzys, Zygmunt (2004), « Des remarques avant les remarques ? Les Hypnômes de Gallica lingua d'Henri Estienne et les Remarques sur la langue françoise de Vaugelas », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 35-44.
- Milhe Poutington, Gérard (2004), « Les effets de norme chez Meigret », dans Jean-Claude Arnould et Gérard Milhe Poutington (dir.), *Les normes du dire au XVI^e siècle, Actes du colloque de Rouen (15-17 novembre 2001)*, Paris, Honoré Champion, p. 189-201.
- Müller, Bodo (1985), *Le français d'aujourd'hui*, Paris, Klincksieck.
- Siouffi, Gilles (2003), « Le regard des grammairiens », dans Bernard Combettes (dir.), *Évolution et variation en français préclassique*, Paris, Honoré Champion, p. 19-67.

Siouffi, Gilles (2010), *Le Génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion.

Siouffi, Gilles (2019), « Ambiguïtés de la norme et réticences face à la prescription à la fin du XVII^e siècle en France », *Histoire Épistémologie Langage*, n° 41.2 p. 25-40.

Siouffi, Gilles et Agnès Steuckardt (dir.) (2001), *La norme lexicale*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée.

Siouffi, Gilles et Agnès Steuckardt (dir.) (2007), *Les linguistes et la norme, Aspects normatifs du discours linguistique*, Bern, Peter Lang.



TITRE: « NE DITES PAS... DITES AVEC ÉLÉGANCE... » : LA CONSTRUCTION DE L'AUTORITÉ DÉONTIQUE DANS LE DISCOURS PRESCRIPTIF DES PREMIÈRES CHRONIQUES DE LANGAGE BELGES (1922-1956)

TITLE: “NE DITES PAS ... DITES AVEC ÉLÉGANCE”: THE CONSTRUCTION OF DEONTIC AUTHORITY IN THE PRESCRIPTIVE DISCOURSE OF THE FIRST BELGIAN LANGUAGE COLUMNS (1922-1956)

AUTEUR: FRANZ MEIER, UNIVERSITÉ D'AUGSBURG

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 173 - 193

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23713](https://hdl.handle.net/11143/23713)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23713](https://doi.org/10.17118/11143/23713)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

« Ne dites pas... Dites avec élégance... » : la construction de l'autorité déontique dans le discours prescriptif des premières chroniques de langage belges (1922-1956)

Franz Meier, Université d'Augsburg

franz.meier@uni-a.de

Résumé : En Belgique francophone, les chroniqueurs de langage ont été parmi les principaux représentants d'un mouvement de rectification langagière. En raison de leur approche prescriptive, qui dominait dès la naissance du genre, au début du 20^e siècle, jusqu'aux années 1980, les chroniques ont contribué à alimenter le rapport conflictuel qu'ont longtemps entretenu les Belges avec leur variété de français. L'objectif de cet article est d'examiner la construction discursive de l'autorité déontique dans des chroniques belges à tendance prescriptive. Plus particulièrement, nous nous concentrerons sur les moyens linguistiques utilisés par les chroniqueurs pour se positionner à l'égard des actions à prendre en matière de « bon » usage de la langue. Dans ce cadre, les usages commentés peuvent être décrits comme étant plus ou moins obligatoires, facultatifs, permis ou interdits. L'analyse qualitative repose sur un corpus de billets publiés entre 1922 et 1956 dans les chroniques de Joseph Deharveng et de Philippe Baiwir.

Mots-clés : posture déontique; autorité déontique; chronique de langage; discours prescriptif; Belgique francophone

Abstract : In French-speaking Belgium, language columnists were among the main representatives of a language correction movement. Because of their prescriptive approach which dominated from the birth of the genre in the early 20th century until the 1980s, language columns helped to fuel the conflictual relationship Belgians have long had with their variety of French. The aim of this article is to examine the discursive construction of deontic authority in prescriptive Belgian language columns. More specifically, we will focus on the linguistic means used by columnists to position themselves about the actions to be taken in terms of ‘good’ language use. Within this framework, the uses promoted can be described as more or less obligatory, optional, permitted or prohibited. The qualitative analysis is based on a corpus of texts published between 1922 and 1956 in the language columns of Joseph Deharveng and Philippe Baiwir.

Keywords : deontic stance; deontic authority; language columns; prescriptive discourse; French-speaking Belgium

1. Introduction

Publiées de façon régulière dans les médias écrits et numériques, les chroniques de langage sont constituées de textes (appelés *billets*¹) qui abordent des aspects liés aux usages de la langue (Remysen, 2009). Rédigées par une ou plusieurs personnes reconnues pour leur compétence en matière de langue, les chroniques véhiculent des idéologies linguistiques qui servent à légitimer certains usages, notamment la langue standard. D'un point de vue discursif, les chroniques sont des textes argumentatifs dont les auteurs expriment non seulement leur position par rapport à des savoirs linguistiques en précisant leur validité et leur origine (voir par exemple Meier, 2021 et 2023 ; Meier et Schwarze, 2021), mais établissent aussi des règles, des devoirs et des droits linguistiques découlant d'un modèle normatif donné. Les chroniques sont donc un genre discursif dans lequel les dimensions épistémique et déontique se chevauchent. Dans la sémantique des logiques modales, le domaine déontique réfère à des concepts comme l'obligation et la permission qui émanent d'une source externe (voir entre autres Kratzer, 1978 ; Palmer, 2001 ; Lohnstein, 2011). Ainsi, les chroniqueurs indiquent, à des degrés variables, qu'ils détiennent une certaine autorité par rapport à leurs lecteurs à l'égard du « bon » usage du français, imposant, pour reprendre les quatre valeurs déontiques proposées par Martin (1983), ce qui est obligatoire, facultatif, permis ou interdit en matière de langue.

L'objectif de cet article est d'examiner la construction discursive de l'autorité déontique dans des chroniques de langage belges dont les auteurs font partie d'un mouvement prescriptif axé sur le modèle franco-français et souvent caractérisé par la dépréciation des pratiques linguistiques des Belges francophones (voir par exemple Meier, 2017 ; Dister, 2022)². Nous partons de la définition d'autorité déontique proposée par Stevanovic et Peräkylä (2012 : 297), c'est-à-dire « someone's [...] right to determine others' future actions ». Plus particulièrement, nous nous concentrerons sur les moyens linguistiques utilisés par des chroniqueurs à orientation prescriptive pour se positionner à l'égard des actions à prendre en matière de « bon » usage de la langue. L'analyse repose sur un ensemble de billets publiés entre 1922 et 1956 dans les chroniques de Joseph Deharveng et de Philippe Baiwir. Le but est de déterminer, d'un point de vue qualitatif, les dynamiques qui se manifestent au fil du temps, entre l'après-Première Guerre mondiale et les années 1950, dans la rhétorique injonctive de ces chroniqueurs. L'intérêt de cette comparaison découle directement des contextes historiques dans lesquels les deux chroniques sont publiées et dans lesquels on peut observer, en lien avec le métadiscours socioculturel, différents degrés de déonticité, allant d'une rhétorique autoritaire à une mise en question d'autorités étatiques. Il convient dès lors de se demander si les changements sociopolitiques observables en Belgique durant la période en question se reflètent également dans

1. Le terme *chronique* étant susceptible d'ambiguïté – dans la mesure où il peut désigner tant un article individuel qu'un corpus d'articles –, il convient d'opérer une clarification terminologique. Suivant Remysen (2005), nous réservons ainsi l'expression *chronique de langage* à l'ensemble d'articles publiés périodiquement sous un même intitulé. Pour désigner chacun des textes constituant cet ensemble, nous emploierons le terme *billet*.

2. Nombre d'études se sont intéressées à l'insécurité linguistique des Belges francophones (voir par exemple Lafontaine, 1991 ; Francard, Lambert et Masuy, 1993 ; Francard, 1996 ; Moreau, Brichard et Dupal, 1999).

le discours normatif des chroniqueurs, ainsi que dans leur manière de se présenter comme des autorités déontiques en matière de langue.

2. Corpus d'analyse

Pour cet article, nous avons travaillé sur un échantillon de billets provenant de deux chroniques. L'échantillon couvre une période de près de 35 ans et rend compte de la tendance fortement prescriptive des premières chroniques publiées dans la presse francophone belge, où elles paraissent – selon nos connaissances – depuis le début du XX^e siècle.

Joseph Deharveng (1867-1929) ³	<i>Corrigeons-nous ! Récréation philologique et grammaticale</i> , 6 vol. (1922-1928)
Philippe Baiwir ⁴	« Le parler de chez nous » (1954-1956 ⁵ , <i>Le Soir</i>)

Sous le titre évocateur *Corrigeons-nous !*, Deharveng publie six anthologies qui reproduisent les 195 billets de sa chronique bimensuelle intitulée « Récréation philologique et grammaticale » parue du 18 novembre 1920 au 23 décembre 1926 dans l'hebdomadaire bruxellois *La Jeunesse. Hebdomadaire illustré pour la jeunesse belge* – une publication résolument catholique dédiée à l'éducation des adolescents. Les billets sont reproduits dans leur intégralité, accompagnés de la date de leur publication, ainsi que du nom de la revue lorsqu'ils ont paru dans une autre publication que *La Jeunesse* (voir Berré, Castadot et Van Gysel, 2024). D'un point de vue historique, la période de rédaction des billets coïncide avec une phase de profonds bouleversements sociopolitiques. La Première Guerre mondiale favorise l'émergence d'un climat propice aux idées d'autorité et de régime fort. La chronique de Deharveng en porte la trace, empreinte d'un nationalisme conservateur où l'influence des idées de l'*Action française* – un mouvement politique nationaliste et monarchiste fondé en 1899 en France et condamné en 1926 par pape Pie XI – est bien présente (voir Stenuit, 2005). Malgré son orientation politique, Deharveng est l'un des chroniqueurs belges les plus influents au début du XX^e siècle dont le travail sert de modèle aux travaux grammaticaux de Maurice Grevisse et d'André Goosse⁶. L'œuvre de Deharveng peut sans aucun doute être qualifiée de puriste. Malgré son rejet global des spécificités de la variation diatopique du français qui a cours en Belgique, Deharveng n'est toutefois pas toujours

3. Pour un aperçu de la vie et de l'œuvre de Deharveng, voir Stenuit (2005), Berré (2024) et Berré, Castadot et Van Gysel (2024).

4. Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'existe pas de travaux sur la vie et sur l'œuvre de Baiwir.

5. Baiwir assure la chronique jusqu'à la fin de l'année 1959. À partir de mai 1956, la chronique apparaît sous le titre « Défense du bon langage ». Ces billets n'ont pas été pris en considération pour la présente analyse.

6. Par exemple, Goosse écrit dans ses *Façons de parler* (1971) que « [j]ai pour le Père Deharveng une admiration très vive et beaucoup de reconnaissance : c'est en partie à lui que je dois ma vocation de grammairien ; et je ne suis pas le seul à dire cela » (1971 : 10).

résolument normatif. Il peut en effet se montrer attaché aux expressions locales, notamment à celles de sa province d'origine, le Hainaut. En général, cependant, Deharveng ne considère pas ces usages comme faisant partie du modèle normatif qu'il envisage à imposer à ses lecteurs. Ainsi, les emplois belges sont à « garder dans le pays d'origine [...] à moins que l'Académie de Richelieu ne consente à admettre ce mot » (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 206).

La chronique de Baiwir est publiée de façon bimensuelle entre le 31 mars 1954 et le 2 mai 1956 dans *Le Soir* (voir Neefs, 1980), l'un des quotidiens généralistes francophones les plus lus en Belgique. Les années de publication correspondent à une période de remise en question de l'État centralisé et de la monarchie, qualifiée de « phase de ‘lutétiotropisme’ » (Klinkenberg, 2010 : 46), durant laquelle Paris et le modèle français suscitent une admiration croissante chez les francophones belges. Il n'est dès lors guère étonnant que les 53 billets de la chronique de Baiwir soient entièrement consacrés à la variation diatopique. Le chroniqueur adopte une démarche différentielle, mettant en évidence les écarts entre le français de Belgique et celui de France. La chronique peut à juste titre d'être qualifiée de prescriptive : pour Baiwir, le fait d'opposer un emploi belge à un emploi hexagonal est loin d'être un simple constat géographique : il sert un but normatif précis, à savoir condamner catégoriquement les usages belges, « que cela plaise ou non » (Baiwir, « Le parler de chez nous », 22 février 1955).

Au-delà de leurs visées prescriptives semblables, les deux chroniques présentent également des similitudes au niveau structurel. Deharveng et Baiwir incluent dans leurs billets un grand nombre de citations de sources littéraires et journalistiques qui sont utilisées pour illustrer les usages en question. Ces citations sont souvent énumérées les unes à la suite des autres, ce qui donne un caractère fortement polyphonique aux discours des deux chroniqueurs (pour la chronique de Deharveng, voir par exemple Meier, 2023).

3. Les chroniques de langage comme genre d'initiation à l'action

Du point de vue de la linguistique textuelle et de l'analyse de discours, les chroniques de langage, notamment celles à orientation prescriptive, peuvent être considérées comme un genre d'incitation à l'action. Ces genres (par exemple des textes de loi ou des notices médicales) consistent en une « action discursive englobée dans le *dire de faire* [, où] il s'agit de *faire-faire quelque chose à quelqu'un* » (Adam, 2001 : 21). Les genres d'incitation à l'action se trouvent donc à l'interface entre une action dans le monde et une action verbale. Ils contiennent des propositions qui, d'un point de vue illocutoire, constituent des actes discursifs de type variable, allant d'actes directifs (*dire de*) à des actes assertifs (*dire que*), qui peuvent aussi constituer, de façon indirecte et selon le contexte, des actes directifs (voir Searle, 1982 ; Anquetil, 2014). Si les directifs ont en commun de promouvoir l'exécution d'une action dans un avenir immédiat ou lointain, ils varient pourtant en fonction de leur caractère déontique selon que l'action promue est décrite comme étant plus ou moins nécessaire, souhaitable ou contraignante (Stevanovic et Svennevig, 2015). D'un point de vue énonciatif, les genres d'incitation à l'action sont rattachés à un locuteur qui garantit la vérité du contenu propositionnel et qui vise un

destinataire. Ce dernier est défini comme l'agent qui est amené à exécuter l'action promue et dont la présence, suivant Couper-Kulen et Etelämäki (2015), peut être marquée de manière plus ou moins explicite.

C'est à partir de cette conception des genres d'incitation à l'action qu'il devient possible d'étudier les postures déontiques (*deontic stance*) que les chroniqueurs adoptent dans leurs rubriques. Selon Du Bois (2007), le terme *stance*, « posture », désigne les multiples moyens de communication apparents (langue, gestes et autres formes symboliques) avec lesquels les locuteurs expriment leur positionnement. Nous partons de la définition de posture déontique proposée par Stevanovic et Svennevig (2015 : 2), c'est-à-dire « the participants' public ways of displaying how authoritative or powerful they are in certain domains of action relative to their co-participants ». En ce sens, nous nous concentrons sur l'analyse des spécificités linguistiques par lesquelles les chroniqueurs indiquent qu'ils détiennent une certaine puissance ou autorité par rapport à leurs interlocuteurs à l'égard du soi-disant *bon usage* de la langue (voir à ce propos aussi Große, 2017)⁷. Couper-Kulen et Etelämäki (2015) ont montré que si la nécessité ou la désirabilité de l'action promue est présentée comme étant certaine et que l'agent de l'action est explicitement désigné, le locuteur affiche une posture déontique plutôt forte. Indépendamment de ce qu'il prétend publiquement, chaque locuteur est considéré avoir une position relative d'autorité et de pouvoir, que Stevanovic et Svennevig (2015 : 2) désignent par statut déontique (*deontic status*). C'est seulement par la prise en compte du statut déontique qu'il devient possible d'interpréter la posture déontique des chroniqueurs. Compte du grand intérêt que le public belge accorde généralement à leurs rubriques (voir Berré, Castadot et Van Gysel, 2024), les chroniqueurs sont des personnalités publiques qui semblent disposer d'un statut déontique plutôt fort auprès leur lectorat.

4. Résultats

4.1. Deharveng – prescrire et proscrire des usages

Le discours de Deharveng se caractérise par une forte présence de propositions à valeur directive explicite qui peuvent prendre des formes différentes. Le chroniqueur a tendance à adopter une posture déontique prononcée qui s'illustre notamment par l'emploi de moyens linguistiques désignant explicitement les agents de l'action promue, soit les lecteurs de la chronique qui se voient obligés de parler ou d'écrire selon l'usage prescrit. Le plus souvent, Deharveng recourt au pronom *vous* pour interroger directement ses lecteurs, qu'il appelle parfois « mes chers amis », adoptant un ton bienveillant et de proximité. Les lecteurs sont mis en scène comme des êtres discursifs avec lesquels le

7. Große (2017 : 64-67) propose un modèle en cinq niveaux pour décrire les différents degrés de prescriptivisme qui peuvent caractériser les discours sur la langue. Ce continuum va de la simple observation descriptive (niveau 1) à la prescription explicite (niveau 5), en passant par des formes graduelles de jugement ou de recommandation. Chaque niveau se caractérise par des structures linguistiques spécifiques reflétant l'intensité croissante de l'usage imposé.

chroniqueur interagit au moment même où il est en train d'écrire ses billets (voir aussi Nølke, 2017 : 66). Ce dialogue virtuel avec un ensemble de destinataires ciblés et explicites donne une force particulièrement contraignante aux propos de Deharveng :

(1) **Corrigez-vous et corrigez vos camarades.**⁸ Hélas ! en Belgique le nombre est infime de ceux que le désir du bien dire aiguillonne. Parmi les jeunes, il en est même qui mettent leur élégance à parler mal. **Pour vous, mes chers amis, sans respect humain, vous ferez toujours en sorte que votre conversation surveillée soit d'une tenue irréprochable.**
(Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 211)

(2) **Si vous employez ce mot [compendieux], un peu lourd, donnez-lui l'acception que lui donnaient Barbey d'Aurevilly dans l'*Ensorcelée*, p. 184, et Racine dans Les Plaideurs, acte III. scène 3.** « C'est par un véritable contresens qu'on emploie souvent compendieux au sens de abondamment développé. » – Clédat, Dictionnaire étymologique, p. 487.
(Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 207)

Les exemples montrent que le chroniqueur se distancie de ceux qu'il souhaite voir parler ou écrire selon le soi-disant *bon usage*, adoptant dès lors une position d'autorité qui lui permet d'intervenir dans les devoirs déontiques d'autrui et de parler des actions futures à prendre. La force déontique du discours de Deharveng résulte également de l'importante présence énonciative du chroniqueur, le plus souvent marquée par les pronoms autoréférentiels *je* ou *moi*. Pour souligner son image d'autorité déontique, Deharveng s'attribue souvent le rôle d'un enseignant, mettant en scène son statut professionnel comme professeur de rhétorique au collège Saint-Michel à Bruxelles, où il travaille pendant 28 ans, de 1901 à 1929 (Berré, 2024). Deharveng met donc en jeu une forme d'*autorité montrée* (Plantin, 1996) qui lui confère de la légitimité intellectuelle lorsqu'il formule des prescriptions. Pour Deharveng, l'enseignement de la langue passe essentiellement par une sanction des fautes, dont certaines peuvent peser très lourd. Par exemple en (3), il propose une punition à tous ceux qui confondent l'emploi des verbes *connaitre* et *savoir*, diatopisme emblématique de la variété belge de français qui est souvent abordé dans les différentes chroniques de langage belges. Même si Deharveng adopte un ton humoristique, il n'empêche qu'il stigmatise l'usage en question.

(3) **Mes chers amis, encore un mot.** Lisez donc au tome deuxième de *Corrigeons-nous*, p. 142, la punition dont fut gratifié à Paris, en 1917, pendant la guerre, un jeune belge qui avait dit à son professeur : « Et cependant je connaissais ma leçon ! » **Deux heures de retenue ! Je propose d'appliquer ce tarif à tous les délinquants, élèves ou professeurs, car les classes ne sont pas le lieu où cette impropriété se débite le moins.** (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 65)

8. Les mises en évidence en gras ont été ajoutées dans le cadre de l'analyse.

Compte tenu de l'image d'autorité déontique qu'il souhaite projeter, le chroniqueur ne s'inclut que rarement dans l'ensemble des lecteurs quand il impose ou prescrit des usages. Dans ces cas, Deharveng recourt généralement au *nous*.

(4) En 1903, Brunetière écrivait aussi : A la Chine comme au Japon, dans les îles perdues de l'Océanie comme au cœur du continent noir... – Les Missions catholiques au XIX^e siècle, publiées sous la direction de Piolet, t. VI, Conclusion, p. 489. Enfin en 1914, Doumic disait encore : Constant en profita pour aller chercher fortune à l'Amérique. – Saint-Simon, p. 160. **Ces ar-chaïsmes sont à éviter, me semble-t-il. Disons simplement : en Chine, en Amérique.**
(Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 200)

Il n'est pas étonnant que les interpellations au *vous* et au *nous* soient principalement formulées sous forme d'impératifs, qui incarnent des revendications déontiques particulièrement fortes puisque, comme le soutiennent Antaki et Kent (2012), la demande impérative est orientée vers l'immédiateté de l'action promue. À l'inverse, Deharveng n'emploie généralement pas de verbes modaux pour adresser des directifs à ses lecteurs. Selon Craven et Potter (2010), de tels messages témoigneraient d'une posture déontique moins forte dans la mesure où l'emploi de formes modales laisse entendre que le locuteur envisage soit l'acceptation, soit le rejet de l'action promue, ouvrant ainsi la porte à des objections potentielles des interlocuteurs. La forme impérative, en revanche, n'implique en aucun cas une non-conformité de la part des interlocuteurs et véhicule une force injonctive maximale. Présentant souvent un usage interdit et un usage permis, les impératifs formulés par Devarheng se caractérisent par une forte axiologie et suivent la fameuse formule *dire/ne pas dire*.

(5) Un belge, très férus de grammaire et de purisme, m'a rapporté l'anecdote suivante :

En 1918, un réfugié Français du Nord était reçu très aimablement par un riche fermier du Hainaut. Bien que les Boches eussent réquisitionné tous les vins, pas mal de bouteilles avaient été confiées à des cachettes sûres. En l'honneur de la France, chassée par les crosses prussiennes, on eut vite fait d'en extraire quelques-unes, assez pour parcourir une gamme chromatique de vieux vins. Les vieux vins de Belgique, de cette Belgique que L. Veuillot avait appelée « la terre promise des placeurs de grands vins » et où, pour employer son langage, il y avait, avant la guerre, du bon, du très bon, du surfin, de l'extrafin, du surextrafin et de l'incomparable !

Ce fut de l'incomparable qu'allait dénicher notre riche fermier, et il en fit les honneurs en disant à son hôte :

« Eh bien, est-ce que cette bouteille vous goûte ? Est-ce que cette autre vous goûte ? Et cette nouvelle, vous goûte-t-elle ? »

Le Français a raconté à mon Belge, férus de grammaire, que d'abord il n'osait répondre et que instinctivement son regard s'était porté sur le verre, pour voir s'il ne « gouttait » pas.

Mes chers amis, ne parlez plus belge en français, et ne dites plus : Ce vin goûte le whisky. Ne dites plus : Est-ce que ce vin vous goûte ? Mais dites : Est-ce que vous goûtez ce vin ? Est-ce que ce vin vous plaît ? etc. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 12)

En opposant ce qui se dit et ce qui ne se dit pas, le chroniqueur s'inspire d'un schéma discursif bien établi dans le discours normatif sur la langue française que l'on trouve entre autres dans les grammaires scolaires du XIX^e siècle (on pense par exemple à la grammaire de Noël et Chapsal publiée en 1823, voir aussi Paveau et Rosier, 2008 : 57-59). Deharveng rejoint donc un modèle discursif largement institutionalisé qui contribue, volontairement ou non, à sa mise en scène comme professeur de rhétorique. On voit que le chroniqueur est bien conscient de la productivité de la formule et s'en prend aux commentateurs de la langue qui se contentent uniquement de lister des faits de langue à bannir sans donner d'explication ou de justification :

(6) Un publiciste belge s'est joint à ce duo réprobateur. M. Jean Valschaerts cite parmi les « petites horreurs » de Goncourt la phrase [en tête à tête] que je viens de transcrire. – Revue Catholique des idées et des faits, 12 mai 1922, p. 8. [...]

Ceux-ci – excusez cette saute de métaphore – n'y vont pas de main morte. Sur un ton d'inaffabilité impérative et avec un aplomb superlatif, ils vous déclarent tout net : Ne dites pas ! Mais dites ! Assertion péremptoire. Toutefois, pour la fonder, ils se gardent bien de rien apporter. Surtout ils se gardent bien de dire – le savent-ils ? – que « en tête à tête » a pour soi l'usage des meilleurs écrivains du XIX^e et du XX^e siècles. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 171)

Condamner les campagnes *dire/ne pas dire* connaît en effet une certaine tradition en Belgique franco-phone, notamment dans le milieu littéraire de la fin du XIX^e siècle (Quaghebeur, 2020). Mentionnons par exemple l'ouvrage ironique de Léopold Courouble (1861-1937) intitulé *Notre langue* (1898), dans lequel l'auteur intègre des affiches « bien amusantes » (Deharveng, *Corrigeons-nous*, vol. 1, 89) qui contiennent des colonnes intitulées *Ne dites pas/Mais dites avec élégance* (voir aussi Castadot, 2022). Dans ces colonnes, Courouble met à l'envers l'ordre axiologique habituel et présente l'usage proscrit comme la forme dite élégante. Dans sa chronique, Deharveng cite à plusieurs reprises les affiches auto-dérisoires de Courouble, mais non pour épingle les campagnes *dire/ne pas dire*, mais – bien au contraire – pour rappeler la norme prescriptive et dénoncer les soi-disant mauvais usages que Courouble qualifie de forme élégante. Chez Deharveng, l'humour de Courouble, conçu initialement comme un contre-discours aux excès puristes, est donc mis au service d'une rhétorique injonctive qui – à l'inverse de la visée de Courouble – est destinée à l'instruction des lecteurs.

(7) Tout le monde connaît la plaquette de L. Courouble, intitulée : *Notre Langue*. C'est là que cet écrivain humoristique a proposé ses légendaires affiches.

Deux colonnes. En tête de la première : *Ne dites pas*. En tête de la seconde : *Dites avec élégance*. Le « Dites avec élégance » est une surenchère de solécismes ou de barbarismes.

Exemple : *Ne dites pas* : Je l'ai causé, *mais dites avec élégance* : Je l'ai parlé, p. 24.

Or, p. 18, affiche I, on lit : Ne dites pas : *Prenez donc la peine de vous asseoir* ; dites avec élégance : *Mettez vous*.

La bonne expression française – et j'en ai donné plus haut la raison – c'est : Mettez-vous là. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 15)

Outre les interpellations au *vous* et au *nous*, le discours de Deharveng contient aussi des propositions à valeur directive qui ne s'adressent pas à un destinataire précis et ciblé, ce qui en diminue la force déontique. Le plus souvent, il s'agit d'assertions en *on*, où le pronom prend un sens indéfini générique (Fløttum, Jonasson et Norén, 2007 : 27) et a pour référent l'ensemble des locuteurs francophones. Ce *on* générique, que Fløttum (2004) observe souvent dans des commentaires sur l'acceptabilité de faits de langue, correspond à toute personne qui parle français, et non seulement aux lecteurs de Deharveng. Dans la chronique, *on* est typiquement employé avec le verbe *dire*, notamment dans des contextes marqués par une forte axiologie entre ce qui se dit et ce qui ne se dit pas. Du point de vue diachronique, ces passages permettent d'observer des parallélismes entre le discours de Deharveng et celui des remarqueurs du XVII^e siècle. Comme le montre l'exemple 8, le chroniqueur utilise fréquemment l'expression *on ne dit pas*, une formule prescriptive caractéristique du genre des remarques sur la langue (voir Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 77 ; Caron, 2004 : 397). Cependant, à la différence de la chronique de Deharveng, ces textes métalinguistiques – qui « traitent de subtilités ou d'idiotismes de l'usage qui posent problème à ceux qui parlaient le mieux la langue française à l'époque » (Ayres-Bennett, 2015 : 45) – peuvent aussi adopter des positions plus ouvertes à la variation, comme en témoignent les *Remarques sur la langue françoise* (1647) de Claude Favre de Vaugelas.

(8) **On ne dit pas : J'ai mis une adresse contraire. Mais je me suis trompé d'adresse. J'ai mis une adresse pour une autre. On ne dit pas : J'ai mis un chiffre contraire. Mais je me suis trompé de chiffre. J'ai mis un chiffre pour un autre.** Ne parlons plus comme la bonne dame qui risqua une apoplexie foudroyante, parce qu'elle avait pris le train contraire ! (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 83)

Dans d'autres directifs formulés par Deharveng, les traces explicites du destinataire sont absentes et les agents potentiels de l'action promue ne peuvent être déduits que du contexte situationnel global dans lequel la chronique est produite. Puisque les implications pour le comportement des lecteurs restent alors plus ou moins floues, le chroniqueur adopte une posture déontique plutôt faible, et ce, même s'il recourt à des constructions syntaxiques impersonnelles qui véhiculent une

valeur déontique explicite. Le plus souvent, il s'agit de constructions de type *il faut* + infinitif, qui peuvent de surcroit être actualisées au conditionnel (voir exemple 10), ce qui affaiblit une fois de plus la posture déontique adoptée par Deharveng. Comme le montre la formule *il faut dire* dans l'extrait 9, il est à nouveau possible d'identifier des éléments discursifs typiques des remarqueurs du XVII^e siècle qui subsistent chez Deharveng (on pense par exemple aux remarques de Éléazar de Mauvillon ; voir Slunkaite, 2025 et aux remarques de Claude Favre de Vaugelas ; voir Ayres-Bennett, 2015).

(9) J'ai plusieurs fois entendu dire, *en plein rue* : c'est une faute des plus grossières, puisque *rue* est du féminin. Mais en *rue* est détestable ; **il faut dire** : *dans la rue*. On peut dire cependant : *aller de rue en rue*, pour dire parcourir la ville. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 189)

(10) Ne pas observer la concordance des temps, c'est un « solécisme », « une faute désagréable ». **Il faudrait donc, pour être en règle avec Vaugelas, écrire « Bien qu'il n'y eût rien à voler ici et que les voleurs le sussent fort bien, sa présence était... »** (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 46-47)

Le discours de Deharveng se démarque par ailleurs par un grand nombre de questions déontiques du type *faut-il dire X ou Y?* (voir aussi Becker, 2014 : 432), qui établissent une opposition entre différentes façons de parler. Ces questions rappellent les questions d'élèves qui demandent à leur professeur de les aider avec leurs problèmes de grammaire. Deharveng imite donc une fois de plus des rituels scolaires pour affirmer son autorité déontique.

(11) **Faut-il dire : « Bien qu'il pleuve ou bien qu'il pleuvait, il est sorti ?... »** Disons : « Bien qu'il pleuvât !... » Faut-il dire : « Il faudrait qu'il soit ou il faudrait qu'il fusse plus âgé ?... » Disons : « Il faudrait qu'il serait plus âgé... » Faut-il dire : « Si j'étais vous et si j'avais votre fortune, je serais très généreux? » ou bien : « Si j'étais vous et que j'aurais votre fortune ?... ». Disons : Si j'étais vous et que j'eus votre fortune (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 39)

Ces jeux d'opposition donnent l'impression qu'il est toujours possible de distinguer entre ce qui est étranger au système de la langue et ce qui ne l'est pas. Une telle conception renforce l'idée que certaines formes d'expression manquent de structure ou qu'elles ne sont pas régies par des règles, puisque ces dernières ne sont jamais explicitées. Ces questions déontiques constituent donc des mécanismes discursifs qui risquent de créer un sentiment d'insécurité linguistique auprès les lecteurs (voir aussi Remysen 2018).

4.2. Baiwir – améliorer et enrichir la langue

Baiwir adopte une rhétorique injonctive qui se démarque largement de celle de Deharveng. Il commence le premier billet de sa rubrique en rejetant d'emblée la formule *dire/ne pas dire*, qu'il considère emblématique du discours puriste. Baiwir s'oppose à cette présentation binaire de faits de langue, et ce, non pas parce que la formule contribue à dénigrer les emplois utilisés par une bonne partie de ses lecteurs (dans ce cas les diatopismes du français en usage en Belgique), mais parce que dans la réalité, il n'est pas réaliste de bannir tous les usages jugés incorrects, ce que le chroniqueur regrette :

(12) **Une remarque préalable. On se gardera d'employer ici la formule chère aux puristes : « Ne dites pas... Mais dites... » Ce serait trop souvent exiger l'impossible. Si telle expression de bon français peut sans inconvénient se substituer à la locution locale, telle autre, en revanche, serait comprise de travers ou ne le serait pas du tout.**

Qui plus est, notre langue officielle, nos lois et nos règlements fourmillent d'expressions qui n'ont rien à voir avec la bonne langue et que les particuliers ne sont pas toujours libres d'éviter.

(Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 30 mars 1954)

En comparaison avec Deharveng, Baiwir adopte une posture déontique moins prononcée, ce qui se manifeste notamment dans le fait qu'il n'interpelle pas directement ses lecteurs : dans les billets analysés, on ne trouve pas de directifs au *vous* et au *nous*. Les propositions à valeur déontique ne contiennent généralement pas de traces d'un destinataire explicite, qui peut être autant personne que tout le monde, soit chaque lecteur qui est en contact avec la chronique. Les textes portent tous la marque de la généralité et le chroniqueur laisse juger ses lecteurs des implications de son discours sur leurs pratiques langagières. Cette absence de contrainte immédiate est illustrée en (13), où Baiwir fournit des consignes procédurales pour la prononciation de la semi-voyelle [ɥ]. Ces instructions, caractérisées par l'emploi de la troisième personne et du futur déontique, comprennent ce que l'on pourrait appeler des « deuxièmes personnes déguisées » (Stage, 2002 : 56) : les personnes concernées, à savoir les lecteurs de la chronique, sont toutefois présentes dans la situation de communication et le chroniqueur s'adresse à eux par la bande.

(13) Cette semi-voyelle u est à la voyelle u comme la semi-voyelle ou est à la voyelle ou. Pour la prononcer, on dispose les lèvres et la langue comme pour u, on fait vibrer les cordes vocales et l'on passe à la prononciation de la voyelle qui suit. **Le lecteur qui n'a pas la prononciation correcte de ce son et voudrait l'acquérir, s'attaquera à un mot comme juin. Il commencera** par dire ju-in, en deux syllabes, **puis il prononcera** le mot rapidement, en une seule émission de voix. En somme, juin doit se prononcer comme il est écrit, mais en une seule syllabe. (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 6 octobre 1954)

Notons que le futur déontique peut exprimer une grande variété de nuances injonctives⁹. En (13), la prononciation promue est moins décrite comme une action absolument obligatoire à prendre, mais plutôt comme la suggestion d'une pratique souhaitable. Au rappel de la norme prescriptive s'ajoute donc la volonté du chroniqueur d'inciter son lectorat à viser une amélioration de son français. En d'autres termes, l'auteur cherche à encourager une démarche de perfectibilité linguistique. Le discours de Baiwir s'inscrit donc dans la lignée de celui qui déplore une maîtrise insuffisante du français, en invitant à « *mieux dire et parfaire [la] connaissance de la langue* » (Paveau et Rosier, 2008 : 60). En ce sens, Baiwir adopte une rhétorique injonctive plus positive que Deharveng, dont le discours repose principalement sur des prescriptions et des interdictions.

Par ailleurs, la force directive du discours de Baiwir s'appuie fréquemment sur des constructions conditionnelles. Il s'agit de structures syntaxiques souvent utilisées dans les genres d'incitation à l'action pour segmenter l'action en plusieurs étapes (Adam, 2001 : 13). Dans ces phrases, la valeur directive repose sur une promesse de succès que le chroniqueur donne en suggérant que *si on fait X, on obtiendra Y* (voir aussi Greimas, 1983)¹⁰. Ainsi, le non-emploi de certains usages est présenté comme une action nécessaire afin d'atteindre un but, à savoir celui de parler selon le modèle normatif dominant. Sur le plan discursif, ces constructions au *si* véhiculent une posture déontique affaiblie dans la mesure où le chroniqueur, en utilisant l'auxiliaire *vouloir*, laisse une fois de plus ses lecteurs décider si les propos qu'il énonce entraîneront des conséquences sur leurs pratiques.

(14) Et, si l'on veut se garder de tout provincialisme, de tout vulgarisme, on fera bien d'éviter également des phrases comme celles-ci, recueillies à Bruxelles :

« Dans cette ville, on sort assez bien le soir. »

« J'ai chanté assez bien en Belgique, avant de faire carrière en France. »

Dans ces deux exemples, assez bien rend l'idée d'une certaine quantité (intermédiaire entre peu et beaucoup, une quantité moyenne.)

A éviter également :

« Le lundi, je suis assez bien libre. »

9. Riegel, Pellat et Rioul (2011) définissent le futur déontique comme suit : « Comme une injonction porte sur l'avenir, le futur peut en exprimer, avec différentes forces, les diverses nuances : règle morale, ordre strict, suggestion, consigne pour un devoir, etc. [...] Le futur simple permet d'expliciter l'époque où doit se réaliser l'ordre, qui est généralement moins strict qu'à l'impératif, à cause de la part d'incertitude inhérente au futur. » (2011 : 551).

10. Signalons que Greimas a identifié cette promesse de succès dans des textes procéduraux, par exemple des recettes de cuisine : « Si vous exécutez correctement l'ensemble des indications données, alors vous obtiendrez la soupe au pistou » (1983 : 159).

Ici, non seulement la locution a valeur quantitative, mais de plus elle se rapporte à un qualificatif. On l'a signalé plus haut : dans la langue correcte, assez bien ne s'applique qu'à une forme verbale. (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 30 novembre 1954)

Notons qu'on trouve à plusieurs reprises l'expression *on fera bien d'éviter...*, où le futur déontique exprime à nouveau une suggestion, ce qui diminue certes la force déontique de l'énoncé, mais non pas sa visée directive. L'extrait (14) permet aussi d'illustrer que Baiwir utilise régulièrement des constructions contenant des infinitifs comme *à éviter également...* qui servent à exprimer des actes directifs. En l'absence de marques de conjugaison, ces infinitifs dits injonctifs ne s'adressent pas à un destinataire précis et constituent des « injonction[s] “de portée générale” » (Turner, 2000 : 13). En d'autres termes, l'action promue est présentée « sans qu'il y ait un rapport direct entre l'auteur du texte et un récepteur précis » (Quintero Ramírez, 2018 : 152).

Outre ces injonctions plutôt explicites, le discours de Baiwir contient souvent des propositions à valeur directive implicite. Ces énoncés ressemblent à de simples informations sur les usages de la langue qui, à première vue, ne visent pas à changer les pratiques des lecteurs. Cependant, même s'il ne s'agit pas d'actes de langage de type directif explicite, le lecteur peut tout de même en déduire une consigne sous-jacente, à savoir de suivre le modèle normatif décrit par le chroniqueur, comme en (15).

(15) En bon français, une plaine de jeux ou de sports **se nomme** terrain de jeu(x), de sport(s) ou d'éducation physique. Stade **se dit** d'un très grand terrain destiné à la pratique de l'ensemble des sports athlétiques. (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 8 novembre 1954)

La valeur déontique de l'énoncé résulte d'une part de l'utilisation du *se-passif* (*se nomme*, *se dit*) qui permet de présenter les faits de langue comme étant absolument valables ou valides (voir aussi Lamiroy, 1993). D'autre part, l'adjectif axiologique *bon* dans *en bon français* possède aussi un potentiel déontique dans la mesure où il existe une relation métonymique entre le concept d'obligation en tant que source normative et celui de bien en tant qu'état idéal désiré. L'adjectif *bon* constitue ainsi un pont conceptuel entre le domaine déontique et le domaine évaluatif (Becker, 2014 : 337). Dans la chronique, les expressions *bon français* et *bon usage* reviennent à plusieurs reprises et sont associées au français qui a cours dans les milieux cultivés de Paris.

(16) Le dictionnaire des Quarante n'embrasse d'ailleurs pas la totalité de la langue contemporaine. Il se borne à enregistrer le « **bon usage** », lequel est défini en ces termes par M. Albert Dauzat : « Le bon usage – que le XVII^e siècle appelait « bel usage » – c'est, pour le français, l'usage de la classe cultivée de Paris à une époque donnée. » **La primauté du français cultivé de Paris, que certains ont du mal à admettre, n'est pas seulement un fait, c'est une nécessité.** Toute langue a besoin d'un centre dont l'usage joue, sur toute l'étendue de son domaine, le rôle de modèle à suivre. Faute de quoi, elle se morcelle et disparaît : c'est ce qui advint du latin quand Rome déchue cessa d'exercer son influence sur ce qui avait été l'Empire. (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 8 juin 1954)

Notons que Baiwir parle dans ce passage relativement argumenté d'une « nécessité », soulignant explicitement la valeur déontique que devrait avoir l'alignement des pratiques sur le modèle parisien. Néanmoins, puisque les agents de l'action ne sont pas explicitement désignés, le passage se caractérise dans l'ensemble par une valeur déontique plutôt faible.

4.3. *Négociations de l'autorité déontique*

Si Deharveng et Baiwir adoptent une rhétorique injonctive différente, tous les deux ont en commun d'indiquer que leurs jugements normatifs vont à l'encontre de ceux qu'expriment d'autres commentateurs de la langue. Ces objections permettent aux chroniqueurs de se mettre en scène comme des personnes qui ont la légitimité de négocier la valeur déontique attribuée à un usage et de faire entendre leur voix qui fait autorité. Ainsi, Deharveng rejette régulièrement les interdictions exprimées par d'autres critiques de la langue, souvent qualifiés de puristes (voir exemple 18), et soutient que, selon lui, l'usage en question est acceptable. Deharveng se montre donc plus généreux qu'autrui et apparaît moins catégorique dans son approche.

(17) **Vincent, qui est parfois trop sévère**, affirme ceci : « On devrait, en parlant d'un local, employer le mot résonance. Cette salle a une bonne résonance, et non pas : Cette salle a une bonne acoustique. » – Le Péril de la langue française, p. 2. **C'est excessif.** Acoustique, dans cette acceptation, a pour soi le meilleur usage. Déjà, en 1870, L. Veuillot n'hésitait pas à l'employer. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 74)

(18) « J'ai vu, avant-hier, mercredi, le pape au milieu de sa force militaire, sept à huit mille hommes. » – Veuillot, Correspondance, t. II, p. 202. **D'après les puristes, il faudrait dire** : « ... de sept à huit mille hommes. » **Exagération.** (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 17)

De façon semblable, Baiwir tend à réfuter les interdictions imposées par d'autres instances, notamment des grammairiens, tout en mettant en avant son acceptation des usages en question. Il s'agit là toujours d'emplois qui, selon Baiwir, sont considérés à tort comme des spécificités de la variété belge de français :

(19) **C'est par la dénonciation d'un interdit sans fondement qu'on se fait un plaisir**

de commencer ces articles. Vers 1890, un professeur de Verviers publiait une brochure intitulée, avec une curieuse précision mathématique : « Les 600 Expressions vicieuses belges ». La tournure « ça, je sais » y était prise à partie : on ne devait rien retrancher. Et depuis, la construction elliptique est victime des attaques répétées de nos grammairiens et de nos puristes : c'est un « germanisme évident, avéré ». Se joignant à eux, un critique français, M. André Thérive, n'hésite pas à la qualifier de « belgicisme antifrançais ».

Or, rien n'est plus inexact : il ne manque pas d'écrivains français, auteurs dramatiques ou romanciers, qui mettent l'expression incriminée dans la bouche de leurs personnages (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 30 mars 1954)

Finalement, notons que Deharveng et Baiwir ne rejettent jamais explicitement les jugements d'acceptation proposés par d'autres instances. Les deux chroniqueurs ne veulent donc pas paraître plus stricts que les autres, ce qui peut aussi être considéré comme une stratégie leur permettant d'augmenter leur autorité déontique auprès des lecteurs.

5. Conclusion

Le discours prescriptif de Deharveng et de Baiwir est construit selon différents degrés de présence énonciative et de force directive. Si Deharveng interpelle directement ses lecteurs et se donne l'image d'un professeur qui veut intervenir dans les pratiques de ses lecteurs, le discours de Baiwir contient peu de propositions à valeur directive explicite et se présente comme moins contraignant. La force déontique de son discours résulte pour l'essentiel de la présentation et de l'évaluation de faits de langue desquelles les lecteurs peuvent déduire une consigne sous-jacente. Baiwir montre donc une posture déontique relativement faible par rapport à Deharveng. Malgré ces différences, les deux chroniqueurs jugent leurs points de vue déontiques plus importants que ceux qui sont exprimés par d'autres instances, ce qui leur permet de se mettre en scène comme autorité déontique supérieure.

Deharveng s'inscrit dans une tradition normative bien établie, en recourant souvent à des expressions déontiques que l'on retrouve déjà chez les remarqueurs du XVI^e siècle. Son discours prescriptif repose sur des marqueurs linguistiques explicites et stéréotypés, caractérisant une rhétorique injonctive classique. Baiwir, en revanche, s'éloigne de ce modèle traditionnel : il rompt avec l'autorité discursive fondée sur l'injonction explicite et allie rappel de la norme et encouragement à l'amélioration continue du français, inscrivant ainsi sa démarche dans une perspective de perfectibilité linguistique.

La mise en perspective historique permet d'éclairer l'opposition entre ces deux types de prescriptivisme. Nous formulons l'hypothèse que ces différences s'expliquent en partie par un changement sociétal profond, survenu entre la Première Guerre mondiale et les années 1950, qui se manifeste dans les stratégies de légitimation de l'autorité. Le contexte d'après-guerre favorise l'émergence d'un climat idéologique propice aux valeurs d'ordre et d'autorité. Le discours de Deharveng en porte la

marque, imprégné d'un nationalisme conservateur où l'influence des idées autoritaires de l'extrême droite est perceptible. Baiwir, quant à lui, écrit à une époque où l'État centralisé belge et la monarchie sont ouvertement remis en question, ce qui se reflète dans une posture prescriptive plus modeste et moins autoritaire.

Pour valider cette hypothèse, il serait pertinent d'élargir l'analyse à d'autres chroniques publiées en Belgique et dans l'espace francophone. Une telle étude comparative permettrait de mieux cerner les liens entre contextes sociopolitiques et styles prescriptifs dans le discours normatif sur la langue.

Références

- Adam, Jean-Michel (2001), « Entre conseil et consigne : les genres de l'incitation à l'action », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, nos 111-112, p. 7-38.
- Anquetil, Sophie (2014), *Représentation et traitement des actes de langage indirects*, Paris, Classiques Garnier.
- Antaki, Charles et Alexandra Kent (2012), « Telling People What to Do (and, Sometimes, Why) : Contingency, Entitlement and Explanation in Staff Requests to Adults with Intellectual Impairments », *Journal of Pragmatics*, vol. 144, nos 6-7, p. 876-889.
- Ayres-Bennett, Wendy (2015), « La persistance de l'idéologie linguistique des remarqueurs dans les chroniques de langage de 1925 à nos jours », *Circula*, n° 1, p. 44-68.
- Ayres-Bennett, Wendy et Magali Seijido (2011), *Remarques et observations sur la langue française*, Paris, Classiques Garnier.
- Becker, Martin (2014), *Welten in Sprache. Zur Entwicklung der Kategorie « Modus » in romanischen Sprachen*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Berré, Michel (2024), « L'image de la Wallonie et le traitement des 'wallonismes' dans les Récréations philologiques et grammaticales du père Deharveng (Belgique, 1920-1928) », *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, n° 113, p. 15-40.
- Berré, Michel, Élisabeth Castadot et Bénédicte Van Gysel (2024), « Traitement de la variation diatopique chez trois grammairiens belges : des chroniques du père Deharveng (1922-1928) à celles de Grevisse (1955-1970) et de Goosse (1966-1990) », *Linx*, n° 87, p. 1-31.
- Caron, Philippe (2004), « Postface », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, La Licorne, p. 395-400.
- Castadot, Élisabeth (2022), « Notre langue, de Léopold Courouble : résistance à la norme linguistique ou résistance à l'interprétation ? », *Cahiers internationaux de symbolisme*, n° 161-163, p. 61-77.
- Couper-Kulen, Elizabeth et Marja Etelämäki (2015), « Nominated Actions and their Targeted Agents in Finnish Conversational Directives », *Journal of Pragmatics*, n° 78, p. 7-24.
- Craven, Alexandra et Jonathan Potter (2010), « Directives : Entitlement and Contingency in Action », *Discourse Studies*, vol. 12, n° 4, p. 419-442.
- Dister, Anne (2022), « Maurice Grevisse et André Goosse : du bon usage au français universel », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n° 21, p. 129-145.
- Du Bois, John (2007), « The Stance Triangle », dans Robert Englebretson (dir.), *Stance-Taking in Discourse : Subjectivity, Evaluation, Interaction*, Amsterdam, Benjamins, p. 13-182.

- Fløttum, Kjersti (2004), « La présence de l'auteur dans les articles scientifiques : étude des pronoms ‘je’, ‘nous’ et ‘on’ », dans Antoine Auchlin, Marcel Burger, Laurent Filliettaz, Anne Grobet, Jacques Moeschler, Laurent Perrin, Corinne Rossari et Louis de Saussure (dir.), *Structures et discours. Mélanges offerts à Eddy Roulet*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 401-416.
- Fløttum, Kjersti, Kerstin Jonasson et Coco Norén (2007), *On. Pronom à facettes*, Bruxelles, De Boeck.
- Francard, Michel (1996), « Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique », dans Claudine Bavoux (dir.), *Français régionaux et insécurité linguistique*. Université de la Réunion, L'Harmattan, p. 93-102.
- Francard, Michel, Joëlle Lambert et Françoise Masuy (dir.) (1993), *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française/Communauté française Wallonie-Bruxelles.
- Goosse, André (1971), *Façons de parler*, Gembloux, Duculot.
- Greimas, Algirdas (1983), « La soupe au pistou ou la construction d'un objet de valeur », dans Algirdas Greimas (dir.), *Du Sens II : essais sémiotiques*, Paris, Seuil, p. 157-169.
- Große, Sybille (2017), *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris, Champion.
- Klinkenberg, Jean-Marie (2010), *Périphériques Nord. Fragments d'une histoire de la littérature franco-phone en Belgique*, Liège, Université de Liège.
- Kratzer, Angelika (1978), *Semantik der Rede: Kontexttheorie, Modalwörter, Konditionalsätze*, Königstein, Scriptor.
- Lafontaine, Dominique (1991), *Les mots et les Belges*, Bruxelles, Ministère de la Culture, Service de la langue française.
- Lamiroy, Béatrice (1993), « Pourquoi il y a deux passifs », *Langages*, n° 109, p. 53-72.
- Lohnstein, Horst (2011), *Formale Semantik und natürliche Sprache*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Martin, Robert (1983), *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- Meier, Franz (2019), « Diatopismes et degrés de normativité dans le discours sur le français en Belgique au tournant du XXI^e siècle. Analyse d'une chronique de langage de Cléante », dans Anne Dister et Sophie Piron (dir.), *Les discours de référence sur la langue française*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, p. 253-282.
- Meier, Franz (2023), « Marking the Source of Knowledge, Asserting the Epistemic Stance : Evidential Strategies in Deharveng's Franco-Belgian language column ‘Récréation philologique et grammaticale’ (1922-1928) », *Belgian Journal of Linguistics*, n° 37, p. 12-36.

Meier, Franz (2021), « The Argument from Authority in Doppagne's Franco-Belgian language column : Polyphonic Interplays and Construction of Epistemic Authority », dans Carmen Marimón Llorca et Sabine Schwarze (dir.), *Authoritative Discourse in Language Columns : Linguistic, Ideological and Social Issues*, Frankfurt/Main, Lang, 2021, p. 117-140.

Meier, Franz et Sabine Schwarze (2021), « Strategie evidenziali nelle cronache linguistiche : uno studio corpus-based in area francofona e italofona », dans Carmen Marimón Llorca, Wim Remysen et Fabio Rossi (dir.), *Les idéologies linguistiques : débats, purismes et stratégies discursives*, Frankfurt/Main, Lang, p. 369-396.

Moreau, Marie-Louise, Huguette Brichard et Claude Dupal (1999), *Les Belges et la norme : analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles, Service de la langue française (ministère de la Communauté française)/Duculot.

Neefs, Marie-Chantal (1980), *Les chroniques de langage publiées dans Le Soir, La Libre Belgique et Le Journal des Tribunaux pendant les années 1954, 1955 et 1956*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven.

Noël, François et Charles-Pierre Chapsal (1823), *Nouvelle grammaire française, rédigée sur un plan très-méthodique, et contenant de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation, tirés de nos meilleurs auteurs, et distribués dans l'ordre des règles*, Paris, Vve Nyon jeune.

Nølke, Henning (2017), *Linguistic Polyphony. The Scandinavian Approach : ScaPoLine*, Leiden/Boston, Brill.

Palmer, Frank (2001), *Mood and Modality*, Cambridge, Cambridge University Press.

Paveau, Marie-Anne and Laurence Rosier (2008), *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert.

Plantin, Christian (1996), *L'argumentation*, Paris, Seuil.

Quaghebeur, Marc (2020), « Langue, histoire et littérature en Belgique francophone, des origines à la belgitude », *Études littéraires*, vol. 49, n°s 2-3, p. 17-44.

Quintero Ramírez, Sara (2018), « Étude syntaxique et textuelle des constructions infinitives indépendantes », *Onomázein*, n° 41, p. 147-166.

Remysen, Wim (2005), « La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française. Un essai de définition », dans Julie Bérubé, Karine Gauvin et Wim Remysen (dir.), *Les journées de linguistique. Actes du 18^e colloque 11-12 mars 2004*, Québec, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières, p. 267-281.

Remysen, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Québec, Université Laval.

Remysen, Wim (2018), « L'insécurité linguistique à l'école : un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes », dans Nadine Vincent et Sophie Piron (dir.), *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec*, Montréal, Nota Bene, p. 25-59.

Riegel, Pellat et Rioul (2011), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Searle, John (1982), *Sens et expression. Études de théorie des actes du langage*, Paris, Les Éditions de Minuit. [Titre original : *Expression and meaning. Studies in the theory of speech acts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979. Traduit de l'anglais par Joëlle Proust.]

Slunkaite, Karina (2025), « ‘On fent bien que c’eft-là du plus Haut-Allemand’ – Les dénominations de langues comme formules évaluatives dans le genre des remarques », *Circula*, n°s 21-22.

Stage, Lilian (2002), « Les modalités épistémique et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé) », *Revue Romane*, vol. 37, n° 1, p. 44-66.

Stenuit, Bernard (2005), « Joseph Deharveng (1867-1929) », dans Bernard Stenuit (dir.), *Les Collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, Namur, Editions Lessius, p. 551-555

Stevanovic, Melisa et Anssi Peräkylä (2012), « Deontic Authority in Interaction : The Right to Announce, Propose, and Decide », *Research on Language & Social Interaction*, vol. 45, n° 3, p. 297-321.

Stevanovic, Melisa et Jan Svennevig (2015), « Introduction : Epistemics and Deontics in Conversational Directives », *Journal of Pragmatics*, n° 78, p. 1-6.

Turner, Nigel (2000), *Linguistique contrastive et traduction, étude contrastive de l'infinitif en français et en anglais*, Paris, Ophrys.



TITRE: Du Vocabulaire de Marc et Philippe au Dictionnaire Acajun de Marc à Paul à Jos :
ENTREPRISES POPULAIRES DE DESCRIPTION DU PARLER DE LA BAIE SAINTE-MARIE

TITLE: FROM MARC AND PHILIPPE'S VOCABULARY TO MARC À PAUL À JOS' DICTIONNAIRE ACAJUN:
POPULAR FOLK DESCRIPTIONS OF BAIE SAINTE-MARIE FRENCH

AUTEURE: CHANTAL WHITE, UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE

REVUE: *Circula*, NUMÉRO 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 194 - 217

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23714](https://hdl.handle.net/11143/23714)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23714](https://doi.org/10.17118/11143/23714)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Du Vocabulaire de Marc et Philippe au Dictionnaire Acajun de Marc à Paul à Jos : Entreprises populaires de description du parler de la Baie Sainte-Marie

Chantal White, Université Sainte-Anne

chantal.white@usainteanne.ca

Résumé : Paru pour la première fois en 1988, *Le Parler de la Baie Sainte-Marie : le vocabulaire de Marc et Philippe* de Félix Thibodeau (1988) s'inscrit dans un effort collectif, amateur et délibéré de singulaïrisation du français parlé au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Comme d'autres initiatives de ce que des linguistes ont nommé le métalangage populaire (Preston 2004), *Le parler de la Baie Sainte-Marie* et les ouvrages qui lui ont succédé contribuent à construire la variété, l'isoler des autres formes de français parlé en Acadie et en figer certains traits comme étant spécifiques à la région (Johnstone 2006). À travers ce qu'Asif Agha (2005 : 38) a appelé un processus « d'enregistrement », ces traits en viennent ensuite à symboliser l'identité et la culture acadienne de la Baie Sainte-Marie. Afin de mieux comprendre comment certains traits linguistiques en sont venus à s'imposer comme emblématiques de la variété qu'on reconnaît maintenant comme l'*acadjonne*, cet article s'intéressera à quatre initiatives de description linguistique populaires parues depuis 1976 dans la région.

Mots clés : Acadjonne, Baie Sainte-Marie, enregisterment, linguistique populaire, lexicographie profane

Abstract: First published in 1988, *Le Parler de la Baie Sainte-Marie: le vocabulaire de Marc et Philippe* by Félix Thibodeau forms part of a collective, amateur, and deliberate effort to distinguish the variety of French spoken in southwestern Nova Scotia. Similar to other initiatives that linguists have described as instances of *folk metalanguage* (Preston 2004), *Le Parler de la Baie Sainte-Marie* and subsequent works contribute to the construction of this variety, setting it apart from other forms of Acadian French and codifying certain features as specific to the region (Johnstone 2006). Through what Asif Agha (2005: 38) terms a process of “enregisterment,” these features come to symbolize the Acadian identity and culture of Baie Sainte-Marie. To better understand how particular linguistic traits have come to be regarded as emblematic of the variety now known as *acadjonne*, this article analyzes four popular initiatives of linguistic description published in the region since 1976.

Keywords: Acadjonne, Baie Sainte-Marie, enregisterment, folk linguistics, folk lexicography

1. Introduction : Pourquoi un Dictionnaire Acajun pour Marc à Paul à Jos ?

Le 8 décembre 2015, l'auteur-compositeur-interprète originaire de la Baie Sainte-Marie, Marc à Paul à Jos¹ lançait sur sa chaîne YouTube une vidéo annonçant la sortie de son troisième album *Le Dictionnaire Acajun* (2015)². Dans la vidéo, on retrouve l'artiste assis sur une chaise posée entre sa cuisinière et son comptoir de cuisine, attablé devant un micro sur pieds. Dans une simplicité désarmante, Marc à Paul à Jos nous donne un avant-goût des chansons qui figurent sur son dernier opus en relatant les gens qui y sont évoqués et en disant que « ben sûr, comme de coutume là, les chansons qui sont chantées, c'est toutes des chansons qui sont chantées comme en acajun là, de Clare là, de là je viens de »³. Pour la première fois, le disque s'accompagne d'un livret de plus de 20 pages « avec tous les paroles de tous les chansons » et sera disponible dans tous les bons commerces de Clare et sur son site web. D'ailleurs, la chanson éponyme de l'album s'ouvre sur une scénette qui se déroule dans l'un de ces commerces locaux « Su' Clarence à P'tit Freddie » où une vieille dame se plaint à son amie de n'avoir pas été comprise par une des jeunes caissières parce qu' « a savait pas quoi c'étaique la diffarence entre une choppine ou une chattine, »⁴ chose à laquelle son amie répond que les jeunes de nos jours auraient besoin « d'un dictionnaire Acajun ». S'ensuit, sur fond de mandoline, une sorte de cadavre exquis de mots en français de la Baie qui sont enfilés en ordre alphabétique, à la manière d'un dictionnaire, faisant écho au célèbre ouvrage de Félix Thibodeau *Le parler de la Baie Sainte-Marie : le vocabulaire de Marc et Philippe*, paru en 1988.

Comme d'autres initiatives de ce que des linguistes ont nommé le métalangage populaire (Preston, 2002), *Le parler de la Baie Sainte-Marie* et les ouvrages qui lui ont succédé contribuent à construire la variété, l'isoler des autres formes de français parlé en Acadie et en figer certains traits comme étant propres et spécifiques à la région (Johnstone, 2006). À travers ce qu'Asif Agha a appelé un processus « d'enregisterment » (2005 : 38), ces traits en viennent ensuite à symboliser l'identité et la culture

1. Actif depuis 2013 sur la scène musicale acadienne, Marc LeBlanc, connu sous le nom de scène Marc à Paul à Jos (selon la tradition acadienne d'enfiler sa parenté en listant sa généalogie patrilinéaire ou matrilinéaire), est un artiste originaire de Clare qui compose de la musique folk-country dans le dialecte local de la région, qu'il appelle acajun, sur le quotidien des gens de sa région d'origine.

2. Marc à Paul à Jos, *Le Dictionnaire Acajun – Neuve Album*, mis en ligne le 7 décembre 2015 sur <https://www.youtube.com/watch?v=O7nUstreCm4> [Page consultée le 3 juillet 2025]

3. Comme nous le verrons plus loin dans l'article, la variété de français acadien parlé à la Baie Sainte-Marie est une variété de français souvent décrite par les linguistes comme étant la variété la mieux conservée du français acadien, c'est-à-dire qui reflète le mieux la langue que parlaient les premiers Acadiens déportés à leur retour en Acadie. Les gens de la Baie désignent cette variété à la fois comme du français, du français acadien, de l'acadien ou, dans un souci de représenter certains traits phonétiques emblématiques de la région, de l'acadjen, de l'acadjonne ou ici, comme Marc à Paul à Jos, de l'acajun. La graphie la plus courante est acadjonne mais tous ne s'entendent pas pour désigner la variété ainsi ou pour se l'approprier.

4. Le lien suivant vous donne accès à la chanson au complet avec paroles <https://www.youtube.com/watch?v=A-7Ko8O-IVMs> [Page consultée le 3 juillet 2025]

acadienne de la Baie Sainte-Marie. Afin de mieux comprendre comment certains traits phonétiques, lexicaux et morphologiques en sont venus à s'imposer comme appartenant au parler de la Baie Sainte-Marie et à être perçus comme constitutifs, voire emblématiques, de la variété qu'on en est venu à reconnaître comme l'acadjonne (ou l'acajun), cet article se penche sur quatre initiatives de description linguistique populaires parues depuis 1976 à la Baie Sainte-Marie. Le rôle que jouent les dictionnaires traditionnels dans l'établissement d'une norme et la consolidation d'un standard est généralement admis mais qu'en est-il d'initiatives populaires qui visent à délimiter, documenter et décrire des micro-variétés à portée géographique beaucoup plus restreintes? En quoi ces initiatives contribuent-elles aussi à l'établissement d'une certaine norme de ce que sont et ce que doivent être les variétés qu'elles disent décrire?

À partir d'une étude des paratextes et du matériel linguistique présenté, on s'intéressera non seulement aux traits linguistiques les plus saillants retenus comme représentatifs de cette variété mais aussi aux discours sur cette variété et sur ses locuteurs afin de dégager les idéologies linguistiques qui sous-tendent ces entreprises amateurs de description linguistique. Reconnaissant que la frontière entre descriptions populaires et descriptions scientifiques est poreuse et que les deux discours s'influencent mutuellement dans ce que Johnstone décrit comme une « circularité méthodologique » (Johnstone, 2013 : 8) la première partie de cet article esquisse un bref portrait de la place qu'a occupée le français parlé à la Baie Sainte-Marie dans la tradition de la linguistique acadienne. Je tenterai ensuite de définir l'objet qui nous intéresse en m'appuyant sur les travaux en linguistique populaire et en lexicographie profane avant de procéder à la description et l'analyse de ces artefacts et de l'image qu'ils véhiculent de la variété dans la dernière partie.

2. Le français parlé par les Acadiens de la Baie Sainte-Marie, variété phare des linguistes

En contexte canadien, le terme francophone est généralement utilisé pour désigner les personnes dont la première langue apprise et encore comprise est le français. Il s'agit d'une définition plus restrictive que celle qu'on emploie plus fréquemment à l'échelle de la francophonie internationale où peut se dire « francophone » un individu qui est en mesure de s'exprimer en français. Selon cette définition toute canadienne, en Nouvelle-Écosse, les francophones ne représentent que 3,6% de la population totale de la province, selon les données de recensement de Statistiques Canada de 2021 (Auclair, Frigon et St-Amant, 2023)⁵. En Nouvelle Écosse, les francophones sont principalement répartis entre les municipalités de Clare, d'Argyle (au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse), l'agglomération urbaine d'Halifax au centre de la province, le comté de Richmond qui comprend l'Île Madame et la région de Chéticamp au Cap-Breton, au nord-est de la province. C'est dans la région de Clare où le poids démographique des francophones est le plus fort et où la connaissance du français est la

5. Sont exclues de ce chiffre les personnes qui auraient identifié deux premières langues apprises et encore comprises (français et anglais). Statistiques Canada ne fait pas de distinction entre les différentes variétés de français parlées au Canada.

plus élevée. Selon les données de recensement de Statistiques Canada, 69,6% des habitants de cette municipalité connaissent le français. Clare est suivie de près par la municipalité d'Argyle, sa voisine la plus proche, avec 57,2% et la municipalité de Richmond, à l'autre extrémité de la province qui, avec ses 56% d'habitants qui peuvent parler le français, ne se situe pas trop loin derrière (Auclair, Frigon et St-Amant, 2023).

Dans ces trois régions, la majorité des francophones sont de descendance acadienne. La région de la Baie Sainte-Marie, qui se trouve dans la municipalité de Clare, se targue souvent d'être la première région où les Acadiens sont revenus s'établir à compter de 1768, après les déportations qui ont débuté en 1755. On délimite généralement la Baie Sainte-Marie comme la série de villages s'échelonnant le long du littoral allant de Digby à Yarmouth, une région que les anglophones de la province dénomment « the French Shore » ou la côte française. La municipalité de Clare, qui englobe mais ne se limite pas aux villages bordant le littoral de la Baie Sainte-Marie, comprend une population de 8018 personnes (recensement de 2016) résidant dans une vaste zone côtière et intérieure de 852 km².

La variété de français parlée à la Baie Sainte-Marie est sans conteste, avec celle parlée dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, une des variétés du français acadien la plus souvent décrite. Même si, comme l'ont démontré Arrighi, Roussel, Violette et Snider dans une recension récente des travaux en linguistique acadienne (Arrighi et al., à paraître), la Nouvelle-Écosse fait souvent figure de parent pauvre à côté de la province voisine du Nouveau-Brunswick, la variété de français de la Baie Sainte-Marie, particulièrement celle parlée par les locuteurs les plus recherchés en dialectologie (Norm : Non-mobile, older, rural and male), est l'une des chouchous de la linguistique acadienne qui s'y tourne et s'y réfère comme « la variété la plus conservatrice » du français acadien encore parlée (Flikeid, 1994). Cette « fenêtre sur le passé », comme l'a souvent qualifiée Philip Comeau qui, avec Ruth King, s'est notamment intéressé à la persistance du passé simple, n'est pourtant pas dépourvue de facteur d'innovation, comme l'a souligné Stefanie Fritzenkötter. En effet, délaissant les locuteurs traditionnels, Fritzenkötter s'est efforcée de documenter le parler de la jeune génération, souvent décrié comme un symbole de l'assimilation en raison de l'influence de l'anglais qui s'y fait entendre. Dans un chapitre portant sur l'utilisation de l'adverbe *back* dans la variété parlée par les jeunes élèves de l'école secondaire de Clare, Fritzenkötter affirme que

The variety examined is both archaic and innovative at the same time. On the one hand, archaic and dialectal features such as the negator “point”, the 3rdperson plural inflectional ending “-ont” or the *je collectif* prevail in the language used by Baie Sainte-Marie adolescents. On the other hand, the adolescents integrate more and more English words and structures into their idiolects. The adolescents are conscious of the increase of English structures in their speech, even though, as King (2008: 137) puts it for other Acadian French varieties, “the degree of English influence claimed is sometimes not supported by the data provided.” (Fritzenkötter, 2014 : 53)

Avant King, Flikeid avait été l'une des premières à remettre en question le qualificatif « moitié anglais moitié français » utilisé pour décrire (et le plus souvent déplorer) le parler des jeunes de la Nouvelle-Écosse (Flikeid, 1989). Quoiqu'il en soit, dans la plupart des travaux de description linguistique de la langue de la Baie Sainte-Marie, ce sont les aspects dits « plus traditionnels » sur lesquels on insiste alors que ce sont les travaux menés par des chercheurs internationaux ou n'appartenant pas au groupe de chercheurs acadiens qui s'intéressent à l'influence de l'anglais (Fritzenkötter, 2014, 2015, 2016; Petras, 2016).

Les premiers travaux en linguistique acadienne, notamment ceux de Pascal Poirier et de Geneviève Massignon, ont surtout porté sur le lexique qu'on comparait avec celui des régions de France d'où étaient partis les premiers colons acadiens afin d'en établir la filiation. Ainsi, peut-être en raison de cet héritage des travaux fondateurs (Arrighi et al., à paraître : 9), le lexique a, du moins dans les débuts de l'institutionnalisation de ce champ d'étude, occupé la part du lion des ouvrages scientifiques consacrés au français parlé en Acadie. Dans la bibliographie annotée de plus de 400 titres de travaux sur le sujet de la langue parlée en Acadie qu'Edward Gesner fait paraître en 1986 afin de « fêter en quelque sorte le centenaire de la linguistique acadienne » (Gesner, 1986 : 1), le lexique est au cœur des préoccupations des chercheurs avec près du quart des travaux qui y sont consacrés. Cependant, force est de constater que dans les 40 dernières années, depuis le travail de recension de Gesner, l'intérêt pour le lexique et son ascendance toute française a cédé le pas aux travaux en morphologie et en syntaxe et à un intérêt grandissant pour la sociolinguistique.

La région de la Baie Sainte-Marie n'échappe pas à cette tendance dans les travaux scientifiques, où « le lexique de la région demeure le parent pauvre » (Peter et White 2022 : 134). Cependant, l'intérêt pour le lexique est repris dans les travaux de description amateurs qui souvent se servent des mots qu'ils estiment être propres et uniques à leur région comme des porte-étendards identitaires. Ce sont précisément ces entreprises de description populaires, les travaux de ceux que Karine Gauvin, dans sa recension du travail lexicographique mené sur le français acadien, appelle affectueusement « Les amoureux de la langue » (Gauvin, 2014), qui m'intéresseront dans les prochaines pages.

3. Des « amoureux de la langue » aux « lexicologues profanes/parasites » : pourquoi s'intéresser à ces entreprises de description populaires?

J'aborde ces entreprises de description linguistique populaires comme autant d'exemples de ce que Nancy Nziedelsky et Dennis Preston ont appelé la « folk linguistics ». Dans leur ouvrage sur le sujet, ces deux auteurs nous somment de porter attention à non seulement a) ce qui se passe dans la langue, b) comment les gens y réagissent, et c) comment ils interprètent ce qui se passe dans la langue. À l'instar de Hoenigswald, ils nous invitent à descendre de notre tour d'ivoire, rappelant que « It will not do to dismiss these secondary and tertiary modes of conduct merely as sources of error » (Hoenigswald 1966: 20). Preston ira plus loin en affirmant qu'il est non seulement erroné mais aussi

dangereux d'ignorer ce que les gens pensent et croient de la langue. Une telle approche, ne donne , selon lui, qu'une description partielle de la langue et de ses locuteurs (Preston, 2002 : 22).

Pour Preston et Nziedelsky, en tant que la partie la plus sensible de la langue et la plus immédiatement accessible à la discussion et à la réflexion, le lexique est l'objet par excellence de la linguistique populaire :

In 1.1.2 we have shown the *primacy of the “word” as the folk linguistic object par excellence*, and discussions of word meanings [...] are common. [...] The folk also see words as “classifiable,” that is, belonging to certain groupings [...] as we shall see, those classifications, perhaps not surprisingly, also bear heavily on social rather than strictly linguistic characteristics. (Niedzelski et Preston, 2000 : 266)

Ainsi, comment les gens classifient les mots qui leur sont propres, comment ils en parlent, en dit autant sur leur façon de percevoir l'utilisation de la langue en contexte social et les valeurs sociales dont ils l'investissent que sur la variété linguistique en question. En Nouvelle-Écosse, la production lexicographique amateur est assez importante et remonte aux années 80. En 1988, Ephrem Boudreau fait paraître le *Glossaire du vieux parler acadien de Rivière Bourgeois au Cap-Breton* et, la même année, Félix Thibodeau fait paraître *Le parler de la Baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse : le vocabulaire de Marc et Philippe*. Ce genre de travail lexicographique amateur qui porte généralement sur des aires géographiques bien circonscrites et que leurs auteurs décrivent eux-mêmes comme « une modeste gerbe à côté du magistral Glossaire de Pascal Poirier » (Boudreau, 1988 : 22), un « faisceau qu'on confiera au Centre d'études acadiennes » (Boudreau, 1988 : 22), dans l'espoir de conserver quelques traces d'un parler en cours d'évolution (Boudreau, 1988), se rangent dans la catégorie de ce que Barbara Johnstone a appelé, à l'instar des travaux de Nziedelsky et Preston, les *folk dictionaries*. Dans une communication donnée à Limerick en 2006, Barbara Johnstone s'était intéressée au dictionnaire populaire de Sam McCool, son fameux *New Pittsburghese : How to sound like a Pittsburgher* (1982). Réédité à maintes reprises depuis sa première publication en 1982, cet ouvrage est un artefact qui s'inscrit dans tout un courant de construction et de réification d'un parler qui serait emblématique de la ville de Pittsburgh aux États-Unis et qui, par le fait de sa publication et de sa circulation dans des boutiques souvenirs entre autres, y contribue (Johnstone, 2006).

Du côté francophone, les travaux de Nadine Vincent ont porté sur ce qu'elle appelle des travaux de lexicographie profane « par opposition à ce que serait une lexicographie sacrée, cette dernière étant construite en respect d'une certaine tradition, de certains termes, voire de certains dogmes » (Vincent, 2020 : 110). Par lexicographie profane, Diane Vincent entend une lexicographie qui se fait, comme Amélie Cure l'avait si brillamment décrite, « hors du temple » (citée dans Achard-Bayle et Cure, 2008 : 31). La lexicographie profane serait donc le fait de personnes qui ne sont pas nécessairement formées en lexicographie ou en linguistique mais qui ont un intérêt pour la chose. S'étant intéressée aux dictionnaires de l'Ancien français, Amélie Cure précisait que

le dictionnaire non scientifique ou préscientifique n'est pas un objet linguistique spontané [comme le serait d'autres types d'artefact d'enregistrement] : il participe d'un savoir, d'une organisation, d'une méthode. Il ne semble donc pas s'inscrire dans la linguistique populaire. Pourtant jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ce type de dictionnaires est l'œuvre d'érudits. À cette époque, l'érudit est considéré par l'institution comme un amateur. Sa démarche, contrairement à celle du spécialiste, est plus « expérimentale », moins scientifique et son savoir, plus empirique. (Achard-Bayle et Cure, 2008 : 30)⁶

Laissant de côté toute une discussion autour de la notion de spécialiste ou d'expertise, il m'apparaît clair que, dans le sens qu'en donne Cure ou Vincent, l'étiquette profane ne comporte pas les mêmes connotations péjoratives que d'autres qu'on aurait tenté d'y substituer comme amateur ou naïve et permet quand même d'y reconnaître tout un travail d'érudition qu'on perçoit aisément dans la plupart des ouvrages qui m'intéresseront ici.

Au terme de lexicographie profane qu'elle utilise comme point de départ, Vincent y substitue gracieusement celui de « lexicographie parasite » pour désigner une certaine branche de la lexicographie profane, telle qu'elle est pratiquée au Québec, son terrain d'expertise, et ses dérives plus dangereuses. Dans son article, Vincent s'intéresse particulièrement à des ouvrages de lexicographie profane qui ont connu un certain succès à l'étranger comme par exemple, le très controversé *Dictionnaire québécois-français pour mieux se comprendre entre francophones* de Lionel Meney, et qui, de par leur circulation outre-frontières, ont contribué à y véhiculer une certaine image du français parlé au Québec que des spécialistes du français québécois, notamment Mercier et Verreault (2002), ont « jugée inexacte, voire caricaturale » (Vincent, 2020 : 114). Ainsi, ce qui préoccupe particulièrement Vincent dans son article, c'est la contribution de ces discours profanes à la construction d'une variété et son image au-delà de ses frontières. Cette lexicographie est appelée parasite parce qu'elle « peut perturber la communication en émettant des signaux incompréhensibles et usurpe l'identité du dictionnaire, s'appropriant son autorité et sa crédibilité » (Vincent, 2020 : 122).

4. Le regard des profanes sur le français de la Baie Sainte-Marie

Force est de constater que la plupart des artefacts de lexicographie profane qui m'intéressent ici sont d'abord et avant tout destinés à une consommation interne, et qu'à l'exception de l'exemple mentionné en introduction, *Le dictionnaire Acadian de Marc à Paul à Jos*, qui en fait un usage très particulier, voire presque carnavalesque, ils n'ont certainement pas la prétention de se considérer « dictionnaire ». Leur diffusion, contrairement aux ouvrages dont se préoccupe Vincent qui ont tous connu un certain succès commercial, est beaucoup plus restreinte. Il n'en demeure pas moins qu'ils contribuent à véhiculer une certaine image de la langue locale et de ses locuteurs et, qu'en tant que

6. Dans cet article, Achard-Bayle rend hommage à son étudiante Amélie Cure, décédée subitement alors qu'elle était en début de carrière dans un tragique accident de voiture, en citant sa proposition initiale pour ce numéro spécial de *Pratiques sur le langage populaire* qui lui est dédié.

tel, ils méritent que l'on s'y intéresse, même si cette image ne connaît pas une large diffusion au-delà du territoire où cette langue est ou était traditionnellement parlée. Comme nous le rappelle Barbara Johnstone

“Pittsburghese” exists only in talk about talk, in textual artifacts like *How to Speak Like a Pittsburgher*, in conversations about local speech, in oral parodies. Such representations of local speech constitute a set of linguistic prescriptions: a dictionary and a grammar for the imagined local variety known as “Pittsburghese” (Johnstone 2006 : 5)

Ainsi, à l'instar de Johnstone, nous pouvons dire que « le dialecte Acadjonne », « l'Acajun », « le vocabulaire de Marc et Philippe » ou « la langue de Rose-Alba », existent d'abord et avant tout dans ce que les gens en disent, dans ce genre d'artefacts qui constituent autant de prescriptions sur ce que les gens de la région de la Baie Sainte-Marie disent et surtout comment ils le disent.

4.1. Le dialecte « Acadjonne » dans les pages du *Petit Courier*

La première instance du mot « acadjonne » pour désigner la variété qui est parlée à la Baie Sainte-Marie paraît dans les pages du *Petit Courier de la Nouvelle-Écosse* en 1976. À l'époque, le seul hebdomadaire francophone de la province de la Nouvelle-Écosse est publié à partir de ce que les gens de la région de Par-en-bas appellent communément la « ville (anglaise) », Yarmouth. Le 19 août 1976, en page 9 de l'hebdomadaire, sous le titre évocateur de « le dialecte “Acadjonne” des Acadiens de la Baie Ste-Marie » le journal publie une liste intégrale de mots acadiens « ainsi que leurs versions internationales compilée par Phil Comeau⁷ ». La liste que le *Petit Courier de la Nouvelle-Écosse* publie dans son intégralité dans son édition du 19 août est un mélange de mots en usage à la Baie Sainte-Marie et qui n'ont pas d'attestations ailleurs en Acadie ou très peu comme « beurgotter » pour « klaxonner »⁸, de mots propres au français acadien « bâsir » pour « partir vite », et d'épellations non-standards qui représentent soit des prononciations propres aux particularités phonétiques de la Baie (« appartchonne », « appartient » pour l'équivalent « posséder »), soit de l'Acadien en général (« beurbis » pour « brebis »). La première édition de la liste (Comeau, 1976a), publiée de façon séquentielle et pas toujours régulière au courant de l'été 1976⁹ est accompagnée d'un long préambule qui décrit le projet que s'était fixé Phil Comeau, son auteur :

7. Il s'agit selon toute vraisemblance de Phil Comeau (*1956), le cinéaste originaire de la Baie Sainte-Marie, alors âgé de 20 ans qui aurait été aux études à cette époque.

8. « Beurgotter » aussi relevé sous la forme « borgoter » existe ailleurs en Acadie pour parler très fort mais ce n'est que dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et au Cap Breton qu'il revêt le sens de klaxonner. (Cormier, 1999 : 101)

9. Un dépouillement complet des éditions de l'hebdomadaire au cours du printemps et de l'été 1976 révèle que le travail de Comeau fait sa première apparition le 15 avril 1976, la suite sera présentée dans les éditions du 22 avril (Comeau, 1976b) et du 27 mai (Comeau, 1976c). Cette première série se terminera à la lettre « c » et le mot « cotti » qui donne comme équivalent bois pourri, pour ne réapparaître, dans son intégralité que le 19 août 1976 (Comeau, 1976d)

J'ai entrepris ce travail il y a un an et demi. Je m'attendais à recueillir quelques centaines de mots. J'en ai présentement un mille. En faisant des enquêtes auprès des jeunes et des vieillards je me suis vite aperçu que la baie Sainte-Marie possédait un langage véritablement archaïque. Je me suis rendu compte que quatre-vingt pour cent des mots Acadjonne sont des déformations de mots de France. (Comeau, 1976a : 17)

Ainsi, comme le laisse entendre Comeau, la grande majorité des mots répertoriés dans sa liste ne sont en fait pas des spécificités lexicales propres à la Baie, puisque ces mots circulent également en France, mais ils s'y prononcent différemment qu'à la Baie, où ils seraient, pour reprendre l'expression malheureuse de Comeau, « déformés ». Comeau précise que

Les autres mots sont soit; 1. Des mots conservés dès l'origine de la langue et qui ne se trouvent plus dans le dictionnaire Académique, 2. Des mots simplement inventés par les colonisateurs français au XVII^e siècle, pour exprimer les nouveautés apparues dans le milieu, 3. Des mots empruntés aux Indiens [sic.] ou 4. Des mots que l'on trouve dans le dictionnaire Académique, mais avec une définition autre que celle de l'académie. (Comeau, 1976a : 17)

Bien que Comeau apporte ces précisions sur l'origine des différents mots qu'il a répertoriés, la liste de mots qu'il nous présente dans les pages de l'hebdomadaire, parce qu'elle se contente de fournir l'équivalent des mots dans leur « version internationale », ne permet pas de distinguer entre ces cinq catégories de mots. Au moment de cette première apparition de l'appellation acadjonne pour désigner le français parlé par les gens de la Baie Sainte-Marie, *Le Petit Courrier de la Nouvelle-Écosse* (fondé en 1937) a une diffusion limitée – ses opérations se limitent au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et, bien qu'il espère rejoindre un lectorat provincial, sa vocation provinciale et sa prétention de desservir l'ensemble des francophones de la Nouvelle-Écosse ne sera entérinée que l'année suivante en octobre 1977¹⁰. C'est en somme assez particulier que la liste soit publiée dans les pages du journal en terme du public visé. Il ne s'agirait donc pas d'un glossaire à l'intention des touristes comme il s'en voit au Rendez-vous de la Baie, le centre d'information touristique situé à Pointe-de-l'Église, sur le campus de l'Université Sainte-Anne, mais plutôt d'une liste de mots que les lecteurs du *Courrier* connaissent probablement déjà bien même s'ils connaissent peut-être un peu moins bien leur « version en français international ». Cela étant dit, Comeau justifie l'entreprise en affirmant que alors qu'il poursuivait ses recherches auprès d'autres jeunes de la région, il découvrait que « la plupart d'entre eux entendaient encore de temps en temps, des anciens mots de leurs pères et ils en ignoraient le sens » (Comeau, 1976a : 17). Si pour lui, le parler des jeunes de son âge est de plus en plus touché par l'anglicisation, il devient dès lors impératif de consigner les mots propres à la région : « il est normal et important de recueillir nos vieux mots savoureux avant qu'il ne soit trop tard! » (Comeau, 1976a : 17). L'objectif pour Comeau est donc double, la préservation d'une trace du parler « Acadjonne », face à l'influence grandissante de l'anglais dans la région et aussi sa valorisation. Faisant écho à ce qu'avait

10. L'édition du 27 octobre 1977 qui suit le déménagement des bureaux du *Courrier* annoncé la semaine précédente délaissé l'appellation « Petit » et devient *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*.

déclaré Poirier dans le premier chapitre du *Parler franco acadien et ses origines* (1928), Comeau réitère que « notre langue n'est pas du patois »¹¹ et comme lui, il décrète l'importance de « garder la fierté d'être acadjonne [...] respect[ant] notre langue et [en la] conserv[ant] » (Comeau, 1976a : 17)¹².

4.2. « Le vocabulaire de Marc et Philippe »

En première page de l'édition du 15 avril 1976 où paraît pour la première fois l'appellation acadjonne, on prépare le lancement du livre *Dans Note Temps avec Marc et Philippe* avec un profil de son auteur, Félix Thibodeau. Ce livre, sans doute très attendu des lecteurs du *Petit Courrier de la Nouvelle-Écosse*, est le tout premier recueil des chroniques de ce que Thibodeau appelait « sa petite histoire », sorte d'historiographie vivante publiée en feuilleton dans les pages de l'hebdomadaire. Entre 1972 et 1979, les lecteurs du *Petit Courrier* devenaient, le temps de cette chronique, témoins privilégiés des échanges entre deux octogénaires fictifs de la région de la Baie Sainte-Marie, Marc et Philippe et leurs épouses respectives, Mélonie et Philomène, dans lesquels ces derniers se remémoraient des souvenirs de leur jeunesse. Dans la première édition de la chronique « Dans note temps », le chroniqueur affirme avoir « [pris] la liberté d'employer “le parler de par chu nous” » pour livrer, à travers les personnages fictifs de Marc et Philippe, les souvenirs que lui ont confiés son « cher père » ou « d'autres personnes âgées avec qui [il a eu] le bonheur de causer » (Thibodeau, 1972 : 19). La chronique de Thibodeau n'est pas sans rappeler celle de ceux que le *Petit Courrier* appelait affectueusement « Nos deux philosophes », M. Henri Krichepou et Luc à Baptiste à Mandé, deux autres personnages fictifs qui, dès la deuxième édition de l'hebdomadaire en 1937, s'échangeaient leurs opinions, tout en parlant « comme parlaient nos grands-pères [de sorte à ce que] tout le monde p[uisse] comprendre » (Le petit Courrier, 1937)¹³.

11. Dans le premier chapitre de son ouvrage, Poirier écrivait au sujet de la langue française parlée en Acadie « Cette langue n'est pas un dialecte qui leur est exclusivement particulier; c'est moins encore un patois : c'est le français même qui se parlait dans la Touraine et le nord-ouest du Berry, au milieu du XVII^e siècle » (Poirier, 1928, p. 2)

12. Dans la préface de son ouvrage qu'il décrit comme « un essai de réhabilitation du parler franco-acadien » Poirier écrit que « La crainte qu'éprouve le paysan acadien de parler sa langue devant les étrangers et même en présence de toute personne “éduquée”, est chose dangereuse pour lui, au point de vue national. Elle ouvre une écluse à la marée montante de l'anglicisme, qui déjà déborde [...] Pour un Acadien, rougir de sa langue maternelle, c'est un peu rougir de la France » (Poirier, 1928, p. 7 « préface »)

13. *Le Petit Courrier* nous les présente de façon vague et mystérieuse dans une introduction à leur première chronique en ces termes : « Ce dont [sic.] deux personnages qui vivent depuis longtemps déjà dans nos cantons mais, à cause de leur existence plus ou moins mystérieuse, la plupart de notre monde ne les connaît pas . Une pauvre cahute, située dans les bois à quelques miles [sic.] d'un certain village, constitue leur demeure [...] leur plus grande joie étant de s'entretenir de mille et une chose qui passent par l'esprit de tout le monde » (Le Petit Courrier, 1937 : 4). Ainsi, en ne fournissant que des informations biographiques vagues sur ces deux personnages fictifs, *le Petit Courrier* nous les présente comme deux personnages à l'image du lectorat imaginé de l'hebdomadaire naissant, originaires respectivement du comté de Digby et du comté de Yarmouth.

Les adeptes de la petite histoire de Félix Thibodeau devront attendre plus de dix ans après la parution du premier recueil pour que leur auteur fasse paraître en 1988 *Le Parler de la Baie Sainte-Marie : le vocabulaire de Marc et Philippe*, sorte de clef de lecture pour rendre les dialogues de Marc et Philippe plus accessibles aux lecteurs des plus jeunes générations. En effet, lorsqu'on le compare au travail étudiant présenté par Phil Comeau dans les pages du *Petit Courrier* qui dans son ensemble constitue et représente « le dialecte “Acadjonne” de la Baie Ste-Marie », *Le Parler de la Baie Sainte-Marie : le vocabulaire de Marc et Philippe* se fait un peu plus explicite. Il ne s'agit en fait pas simplement, comme le dit son auteur, de « recueillir les mots et expressions qui sont plus ou moins tipiques [sic.] de la région de la Baie Sainte-Marie » (Thibodeau, 1988 : 7), mais plutôt de consigner à l'écrit une trace des termes qui étaient propres à cette région mais « qui ne figurent pas tellement dans la conversation courante des gens de nos jours » (Thibodeau, 1988 : 7).

Comme le laisse supposer le sous-titre de l'ouvrage, Marc et Philippe (et dans une moindre mesure, leurs épouses) occupent une place de choix dans l'ouvrage que propose Thibodeau dont les entrées alphabétiques sont entrecoupées de 19 dialogues servant à illustrer certains des mots qui y sont répertoriés. Fidèle à la tradition de la lexicographie acadienne telle qu'inaugurée par Poirier et Massignon (Gauvin, 2014), l'approche de Thibodeau est différentielle : « Nos ancêtres employaient beaucoup de mots et expressions très conformes au français international; l'auteur ne s'occupe pas de ceux-là », écrit-il dans sa préface (Thibodeau, 1988 : 7). Pourtant, il ne suffit que de jeter un coup d'œil aux entrées de la lettre « A » pour constater que sont aussi répertoriés des mots relevant du français commun mais qui reçoivent un traitement phonétique particulier à la Baie Sainte-Marie. Par exemple, le verbe abandonner se présente à la première page comme « abandounne/abandonner [sic.] », dans un souci de représenter la tendance à l'ouïsme qui caractérise plusieurs variétés de français acadien, y compris celui de la Baie Sainte-Marie (Flikeid et Richard, 1993 : 137), tandis que l'entrée pour le mot arbre « Abre », un peu plus bas, se passe de définition mais précise que le mot « est presque toujours prononcé âbre » (Thibodeau, 1988 : 9). Faisant écho à l'organisation de l'ouvrage de Poirier, les entrées alphabétiques de l'ouvrage sont suivies par une liste de mots organisés par catégories représentant l'environnement naturel de la Baie Sainte-Marie¹⁴. Celle-ci est précédée d'une entrée intitulée « La grammaire de Marc et Philippe », qui regroupe plusieurs considérations qui débordent du domaine à proprement lexical, la plupart étant plutôt d'ordre phonétique, mais qui comporte aussi certaines informations un peu impressionnistes sur l'évolution de la langue française dans la région ou sur les règles de syntaxe qui lui sont propres :

14. À partir de la page 189 et jusqu'à la page 261, Pascal Poirier dresse un inventaire des « expressions particulières » au français acadien en les regroupant en différentes catégories comme « le Firmament, la Neige, la Glace, la Forêt, la Mer, Coquillages et poissons » (Poirier 1928, p. 190-205)

Quant au parler de Marc et Philippe, c'est-à-dire celui employé par la population de Clare depuis l'arrivée des premiers habitants jusqu'au début du vingtième siècle, on peut difficilement déduire aucune règle fixe, ni d'orthographe, ni de syntaxe. Depuis le début du vingtième siècle la langue anglaise a changé énormément le parler à la Baie Sainte-Marie. (Thibodeau, 1988 : 133)

Ainsi, l'image que donne Thibodeau du parler qu'il décrit est celle d'un parler hors norme, pour lequel, parce qu'il n'adhère pas aux règles codifiées dans les grammaires courantes, il « est impossible de déduire des règles fixes » et qui tend à disparaître au profit de l'anglais. Cette section fournit aussi certaines informations sur les aspects phonétiques du parler de la Baie Sainte-Marie qui viennent compléter celles qui se retrouvent parfois dans les entrées, comme la première entrée de la lettre « E » :

À la Baie Sainte-Marie, le « e » ne sait pas toujours où se placer quand il accompagne le « r »; autrement dit, il y a souvent métathèse. On dit berbis pour brebis. Aussi « e » devient souvent « a »; derrière pour derrière. (Thibodeau, 1988 : 46)

Cette description impressionniste mais tout de même hautement didactique, dans laquelle la lettre « e » est personnifiée, décrit d'abord le phénomène d'interversion (par synecdoque, le terme métathèse est plus souvent utilisé à la Baie pour désigner l'ensemble de ces phénomènes de phonétique combinatoire) (Flikeid et Richard, 1993 : 136-137), puis celui de l'ouverture du [ɛ] en [a] (Flikeid et Richard, 1993 : 138). Les commentaires sur la prononciation qui peuplent les entrées—on en note aussi pour le phénomène de palatisation et d'affrication à la lettre [d] (Thibodeau, 1988 : 43)¹⁵—font écho à ceux qui concluent l'ouvrage¹⁶. En référence au phénomène bien connu de la dénasalisation du son [ɛ̃] en [ɔ̃] en syllabe ouverte accentuée, qui est représentée dans la nominalisation de la variété « acadjonne » et qui est un des traits les plus emblématiques du parler de la Baie Sainte-Marie (Flikeid et Richard, 1993 : 139)¹⁷, Thibodeau écrit que « selon le contexte un mot peut être prononcé correctement : j'peux-t-y aoir du pain et du beurre? J'ai un dictionnaire en main » (Thibodeau, 1988 : 134). À ces considérations d'ordre plus phonétiques s'ajoutent, dans cette section sur la grammaire de Marc et Philippe, des remarques sur la morphologie, notamment la conjugaison des verbes avoir et être et aussi des remarques d'ordre syntaxique comme l'emploi des prépositions : « “à” est souvent employé au lieu de “de”; *le garçon de Marc, le fils à Marc* » (Thibodeau, 1988 : 133). On apprend aussi que le « à est souvent employé là où il n'est pas requis ; à tous les jours pour chaque jours tous les jours. On

15. Dans *Le parler de la Baie Sainte-Marie*, Thibodeau réserve une section entière à « dj » qu'il traite à tort comme une diphtongue : « le “dj” est très souvent employé dans le parler de Marc et Philippe. On le trouve comme diphtongue au début du mot ou dans le corps du mot »

16. Notamment sur la lettre « A » que l'on décrit comme « souvent dur: râpure càrottes, chàrette » (Thibodeau, 1988 : 133), pour désigner une prononciation plus postérieure de la voyelle ouverte qui s'accompagne d'un allongement vocalique

17. Flikeid et Richard (1993, p. 146) fournissent plusieurs références sur ce phénomène qui avait d'abord retenu l'attention de Massignon (1949).

entend *hier à soir* pour hier soir. On peut en dire autant de “au”; *demain au soir* pour demain soir » (1988 : 133).

4.3. La langue de Rose-Alba

La référence au français standard, tel qu'il est présenté dans les ouvrages de référence comme le dictionnaire Le Robert ou dans *le Bon usage* de Maurice Grévisse, est toute aussi présente dans le glossaire qui accompagne le livre *Parlez-Moi de Rose-Alba: Ses Monologues* (2013), parus sous la plume de Marie-Adèle Deveau (*1939)¹⁸. Dans l'hommage à Rose-Alba qui accompagne ce petit recueil, paru aux éditions Marc Lescarbot dans « l'intention de préserver les monologues de Rose-Alba, improvisés par Anne-Marie Comeau, pour sauvegarder le vocabulaire et la culture propres à la région de Clare » (Deveau, 2013 : 9 – je souligne), le parler acadien est présenté comme étant « difficile à écrire et à lire » (2013 : 9). La source de ces problèmes n'est pas tant lexicale, comme la plupart des mots « vient souvent du vieux français », mais plutôt phonétique et / ou morphologique :

Il y a aussi l'affaire de la prononciation et des métathèses [...] dans le parler local de Clare, ce qui cause parfois des problèmes. [...] Et pour ce qui est de la manière dont les verbes sont conjugués.... J'allons; ils allont... Ça c'est une autre histoire! (Deveau, 2013 : 9 « Hommage à Rose-Alba »)

L'auteure des monologues affirme avoir mis de côté certaines règles de grammaire « afin de garder la saveur du parler de Rose-Alba ». Ces « “erreurs” » peut-on lire « sont là pour faciliter la compréhension du dialecte de Rose-Alba » (Deveau, 2013 : 9).

Le glossaire, qui accompagne les 20 monologues recueillis dans ce recueil, présente un amalgame hétéroclite de termes principalement attestés au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse « amingler » (immobiliser par la force physique), « gârlaisse » (fille mal élevée), « même-tchais » (marais) et « moyaque » (personne mal élevée, effrontée)¹⁹, de canadianismes « asteur » « asteure, » « allan » (élan), « frette, » « greyer, » puis de termes relevant du français commun mais qui sont épelés dans le glossaire de sorte à représenter une prononciation particulière soit à la Baie Sainte-Marie, soit au français aca-

18. Interprété par Anne-Marie (Muise) Comeau (*1942) à partir de la fin des années 70 sur les planches de théâtre et dans les festivals communautaires, le personnage humoristique de Rose-Alba se présente sous les allures d'une vieille dame (on la surnomme d'ailleurs « la Sagouine de la Baie Sainte-Marie »). Travailante et débrouillarde, Rose-Alba est une femme d'origine modeste qui a élevé une famille nombreuse avec très peu de moyens.

19. Pour chacun des termes, j'en fournis entre parenthèses la définition qu'en donne le glossaire. Dans le Dictionnaire acadien d'Yves Cormier, « Amingler » n'est attesté que pour le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, « garlaise » est attesté pour le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, le Cap-Breton et la Gaspésie, « même-tchais » se retrouve sous les graphies « mame-quai » ou « mametchai » et même en renvoi de la graphie « mêmechet » au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et aux îles de la Madeleine, et, même si moyaque se retrouve partout pour désigner un oiseau marin, ce n'est qu'au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse qu'il désigne une personne stupide (Cormier, 1999, p. 65; 229; 268 [273]; 282)

dien: « âbe » (arbre), « aïde » (aide), « Amaritchonne » (Américain), « apperniont » (apprennent) et « auhordie » (aujourd’hui).

Dans ces réécritures phonétiques de mots relevant du français commun, ce sont les mêmes phénomènes phonétiques qui sont retenus que ceux notés par Thibodeau, à savoir la postériorisation du a (pour âbe), la diphongaison des voyelles orales (Flikeid et Richard, 1993 : 139), le traitement des voyelles nasales en finale absolue (particulièrement le [ɛ] prononcé [ɔn]), la palatalisation et l'affrication des consonnes vélaire devant le yod, l'interversion, et l'articulation pré-vélaire des consonnes chuintantes (Flikeid et Richard, 1993 : 139). Comme chez Thibodeau, le glossaire de Rose-Alba s'accompagne de quelques notes sur des particularités phonétiques de la Baie qui précèdent la liste alphabétique de termes répertoriés dans le glossaire. Au nombre de trois, ces notes portent sur le phénomène de l'ouverture de la voyelle antérieure mi-ouverte [ɛ] en [a] (Flikeid et Richard, 1993 : 138), les métathèses mentionnées dans « l'hommage », et les onomatopées. Pour le premier phénomène, celui-ci s'appuie sur la description qu'en fait Pascal Poirier :

[...] « dans l'ancienne langue, devant “l” et “r,” le “e” se change en “a”; *alle, tarre, mar, pour elle, terre, mer.* (Pascal Poirier). Exemple : Alle a été à la mar... du taffera vart... Alle avait faim. » (Deveau, 2013 : 103).

Comme chez Thibodeau, le terme métathèse recouvre davantage de phénomènes d'interversion (*ergarder, gueurnouille, guerlot, erbutter*) que de métathèse dans les exemples qui sont fournis et Deveau s'appuie sur la définition qu'en donne le *Nouveau Petit Robert* (2007) pour décrire ce phénomène. Quant aux onomatopées, c'est le *Bon usage* de Maurice Grevisse qui en fournit une définition (Deveau, 2013 : 103)²⁰.

Chose particulière dans le glossaire de Rose-Alba est la présence d'emprunts à l'anglais mais qui sont prononcés à la française, comme « bicycule » (*bicycle*), « crémitâter » (*cream of tartar*), « frosture » (*frosting*), « pantrée » (*pantry*), « wasse » (*worse*). Ceux-ci côtoient aussi des mots anglais prononcés en anglais mais qui, contrairement aux premiers, se présentent dans le glossaire en italiques « *board* », « *harness* », « *haul* », « *scallops* ». Tenus comme responsables de l'évolution—ou de la disparition progressive—du parler des Acadiens de Clare depuis l'établissement de Port-Royal, les mots que Rose-Alba emprunte à l'anglais sont dit-on, pour la plupart « débarbouill[és] avant d'être adopt[és] » (Deveau, 2013 : 9). Leur inclusion dans le glossaire de Rose-Alba détonne avec la tradition lexicographique en Acadie où, depuis Poirier qui leur consacre tout de même une section entière (Poirier, 1928 : 271-282), ils sont le plus souvent exclus des listes de mots appartenant au français acadien, se rangeant dans la catégorie d'emprunts et n'étant pas de fait admis comme faisant partie de la langue que l'on cherche à décrire.

20. Bien qu'elle se réfère à ces deux ouvrages, étalons de la norme du français standard, dans la définition qu'elle fournit des phénomènes de métathèse et d'onomatopées, dans un cas comme dans l'autre, Deveau n'en fournit pas la référence complète.

4.4. Rozèta Klar pour parler comme quelqu'un de Clare

C'est un peu la même logique qui prévaut dans le dernier artefact de mon corpus. Paru en pleine pandémie sous la plume de Jean LeBlanc et de Jean Louis Belliveau (2020), *Tu Pùra Ét De Klar Si Ke/ Tu pourrais être de Clare si / You might be from Clare if... (TPEDKSK)* est un ouvrage trilingue en graphie phonétique acadjonne, en orthographe française et en anglais, établissant, ne serait-ce que dans sa mise en page, des frontières claires entre les trois langues qui s'y côtoient. La première partie de TPEDKSK se présente comme un recueil de particularités culturelles propres à la région de Clare dans la tradition des blagues de Jeff Foxworthy (*1958) « *you may be a redneck if...* »²¹. Dans cette première partie de l'ouvrage, chaque entrée complète le titre du recueil avec une phrase courte qui décrit une habitude des gens de la région de Clare, comme leur tendance à préférer les entrées latérales ou secondaires des maisons pour y entrer:

Tu Tâ Hama Sarvi, Dla Pârt Dänävä, Pùr Rätré, Dun Mézö, Dä Klar

Tu n'as jamais utilisé la porte d'en avant pour entrer dans une maison de Clare

You have never used the front door to enter a house in Clare. (LeBlanc et Belliveau 2020 : 20)

Chaque entrée est accompagnée d'une illustration ou d'une photographie qui, apprend-t-on sont toutes « *unless otherwise specified [...] by Jean LeBlanc, self described savant* » (LeBlanc et Belliveau, 2020 page des droits d'auteur).

Dans un article consacré aux blagues de Foxworthy, véritable industrie à la fin des années 80 et au début des années 90, J. David Thomas démontre, à partir d'une analyse sémiotique fine du concept de « pollution », comment ces blagues, qui s'appuient sur des stéréotypes sur les blancs américains pauvres vivant en milieu rural au sud des États-Unis, ont contribué à établir des frontières intra-raciales entre différentes catégories de groupes blancs américains. Ainsi les blagues sur les *rednecks* de Jeff Foxworthy permettent, selon Thomas et Anne Shelby, aux Américains blancs de rejeter tous les torts sociaux de la société américaine, particulièrement le racisme, mais aussi les histoires les plus sordides d'inceste, sur ces autres blancs, permettant aux blancs américains de se protéger de cette pollution morale. Comme le décrit Thomas :

The boundary between the redneck and the non-redneck is at times a complex, porous, fault-line that defines a normative whiteness by using pollution codes to stigmatize White outsiders through the use of humor. By constructing this boundary between the redneck/non-redneck and marking redneck identity as polluted this more normative, mainstream whiteness is insulated and protected from intra-racial threats. (Thomas, 2016 : 12)

21. Originaire d'Atlanta, Jeffrey Marshall Foxworthy est un humoriste, comédien, auteur, et présentateur à la radio et la télévision, particulièrement connu pour sa série de blagues « *You might be a redneck* », populaires au début des années 1990.

Si dans la perspective de Shelby et celle de Thomas, ces blagues sur les rednecks sont surtout destinées à un public qui ne fait pas partie du groupe qu'elles ciblent, même si Shelby reconnaît qu'elles connaissent une certaine popularité parmi ceux qui y reconnaissent les milieux dans lesquels ils ont grandi mais qu'ils ont quitté (Shelby, 2000 : 156), le recueil *Tu Pùra Ét De Klar Si Ke...* et les blagues qu'il contient semblent bien davantage destinés à une consommation locale. Faisant référence par exemple à la popularité de la chaîne de magasin de vêtements usagés Frenchy's, un des fleurons de l'économie locale, où les gens de la région se targuent régulièrement d'avoir déniché des marques américaines de luxe à des prix ridiculement bas, les auteurs écrivent :

Pùr Parét Safistiké, Tu di, Ke Té Parti, Magaziné, (Ché Fräswâ)

Pour paraître haut-de-gamme, tu dis que t'es allé magasiner chez François

To seem high class you say that you're going shopping at chez François. (LeBlanc et Belliveau, 2020 : 44)

Cette blague ne prend tout son sens que lorsqu'on connaît bien la région et qu'on reconnaît l'engouement et l'attrait qu'y exerce la chaîne de magasins Frenchy's.

Au-delà des blagues sur la région et ses particularités qui se présentent, à la différence des blagues de Foxworthy, comme une sorte de célébration des gens de la région et de leur fierté acadienne (plusieurs entrées portent sur le drapeau acadien, la chanson « bienvenue en Clare » et la généalogie), le recueil s'accompagne aussi d'une dernière section à portée beaucoup plus linguistique. Cette dernière section est présentée exclusivement en graphie phonétique acadjonne. Il s'agit d'un système phonétique mis au point par le co-auteur de l'ouvrage Jean Louis Belliveau (1942-2024), qui a été le fondateur du Cercle linguistique de la Baie et qui a consacré une bonne partie de sa vie à la promotion et la mise en valeur de la langue de la région (White 2018). Sous l'intitulé « JL Vùla Klarifyé **Lé Zafar** - Pluzyér Sistèm, Pluzyèr Rozèta », Belliveau revient sur son travail pour rendre la langue de la région de la Baie Sainte-Marie plus accessible. C'est dans cette section que le sous-titre de l'ouvrage, « Rozèta Klar²² », prend tout son sens. Dans un clin d'œil à la méthode rapide d'enseignement des langues étrangères, Rosetta Stone®, « Rozèta Klar » se veut un système pour apprendre et préserver la langue de la région de Clare. Dans cette section, Jean Louis Belliveau passe en revue tout ce qu'il a fait, et la formation qu'il a reçue pour l'amener à élaborer son système pour représenter, préserver et promouvoir la langue acadienne :

22. La mise en page de l'ouvrage et de sa page-titre ne permet pas de déterminer s'il s'agit du sous-titre ou du nom de la collection dans laquelle l'ouvrage s'insère. Chose certaine, les autres publications du cercle linguistique de la Baie ne comportent pas ce sous-titre.

JL Â Pasé, Par Pluzyèr Sistèm, Pluzyêr Rozèta, Æ Kùmäsä Par, Lèkâl Däläs, Lé Skut, Ëtarprèt Pùr Lé Tùrist, Le Mârs Avèk Lé Hëm Radyo, Trwâ Sistèm Stèno, Sëtän, TC, Së Tän Arnê, Mâkten 2 Fwâ, Dalhawzi 2 Fwâ, La Sârbân, Dé Tân De Kùr, Du Swar É Dëté, Pùr Un TC8, Dä Lé Zèkal²³. (LeBlanc et Belliveau 2020 : 218)

Toutes ces années d'étude lui auront permis de mettre au point son propre système d'alphabet phonétique, basé sur l'alphabet phonétique international. Semblable à l'API et influencé par lui, l'alphabet mis au point par Belliveau est censé faciliter le passage d'une langue ou d'une variété de langue à l'autre, afin de permettre à tout le monde de prononcer le français comme il le serait dans Clare. Il s'agit d'une première étape dans le rêve que s'était fixé Belliveau d'établir « Ë Dâktârâ, Dä Lé Lâg Akadjèn » où chaque région dialectale acadienne, autant de « Fasèt Dë Djamä », pourrait se servir de son alphabet pour représenter sa variété et ainsi « Pâlish Sa Fasèt » (LeBlanc et Belliveau 2020 : 219 « Ö Pê Si Ö Vë »)²⁴. À la section intitulée « Dä Rozéta Klar, » (LeBlanc et Belliveau 2020 : 220), Belliveau se sert de son alphabet pour montrer comment certaines expressions en français standard (représentées par son alphabet phonétique) seraient prononcées en acadien de Clare. Ainsi Rozéta, c'est-à-dire le système graphique, se présente comme un système qui permet le passage d'une variété du français à l'autre et, dans ce cas-ci, le système Rozéta Klar propose une méthode pour l'enseignement de la prononciation de l'acadinne de Clare spécifiquement²⁵:

23. Jean-Louis a passé par plusieurs systèmes, plusieurs Rosetta, en commençant par l'école dans l'Anse [des Belliveau, peut-être en référence à la petite école que Jean Louis, natif de l'Anse des Belliveau, aurait fréquenté en grandissant], les scouts, interprète pour les touristes, le morse avec le HAM radio [radioamateur], trois systèmes sténographiques, Sainte-Anne, le teachers' College, Sainte-Anne à nouveau, [l'Université de] Moncton deux fois, [l'Université] Dalhousie deux fois, La Sorbonne, des tonnes de cours du soir et d'été pour un certificat d'enseignement 8 (teacher's certificate class 8) dans les écoles.

24. Jean Louis rêve d'établir un doctorat dans les langues acadiennes. Chaque région dialectale acadienne sont [sic.] comme les facettes d'un diamant. Chaque région polit [ou polish] sa facette.

25. Pour les fins de l'article, j'ajoute entre parenthèse les expressions représentées

(Jos à Ambroise²⁶) Djo A Äbréz = Djäbréz

(Louis à Ben) Lwi A Ben = Lwa Ben

(Merci) Mèrsi = Marsi

(Merde) Mèrd = Mard

(Gueppe) Gèp = Djép

(Guerre) Gèr = Djar

(Homme) Âm = Ùm

(Pomme) Pâm = Pùm

(Un oignon) Ü Nâgnö = Ë Nâgnö (LeBlanc et Belliveau, 2020 : 220)

Cette section se termine d'ailleurs par une série d'exercices de lecture tirés des publications antérieures du Cercle linguistique de la Baie, dont un texte en anglais tiré de *AkamétiMùnzËndSizn*²⁷, tant pour maîtriser le système graphique mis au point par Belliveau, que pour s'exercer à la prononciation des quatre voyelles nasales comme elles se prononcent dans la phrase classique « un bon vin blanc » en français standard, à Clare, à Paris en suivant l'évolution des voyelles nasales, et à Chéticamp, région reconnue pour être [ã] dominante, « Än Bä Vä Blä » (LeBlanc et Belliveau, 2020 : 220). Le système de Rozëta Klar ne saurait être complet sans les tableaux de conjugaison des verbes « Awar O Köpla » et de certains verbes au présent (aimer « Èmé », parler « Par Lé », manger « Mäjé », être « Ét », dire « Dir », boire « Bwar », demander « De Mä Dé », pouvoir « Pù War » et finir « Finir ») (LeBlanc et Belliveau, 2020 : 226-227)

5. Conclusion

Au-delà de ces mots qui « proviennent du vieux français » ou qui gardent vivant le souvenir de la langue des colons déportés de Port-Royal, ce qui fait la spécificité linguistique de l'objet, selon les lexicographes profanes de la Baie Sainte-Marie, ce sont certains phénomènes phonétiques saillants représentés à l'écrit dans ces artefacts (les interversions et les métathèses, l'ouïsme, une seule des voyelles nasales²⁸, l'ouverture du [ɛ] en [a] et la palatalisation et l'affrication des consonnes vélaires [k]

26. Le prénom « Ambroise » à la Baie, se prononce de façon beaucoup plus fermée, soit comme /äbrwε :z/ mais le plus souvent, sous l'influence de la consonne allongée, comme /äbrwe :z/. Je ne suis pas certaine pourquoi Belliveau donne Äbréz comme la prononciation en français de référence

27. *Acamétis Moons and Seasons* : Il s'agit du seul livret de la série qui utilise le système graphique pour représenter l'anglais

28. En effet, comme représenté de façon caricaturale, et exagérée, par Jean Louis Belliveau dans sa reproduction de la phrase « È Bëw Vän Blëw » (un bon vin blanc), c'est tout le système des voyelles nasales qui est affecté en syllabe accentuée. La représentation de Belliveau ne tient pas compte de la position de la voyelle dans le mot phonétique, où, comme l'expliquent Flikeid et Richard, seule la voyelle finale (dans blanc) présenterait la neutralisation de l'opposition entre les sons [ã] et [ɔ], les deux voyelles se prononçant [ɛʷ] ou [ɛ̄ʷ] en position accentuée (Flikeid et Richard, 1993, p. 139-140).

et [g] et, dans une moindre mesure, le traitement des consonnes chuintantes) et certaines particularités morphologiques (le *je collectif*, la désinence traditionnelle ont pour la 3^{ème} personne du pluriel ou la fréquence d'utilisation du passé simple, évoquée dans Thibodeau et chez LeBlanc et Belliveau). Ces artefacts contribuent à définir les contours de la variété du français « Acadjonne » qu'ils construisent et qu'ils font exister en la définissant.

La langue qui est représentée dans ces artefacts, le parler de la Baie Sainte-Marie, est plutôt celle qui y était parlée à un certain moment pas toujours précisé de l'histoire de cette communauté francophone établie le long des côtes de la Baie Sainte-Marie. Lorsque Thibodeau écrit « Quant au parler de Marc et Philippe, c'est-à-dire celui employé par la population de Clare depuis l'arrivée du début du vingtième siècle » (Thibodeau, 1988 : 133), il est clair que si pour lui, la langue de la Baie Sainte-Marie est restée la même entre le retour d'exil des premiers Acadiens en Nouvelle-Écosse et le début du vingtième siècle, elle n'est plus la même de nos jours. Pour lui, comme pour les autres auteurs de mon corpus, la langue décrite est menacée et les artefacts qu'ils nous présentent sont élaborés dans un souci d'en consigner une trace et de la rendre accessible aux jeunes générations qui l'entendent sans pour autant la parler avec la même richesse, préférant y substituer des mots d'anglais (Comeau, 1976a : 17).

Dans le *Dictionnaire Acajun* de Marc à Paul à Jos, dans le *Parler de la Baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse* de Thibodeau, dans *Parlez-moi de Rose-Alba : ses monologues*, recueillis par Deveau et, dans une moindre mesure, dans les capsules culturelles de TPEDKSK de LeBlanc et Belliveau, les formes linguistiques énumérées plus tôt sont associées à un certain type de personnage un peu caricatural, que j'appelle ailleurs les figures de l'empremier (White, 2020). Ainsi ces entreprises de descriptions populaires du parler de la Baie Sainte-Marie, ces travaux de lexicographies profanes, s'accompagnent souvent de mises en scène de ce que Asif Agha appelle des figures caractérologiques, qu'il définit comme « any image of personhood that is associative with a semiotic display itself—such as the use of an accent—and thus detachable from the current animator in subsequent moments of circulation » (Agha, 2003 : 243). Les formes décrites et représentées dans les artefacts de mon corpus, celles qui ensemble constituent l'« Acajun », le « dialecte Acadjonne », « le parler de la Baie Sainte-Marie », ou « Lakadjân de Klar » sont le plus souvent associées à des personnes âgées, comme Rose-Alba, comme les deux dames mises en scène au début du « Dictionnaire Acajun » de Marc à Paul à Jos, ou comme Marc et Philippe et Mélodie et Philomène. Comme Barbara Johnstone l'explique en s'appuyant sur le concept d'enregistrement d'Asif Agha (Agha, 2007), cette association entre formes linguistiques et identités sociales ou personnages-types contribue à l'*enregisterment* de la variété décrite :

When people start to use correlations between forms and contexts to do semiotic work, we can say that the forms have been ENREGISTERED (Agha 2007 a). That is to say that the forms have come to be associated with a « register » of speech. A speech register, in this sense is a way of speaking linked with a social identity, a persona, or a situation.(Johnstone, 2013 : 69)

Ainsi, à la Baie Sainte-Marie, les ouvrages de description linguistique profane ne contribuent pas uniquement à véhiculer une certaine image de la variété du français qui y est parlée, ni même à en fixer certaines normes ou en délimiter les frontières. En effet, ils contribuent aussi à donner une certaine image des locuteurs de cette variété : des personnes d'un certain âge, gardiens fragiles de la langue des premiers Acadiens revenus d'exil, une langue qui comme eux et avec eux, est appelée à disparaître.

Références

- Achard-Bayle, Guy et Amélie Cure (2008), « Trivial Pursuit: Abécédaire d'identité pop-folk à l'usage des linguistes, suivant l'usage profane et savant », *Pratiques*, n°s 139-140 (Linguistiques populaires?, sous la dir. De Guy Achard Bayle et Marie-Anne Paveau), p. 29-57.
- Agha, Asif (2003), « The Social Life of Cultural Value », *Language and Communication*, n° 23, p. 231-273.
- Agha, Asif (2007), *Language and Social Relations*, New York, Cambridge University Press.
- Arrighi, Laurence, Isabelle Violette, Basile Roussel et Alexandra Snider (à paraître), « 140 ans de linguistique acadienne: Bilan et perspective », *Port-Acadie*, n°s 40-41.
- Auclair, Nicolas, Catherine Frigon et Gabriel St-Amand (2023), *Faits saillants sur la langue française en Nouvelle-Écosse en 2021*, disponible sur https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2023006-fra.pdf?st=Gi38V-f_ [page consultée le 3 juillet 2025]
- Boudreau, Éphrem (1988), *Glossaire du vieux parler acadien: Mots et expressions recueillis à Rivière-Bourgeois (Cap-Breton)*. Montréal, Éditions du Fleuve.
- Comeau, Phil (1976a), « Le dialecte “Acadjoone” des Acadiens de la Baie Ste-Marie [N.-E.] ». *Le Petit Courrier*, 15 avril 1976, p. 17.
- Comeau, Phil (1976b), « Le dialecte “Acadjoone” des Acadiens de la Baie Ste-Marie », *Le Petit Courrier*, 22 avril 1976, p. 11.
- Comeau, Phil (1976c), « Le dialecte “Acadjoone” des Acadiens de la Baie Ste-Marie », *Le Petit Courrier*, 27 mai 1976, p. 12; 17.
- Comeau, Phil (1976d), « Le dialecte “Acadjoone” des Acadiens de la Baie Ste-Marie », *Le Petit Courrier*, 19 août 1976, p. 9-11.
- Cormier, Yves (1999), *Dictionnaire du français acadien*, Montréal, Fides.
- Deveau, Marie-Adèle (2013), *Parlez-moi de Rose-Alba*, La Butte, L'imprimerie Lescarbot.
- Flikeid, Karin (1989), « Moitié anglais, moitié français? Emprunts et alternance de langue dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2 (Bilinguisme et diglossie), p. 177-288.
- Flikeid, Karin (1994), « Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 275-326.
- Flikeid, Karin et Ginette Richard (1993), « La baie Sainte-Marie et l'île Madame (Nouvelle-Écosse): Comparaison phonétique entre deux variétés acadiennes », *Francophonies d'Amérique*, n° 3, p. 129-146.

Fritzenkötter, Stefanie (2014), « H'allons Back à la Baie! - Aspects of Baie Sainte Marie Acadian French in a 2011 corpus », *Études canadiennes / Canadian Studies*, n° 76, p. 43-56.

Fritzenkötter, Stefanie (2015), *Das akadische Französisch an der Baie Sainte-Marie / Neuschottland / Kanada. Ausgewählte soziolinguistische, morphosyntaktische und lexikalische Aspekte in einem jugensprachlichen Korpus*. Erich Schmidt.

Fritzenkötter, Stefanie (2016), « BACK à la BAIE ?! La particule adverbiale BACK dans le parler acadien de la Baie Sainte-Marie (Nouvelle-Écosse, Canada) », dans Ingrid Neumann-Holzschuh et Béatrice Bagola (dir.), *L'Amérique francophone – Carrefour culturel et linguistique. Actes du 10e Colloque international « Français du Canada – français de france »*, Trèves 19-21 juin 2014, Berlin, Peter Lang, p. 191-204.

Gauvin, Karin (2014), « L'activité lexicographique en Acadie des Maritimes: Bilan et perspectives », *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, n° 4, p. 42-81.

Gesner, Edward (1986), *Bibliographie annotée de linguistique acadienne*. Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.

Johnstone, Barbara (2006), « How to Speak Like a Pittsburgher: Exploring the Role of a Folk Dictionary in the Production of a Dialect », communication présentée au colloque SS16, Limerick.

Johnstone, Barbara (2013), *Speaking Pittsburghese: The Story of a Dialect*, New York, Oxford University Press.

King, Ruth (2008), « Chiac in context: Overview and evaluation of Acadie's *joual* », dans Miriam Meyerhoff et Naomi Nagy (dir.), *Social Lives in Language – Sociolinguistics and multilingual speech communities. Celebrating the work of Gillian Sankoff*, Amsterdam/ Philadelphie, John Benjamins, p.137-178.

Le Petit Courrier (1937), « M. Henri Krichepou et Luc à Baptiste à Mandé (Nos deux philosophes) », *Le Petit Courrier*, 17 février 1937, p. 7.

LeBlanc, Jean et Jean Louis Belliveau (2020), *Tù Pùra Ét De Klar Si Ke... Tu pourrais être de Clare si... You might be from Clare if...* Anse-des-Belliveau, publié à compte d'auteur.

Massignon, Geneviève (1949), « Le traitement des voyelles nasales finales dans les parlers français du sud de la Nouvelle-Écosse », *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, n° 45, p. 129-134.

McCool, Sam (1982), *Sam McCool's New Pittsburghese: How to Speak Like a Pittsburgher*, Pittsburgh, Hayford Press.

Meney, Lionel (2000), *Dictionnaire québécois-français pour mieux se comprendre entre francophones*, Paris, Guérin.

Mercier, Louis et Claude Verreault (2002), « Opposer français standard et française québécois pour mieux se comprendre entre francophones? Le cas du *Dictionnaire québécois français* », *Français moderne*, vol. 70, n° 1, p. 87-108.

Niedzelski, Nancy. A. et Dennis Preston, (2000), *Folk Linguistics*, Berlin, Mouton de Gruyter.

Peter, Benjamin et Chantal White (2022), « “La variété la mieux conservée du français acadien” : le rôle des ouvrages linguistiques pour la culture de la langue », dans E. Eggert et B. Peter (dir.), *Kultur(en) der regionalen Mehrsprachigkeit / Culture(s) du plurilinguisme régional / Cultura(s) del plurilingüismo regional : Kontrastive Betrachtung und Methoden ihrer Untersuchung und Bewertung*, Berlin, Peter Lang, p. 117-152.

Petraş, Cristina (2016), *Contact de langues et changement linguistique en français acadien de la Nouvelle-Écosse. Les marqueurs discursifs*, Paris, L'Harmattan.

Poirier, Pascal (1928), *Le parler franco-acadien et ses origines*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire.

Preston, Dennis (2002), « What is Folk Linguistics? », *Malbryting*, n°6, p. 13-23.

Shelby, Anne (2000), « The “R” Word: What’s So Funny (and Not So Funny) about Redneck Jokes », dans Dwight B. Billings, Gurney Norman, et Katherine Ledford (dir.), *Back Talk from Appalachia: Confronting Stereotypes*, Lexington, University Press of Kentucky, p. 153-161.

Thibodeau, Félix (1972), « Dans note temps avec Marc et Philippe—Introduction et 1ère rencontre: Les rogations », *Le Petit Courrier*, 15 juin 1972, p. 19.

Thibodeau, Félix (1988), *Le Parler de la Baie Sainte-Marie (Nouvelle-Écosse) : Le vocabulaire de Marc et Philippe*, Yarmouth, les Éditions Lescarbot.

Thomas, J. David (2016), « Jeff Foxworthy’s Redneck Humor and the Boundaries of Middle-Class American Whiteness », *Sage Open*, vol. 6, n° 2, p. 1-15.

Vincent, Nadine (2020), « Qu'est-ce que la lexicographie parasite? Typologie d'une pratique qui influence la représentation du français québécois », *Circula : Revue d'idéologies linguistiques*, n° 11, p. 107-123.

White, Chantal (2018), « Jean Louis Belliveau : l'affirmation d'une contre-légitimité linguistique à la Baie Sainte-Marie (portrait Baie Sainte-Marie) » dans F. Martineau, A. Boudreau, Y. Frenette et F. Gadet (dir.) *Francophonies nord-américaines : langues, frontières et idéologies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 515-520.

White, Chantal (2020), « Sur les traces de la Marichette... Prise de parole féminine dans les chroniques de la Ruspéteuse 1980-1981 », dans J. Thibeault et al. (dir.) *Paroles et regards de femmes en Acadie : d'hier à aujourd'hui*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 179-215.



TITRE: ATTITUDES FACE À LA RÉFORME DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU MALI : ANALYSE DES DISCOURS SUR X

TITLE: ATTITUDES TOWARD MALI'S LANGUAGE POLICY REFORM: DISCOURSE ANALYSIS OF DEBATES ON X

AUTEURS: LUANA SOMMER, UNIVERSITÉ DE GIESSEN ET MARC CHALIER, SORBONNE UNIVERSITÉ

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 218 - 235

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23715](https://hdl.handle.net/11143/23715)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23715](https://doi.org/10.17118/11143/23715)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Attitudes face à la réforme de la politique linguistique au Mali

Analyse des discours sur X

Luana Sommer, Université de Giessen
luana.sommer@rom.jlug.de

Marc Chalier, Sorbonne Université
marc.chalier@sorbonne-universite.fr

Résumé : Le présent article porte sur les attitudes à l'égard de la réforme de la politique linguistique du Mali dans le cadre de la constitution de 2023, qui remplace le français en tant que langue officielle par treize langues nationales. Nous nous appuyons sur un corpus de 1003 commentaires publiés sur X. Les discours montrent un large soutien au président de la transition, Assimi Goïta, et une valorisation de la souveraineté nationale et du panafricanisme. De manière quelque peu surprenante, la langue ne constitue pas le thème central des échanges, mais les discours témoignent tout de même d'un rejet du français en raison de ses connotations coloniales ainsi que de préoccupations concernant la représentation équitable des langues nationales. Si la question langagière devient marginale après l'adoption de la constitution, quelques critiques persistent contre le maintien du français dans les communications officielles, accompagnées d'appels à revaloriser les langues nationales.

Mots-clés : *Mali, politique linguistique, réforme constitutionnelle, attitudes linguistiques, langues nationales*

Abstract : This article examines attitudes toward Mali's 2023 constitutional reform of language policy, which replaced French as the official language with thirteen national languages. The analysis is based on a corpus of 1,003 comments posted on X. The findings highlight broad support for the transitional president, Assimi Goïta, as well as an emphasis on national sovereignty and Pan-Africanism. Somewhat surprisingly, language is not the central theme of the discussions, yet the comments nonetheless reveal both a rejection of French, due to its colonial associations, and concerns about the fair representation of national languages. After the adoption of the new Constitution, language issues become more marginal, though some criticisms persist regarding the continued use of French in official communications, accompanied by calls to strengthen the status of national languages.

Keywords : *Mali, language policy, constitutional reform, language attitudes, national languages*

1. Introduction

En 2023, la République du Mali a procédé à une révision de sa constitution. Parmi les réformes engagées, la politique linguistique a connu une transformation majeure : le français, qui occupait jusqu'alors le statut de langue officielle, a été remplacé par treize langues nationales et relégué au rang de langue de travail¹. Cette redéfinition linguistique s'inscrit dans une volonté plus large de ré-affirmation identitaire et d'émancipation postcoloniale. Elle marque ainsi une rupture symbolique avec l'ancienne puissance coloniale, la France, et s'inscrit dans une dynamique comparable à celle observée dans d'autres contextes postcoloniaux, notamment au Maghreb. Dans ces pays, les politiques d'arabisation visaient également à se détacher de l'héritage colonial (cf. Alén Garabato et Boyer, 2014). À l'instar de ces cas, la réforme malienne affiche une volonté de valoriser les langues nationales tout en maintenant, dans les faits, un rôle central au français. Cette coexistence illustre la tension entre volonté de réforme et usage concret, en particulier dans les communications officielles et institutionnelles, comme en témoignent les tweets du président, qui sont généralement rédigés en français.

La présente étude qualitative, qui repose sur le paradigme de l'analyse du discours, s'intéresse aux attitudes exprimées par les Maliens sur X (anciennement Twitter) à l'égard de la nouvelle constitution, et plus particulièrement de cette réforme linguistique. Ce faisant, nous cherchons à répondre aux questions suivantes :

- Cette nouvelle politique linguistique est-elle explicitement abordée dans les discours des internautes ?
- Plus largement, quels thèmes, préoccupations ou bénéfices sont mis en avant dans les réactions du public ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons analysé 1003 commentaires sous cinq tweets publiés par le président de la transition, Assimi Goïta, sur deux comptes différents (@PrésidenceMali, @GoitaAssimi). Notre démarche s'inscrit dans une perspective d'analyse du discours inspirée par Michel Foucault (cf. notamment Foucault, 1969), au moyen de laquelle des savoirs et des représentations de la réalité peuvent être dégagés à partir des discours (cf. 4). Après un aperçu historique et démologistique du contexte malien (cf. 2 et 3), nous exposons le cadre théorique et méthodologique de notre étude (cf. 4) et présentons les résultats de l'analyse des commentaires sur X et leurs implications (cf. 5 et 6).

1. Le terme n'est pas explicitement défini dans la constitution. Il semble toutefois être utilisé comme un outil de politique symbolique qui permet de remplacer officiellement le français tout en maintenant, dans un premier temps, le fonctionnement administratif en français. Cette formulation reflète donc une période de transition, durant laquelle l'administration continue de s'appuyer sur le français avant un passage progressif aux langues nationales.

2. Aperçu historique

Le Mali est un pays d'Afrique occidentale dont la majeure partie du territoire est située dans la région du Sahara. La majorité de la population réside dans le sud du pays, où se trouve la capitale, Bamako, tandis que les régions du nord, qui constituent environ deux tiers du territoire national, n'accueillent qu'environ 10 % des Maliens (cf. Keita, Lima et Thiriot, 2014 : 76).

Le Mali a une longue histoire commençant environ au IX^e siècle avec l'Empire du Ghana. Il a par ailleurs été le siège de plusieurs autres formations étatiques majeures telles que les empires du Mali et du Songhaï, le premier ayant notamment acquis une importance régionale majeure (cf. Sonderegger, 2021 : 21-27). Cette histoire précoloniale a été interrompue par la colonisation française à la fin du XIX^e siècle, période durant laquelle le territoire a été intégré à l'Afrique-Occidentale française (AOF) (cf. Skattum, 2024 : 268). En 1960, le Mali a obtenu son indépendance de la France, mais la France a continué à exercer une influence majeure, notamment aux niveaux monétaire (avec le *Franc de la Communauté financière africaine* – CFA), économique (par le biais de traités comme celui du Niger sur l'exploitation des mines d'uranium), militaire (également par le biais de traités comme le « Traité de coopération en matière de défense entre la République française et la République du Mali », duquel le Mali s'est retiré en 2022) et linguistique (cf. 3).

À partir des années 1990, le Mali était considéré comme un modèle en matière de démocratie à l'étranger. Toutefois, cette perception s'est révélée illusoire face au clientélisme et à la corruption persistants, qui ont fini par constituer des facteurs déclencheurs du coup d'État de 2012 (cf. Keita, Lima et Thiriot, 2014 : 65 s. ; Boeke et Schuurman, 2015 : 6). Peu de temps après, un groupe de Touaregs a proclamé l'indépendance du nord du Mali et la fondation de l'État de l'Azawad (cf. Claudot-Hawad, 2013 : 141 s.). Ces tensions concernant les Touaregs, qui se sentaient et se sentent aujourd'hui encore en partie négligés par le gouvernement de la capitale, Bamako, existent depuis longtemps et peuvent être en partie attribuées à la délimitation coloniale des frontières. Celle-ci a en outre engendré d'autres conflits, notamment entre les agriculteurs sédentaires et les éleveurs nomades, qui ont été renforcés par des facteurs climatiques (cf. Hainzl, 2021 : 137, 141).

Ces problèmes ont déstabilisé le Mali et ont permis aux islamistes de se propager facilement dans le pays en 2012. Les combattants ont introduit la charia dans certaines villes du nord du Mali et ont marché vers le sud en direction de la capitale Bamako (cf. Klute et Lecocq, 2021 : 86 ; Boeke et Schuurman, 2015 : 6). En janvier 2013, la France a réagi en envoyant des troupes au Mali, qui semblaient initialement bienvenues et appréciées (cf. Boeke et Schuurman, 2015 : 11 ; Carayol, 2023 : 273). Toutefois, la situation dans le pays ne s'est pas améliorée au fil des années, ce qui a conduit à une remise en question croissante du sens de l'intervention militaire, les troupes françaises devenant de moins en moins souhaitées (cf. Carayol, 2023 : 282). Le Mali a alors commencé un processus d'émancipation,

en cherchant notamment de nouveaux partenaires stratégiques comme les mercenaires de Wagner², provoquant ainsi des tensions entre Paris et Bamako (cf. Carayol, 2023 : 293 s.). En 2022, la France a décidé de retirer ses troupes sous la pression des autorités maliennes, alors composées de militaires, à la suite de deux coups d’État en 2020 et 2021 (cf. Carayol, 2023 : 283, 286, 295). De plus, le gouvernement malien n’a cessé de prolonger la transition, qui était initialement annoncée comme beaucoup plus courte. En 2023, le gouvernement a adopté une nouvelle constitution qui introduit notamment des réformes en matière de politique linguistique et représente une rupture supplémentaire avec la France. C’est cette constitution qui fait l’objet de la présente étude qualitative.

3. Situation démolinguistique

La majorité des sources mentionnent l’existence de vingt langues endogènes (cf. p. ex. Canut, 1996 : 55). Les recensements du *Summer Institute of Linguistics* estiment, pour leur part, qu’il existe environ 69 langues au Mali (cf. Skattum, 2024 : 266)³. Treize de ces langues endogènes⁴ ont le statut de langue nationale, le facteur déterminant pour les définir en tant que telles étant l’existence d’un processus de codification dans ces langues (cf. Skattum, 2024 : 266 ; Canut, 2008 : 143). Ces treize langues possèdent toutes un alphabet. Par ailleurs, neuf d’entre elles présentent un dictionnaire, et douze un lexique large couvrant les domaines administratifs, juridiques et politiques, ainsi que des manuels pédagogiques (cf. Goïta, 2023 : 236).

Utilisé notamment comme langue véhiculaire par la grande majorité de la population (cf. Skattum, 2024 : 267), le bambara – également connu sous l’endonyme bamanankan – est l’une de ces langues. Il est parlé comme première langue par près de la moitié de la société malienne, tandis que 98 % des locuteurs maliens en possèdent au moins des connaissances de base (cf. Skattum, 2024 : 266). Le français, au contraire, n’est parlé que par une minorité de la population et surtout dans des contextes officiels (cf. Canut, 2008 : 129 ; Skattum, 2024 : 269 s.). Notons qu’il existe un discours quelque peu réticent envers la domination du bambara, mais il est avant tout imposé par des intellectuels et ne joue un rôle que minime dans la vie quotidienne et dans l’utilisation du bambara en tant que langue véhiculaire. Jusqu’à la réforme de la constitution de 2023, cependant, l’État avait abordé cette question avec prudence, et la place dominante du bambara dans la vie quotidienne ne se traduisait pas encore dans la politique linguistique du Mali (cf. Canut, 2008 : 114). En outre, plusieurs groupes

2. Le groupe Wagner est une organisation paramilitaire privée qui opère souvent en marge des forces armées officielles. Ce groupe est perçu comme un instrument de la politique étrangère russe visant à étendre son influence dans la région du Sahel.

3. Notons que les écarts entre les recensements pourraient s’expliquer par des différences dans les critères de classification des idiomes (langue vs dialecte), les méthodes de collecte des données et la disponibilité des recensements linguistiques. Les chiffres doivent donc être compris comme des estimations approximatives plutôt que comme des données exactes (cf. notamment Leclerc 2024).

4. Ces langues endogènes sont les suivantes : Bambara, Fulfulde, Dogon, Soninke, Maninka, Songhay, Mamara, Tamasheq, Senufo, Bornu, Bozo, Xaa songaxango, Hassaniyya (cf. Skattum, 2024 : 266).

ethniques⁵, indépendamment de leurs objectifs politiques, utilisent et favorisent le bambara comme langue véhiculaire (*cf.* Canut, 2008 : 124, 136 s.).

S'agissant du système éducatif, notons que dans certaines écoles bilingues, les différentes langues nationales sont également utilisées à côté du français (*cf.* Skattum, 2010 : 249 s. ; Canut, 2008 : 143 ss.). Une majorité des écoles reste cependant monolingue francophone (*cf.* Skattum, 2010 : 252). Les causes peuvent être notamment attribuées à l'attitude des parents, qui préfèrent souvent le français en tant que langue d'instruction, car jusqu'à aujourd'hui, les possibilités d'ascension sociale n'étaient possibles qu'avec le français (*cf.* Skattum, 2010 : 260 ; Canut, 2008 : 146). Skattum constate à ce propos :

Pour qu'ils [les parents] adhèrent à l'instruction en LN [langues nationales], il faudrait d'abord une politique linguistique où l'utilité des LN à l'écrit en dehors de l'école soit réelle, par exemple la possibilité pour les citoyens de s'adresser aux autorités et à l'administration dans la langue locale ou régionale, comme le recommande le Forum National sur l'Éducation de 2008. (Skattum, 2010 : 265)

L'intégration des langues nationales à l'école est donc un sujet recrudescents depuis des années, et les changements dans la nouvelle constitution peuvent être considérés comme le résultat de ces efforts de revalorisation. Cependant, cette dynamique n'efface pas l'utilisation persistante du français, notamment dans les communications politiques, comme le montrent les tweets en français du président de la transition. Parallèlement, la valeur symbolique du français est remise en question dans une perspective émancipatoire, comme le suggère l'analyse qui suit. À cet égard, un contraste se dégage entre la nouvelle politique linguistique et les communications du président, tension qui se reflète également dans les commentaires analysés.

4. Cadre théorique et méthodologique

Ce chapitre présente le cadre théorique et méthodologique de notre étude qualitative. Nous y exposons d'abord les principes de l'approche adoptée (analyse du discours inspirée par Michel Foucault ; question des attitudes linguistiques ; *cf.* 4.1), avant de décrire la constitution du corpus analysé (*cf.* 4.2) ainsi que les modalités de codage mises en œuvre pour faire émerger les régularités discursives (*cf.* 4.3).

5. Une résistance à la domination du bambara se trouve notamment dans le nord, chez les Touaregs et les Songhaïs (*cf.* Canut, 1996 : 58 s., 73).

4.1. Approche

Sur le plan théorique et méthodologique, nous adoptons une approche d'analyse du discours inspirée par les travaux de Michel Foucault, qui se révèle particulièrement adaptée pour identifier des régularités supra-individuelles dans le discours portant sur un thème donné.

Notre approche s'appuie sur l'*archéologie du savoir* (cf. Foucault, 1969), tout en soulignant que nous nous inscrivons dans le cadre de l'interprétation germanophone du Foucault. Il convient de souligner que Foucault n'y élabore en aucun cas une théorie du discours univoque, et encore moins une méthode. Ainsi, Foucault (cf. 1969 : 106, 141, 152 ss.) donne, par exemple, plusieurs définitions différentes du concept de discours, également par manque de différenciation par rapport à d'autres concepts fondamentaux comme la *formation discursive*. Le fait qu'il n'ait pas développé de théorie ou méthode au sens strict est reflété par Foucault lui-même :

[...] je ne décris pas une trajectoire effective pour indiquer ce qu'elle aurait dû être et ce qu'elle sera à partir d'aujourd'hui [...]. Mais on voit également que je ne développe pas ici une théorie, au sens strict et fort du terme (Foucault, 1969 : 149).

Une possible lecture de Foucault serait de comprendre l'analyse du discours comme l'établissement de la positivité des énoncés (cf. Foucault, 1969 : 164), ce que Foucault désigne par exemple comme une « analyse des cumuls » (Foucault, 1969 : 164) et qui implique d'observer les énoncés dans leur récurrence. Le terme énoncé désigne ici une catégorie analytique regroupant des énonciations distinctes lorsque « le contenu informatif et les possibilités d'utilisation sont les mêmes » (Foucault, 1969 : 137). Cette lecture du Foucault, qui met l'accent à la fois sur la matérialité des énoncés et sur la régularité de leur formation, a été transposée en linguistique du discours germanophone par Warnke et Spitzmüller (2008). Ces régularités permettent de mettre en lumière les modèles de pensée dominants et donc les savoirs partagés au sein d'une société, construits de manière discursive et manifestés par des conventions langagières (cf. Warnke, 2009 : 130, 134). Par *savoir*, nous ne comprenons pas des faits ontologiques, mais une construction de la réalité créée *dans et par* le discours (cf. Spitzmüller et Warnke, 2011 : 41 s.). Par conséquent, nous avons mené une analyse pour identifier ces régularités. Afin de répondre à cet objectif, nous avons lu le corpus de manière itérative et nous avons effectué un codage inductif des thèmes et énoncés récurrents.

Pour ce qui est des attitudes, nous les comprenons au sens large, c'est-à-dire définies dans une perspective sociolinguistique comme l'expression de sentiments positifs ou négatifs qu'entretiennent les locuteurs à l'égard de leurs propres langues ou de celles d'autrui (p. ex. impression de difficulté/ simplicité d'une langue et de son apprentissage, de son importance, de son élégance, de son statut social) ainsi qu'à l'égard des locuteurs qui parlent ces langues (cf. Richards, Platt et Platt 1997 : 6).

Notre étude, fondée sur l'analyse qualitative de 1003 commentaires publiés sur X, saisit principalement la dimension épilinguistique⁶ déclarée : elle touche aux jugements explicites (rejet/valorisation du français, rejet/valorisation des ou inquiétudes relatives aux langues nationales) exprimés *in situ*. Ces données déclaratives ne prétendent donc pas mesurer des *attitudes latentes*, mais elles constituent uniquement un indicateur des *attitudes déclarées* (qui peuvent être des attitudes partagées – p. ex. « le français est une langue coloniale » – ou des positionnements idéologiques, comme des prises de position explicites dans le débat public) mobilisées dans le débat malien sur la réforme.

4.2. Corpus

En ce qui concerne notre corpus, nous avons pris en compte tous les tweets publiés par le président malien de la transition, Assimi Goïta, en 2023, jusqu'à l'adoption de la nouvelle constitution, qui traitaient directement de celle-ci. Il s'agit de cinq tweets pour un total de 1003 commentaires (voir tableau ci-dessous). Ces tweets peuvent être répartis en deux phases correspondant aux étapes clés du processus constitutionnel : la première phase, tout d'abord, couvre la période allant jusqu'à février/mars 2023, qui est marquée par la présentation du projet de constitution et sa soumission (en mars) aux autorités traditionnelles, en particulier les autorités religieuses, qui jouent un rôle politique important. La seconde phase, pour sa part, s'étend jusqu'en juillet 2023, c'est-à-dire jusqu'au moment de l'adoption officielle de la nouvelle constitution, à l'issue d'un référendum au cours duquel environ 97 % de la population aurait voté en faveur du texte. Cette répartition temporelle nous a donc permis d'observer les différences dans les contenus des tweets avant et après l'adoption de la nouvelle constitution. Parmi ces cinq tweets, deux proviennent du compte personnel du président (@GoitaAssimi), alors que trois autres émanent du compte officiel de la présidence (@PresidenceMali). L'on notera que les tweets publiés sur le compte personnel du président suscitent nettement plus de commentaires (788) que ceux diffusés via le canal institutionnel (215).

6. Le terme *épilinguistique* désigne l'ensemble des imaginaires et des positionnements du locuteur à l'égard des langues (cf. p. ex. Canut 2000).

Compte	Identifiant	Date	Nombre des commentaires
<i>Avant l'adoption de la constitution</i>			
@PresidenceMali	Présidence 1	27/02/2023	89
@PresidenceMali	Présidence 2	20/03/2023	16
@GoitaAssimi	Goïta 1	20/03/2023	202
<i>Après l'adoption de la constitution</i>			
@PresidenceMali	Présidence 3	22/07/2023	110
@GoitaAssimi	Goïta 2	22/07/2023	586

Tableau 1 : Corpus

Notons pour finir une restriction méthodologique par rapport à la représentativité de notre corpus : ce dernier se basant sur des tweets que nous n'avons pas pu géolocaliser systématiquement, nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que l'ensemble des personnes ayant réagi aux tweets sont effectivement maliens. Certains commentaires sont rédigés dans d'autres langues que le français, et plusieurs utilisateurs indiquent explicitement provenir d'un autre pays, le plus souvent situé dans la région du G5 Sahel. Cette restriction limite bien sûr la possibilité de tirer des conclusions définitives quant à l'opinion publique exclusivement malienne. Nos résultats sont donc à considérer comme des hypothèses exploratoires, qui pourraient être étudiées plus systématiquement à l'avenir, par exemple sur la base de méthodes quantitatives comme le questionnaire (cf. Pustka, Chalier et Jansen, 2024) ou, au-delà d'une analyse du discours centrée sur l'identification du *savoir* au sens défini plus haut, au moyen d'une analyse de concepts linguistiques tels que les métaphores, afin de mettre en évidence des représentations ancrées dans l'imaginaire collectif (cf. p. ex. Chilton 1994).

4.3. Codage

Concernant le codage, nos données ont été collectées de manière inductive, sans catégorisation préalable, afin de laisser émerger les thématiques directement à partir des discours observés. Notre analyse a permis d'identifier trois grandes catégories, la dernière étant subdivisée en trois sous-catégories :

Thématiques dominantes	Sous-catégories
Soutien politique	Soutien ou critique du régime du Président Assimi Goïta et de la transition
Souveraineté	Souveraineté nationale, panafricanisme et critiques du néocolonialisme
Identité (religieuse, culturelle et linguistique)	Retour à l'identité précoloniale
	Contre la laïcité, pour les valeurs islamiques (+ références à Allah)
	Langue et diversité culturelle

Tableau 2 : Catégories dégagées des données et retenues pour le codage

Il convient de préciser que, dans le processus de codage, les différentes catégories peuvent se superposer. En effet, les réalités examinées ne se prêtent pas facilement à une classification rigide en catégories distinctes.

5. Résultats

Notre analyse des commentaires publiés en réaction aux tweets d'Assimi Goïta et de la présidence nous a donc permis de dégager trois axes autour desquels s'articulent les prises de position des internautes maliens : le soutien (ou non) au régime de transition (*cf. 5.3.1*), l'affirmation d'une souveraineté nationale et continentale (*cf. 5.3.2*), et les questions liées à l'identité religieuse, culturelle et linguistique (*cf. 5.3.3*).

5.1. Soutien politique

Tout d'abord, nous observons une polarisation des discours en ligne autour de la question du soutien politique, avec une nette domination des messages favorables au régime de transition, mais aussi la présence de voix critiques, qui restent cependant plus marginales.

Durant la phase précédant l'adoption de la nouvelle constitution, les commentaires favorables expriment leur soutien à Assimi Goïta, à la junte et au processus de transition politique en cours. Le soutien est particulièrement articulé autour de l'idée d'un renouveau national, que l'on retrouve par exemple dans l'expression « *Mali Koura* » :

1. « BRAVO Président vous êtes une grande fierté de ce Mali Koura » (Goïta 1)⁷.

7. Afin de garantir l'authenticité, nous avons décidé de conserver l'orthographe originale. Par ailleurs, les noms des auteurs des commentaires ont été anonymisés, l'analyse ne portant pas sur les auteurs, mais sur les structures transtextuelles au sens de Warnke et Spitzmüller (2008 : 39). Dans cette perspective discursive, les extraits ont une fonction illustrative. Les liens vers les tweets cités figurent dans l'aperçu du corpus en fin d'article.

Parallèlement, l'on trouve des commentaires remettant en cause la nécessité ou l'urgence d'organiser des élections⁸, ces dernières étant perçues comme secondaires par rapport à d'autres priorités telles que la sécurité intérieure :

2. « Prenez votre temps. Les élections sont un passe-temps inutile » (Goïta 1).

Même si leur nombre est plus faible, certaines voix critiques émergent également dans cette période. Ces commentaires reprochent au président de s'éloigner de ses engagements initiaux, notamment en ce qui concerne l'organisation rapide d'élections démocratiques :

3. « On vous a seulement demandé d'organiser les élections et non d réformer un texte Mr. vous avez déjà oublié vos différents discours d'investiture ? » (Goïta 1).

La seconde phase, postérieure à l'adoption de la constitution de juillet 2023, montre également un fort soutien exprimé à Assimi Goïta. Les commentaires saluent l'accomplissement du projet constitutionnel, qui est interprété comme un acte de bravoure patriotique et un succès personnel du président. La figure du chef d'État est valorisée à travers des expressions de fierté panafricaine :

4. « Toutes mes félicitations pour l'accomplissement de vos vœux pour le MALI Vive l'Afrique » (Goïta 2).
5. « Félicitations monsieur le président vous êtes Brave et un patriotes » (Présidence 3).

La promulgation de la constitution apparaît dès lors comme une victoire symbolique et politique pour le régime de transition. Simultanément, certaines critiques persistent, se concentrant principalement sur l'absence d'un calendrier électoral clair et sur la militarisation du pouvoir, et s'expriment notamment dans les commentaires sous les tweets du compte personnel de Goïta. Certains commentaires qualifient même directement le président de « putschiste » ou de « dictateur » :

6. « Les élections pour élire un gouvernement civile et démocratique c'est pour quand ? » (Goïta 2).
7. « Aujourd'hui un putschiste dictateur est né au Mali ba⁹ » (Goïta 2).
8. « Un président Militaire en Afrique c'est jamais bon » (Goïta 2).

Notons finalement qu'à ces attaques explicites s'ajoutent des critiques plus implicites, qui expriment en particulier des préoccupations en matière de sécurité.

8. Cette perspective s'oppose aux discours français sur le Mali, qui mettent l'accent sur la nécessité d'organiser rapidement des élections – tant après le coup d'État de 2012 que ceux de 2020 et 2021 – les élections étant perçues comme le fondement indispensable d'une démocratie électorale (*cf.* Sommer, à paraître).

9. Le terme 'Maliba', issu du bambara, est une appellation honorifique du Mali, qui renvoie à la grandeur historique et symbolique de la nation (*cf.* 2).

5.2. Souveraineté

Les discours observés dans les commentaires aux tweets d'Assimi Goïta et de la présidence témoignent d'une forte valorisation de la souveraineté nationale¹⁰. Cette dernière est souvent associée à un imaginaire panafricain d'émancipation collective par rapport aux puissances occidentales et à une critique de l'influence néocolonialiste de ces derniers. Dans les tweets analysés, ces trois thématiques apparaissent de manière étroitement liée.

Avant son adoption, les commentaires font fréquemment référence à la constitution comme étant un symbole de la reconquête de l'autonomie politique du Mali. Cette dernière est présentée comme le fruit d'une démarche endogène portée par le peuple :

9. « On vous remercie Mr le Président d'avoir redonner le pouvoir au peuple Malien, une constitution à la Malienne par le Mali pour le Mali » (Présidence 2).

Cette dynamique se double d'un discours panafricain plus large, qui positionne le Mali comme le fer de lance d'une souveraineté continentale en devenir :

10. « Vous avez la bénédiction des peuples d'Afrique cher président. Nous sommes tous avec vous. Le panafricanisme compte sur vous. Que Dieu bénisse l'Afrique et nous préserve des forces obscurantistes » (Goïta 1).

Dans ces tweets, le président malien semble donc investi d'une mission suprarégionale visant à libérer l'Afrique d'influences néfastes. Cette réappropriation du destin africain s'accompagne d'un rejet implicite des puissances occidentales, notamment de la France, perçue comme un obstacle à l'indépendance effective des pays d'Afrique subsaharienne.

Par ailleurs, certains commentaires expriment une critique virulente de l'influence étrangère, perçue comme un prolongement du néocolonialisme occidental ou, plus précisément, français, comme le montre l'exemple suivant :

11. « Le combat contre l'impérialisme occidental est dure mon frère, on a encore rien fait. Ce que ns faisons aujourd'hui c'est ce qui devait être fait après l'indépendance on a un retard de + de 60 ans .Mais gloire à Dieu nous l'avons déjà commencé et nous allons le gagner » (Goïta 1).

L'idée est celle d'un retard à combler dans le processus d'émancipation nationale. La transition en cours est donc perçue comme une chance historique de rupture avec l'héritage néocolonial.

10. Cette orientation politique s'est accentuée à la suite des coups d'État survenus dans les pays voisins, le Burkina Faso et le Niger – qui, avec le Mali, forment la nouvelle Alliance des États du Sahel (AES) – et a culminé avec leur retrait conjoint de la CEDEAO en 2025.

Dans les commentaires publiés après l'adoption de la nouvelle constitution, les dimensions souverainistes, panafricaines et critiques d'une influence néocolonialiste se retrouvent également :

12. « Merci les autorités de la transition du Mali, merci le peuple Malien, merci le président de la transition du Mali, le Mali ne sera plus l'esclave de la junte française, que Dieu bénisse le Mali, Dieu bénisse l'Afrique » (Goïta 2).

On retrouve ici l'association du président et de la population comme étant des acteurs d'une libération collective. On remarquera la même rhétorique qu'avant l'adoption de la constitution, avec la mise en relation de la colonisation, de l'esclavagisme et de la rhétorique religieuse. Par ailleurs, la « junte française » semble traduire une inversion rhétorique qui projette sur la France le rôle illégitime que la junte malienne se voit parfois elle-même reprocher.

Notons finalement que, bien que plus rares, certains commentaires expriment aussi une méfiance vis-à-vis de nouvelles formes de dépendance à l'égard de la Russie. Ces interventions mettent en doute la sincérité du régime de transition et soulignent la présence d'acteurs extérieurs, comme les mercenaires du groupe Wagner :

13. « Le petit chef se prendrait il encore pour un empereur grâce à l'appui des forces de Wagner » (Présidence 3).
14. « Ce pantin des Russes est une honte pour l'Afrique ..on a pas besoin de putschistes mais d'élections démocratique » (Goïta 2).

5.3. Identité (religieuse, culturelle et linguistique)

La dernière thématique identifiée dans notre corpus concerne la question de l'identité, qui se décline principalement selon trois dimensions, culturelle (*cf. 5.3.1*), religieuse (*cf. 5.3.2*) et linguistique (*cf. 5.3.3*).

5.3.1. Culture : identité précoloniale

La dimension culturelle de l'identité malienne apparaît dans plusieurs commentaires valorisant un retour aux racines historiques et aux traditions précoloniales. Avant l'adoption de la constitution, cette idée se manifeste en particulier à travers des appels à renouer avec l'histoire des peuples du Mali, notamment la diversité culturelle et religieuse (et l'islam ; *cf. également 5.3.2*) :

15. « Le Maliens doivent se rappeler qui ils étaient avant la colonisation avant l'esclavage. [...] leurs traditions, qui ils sont vraiment » (Présidence 1).

Après l'adoption de la constitution, les commentaires traduisent une fierté marquée d'avoir franchi une étape vers l'autonomie perçue comme historique et associée à un renouveau :

16. « Très bien wallaye¹¹ le Mali rentre dans une ère nouvelle d'indépendance et de responsabilité assumée » (Présidence 3).

5.3.2. Religion : laïcité vs valeurs islamiques

Pour ce qui est de la question religieuse, elle est, avant l'adoption de la constitution, largement mobilisée à travers une critique explicite de la laïcité, qui est perçue comme étant incompatible avec les valeurs islamiques majoritairement partagées au Mali. La laïcité y est dénoncée principalement pour deux raisons. Tout d'abord, l'on retrouve des raisons liées aux croyances religieuses :

17. « Avec la laïcité, attendez la colère d'ALAH » (Présidence 1)

Par ailleurs, la laïcité est également perçue comme un héritage du passé colonial français :

18. « Les laïcs sont des esclaves de la France » (Présidence 1).
19. « La laïcité est un héritage colonial français dont il faut se libérer » (Goïta 1).

Notons que cette opposition à la séparation entre religion et État s'inscrit dans un attachement affirmé à l'islam, qui est souligné dans certains commentaires par des références à Allah. Ce positionnement contraste avec le maintien de la laïcité dans la nouvelle constitution, qui pourrait s'expliquer par l'influence de courants religieux modérés, comme le soufisme, historiquement dominants au Mali.

Après l'adoption de la nouvelle constitution, la laïcité n'est explicitement critiquée que dans un seul commentaire :

20. « J'aime bien ton système mais NON À LA LAÏCITÉ » (Goïta 2).

Cependant, les références religieuses, notamment à Allah, restent, pour leur part, relativement fréquentes.

5.3.3. Langue et diversité culturelle

Finalement, la question linguistique, qui est étroitement liée aux enjeux de diversité culturelle et de souveraineté, est également abordée dans les commentaires. Avant l'adoption de la nouvelle constitution, plusieurs messages critiquent la prééminence du français, qui est perçu comme un héritage colonial :

21. « Si le Français reste la langue officielle du Mali cette nouvelle constitution c'est la vôtre pas la nôtre » (Présidence 1).

11. L'expression, dérivée de la racine arabe *wallāh*, peut être traduite par ‘par Allah’. Il s'agit d'une particule d'intensification qui marque l'approbation et renforce la portée énonciative, de manière comparable à la particule française ‘pardieu’. Cette expression témoigne également d'une référence religieuse, qui fera l'objet d'une analyse dans la section suivante.

22. « lecentiel que le français ne sois pas la langue nationale » (Goïta 1).

En parallèle, certains commentaires expriment des inquiétudes quant à la représentation des différentes communautés linguistiques et ethniques, comme les Dogons, et appellent à un traitement équitable de toutes les langues nationales :

23. « Les Dogons se sentent rejetés svp » (Présidence 1).

24. « Peut-on ne pas choisir une langue officielle et vraiment considérer toutes les langues [...] ? » (Présidence 1).

Cette revendication d'une reconnaissance des langues locales est également formulée comme un signe d'émancipation :

25. « La souveraineté se confirme : nos langues » (Goïta 1).

Après l'adoption de la constitution, les débats se recentrent sur le choix de la langue utilisée dans les communications officielles, en particulier dans les tweets du président. Plusieurs commentaires dénoncent l'usage exclusif du français et réclament un recours plus fréquent au bambara, la langue véhiculaire la plus répandue au Mali, voire à l'anglais :

26. « Ya person qui tweet en Bambara ici ??? Monsieur le Président il faut aussi tweeté en Bambara non?? » (Goïta 2).

27. « Il faudra maintenant plus valoriser les langues locales et l'anglais » (Goïta 2).

Dans le contexte historique particulier du Mali, où le français est associé à l'héritage colonial français et suscite une attitude plus négative, la référence à l'anglais pourrait s'expliquer par le fait qu'il est perçu comme moins chargé, ce qui le rend moins controversé. Certains commentaires vont même jusqu'à formuler leurs revendications linguistiques explicitement en anglais :

28. « Thank you congratulations to the people of MALIBA honestly I've have enough of with these speeches in French Mr. President you're addressing MALIANS » (Goïta 2).

6. Discussion et conclusion

Les contenus des tweets avant et après l'adoption de la nouvelle constitution ont donc en commun la forte valorisation de la souveraineté nationale et le rejet des influences étrangères occidentales, notamment françaises. Quant aux différences, l'on remarquera, premièrement, avant l'adoption, que les critiques envers la laïcité sont fréquentes et fondées à la fois sur des arguments religieux et sur son association à l'héritage colonial, et qu'après l'adoption, cette thématique disparaît presque complètement, ce qui pourrait suggérer une forme d'acceptation de son maintien dans la constitution, mais une analyse d'un corpus plus large devra encore confirmer cette hypothèse exploratoire. Deuxièmement, le soutien au régime de transition est très marqué dans les deux phases, mais semble encore renforcé après l'adoption de la nouvelle constitution. Des critiques subsistent, même si elles sont minoritaires, et s'expriment principalement sur le compte personnel du président.

Quant aux attitudes déclarées touchant à la question de la politique linguistique en particulier, les commentaires de la première phase révèlent un rejet clair du français, qui est associé à la colonisation, et une valorisation des langues nationales comme étant des symboles de souveraineté. Ce ‘nationalisme linguistique’ s’accompagne d’inquiétudes sur la représentation équitable des différentes communautés culturelles et linguistiques. L’hypothèse d’une conflictualité ethno-langagièrre n’est toutefois pas confirmée, à l’exception d’une référence aux Dogons. Aucune critique explicite de la position dominante du bambara n’est formulée. Dans la deuxième phase, la langue devient un enjeu secondaire. Les rares mentions portent sur l’usage du français dans les communications officielles du Président de la transition, avec une revendication implicite pour une plus grande place accordée avant tout aux langues nationales, ainsi qu’à l’anglais. Globalement, le rejet du français demeure donc un point de continuité entre les deux périodes. Enfin, il est notable que, malgré les changements constitutionnels de grande envergure en matière de politique linguistique, la langue comme telle n’a, de manière quelque peu surprenante, pas constitué un thème central dans les attitudes déclarées que nous avons pu analyser dans ce corpus.

Corpus

Présidence 1 : @PresidenceMali, 27.02.2023, disponible sur <https://x.com/PresidenceMali/status/1630253864942280710>. [Page consultée le 20 août 2025.]

Présidence 2 : @PresidenceMali, 20.03.2023, disponible sur <https://x.com/PresidenceMali/status/1637865282705186840>. [Page consultée le 20 août 2025.]

Présidence 3 : @PresidenceMali, 22.07.2023, disponible sur <https://x.com/PresidenceMali/status/1682828565346148353>. [Page consultée le 20 août 2025.]

Goïta 1 : @GoitaAssimi, 20.03.2023, disponible sur <https://x.com/GoitaAssimi/status/1637945488275021824>. [Page consultée le 20 août 2025.]

Goïta 2 : @GoitaAssimi, 22.07.2023, disponible sur <https://x.com/GoitaAssimi/status/1682811812205547521>. [Page consultée le 20 août 2025.]

Références

Alén Garabato, Carmen et Henri Boyer (dir.) (2014), « Un postcolonialisme linguistique ? », *Mots. Les langages du politique*, vol. 106, n° 3, p. 5-12.

Boeke, Sergei et Bart Schuurman (2015), « Operation ‘Serval’. A Strategic Analysis of the French Intervention in Mali, 20132014 », *Journal of Strategic Studies*, vol. 38, n° 6, p. 801-825.

Canut, Cécile (1996), « Dynamique plurilingue et imaginaire linguistique au Mali : entre adhésion et résistance au bambara », *Langage et société*, n° 78, p. 55-76.

Canut, Cécile (2000), « Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : la mise en discours ‘épilinguistique’ », *Langage et Société*, n° 93, p. 71-97.

Canut, Cécile (2008), *Le spectre identitaire. Entre langue et pouvoir au Mali*, Limoges, Lambert-Lucas.

Carayol, Rémi (2023), *Le mirage sahélien*, Paris, La Découverte.

Chilton, Paul (1994), « La plaie qu’il convient de fermer ... » : Les métaphores du discours raciste. *Journal of Pragmatics*, vol. 21, n° 6, p. 583-619.

Claudot-Hawad, Hélène (2013), « La ‘question tuarègue’ : quels enjeux? », dans Michel Galy (dir.), *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d’ombre*, Paris, La Découverte, p. 125-147.

Foucault, Michel (1969), *L’archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.

Goïta, Kanchi (2023), « Instrumentation des langues nationales du Mali : etat [sic!] des lieux et perspectives », *Contextes Didactiques, Linguistiques et Culturels*, vol. 1, n° 2, p. 221-240.

- Hainzl, Gerald (2021), « Ethnische Vielfalt und Lebenswelten », dans Julius Heß et KarlHeinz Lutz (dir.), *Wegweiser zur Geschichte. Mali und westlicher Sahel*, Paderborn, Schöningh, p. 137-145.
- Keita, Amadou, Stéphanie Lima et Céline Thiriot (2014), « État, décentralisation et environnement : inventaire critique d'une crise multiforme », dans Joseph BrunetJailly, Jacques Charmes et Doulaye Konaté (dir.), *Le Mali contemporain*. Marseille, IRD Éditions.
- Klute, Georg et Baz Lecocq (2021), « Separatistische Bestrebungen der Tuareg in Mali », dans Julius Heß, Karl-Heinz Lutz et Torsten Konopka (dir.), *Wegweiser zur Geschichte. Mali und westlicher Sahel*, Paderborn, Schöningh, p. 75-87.
- Leclerc, Jacques (2024), *Le recensement des langues*, Québec, Université Laval/CEFAN, disponible sur https://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/1div_recens.htm. [Page consulté le 16 juin 2025.]
- Pustka, Elissa, Marc Chalier et Luise Jansen (2024), « Entretiens, questionnaires et tests de perception », dans Lidia Becker, Sandra Herling et Holger Wochele (dir.), *Manuel de linguistique populaire*, Berlin, De Gruyter, p. 157-177.
- Richards, Jack C., John Platt et Heidi Platt (1997), *Diccionario de lingüística aplicada y enseñanzas de lenguas*, Barcelone, Ariel.
- Skattum, Ingse (2010), « L'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Mali : objectifs et conséquences », *Journal of Language Contact*, vol. 3, p. 247-270.
- Skattum, Ingse (2024), « Mali », dans Ursula Reutner (dir.), *Manual of Romance Languages in Africa*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 265-287.
- Sommer, Luana (à paraître), « Flucht, ein Thema zur Legitimation des Militäreinsatzes Opération Serval in Mali ? Eine diskurslinguistische Analyse französischer Parlamentsdebatten », dans Marc Chalier, Gabriel Fontalvo García, Lisa Grandits, Philipp Heidepeter et Anne Pirwitz (dir.), *Migration und Transnationalisierung in der Romania. Beiträge zum 38. Forum Junge Romanistik in Passau (12–14 April 2023)*, Munich, Akademische Verlagsgemeinschaft, p. 5-18.
- Sonderegger, Arno (2021), « Der westliche Sahel in vorkolonialen Zeiten », dans Julius Heß, Karl-Heinz Lutz et Torsten Konopka (dir.), *Wegweiser zur Geschichte. Mali und westlicher Sahel*, Paderborn, Schöningh, p. 19-27.
- Spitzmüller, Jürgen et Ingo H. Warnke (2011), *Diskurslinguistik. Eine Einführung in Theorien und Methoden der transtextuellen Sprachanalyse*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Warnke, Ingo H. et Jürgen Spitzmüller (2008), « Methoden und Methodologie der Diskurslinguistik – Grundlagen und Verfahren einer Sprachwissenschaft jenseits textueller Grenzen », dans Ingo H. Warnke et Jürgen Spitzmüller (dir.): *Methoden der Diskurslinguistik*, Berlin/New York, De Gruyter, p. 3-56.
- Warnke, Ingo H. (2009), « Die sprachliche Konstituierung von geteiltem Wissen in Diskursen », dans Ekkehard Felder et Marcus Müller (dir.), *Wissen durch Sprache. Theorie, Praxis und Erkenntnisinteresse des Forschungsnetzwerks ‘Sprache und Wissen’*, Berlin/New York, De Gruyter, p. 113-140.



TITRE: BALDI, BENEDETTA (2023), *LE PAROLE DEL SESSISMO* («PILLOLE. LINGUISTICA», 17), FIRENZE, CESATI, 2023, 136 P. [ISBN: 979-12-5496-102-5]

AUTEUR: GIUSEPPE ZARRA, UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI BARI “ALDO MORO”

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L’UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 236 - 241

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23716](https://hdl.handle.net/11143/23716)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23716](https://doi.org/10.17118/11143/23716)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Baldi, Benedetta (2023), *Le parole del sessismo* («Pillole. Linguistica», 17), Firenze, Cesati, 2023, 136 p. [ISBN: 979-12-5496-102-5]

Giuseppe Zarra, Università degli Studi di Bari “Aldo Moro”

giuseppe.zarra@uniba.it

Il volume di Benedetta Baldi, dal titolo *Le parole del sessismo*, affronta il tema del sessismo linguistico e ambisce a «mettere in luce e denunciare le molte forme di discriminazione e di mancanza di libertà di pensiero che incombono sulla nostra società, viste attraverso la lente del genere» (p. 15).

Baldi indaga in apertura del volume il rapporto fra sesso, nozione eminentemente biologica, e genere (calco dell’inglese *gender*), categoria sociale in cui confluiscono diversi elementi dell’identità personale, e approfondisce l’incidenza delle pressioni sociali sul comportamento, presentando una concisa rassegna di studi medici, come quelli neuroscientifici da cui è scaturito il cosiddetto neurosessismo, e di studi antropologici e psicologici, fra i quali spicca il saggio di Glick e Fiske (2001), che classifica i fattori responsabili degli orientamenti sessisti. Un punto di forza del volume, evidente fin dalle sue prime pagine, è la capacità di mettere in dialogo principi e acquisizioni di varie discipline, dalla linguistica alla sociologia, dalla filosofia del linguaggio all’analisi dei *mass media* e della comunicazione. Chiarisco fin d’ora che in questa breve scheda mi soffermerò su temi e questioni di tipo linguistico.

La riflessione attenta sul funzionamento della comunicazione nel web è imprescindibile per la ricerca: i *social network* rappresentano il luogo in cui si diffonde maggiormente il linguaggio d’odio, alimentato non di rado dalla circolazione incontrollata di *fake news* nelle cosiddette bolle mediatiche, responsabili di un monologo privo di contraddittorio e di valutazione critica. Come si ricava dalla *Mappa dell’Intolleranza* di Vox Osservatorio sui Diritti, le donne sono «la categoria più odiata dagli odiatori seriali» (Vox 2021, p. 2; per un commento dettagliato, anche sui momenti dei picchi d’odio, si vedano le pp. 49-51). Nelle offese alle donne e, più in generale, nel discorso che ferisce ricorre ampiamente il turpiloquio, «strumento retorico che scalca qualsiasi tipo di argomentazione ed evoca collegamenti e contenuti presenti nel sistema di valori e nelle credenze di un gruppo sociale, anche se non c’è nessuna prova né alcuna giustificazione logica a loro favore» (p. 64). Baldi evidenzia opportunamente come il linguaggio volgare e scurrile sia diventato una costante nel dibattito pubblico italiano degli ultimi anni e sia stato sfruttato con finalità persuasive soprattutto da alcuni esponenti di partiti populisti e nazionalisti.

Nel volume il linguaggio di genere è analizzato con particolare riguardo alla discussione sulle proposte, anche molto recenti, in materia di linguaggio inclusivo; la riflessione si apre con una puntualizzazione, senz’altro opportuna, sul genere grammaticale sia nella morfologia dell’italiano (p. 69-73) sia nelle strutture dell’indoeuropeo (p. 73-77). Il quadro bibliografico indicato in questa sezione si può arricchire proficuamente con il rinvio a Loporcaro (2018). Oltre a chiarire efficacemente che genere grammaticale e genere naturale sono aspetti ben distinti e non sovrapponibili, l’Autrice riflette sul fatto che il sistema di assegnazione di genere in italiano tiene conto del sesso del referente, se si tratta di esseri umani o di alcuni animali, ma anche di regole formali, soprattutto della vocale finale del singolare dei nomi. I nomi con il singolare in -o sono tendenzialmente di genere maschile e designano referenti di sesso maschile, mentre i nomi in -a sono tendenzialmente di genere femminile e designano referenti di sesso femminile. Esistono, però, eccezioni: *il soprano* è maschile ma designa una cantante, *la guida* è femminile anche se designa una guida di sesso maschile. L’allocutivo di cortesia *lei* offre un’altra mancata corrispondenza tra genere grammaticale e genere naturale: «*lei* è un pronome femminile, ma lo si dà anche a uomini (*lei* è un po’ pigro, signore! come *lei* è un po’ pigra, signora!); non solo, ma quando si usano le corrispondenti forme atone *la* e *le* l’accordo al femminile investe spesso anche il participio o l’aggettivo. Se è normale, rivolgendosi a un docente di sesso maschile, dire *professore*, oggi vedo che è molto occupato, si dice però comunemente *professore*, *l’ho vista ieri* (e non *l’ho visto ieri*) entrare in biblioteca» (D’Achille 2021, p. 75, cit. a p. 71).

Nella discussione sul linguaggio inclusivo Baldi muove dal riconoscimento dell’impegno, fin dagli anni Settanta del Novecento, da parte dei movimenti femministi, a cui si devono interventi a favore di un uso non sessista dell’inglese, e dalla sottolineatura del pionieristico contributo per l’italiano da parte di Alma Sabatini (1986, 1987), di cui non sarà inutile ricordare le principali proposte: uso dei femminili di professione esistenti o modellati sul maschile (ad esempio, «*Maria Rossi, amministratrice unica*» invece di «*Maria Rossi, amministratore unico*» in Sabatini 1987, p. 109); ricorso all’articolo e alla concordanza al femminile con i nomi epiceni (ad esempio, «*La parlamentare europea Maria Rossi*» invece di «*Il parlamentare europeo Maria Rossi*» ivi, p. 111); rifiuto della segnalazione dissimmetrica di donne e uomini, come nel caso dell’articolo determinativo davanti al cognome di una donna («*Thatcher e Brandt*» invece di «*La Thatcher e Brandt*» ivi, p. 106). È innegabile che i lavori di Sabatini abbiano costituito il modello di riferimento, pur in assenza di un’azione dirigista di politica linguistica, per codici di stile, come il *Codice di stile delle comunicazioni scritte ad uso delle amministrazioni pubbliche* (1993) e il *Manuale di stile* a cura di Alfredo Fioritto (1997), che presentano cenni a un uso non discriminante della lingua nella scrittura burocratica, e linee guida formulate sia a livello centrale, da ultime le indicazioni presenti nella direttiva n. 2 del 2019 *Misure per promuovere le pari opportunità e rafforzare il ruolo dei Comitati Unici di Garanzia nelle amministrazioni pubbliche*, sia a livello di amministrazioni e istituzioni pubbliche locali.

A proposito della recente proposta di ricorrere ai morfemi flessionali -ə (singolare) e -3 (plurale), sostenuta principalmente dalla comunità LGBTQIA+ e messa in atto perlopiù nella scrittura in rete ma anche in qualche testo burocratico-amministrativo, come i verbali di una commissione per l’A-

bilitazione Scientifica Nazionale al ruolo di professore universitario, con l'obiettivo di occultare il genere grammaticale e favorire l'inclusione linguistica di chi ha identità di genere non binaria, l'Autrice sostiene che «la neolingua dello schwa e della nuova terminologia sessuale rappresenta a sua volta un'etica astratta, inquietante e totalitaria, nemica della libertà di pensiero e di espressione» (p. 94) e denuncia l'acceso dibattito dai toni spesso aspri e a volte spiacevoli nella stampa e nei *social network* (si vedano, al riguardo, anche De Benedetti 2022, Gheno 2022, Thornton 2022 e Carosella 2023).

Per fronteggiare il linguaggio dell'odio sessista e razzista Baldi esprime l'invito, che mi pare pienamente condivisibile, «all'educazione a una cultura e a una società non discriminatoria, rispettosa delle persone e dei diritti fondamentali di libertà e di uguaglianza e a un uso consapevole e responsabile della rete, anche tramite campagne di comunicazione pubblica e sociale e di informazione a favore del rispetto dei diritti umani» (p. 98).

Avviandomi a concludere, vorrei richiamare brevemente l'attenzione su alcuni possibili approfondimenti suggeriti dalla lettura del volume. L'Autrice riflette sulle differenze tra il linguaggio degli uomini e quello delle donne e osserva che «il comportamento linguistico delle donne è spesso rappresentato come più sensibile al prestigio "aperto" e al giudizio da parte della comunità linguistica, mentre gli uomini tendono a privilegiare l'appartenenza con gli altri membri della comunità o un'autorappresentazione forte e indipendente» (p. 30). Si concentra poi sull'inglese e descrive le ricerche di William Labov sulla correlazione fra sesso del parlante e determinate variabili fonetiche dell'inglese (p. 30); sul tema si hanno anche ricerche dedicate all'italiano e ai dialetti italiani: mi limito a segnalare Tropea (1963), Pisano (2007) e Maggiore - Variano (2015). Quest'ultimo studio mette in evidenza la presenza della differenziazione fonetica su base sessuale nel dialetto di Zappaneta (Foggia): gli esiti di [u] tonica registrano una distribuzione che prevede [eu] per le donne e [ou] per gli uomini, indipendentemente da altre variabili sociolinguistiche; e si noti che «a Zappaneta sembrano avere piena consapevolezza della variazione vocalica su base sessuale solo i parlanti dialettali delle nuove generazioni, che percepiscono la pronuncia "femminile" o "maschile" di determinate parole come elemento rivelatore dell'orientamento sessuale dei membri della comunità» (ivi, p. 95).

Baldi imputa la preferenza di alcune donne per «la dizione al maschile per ragioni sia ideologiche che puramente percettive, per la poca (auto)stima assegnata al lavoro femminile» (p. 86). Credo che non si possa trascurare, fra le ragioni che inducono a optare per il titolo professionale al maschile in riferimento a una donna, l'incidenza di errate convinzioni grammaticali. Continuano, infatti, ad avere una certa presa sui parlanti obiezioni (pseudo)grammaticali all'uso dei femminili di professione come la sovrapposizione di alcuni femminili a parole già esistenti (come a *matematica* 'scienziata che si occupa di matematica' e appunto la *disciplina*) e la rivendicazione di una presunta eufonia che risulterebbe tradita dai femminili (si pensi ad affermazioni come «medica suona male»). Si tratta ovviamente di giudizi infondati e facilmente confutabili: polisemia e omonimia sono connaturate al lessico, e le categorie estetiche non si applicano al lessico. Ricordo che proprio a favore di una maggiore presa di coscienza della piena liceità grammaticale di titoli professionali e istituzionali al

femminile si pone la scelta da parte del *Vocabolario Treccani* (2022), diretto da Valeria Della Valle e Giuseppe Patota, di registrare a lemma il femminile di nomi e aggettivi, che, privilegiando l'ordine alfabetico, precede spesso il maschile. In questo modo l'utente di un dizionario dell'uso di riconosciuto prestigio può constatare che parole come *architetta*, *avvocata*, *fisica*, *medica*, *ministra* sono pienamente legittime.

Chiudo con un'integrazione indirizzata idealmente a beneficio del lettore colto ma non esperto di linguistica, che rientra senz'altro fra il pubblico a cui si rivolge la collana «Pillole. Linguistica». Nello specchietto 1 del capitolo VII, a p. 70, la descrizione delle classi flessive dei nomi in italiano si può completare con la menzione dei nomi femminili che conservano l'uscita in *-o* al plurale (*auto*, *foto*, ecc.), accanto a *mano*, che è presente nello specchietto come eccezione rispetto ai nomi maschili in *-o/-i*, e con la menzione dei nomi invariabili sia di genere maschile (*re*, *bar*, ecc.) sia di genere femminile (*bontà*, *virtù*, ecc.); si veda, fra gli altri, D'Achille (2019, p. 107).

Bibliografia

- Carosella, Maria (2023), «Sulla proposta di creazione di un nuovo genere in italiano: riflessioni, problemi, simboli», *Circula*, vol. 17-18, p. 260-275.
- De Benedetti, Andrea (2022), *Così non schwa. Limiti ed eccessi del linguaggio inclusivo*, Torino, Einaudi.
- D'Achille, Paolo (2019), *L'italiano contemporaneo*, Bologna, Il Mulino.
- D'Achille, Paolo (2021), «Un asterisco sul genere», *Italiano digitale*, vol. 18, fasc. 3, p. 72-82.
- Gheno, Vera (2022), «Al margine della norma: pratiche di lingua ‘ampia’ per un’emersione sociale della diversità», *Circula*, vol. 16, p. 22-38.
- Glick, Peter / Susan T. Fiske (2001), «Ambivalent sexism», *Advances in Experimental Social Psychology*, vol. 33, p. 115-188.
- Loporcaro, Michele (2018), *Gender from Latin to Romance. History, Geography, Typology*, Oxford, Oxford University Press.
- Maggiore, Marco / Angelo Variano (2015), «Differenziazione vocalica per posizione e differenziazione fonetica su base sessuale nella varietà di Zapponeta (FG)», *L'Italia dialettale*, vol. 76, p. 83-104.
- Pisano, Simone (2007), «Esiti dell'approssimante palatale j nella varietà di Orune (Nuoro): differenziazione fonetica su base sessuale», *L'Italia dialettale*, vol. 68, p. 99-144.
- Sabatini, Alma (1986), *Raccomandazioni per un uso non sessista della lingua italiana*, Roma, Presidenza del Consiglio dei Ministri.
- Sabatini, Alma (1987), *Il sessismo nella lingua italiana*, scritto in collaborazione con Marcella Mariani, Roma, Istituto poligrafico dello Stato.
- Thornton, Anna M. (2022), «Genere e igiene verbale: l'uso di forme con è in italiano», *Annali del Dipartimento di Studi Letterari, Linguistici e Comparati. Sezione linguistica (AION-L)*, n.s., vol. 11, p. 11-54.
- Tropea, Giovanni (1963), «Pronunzia maschile e pronunzia femminile in alcune parlate del messinese occidentale», *L'Italia dialettale*, vol. 26, p. 1-29.
- Vox, Osservatorio Italiano sui Diritti (2021), *La nuova Mappa dell'Intolleranza 5*, <<http://www.voxdiritti.it/la-nuova-mappa-dellintolleranza-5/>> (ultima consultazione: 30 gennaio 2025).



TITRE: GHENO, VERA (2024), *GRAMMAMANTI. IMMAGINARE FUTURI CON LE PAROLE*, TORINO, EINAUDI, 142 P. [ISBN: 9788806260224]

AUTEUR: MARCO GARGIULO, UNIVERSITETET I BERGEN

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 242 - 245

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23717](https://hdl.handle.net/11143/23717)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23717](https://doi.org/10.17118/11143/23717)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Gheno, Vera (2024), *Grammamanti. Immaginare futuri con le parole*, Torino, Einaudi, 142 p. [ISBN: 9788806260224]

Marco Gargiulo, Universitetet i Bergen
marco.gargiulo@uib.no

Il volume *Grammamanti. Immaginare futuri con le parole*, scritto da Vera Gheno e pubblicato da Einaudi nel 2024, propone una lunga e articolata riflessione sull'amore per la lingua, attraversando con seria e accattivante leggerezza territori della filosofia del linguaggio e della sociolinguistica. Già nell'esergo, Gheno introduce – scegliendo una citazione di Marcel Proust – la prospettiva dell'amore come «l'estensione [dell'essere amato ...] a tutti i punti dello spazio e del tempo che ha occupato e occuperà». La citazione proustiana ci fa comprendere, come è confermato poi dalle pagine che seguono, che l'amore per la lingua, che favorisce l'indagine linguistica, investe e avvolge la fenomenologia della lingua in tutte le sue realizzazioni. Si tratta, in altre parole, di un "grammamore" che si rivolge al complesso e variegato sistema di suoni e forme, al sistema di regole e contravvenzioni che costituisce il linguaggio umano.

Il punto di partenza delle quattro storie per *grammamare* poggia sulle teorie linguistiche che negli anni hanno cercato di interpretare il rapporto tra lingua e realtà. Tra queste, Vera Gheno propone una sintesi che si focalizza su due poli che si vorrebbero opposti, ma che a ben guardare potrebbero essere speculari e complementari nell'elaborazione di una riflessione sul tema lingua/realtà. Si tratta della cosiddetta ipotesi di Sapir-Whorf, secondo cui la lingua influenza il nostro modo di osservare e interpretare la realtà, e della teoria del linguista McWhorter, il quale, ipotizzando un cervello linguistico universale, ritiene che la lingua non crei modi diversi di pensare né determini diverse visioni del mondo. Comunque sia, le parole che usiamo nella nostra comunicazione quotidiana, per raccontare, per descrivere e disegnare la realtà, come sostiene Gheno, contribuiscono alla costruzione di uno spazio sociale modellato sui membri della comunità, disegnandolo più o meno accogliente per tutti e più o meno chiuso rispetto a chi è visto e percepito come diverso.

Il volume di Vera Gheno, nel primo dei quattro capitoli in cui si snoda il ragionamento, *La specie che parla*, si dedica proprio a mostrare il rapporto biunivoco e complesso che esiste tra la facoltà del linguaggio, causa ed effetto dell'evoluzione umana, e la necessità e la capacità umana di narrare ed essere narrati, di leggere e modificare la realtà che ci circonda, di creare un rapporto con noi stessi e con le altre persone, di conoscere e di trasmettere conoscenza (cfr. p. 9).

Il secondo capitolo, *La conquista individuale*, è dedicato all'acquisizione del linguaggio da parte dell'individuo e il conseguente sviluppo dei suoi rapporti con il resto della società attraverso la parola. Il framework teorico all'interno del quale Gheno costruisce la sua rappresentazione è segnato dal principio del *Language Acquisition Device* di Noam Chomsky. Dalla formazione dell'essere umano parlante si passa al terzo capitolo, *Esseri umani e parole*. Questo capitolo è centrale e si sviluppa in una serie di ragionamenti che si articolano in sottocapitoli tematici in cui l'autrice propone alcune riflessioni sulla lingua come sistema di rapporti sociali, presentando alcune delle teorie e ragionando sulle pratiche che strutturano una visione inclusiva della lingua. Difatti, in questa prospettiva, la nostra esistenza sociale si concretizza quando «l'atto identitario individuale diventa atto identitario collettivo» (p. 48): cioè quando, a partire dal nome che ci viene dato alla nascita e dalle altre etichette sociali che ci affibbiamo o che ci vengono affibbiate, cominciamo a conoscerci, o a non riconoscerci, attraverso il modo in cui le altre persone ci vedono, ci descrivono e ci nominano. In questo senso, il lettore viene portato a riflettere anche sul valore politico della lingua. «Senza linguaggio niente pólis, niente possibilità per gli esseri umani di essere la specie vivente “più aggregata”», come ricorda Gheno citando le parole di Tullio De Mauro. De Mauro, spesso presente o evocato tra le pagine di *Grammamanti*, riporta in primo piano il valore della lingua come elemento necessario nella costruzione delle relazioni e delle strutture della società umana: «in assenza di parole potremmo essere branco, gregge, mandria stormo, ma non polis» (p. 62). Uno dei nodi più importanti del libro di Gheno è, infatti, quello che collega il valore sociale e politico della lingua, fin dalla sua primaria funzione di nominare se stessi, alla necessità di essere riconosciuti essendo nominati e al diritto di essere nominati perché si viene riconosciuti nella propria individualità e nella propria identità sociale e politica. Dopo aver analizzato la lingua come atto identitario, individuale e collettivo, l'autrice si sofferma sulla funzione onomaturgica dell'essere umano: la capacità di dare nomi al mondo, di creare parole per comprenderlo e comunicarlo. Nominare significa rendere reale, conoscibile e raccontabile qualcosa e quindi renderlo riproducibile e riconoscibile. Gheno riflette anche sul *potere e sui limiti della nominazione*: non si nomina ciò che si teme, ciò che si rispetta eccessivamente (come Dio in alcune religioni), o ciò che è tabù, ciò che la società preferisce rimuovere o tacere (come la malattia e la morte). In questo modo l'autrice sottolinea che il bisogno di nuovi *lessici cosiddetti inclusivi* passa proprio dal mutamento dei contesti sociali e culturali e dalla conseguente detabuizzazione di molti concetti o oggetti, in altre parole di referenti, ora visibili ma tradizionalmente poco conosciuti.

In questo capitolo, Gheno mostra quanto sia importante riconoscere e quanto sia necessario soffermarsi a riflettere sul fatto che nominare significhi riconoscere, dare esistenza, quasi come atto creativo, e che rendere condivisibile e comunicabile qualcosa è centrale non solo nella linguistica, ma anche nella filosofia e nell'antropologia.

Un punto particolarmente stimolante è la critica implicita alla rigidità del *lessico ufficiale*, che spesso esclude parole nate in contesti privati o non tradizionali e non standard. Tale problema pone interrogativi sull'autorità e il prestigio *normativo di chi ha un certo potere sulle parole* e accende i riflettori

sulla necessità di un linguaggio più democratico, che rappresenti anche lo sforzo di riconoscere la realtà nelle sue sfumature.

Particolarmente significativa è la riflessione su quelli che l'autrice vede come i limiti imposti dalla lingua stessa ai suoi parlanti, in questo caso proprio dai gruppi che detengono un certo potere politico e culturale attraverso l'imposizione sociale della varietà linguistica ufficiale e di maggior prestigio. La riflessione parte dalle considerazioni di tipologia linguistica e si concentra, per esempio, sull'obbligo di specificare il genere grammaticale in italiano, mostrando come il linguaggio non sia mai neutro, ma rifletta strutture culturali e sociali che possono escludere o vincolare. Gheno, richiamando le teorie del linguista danese Louis Trolle Hjelmslev, suggerisce che la creazione linguistica consapevole e riflettuta, quindi anche politica, sia un modo per disegnare il mondo come realtà sociale, per appropriarsene e per reinventarlo e che ogni parlante ha potenzialmente il diritto e il potere di agire sulla realtà. In questo senso, analizzando le questioni di sesso, di genere e di identità, il linguaggio è uno spazio di libertà, che segna spazi democratici, ma anche, aggiungerei, di responsabilità sociale che investe l'individuo, il suo ruolo sociale e le sue posizioni di potere all'interno delle strutture sociali. Difatti, come ben sottolinea Gheno, «[l]a possibilità di agire tramite la lingua è collegata alla posizione che si ricopre nella società» (p. 84).

Nelle ultime pagine di questo capitolo, l'autrice esamina criticamente i concetti di *inclusività*, *toleranza*, *integrazione*, *normalità* e *convivenza* disegnando la storia delle parole nel significato comune odierno; discute, infine, anche il significato delle espressioni *linguaggio inclusivo* e *linguaggio ampio* e le differenze tra i due concetti.

Il quarto capitolo è la quarta storia d'amore: una sorta di autobiografia linguistica attraverso la quale Gheno ripercorre – mettendo al centro del suo framework teorico di riferimento, anche per questioni affettive, il saggio di Antonello Duranti, *Etnografia del parlare quotidiano* (Carocci, 2001) – le proprie esperienze di parlante plurilingue e di essere sociale, disegnando e riflettendo sulle teorie del plurilinguismo e dell'acquisizione linguistica. Conclude il volume un breve saggio sulle forme dell'amore e sull'amore per la lingua e una lista di nove regole per *grammamare*. Con la creazione del neologismo *grammamante*, contrapposto al più noto e usato *grammarnazi*, Vera Gheno desidera sottrarre la lingua all'ossessione della forma, per riportare l'attenzione sull'importanza della riflessione linguistica e sul ruolo centrale della lingua nella formazione dell'individuo singolo e di quello sociale e nella strutturazione del suo rapporto con la realtà.

Gheno, con un'agile abilità comunicativa che non esclude affatto il rigore e la coerenza del ragionamento, mostra, giocando con la metafora dell'amore, alcune importanti considerazioni che invitano a costruire relazioni affettive con la lingua come strumento, per un approccio di curiosità scientifica che porti a una maggiore conoscenza e a una maggiore consapevolezza, invitando a riflettere sul ruolo della lingua nella costruzione e nei cambiamenti della società e dell'identità individuale.